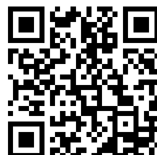



LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME TROISIÈME.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1873.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

III.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à sept heures et demie du soir.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

TOME TROISIÈME.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

—

1873.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 décembre 1872.

Présidence de M. SERVAIS, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dépouillement de la correspondance.

La délibération est ouverte sur le choix des travaux à insérer au Bulletin de 1872.

M. le Secrétaire quinquennal donne successivement lecture des rapports rédigés par la Commission de publication sur les différents travaux présentés dans l'année.

Après la lecture de chaque rapport, l'Assemblée discute la question de l'insertion du travail, et vote, au scrutin secret, sur les conclusions de la Commission.

Ceux des auteurs des travaux qui se trouvaient à la séance, ont quitté la salle, chacun pendant la lecture du rapport, la discussion et le vote qui le concernaient.

En suite de ces formalités, l'Assemblée a décidé, successivement, à l'unanimité, l'insertion des mémoires qui ont fait l'objet du tome II de la publication de la Société.

M. COLLIGNON, au nom de la section des Belles-Lettres, donne lecture du rapport sur les *Coumědies* de M. Cordier (1).

(1) *Mémoires* de la Société, tome II, page 245.

M. Humbert lit le rapport de la section des Sciences sociales, sur la *biographie* du général Colson (1).

M. de Montluc donne lecture de la *Notice* sur M. Richard (2), dont la rédaction a été confiée à la section des Sciences appliquées.

Sur les propositions de la Commission de publication, après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, à l'unanimité, l'insertion au Bulletin de chacun de ces trois rapports.

M. Birglin signale l'arrivée au Musée de six tableaux donnés par le Ministre des Beaux-Arts. Ce sont les portraits : 1° de Stanislas Leczinski; 2° de Catherine Opalinska, son épouse; 3° et de Marie Leczinska, épouse de Louis XV, leur fille; — une copie du Jugement de Paris, de Rubens, — une sainte Cécile du XVII[e] siècle, — et un jeune homme, par le Tintoret.

M. Birglin lit ensuite, sur l'autorisation immédiate de l'Assemblée, une note sur un monument funéraire érigé récemment au cimetière de Bar. La Société décide que cette note sera insérée dans sa première publication (3).

Avant de procéder aux scrutins pour le renouvellement du Bureau, M. le Président rappelle, préalablement, qu'aux termes de l'article 3 des Statuts, M. Paulin Gillon, président depuis trois ans, n'est pas rééligible;

Les pouvoirs du Secrétaire quinquennal ne sont pas expirés;

Les deux Vice-présidents, le Secrétaire annuel et le Trésorier sont tous quatre rééligibles.

Les scrutins ouverts et dépouillés, successivement, donnent les résultats suivants :

M. Poincaré, *président;*
MM. Servais et Baillot, *vice-présidents ;*
M. Collignon, *secrétaire annuel;*
M. Florentin, *trésorier.*

(1) *Mémoires* de la Société, tome II, page 250.
(2) *Idem,* page 243.
(3) *Ibidem*, page 253.

Séance du 8 janvier 1873.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément à l'article 5 du Règlement, les nouveaux membres du Bureau sont installés dans leurs fonctions par M. Servais, vice-président, qui leur souhaite la bienvenue dans les termes les plus obligeants.

M. Poincaré, en prenant place au bureau comme président, répond qu'il mettra toute sa bonne volonté au service de ses collègues et de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bonne, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse à la Société, au nom de M. Lebas, une brochure intitulée : *Mouvement de la population en Alsace*. Cette brochure sera remise à la commission chargée d'examiner les titres de M. Lebas, qui demande à être admis comme membre titulaire; sa candidature est appuyée par MM. Marchal et Birglin.

Trois autres demandes d'admission comme membres titulaires sont communiquées à la Société. Ce sont celles de MM. Maréchal, de Metz, présenté par MM. de Montluc et Birglin; Nicolas, bibliothécaire de la Ville, présenté par MM. Jeanjean et de Montluc; Jules Baudot, présenté par MM. Mennehand et Birglin.

M. Bonnabelle communique un extrait d'une lettre de M. Labourasse, membre correspondant, qui exprime la difficulté qu'il y aurait pour lui à indiquer toutes les sources auxquelles il a puisé pour sa *Notice sur François de Guise*.

M. le Président annonce qu'il a reçu, pour la Société, une invitation du Congrès scientifique, qui doit se réunir à Paris, le 31 mars.

Il rappelle aussi qu'une réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, dans la semaine de Pâques, et exprime le désir que la Société s'y fasse représenter par quelques délégués.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Paulin Gillon, par laquelle il fait savoir qu'il a écrit au Ministre de l'Instruction

publique pour appuyer la demande de M. POINCARÉ, en vue d'obtenir, pour la Société, un certain nombre des ouvrages et documents inédits réservés aux Sociétés savantes.

L'Assemblée vote des remerciments à M. GILLON, qui, bien que retenu loin de Bar, n'a pas cessé de témoigner à la Société un vif intérêt, et de faire, en sa faveur, de fréquentes et utiles démarches.

M. le Président ajoute, au sujet des ouvrages qui nous seront très-probablement envoyés, que M. le Maire veut bien donner à la Société une salle spéciale pour sa bibliothèque particulière, dont M. NICOLAS a l'obligeance de se charger.

M. FLORENTIN lit un nouveau chapitre des *Esquisses ornithologiques* de M. l'abbé Tihay.

Il lit aussi la suite de la première partie de la *Notice sur Jandeures*, par M. SERVAIS.

M. BONNABELLE dépose sur le bureau, comme travail exclusivement destiné à la Société, un mémoire de M. Ph. PIERROT, de Montmédy, membre correspondant, intitulé : *Les singularités des plantes : de l'albinisme*. — La Société décide qu'il sera donné lecture de ce mémoire à la prochaine séance.

Tirage au sort des membres qui doivent composer les quatre commissions chargées d'examiner les titres des candidats présentés.

Séance du 5 février.

Présidence de M. POINCARÉ, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle, au sujet de la prochaine réunion des Sociétés savantes, qu'il faut que les travaux soient envoyés à Paris avant le 1er avril. M. SERVAIS annonce son intention de présenter un travail à cette réunion; il ajoute que, sa santé ne lui permettant pas de se rendre à Paris, il désire qu'un de ses collègues veuille bien le représenter à la Sorbonne. Le travail de M. SERVAIS sera lu à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre

de l'Instruction publique à M. Paulin Gillon. Par cette lettre, M. le Ministre fait savoir qu'il a accordé, à la Société des Lettres, Sciences et Arts, un certain nombre de volumes des documents inédits.

La liste de ces ouvrages est communiquée à la Société, ainsi que la lettre d'avis du chef du Bureau des Travaux historiques. Ces ouvrages sont :

Captivité de François Ier. — Cartulaire de Saint-Victor. — Cartulaire de Redon. — Cartulaire de Savigny. — Cartulaire de Beaulieu. — Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble. — Conférences de Loudun. — Histoire de la guerre de Navarre. — Mystère du siége d'Orléans. — Rapports au roi et pièces. — Trésor de Brunette Latini. — Comptes des dépenses du château de Gaillon. — Dictionnaires topographiques. — Répertoires archéologiques.

Lecture d'une lettre de M. Birglin, conservateur du Musée, qui adresse à la Société une circulaire annonçant l'envoi des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas. Il pense que, vu l'étroite relation existant entre la Société du Musée, qui ne fonctionne que lorsqu'il s'agit de collections, mais ne produit pas de publications, et la Société des Lettres, Sciences et Arts, il y a lieu de diriger vers cette dernière les envois de publications des Sociétés savantes. D'ailleurs, par décision de M. le Maire de Bar, la bibliothèque du Musée se trouve fondue avec celle de l'Hôtel-de-Ville.

La proposition de M. Birglin est adoptée : M. le Président se chargera de traiter la question avec l'Administration municipale.

Lecture d'une autre lettre de M. A. Theuriet, de Paris, membre correspondant, adressée à M. Servais, et accompagnant l'envoi d'une pièce inédite, intitulée : *Les confitures de Bar*, destinée à la Société. M. Theuriet fait, de plus, hommage à la Société de deux de ses dernières œuvres : *Le legs d'une Lorraine* et *Les paysans de l'Argonne*.

M. Bonnabelle fait hommage à la Société, en son nom et au nom de M. Florentin, de l'*Almanach historique, statistique et*

administratif de la Meuse pour 1873 (12e année), dont ils sont les rédacteurs.

M. le Président se propose d'offrir à la Société, toutes les fois qu'ils lui paraîtront présenter un intérêt général, les rapports autographiés qu'il est fréquemment appelé à rédiger en qualité d'ingénieur. Aujourd'hui il fait hommage à la Société d'un rapport intitulé : *Renseignements sur les réservoirs à étudier dans le bassin supérieur de la Meuse, en vue de la suppression ou de la modération des inondations d'été, du développement des irrigations, de l'aménagement des forces motrices, de l'amélioration de la navigation en rivière et de l'alimentation du canal de la Marne au Rhin et de la Meuse canalisée.* M. POINCARÉ ajoute qu'il serait utile, pour la Société, d'être tenu au courant, par des communications de ce genre, des travaux de ses membres dans leurs diverses professions et spécialités. Il faut, dit-il, dans une société, que le travail de chacun profite à tous.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports sur la présentation de quatre membres titulaires. M. VÉRIOT lit le rapport sur la candidature de M. LEBAS ; M. MAXE, celui sur la candidature de M. MARÉCHAL ; M. l'abbé HANNION, celui sur la candidature de M. NICOLAS ; M. MARCHAL, celui sur la candidature de M. J. BAUDOT. Ces quatre rapports concluent à l'admission.

M. l'abbé HANNION fait don à la Société d'un fragment de péroxyde de fer (bois ferrugineux) trouvé dans les minières de Morley.

M. MENNEHAND donne lecture du mémoire de M. Ph. PIERROT, membre correspondant, intitulé : *Les singularités des plantes : de l'albinisme.*

Il lit ensuite la pièce de vers inédite de M. THEURIET : *Les confitures de Bar.*

L'Assemblée témoigne tout le plaisir qu'elle a éprouvé à entendre ces vers d'une éloquence si ingénieuse, et où un art délicat a su relever et rendre poétiques les détails descriptifs les plus précis et en apparence les plus arides. Elle prie M. le Secrétaire quinquennal de remercier M. Theuriet, au nom de la Société.

Sur l'observation de M. SERVAIS, M. le Président rappelle à

la Société que l'on va bientôt ouvrir la nouvelle rue qui doit conduire à la Ville haute, et demande s'il ne serait pas bon que la Société prît des mesures en vue de la conservation des objets archéologiques ou minéralogiques qui pourraient être découverts. M. Vériot trouve très-juste la proposition de M. le Président. Sans doute, il est stipulé, dans le Devis général, que tout ce qu'on trouvera appartiendra au Département; mais il arrive souvent que les ouvriers brisent les objets qu'ils rencontrent. Il est donc à désirer que des membres de la Société soient délégués pour surveiller les travaux. M. Birglin, sur la demande de M. le Président, déclare qu'il se chargera volontiers d'une part de surveillance, en sa qualité de conservateur du Musée.

La Société invite la section d'Archéologie, qui est plus particulièrement intéressée aux découvertes qui pourront avoir lieu, de vouloir bien suivre les travaux en question. Cette section se compose de MM. Baillot, Damourette, Marchal, Maxe et de Widranges, auxquels MM. Servais et Birglin ont la complaisance de s'adjoindre.

Les membres de cette section s'entendront avec M. le Maire, et voudront bien tenir la Société au courant de ce que ces travaux pourront révéler d'intéressant. Quant aux gratifications que M. Marchal propose d'accorder aux ouvriers, s'ils conservent intacts les objets qu'ils trouvent, la Société ne pense pas qu'elle ait à s'en occuper, et croit que cette proposition doit plutôt être soumise au Conseil municipal.

M. Birglin fait connaître que lors de l'établissement des conduites de gaz, au château, il a remarqué, dans la tranchée coupant la ligne de jonction de la tour du Bayle à la tour de l'Horloge, des maçonneries, séparées par un intervalle rempli de terres rapportées. Cette observation se relierait à une autre faite antérieurement, conjointement avec M. Servais, dans la petite maison voisine de celle qui renferme la tour du Bayle, appartenant, comme la première, à M. Prat. Dans le soubassement du mur de face de cette petite maison, on a fait déboucher une arcade paraissant former l'ouverture d'un couloir entre les deux tours précitées. Derrière la maçonnerie enlevée, on n'a trouvé que

de la terre. Il est fort probable que, s'il y a eu un conduit souterrain en cette direction, sa voûte et même une partie des pieds-droits ont dû être détruits, par l'abaissement du sol de la rue du Bayle.

Présentation d'un candidat au titre de *membre correspondant*.

Séance du 5 mars.

Présidence de M. POINCARÉ, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. YUNG s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et adresse un bulletin de vote à M. le Président.

Lecture d'une lettre de M. l'abbé FOUROT, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, par laquelle il demande à être admis comme membre correspondant. Il fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *L'âme sainte*, traduction de l'italien.

M. le Président fait savoir à la Société que, dans sa dernière séance, le Bureau a jugé qu'il serait opportun d'apporter aux Statuts une légère modification. Il s'agit de la suppression du mot : *honoraires*, dans le dernier paragraphe de l'article 22, qui est ainsi conçu : « Tous les membres de la Société, titulaires, » honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement un exem- » plaire du Bulletin qu'elle publie. » Les membres honoraires ne payant aucune cotisation, des raisons d'économie semblent devoir empêcher qu'on leur envoie gratuitement le Bulletin.

L'Assemblée juge que la proposition du Bureau est fondée : une demande sera déposée par dix membres, conformément à l'article 27 du Règlement, en vue de modifier, dans le sens indiqué, le dernier paragraphe de l'article 22.

M. DAMOURETTE rappelle que M. Auguste LEMAIRE, membre correspondant, a présenté à la Société un fragment de son ouvrage sur Beaulieu, qui a été inséré dans le tome II des *Mémoires*. Il fait savoir que cet ouvrage est en ce moment à l'impression et que M. LEMAIRE demande l'autorisation d'ajouter au titre

de son livre ces mots : *Communiqué à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.* L'Assemblée accorde, avec empressement, cette autorisation.

M. le Président ajoute que le Bureau désirerait qu'un fragment de ce livre fût lu à la Sorbonne; il prie M. DAMOURETTE de demander à M. LEMAIRE si la chose peut se faire.

M. BIRGLIN lit, à titre de simple communication, une *Note sur les tableaux qui ont été récemment envoyés au Musée de Bar.*

M. BONNE demande s'il ne serait pas bon que la Société prît part à la souscription dont la *Société Franklin* a pris l'initiative, et dont le but est d'enrichir les bibliothèques de l'armée. Sur les observations de M. le Président, l'Assemblée, tout en reconnaissant que cette œuvre est digne d'encouragement, croit devoir s'abstenir de prendre part à la souscription, attendu que la Société des Lettres, Sciences et Arts n'est pas une société de propagande, et qu'il importe qu'elle se maintienne strictement dans le cercle de ses attributions.

M. FLORENTIN lit le travail de M. SERVAIS, intitulé : Suite des *Annales historiques du Barrois : Règne du cardinal duc de Bar* (année 1420).

M. l'abbé HANNION donne lecture d'un travail de critique sacrée, dont le but est d'éclaircir un passage regardé jusqu'ici comme intraduisible du verset XIV du psaume *Exsurgat*......

La Commission des publications se réunit, séance tenante, pour arrêter la liste des travaux qui pourront être présentés à la réunion des Sociétés savantes. Elle est d'avis que la Société désigne :

1° Un fragment de l'*Histoire de Beaulieu*, par M. LEMAIRE, au choix de l'auteur, s'il veut bien consentir à le présenter.

2° Le fragment des *Annales du Barrois*, lu par M. SERVAIS; mais, comme, à la Sorbonne, la durée des lectures ne doit pas dépasser une demi-heure, la Société prie M. SERVAIS de réduire son travail de moitié.

3° Le travail de M. HANNION sur le verset XIV du psaume *Exsurgat*, qui devra être réduit comme celui de M. SERVAIS.

L'Assemblée approuve les conclusions de la Commission. M.

SERVAIS et M. l'abbé HANNION consentent à réduire leur mémoire dans les proportions qui ont été indiquées.

Sont admis comme *membres titulaires* :

1° M. LEBAS, garde-mines, à Bar-le-Duc;

2° M. MARÉCHAL, officier de la Légion d'honneur, peintre-verrier, à Bar-le-Duc;

3° M. NICOLAS, bibliothécaire de la Ville, à Bar-le-Duc;

4° M. Jules BAUDOT, manufacturier, à Bar-le-Duc.

Présentation d'un membre correspondant.

Séance du 2 avril.

Présidence de M. SERVAIS, *vice-président.*

Lecture du procès-verbal de la séance de mars, qui est adopté.

M. le Président déclare installés, comme membres titulaires, MM. LEBAS, MARÉCHAL et NICOLAS, et leur souhaite la bienvenue au nom de la Société.

M. Jules BAUDOT s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire quinquennal annonce que MM. l'abbé HANNION et COLLIGNON se proposent de représenter la Société à la réunion de la Sorbonne, et demandent si d'autres membres veulent s'adjoindre à eux, le délai fixé pour la délivrance des billets à prix réduit étant près d'expirer. Il ajoute que le travail de M. l'abbé HANNION ne sera pas présenté : l'auteur se réserve de le compléter et de l'étendre à l'ensemble du psaume *Exsurgat.* Dans ces conditions il pourra être envoyé, sous forme de mémoire, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quant à M. Auguste LEMAIRE, il regrette de ne pouvoir offrir à la Société que le fragment publié dans les *Mémoires* de 1872.

Ce dernier fait hommage à la Société de son livre intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne.* Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de la section d'Archéologie et d'Histoire; un rapport détaillé nous fera connaître tout l'intérêt de ce livre, dont un fragment, publié dans les *Mémoires*, a déjà permis d'apprécier la savante méthode et la solide érudition.

M. de Lahaut, membre correspondant, offre à la Société : l'*Armorial de Bar-le-Duc*, manuscrit extrait de l'*Armorial général de France.* La Société vote à M. de Lahaut des remercîments pour ce don d'une réelle valeur et d'un intérêt tout particulier pour Bar.

MM. Birglin et de Montluc présentent comme candidats, au titre de *membres correspondants*, MM. Louis, baron d'Hamonville, membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle; — Becquart, substitut du procureur de la République, à Bar-le-Duc; — Paulin Plauche, juge suppléant au Tribunal, à Bar-le-Duc.

M. le Président dépose sur le bureau les *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne,* offerts par cette Société.

M. Birglin demande que des lettres imprimées soient mises à la disposition des Présidents des diverses commissions, pour la convocation des membres qui les composent. La Société adopte cette proposition.

M. Baillot lit la suite de sa *Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse.* Il détache de ce savant et consciencieux travail l'histoire de quelques-unes des léproseries de la Meuse.

M. Collin lit le rapport sur la candidature de M. l'abbé Fourot; ce rapport conclut à l'admission.

On procède ainsi qu'il suit à la répartition des nouveaux membres dans les diverses sections :

Beaux-Arts	M. Maréchal.
Archéologie.	M. Nicolas.
Sciences appliquées. . .	M. Lebas.
Belles-Lettres.	MM. Hannion, Lallemand, Jules Baudot.

Tirage au sort des membres chargés d'examiner les trois candidatures qui se sont produites.

M. Brasseur, instituteur à Grand (Vosges), est admis au titre de *membre correspondant*.

Séance du 7 mai.

Présidence de M. POINCARÉ, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, par laquelle il accuse réception des cinq exemplaires des *Mémoires* qui lui ont été envoyés; trois pour être transmis à diverses Sociétés savantes, deux pour être déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

M. COLLIN fait hommage à la Société d'un jeton du XVe siècle.

M. le Président dépose sur le bureau les *Mémoires de la Société Philomathique de Verdun* (année 1873, tome VII). Les volumes de la plupart des autres années nous manquent et sont devenus assez rares. M. BONNABELLE veut bien se charger de réclamer ceux qui existent encore.

Sont également déposés sur le bureau : le tome XIV des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (1872), et plusieurs brochures sur les moyens d'instruire les sourds-muets, par M. PIROUX, membre correspondant.

M. le Président annonce à la Société la mort de M. l'abbé TIHAY, curé-doyen de Condé, membre correspondant, décédé le 13 avril. Il rappelle que, conformément à la décision prise par la Société dans sa séance du 4 septembre 1872, une notice sur notre regretté collègue devra être insérée dans le prochain volume des *Mémoires*.

La rédaction de cette notice est confiée à la section des Sciences appliquées, laquelle se compose de MM. COLLIN, TASSY DE MONTLUC, MICAULT, MASURE et LEBAS.

M. le Président rappelle que diverses Sections ont été chargées de faire un rapport sur des ouvrages offerts à la Société, en particulier sur les livres de MM. A. LEMAIRE, MASURE et A. NEYMARCK.

Le secrétaire annuel dépose la liste des mémoires qui ont été lus à la Sorbonne, en avril 1873, dans la section d'Histoire, et où figure le travail de notre collègue, M. SERVAIS.

M. MENNEHAND donne lecture d'une *Notice historique sur Bonnet*, par M. BONNABELLE.

M. COLLIGNON lit un nouveau chapitre des Esquisses ornithologiques de M. l'abbé TIHAY : *les Gobe-mouches* et *les Hirondelles*.

MM. MARCHAL, MENNEHAND et HUMBERT donnent lecture des rapports sur les candidatures de MM. D'HAMONVILLE, P. PLAUCHE et BECQUART. Chacun de ces rapports conclut à l'admission.

L'Assemblée, consultée, autorise la lecture immédiate d'une note de M. LE BAS, intitulée : *Une légion de gardes-frontières en* 1792, qui avait été présentée trop tard pour être portée à l'ordre du jour.

Est admis au titre de *membre correspondant* :

M. l'abbé A. FOUROT, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Séance du 4 juin.

Présidence de M. POINCARÉ, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DAMOURETTE, malade, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remercîments de M. l'abbé FOUROT, élu membre correspondant dans la séance précédente. Notre nouveau collègue se met à la disposition de ceux des membres de la Société qui auraient besoin de renseignements relatifs à l'histoire du pays Langrois, dont il s'est particulièrement occupé. Il offre, de plus, à la Société, treize monnaies ou médailles, parmi lesquelles se trouvent un jeton de la ville de Nancy, des pièces des ducs Charles III et Charles IV, etc.

L'Assemblée renvoie l'examen de ces médailles à la section d'Archéologie et d'Histoire, composée de MM. BAILLOT, DAMOURETTE, MARCHAL, DE WIDRANGES, MAXE et NICOLAS.

MM. DEMOGET et JEANJEAN présentent comme candidat, au titre de membre correspondant, M. PÉROCHE, directeur des contribu-

tions indirectes à Bar, qui fait hommage à la Société de deux de ses ouvrages intitulés : *Manuel de distillerie, ou Guide complet pour la surveillance de ces établissements* (1868), et *les Rimes choisies*, recueil de poésies (1853).

MM. Collin et Gelly présentent également, comme membre correspondant, M. Henri Bardot, avocat, qui offre à la Société ses thèses de doctorat, intitulées : Droit romain. *Essai sur les voies de recours contre les jugements;* — Droit français. *Etude sur le pourvoi devant la Cour de cassation en matière civile.*

M. le Président dépose sur le bureau le tome II des *Aperçus financiers* de M. Alfred Neymarck, offert par l'auteur, et rappelle à la section des Sciences sociales que la Société désire qu'il lui soit fait un rapport sur les ouvrages de cet auteur.

M. Poincaré annonce ensuite qu'il a fait don au Musée d'un certain nombre de fossiles (nodules phosphatés), et insiste sur la nécessité qui existe pour la Société de se tenir au courant des acquisitions du Musée et des découvertes archéologiques ou autres qui peuvent être faites dans le département.

Une proposition de modification aux Statuts, signée par dix membres titulaires, est déposée sur le bureau. Cette modification consiste à supprimer le mot *honoraires* dans le § 6 de l'article 22, qui est ainsi conçu : « Tous les membres de la Société, » titulaires, honoraires et correspondants, reçoivent gratuitement » un exemplaire du Bulletin qu'elle publie. » Cette proposition sera soumise à l'Assemblée, conformément aux prescriptions de l'article 27.

M. Maréchal lit, à titre de simple communication la première partie de son *Rapport sur la création d'une école de dessin à Bar-le-Duc*, adressé à M. le Maire.

L'Assemblée témoigne tout le plaisir qu'elle a éprouvé à entendre ce remarquable travail, dont l'analyse ne peut donner qu'une idée fort insuffisante. On y retrouve non-seulement l'expérience du maître résumant les préceptes dont le talent de ses élèves a prouvé l'excellence, mais encore, mais surtout les hautes vues de l'artiste, préoccupé de l'idéal et proclamant la nécessité de répandre partout cet amour du beau qui anime,

qui féconde l'industrie, et dont elle ne saurait se passer sans se perdre.

M. le Président demande à M. le Maire s'il sera permis à la Commission de publication de considérer ce travail comme pouvant être inséré dans nos Annales. M. Bompard consent à cette insertion, si M. Maréchal le veut bien, mais se réserve de faire publier auparavant ce rapport dans les journaux de Bar-le-Duc.

Un échange d'observations a lieu au sujet des écoles de Metz dont il est parlé dans le rapport de M. Maréchal. M. Bonne fait observer, qu'à Bar, dès 1830, avant la loi sur l'enseignement primaire, l'enseignement primaire supérieur était organisé et donnait des résultats.

M. Le Bas, ancien élève des cours industriels de Metz, en fait l'éloge, cite plusieurs élèves distingués qui en sont sortis, et ajoute qu'il serait utile, aujourd'hui surtout, d'écrire l'histoire de cette école. Il demande à M. Maréchal s'il consentirait à se charger de ce travail. M. Maréchal accepte cette proposition, mais déclare que son temps, très-limité, l'obligera sans doute à différer l'exécution de ce projet.

M. le Président exprime, au nom de la Société, le désir que M. Maréchal nous communique, dès qu'il le pourra, la seconde partie de son rapport, qui doit comprendre l'indication de la méthode à suivre pour l'enseignement du dessin.

M. Mennehand lit, à titre de simple communication, une note intitulée : *Des accents de province et de celui de la Meuse en particulier*. Il fait ressortir, dans ce morceau, l'importance d'une prononciation pure et correcte, indique les moyens de se corriger de l'accent provincial, et applique ces règles générales à l'accent meusien dont il signale les vices principaux. L'Assemblée écoute avec intérêt ces observations justes et bien fondées.

M. l'abbé Hannion lit également, à titre de simple communication, une *Etude sur le premier verset du livre sacré d'Esther*. L'objet de ce travail est d'établir l'authenticité du livre d'Esther, regardé par l'Eglise comme une histoire véritable. L'auteur, qui a développé ailleurs les autres preuves sur lesquelles s'appuie encore son affirmation, celles, par exemple, qui sont tirées de

la Tradition, s'attache ici uniquement aux preuves intrinsèques et se propose de montrer que les détails donnés par le livre d'Esther sur les coutumes de l'antique Perse et sur les mœurs de la cour des rois Archiménides, se trouvent confirmés par les témoignages des auteurs profanes et par les découvertes de l'archéologie.

Se bornant aujourd'hui au premier verset, M. l'abbé Hannion prouve : 1° que l'empire des Perses, ainsi que le dit le livre d'Esther, comprenait cent vingt-sept régions, subdivisions des vingt-trois provinces mentionnées par l'inscription de Behistoun; 2° que les Archiménides étendaient en effet leur puissance de l'Inde à l'Ethiopie inclusivement. Pour l'Ethiopie, il n'y a pas de difficulté. En ce qui concerne l'Inde, M. l'abbé Hannion fait voir, à l'aide de nombreux témoignages, que les Perses, sous Darius, fils d'Hystaspe, soumirent un certain nombre de pays sur la rive droite de l'Indus, qui formèrent la XXe satrape, désignée par le nom d'Inde. Après avoir établi ce fait d'une manière incontestable, il justifie l'assertion du livre d'Esther : *Qui regnavit ab India usque ad Æthiopiam*. M. Hannion émet une conjecture : il voudrait prouver que les Perses, sous Darius, poussèrent leurs conquêtes jusqu'à l'embouchure du Gange. Commentant le texte d'Hérodote, il s'efforce de montrer que la flotte de Scylax de Corianda, a dû doubler le cap Comorin et entrer dans les eaux du golfe Gangétique; que le mot : *marais*, qu'emploie Hérodote, ne saurait s'appliquer qu'au Gange; enfin, qu'il y a un rapport marqué entre le nom de *Padda*, qui est celui du Gange en *sanscrit*, et celui de *Padéens* donné par Hérodote aux Indiens nomades de l'Orient.

La Société a entendu avec intérêt le savant travail de M. l'abbé Hannion, fruit de consciencieuses recherches et rédigé avec beaucoup de méthode. Elle espère que ce travail sera continué.

Sont admis, au titre de *membres correspondants* :

1° M. Louis, baron d'Hamonville, membre du conseil général de Meurthe-et-Moselle; — 2° M. Paulin Plauche, juge suppléant au Tribunal civil de Bar-le-Duc; — 3° M. Becquart, substitut du procureur de la République près le Tribunal de Bar-le-Duc.

Séance du 2 juillet.

Présidence de M. Servais, *vice-président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bonnabelle regrette que les membres correspondants ne soient tenus au courant de nos travaux que par le volume des *Mémoires*, qui leur est adressé chaque année. Pour remédier à cet inconvénient, il propose d'envoyer régulièrement aux membres correspondants la lettre de convocation pour les séances mensuelles, en y joignant un extrait du procès-verbal approuvé dans la séance précédente. M. Bonne appuie cette proposition, qui est acceptée par l'Assemblée.

M. le Président donne lecture des lettres de MM. Becquart, P. Plauche et d'Hamonville, récemment reçus membres correspondants, qui adressent leurs remercîments à la Société.

M. Bonne dépose sur le bureau le programme des concours de l'*Académie de législation* de Toulouse, pour l'année 1873-1874, et la liste des *Sociétés savantes* des départements, en 1873, envoyée par le Ministre de l'Instruction publique.

Lecture de plusieurs rapports sur les candidatures posées dans la précédente réunion.

M. de Widranges lit la première partie de son travail intitulé : *Recherches sur plusieurs voies romaines partant de Nasium, et indication des antiquités découvertes sur leur parcours, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy.*

M. Bonnabelle donne lecture de sa *Notice historique sur le village d'Epiez.*

M. Birglin présente des observations orales sur le cimetière de la chapelle de Bannoncourt. Il donne lecture d'un article de l'*Echo de l'Est*, daté du 2 mai dernier, signé du pseudonyme Lierbag (abbé Gabriel ?), et qui a trait au cimetière antique de Bannoncourt. Il en ressort que, depuis longtemps, des découvertes de tombeaux y ont été faites ; qu'en ce lieu, situé à une certaine distance du village, en face de Lacroix-sur-Meuse, une redoute a existé pour défendre un gué, et que le passage

souterrain, aboutissant à deux chambres circulaires qui viennent d'être mises à découvert par le déblaiement des terres exécuté pour la ligne du chemin de fer de Sedan à Lérouville, confirme l'existence de cette redoute. Le dernier tombeau trouvé, non plus que les autres, à l'exception d'un, pourtant, recueilli à Saint-Mihiel, ne porte aucune inscription, ne renferme aucune médaille, aucun objet propre à caractériser l'époque du cimetière.

M. Birglin, sur l'invitation de M. Servais, a visité les lieux, relevé les mesures du tombeau, qui diffèrent un peu de celles données par l'auteur de l'article précité. Il a vu, à Saint-Mihiel, chez M. Dumont, vice-président honoraire du Tribunal civil et membre correspondant de notre Société, le couvercle d'une tombe découverte au même lieu, il y a quinze ou vingt ans. Ce couvercle est reproduit dans les *Ruines de la Meuse*, tome V, page 335, ouvrage de M. Dumont. Il est malheureusement brisé à la partie supérieure. Il a été communiqué à MM. de Caumont et Quicherat, ainsi qu'à M. Félix Liénard, de Verdun, qui l'ont qualifié de *mérovingien*, tandis que la Société des Antiquaires de France l'a jugé *carlovingien*.

M. Birglin a appris que, depuis sa visite à Bannoncourt, on a trouvé, dans le même cimetière, un collier et une plaque ornée devenus, lui a-t-on dit, la propriété de M. Félix Chadenet, de Verdun.

Ces différentes observations tendraient donc à faire admettre que le cimetière de Bannoncourt est d'époque mérovingienne, et qu'il a été fouillé et dépouillé de ses richesses archéologiques. Mais comme un certain nombre de pièces a pu échapper à la spoliation, il paraîtrait convenable de se mettre en rapport avec des personnes de la localité, en situation de suivre la marche des fouilles, et de recueillir, au profit du Musée ou de la Société, les objets intéressants que les travaux pourraient faire découvrir.

La proposition de M. Birglin est adoptée, et l'Assemblée décide que M. le Curé de Bannoncourt sera prié de s'occuper de la question. M. Guiot, architecte du département, veut bien se charger de transmettre le désir de la Société.

M. Demoget fait connaître que M. Brasseur, chargé des tra-

vaux, est disposé à donner au Musée les objets archéologiques qui pourront être trouvés, pendant la construction de la voie du chemin de fer de Gondrecourt et à *Nasium* en particulier. Il demande que la Société désigne deux de ses membres, qui seraient chargés de s'entendre avec M. BRASSEUR et qui faciliteraient les recherches, en notant, à l'aide d'un plan, les points à étudier. L'Assemblée délègue à cet effet la section d'Archéologie, qui s'adjoint MM. BIRGLIN, DEMOGET et GUIOT. Nos collègues voudront bien se mettre en rapport avec BRASSEUR et avec les personnes capables de seconder ces recherches.

La modification à l'article 22 des Statuts proposée dans la dernière séance est votée à l'unanimité. En conséquence, le mot : « *honoraires* » est rayé de l'article 22, dernier paragraphe.

Sont admis comme *membres correspondants* :

1° M. PÉROCHE, directeur des contributions indirectes, à Bar-le-Duc;

2° M. BARDOT, avocat, à Bar-le-Duc.

Séance du 6 août.

Présidence de M. POINCARÉ, *président.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

MM. YUNG, MARÉCHAL, DAMOURETTE, HUMBERT et DE MONTLUC s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Ces deux derniers membres envoient au Président leurs bulletins de vote.

M. le Président donne lecture d'une lettre dé M. LEMOINE, de Joinville, qui remercie la Société de l'avoir admis comme *membre correspondant*.

M. DE WIDRANGES remet la liste des treize monnaies dont M. l'abbé FOUROT, membre correspondant, a fait don à la Société. Ces monnaies sont les suivantes :

1° Une monnaie bractéate d'un des anciens évêques de Metz;

2° Deux deniers d'argent de Bertram, évêque de Metz;

3° Un gros d'argent de Nicolas de Vaudémont, administrateur

des duchés de Lorraine et de Bar, pendant la minorité du duc Charles III (1552);

4° Une petite monnaie de billon de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz (peu certaine étant fruste).

5° Trois monnaies en argent du duc Charles III, et deux petites monnaies en cuivre du même duc;

6° Un gros du duc Charles IV;

7° Un jeton en cuivre rouge, de la chambre de ville de Nancy (1663);

8° Un jeton en cuivre d'Henry Pontet, maître échevin de la ville de Metz (1686).

M. BONNABELLE dépose sur le bureau cinq nouvelles monnaies offertes à la Société par M. l'abbé FOUROT, à savoir : deux monnaies de Charles III (1555 et 1608); une monnaie d'Antoine, duc de Lorraine; une monnaie de François Ier, duc de Lorraine; une monnaie de René II d'Anjou, duc de Lorraine.

M. MENNEHAND lit le rapport sur la candidature de M. CORDIER, au titre de membre correspondant : ce rapport conclut à l'admission.

M. NICOLAS lit, au nom de la section d'Archéologie et d'Histoire, le rapport sur l'ouvrage de M. A. LEMAIRE, membre correspondant, intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne*.

M. DE WIDRANGES donne lecture de la suite de son travail sur les *Voies romaines partant de Nasium et sur les antiquités découvertes* sur le parcours de ces voies.

M. MENNEHAND lit ensuite l'*Essai sur le Patois meusien* (1re partie) de M. LABOURASSE, membre correspondant.

La séance est terminée par un scrutin d'admissibilité.

Séance du 3 septembre.

Présidence de M. POINCARÉ, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau : 1° Un numéro du *Bul-*

letin de l'Association française pour l'avancement des sciences;

2° Un volume intitulé : *Sermaize, ville d'eaux,* recherches historiques dont l'auteur, M. Ch. Remy, fait hommage à la Société;

3° Une brochure intitulée : *Notes archéologiques sur les fouilles faites sur la Montagne du Châtelet* (*Haute-Marne*), par M. A. Phulpin.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Brasseur, instituteur à Grand (Vosges), lequel fait hommage à la Société de plusieurs fragments de pierres par lui découvertes dans cette ancienne cité romaine.

Cette lettre et les objets dont elle contient la description sont renvoyés à la section d'Archéologie, pour qu'elle en fasse un rapport à la Société.

M. Bonne dépose également sur le bureau : 1° un exemplaire des *Mémoires de la Société d'agriculture*, *de commerce et d'industrie du Gard*, adressé à la Société;

2° Les deux premières livraisons de l'*Histoire du siége et du bombardement de Montmédy*, dont les auteurs, MM. Pierrot et Simon, font hommage à la Société;

3° Un ouvrage intitulé : *De l'Equilibre social en France*, adressé par un anonyme à la Société.

M. Birglin communique le spécimen d'une inscription trouvée sur une borne à Naix.

A cette occasion, la Société délègue M. de Widranges pour suivre les travaux du chemin de fer de Nançois à Gondrecourt, sur le territoire de Naix, afin de surveiller les découvertes qui pourront être faites et pour lui en rendre compte.

M. de Widranges informe la Société que la Commission chargée de surveiller les travaux de la route de la ville haute, à Bar, s'est mise en rapport avec M. Vériot, agent-voyer chef, notre collègue, afin de surveiller utilement les découvertes qui seront faites.

M. Birglin, secrétaire de la section des Beaux-Arts, lit le rapport de cette section sur un projet de statue que M. François, sculpteur à Neuville-sur-Orne, se propose d'élever sur une des places de la ville de Bar, et qu'il a soumis à la Société.

La section a reconnu les heureuses qualités de ce projet qui représente *la France relevant son drapeau et le tenant sous la garde de son épée; la pose est noble, le regard assuré, l'ensemble puissant et fier*; mais elle n'a examiné cette œuvre qu'au point de vue de l'art, sans s'occuper de l'opportunité de son exécution ni de la destination qu'elle peut avoir.

Après quelques observations présentées par M. GILLON, en faveur du projet, observations qui sont réfutées par M. MARÉCHAL au point de vue de l'opportunité, la Société accueille purement et simplement les conclusions du rapport.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. BIRGLIN demande l'autorisation de lire une Notice sur M. Achille COLSON, de Commercy.

La Société autorise la lecture immédiate de cette Notice, qui lui est destinée.

M. DE WIDRANGES, lit le rapport qu'il a été chargé de faire sur les nouvelles monnaies offertes à la Société par notre collègue, M. l'abbé FOUROT. Ces monnaies, en argent, des ducs de Lorraine, sont :

1° Une petite pièce que le donataire attribue à René Ier d'Anjou (1431 à 1453); mais que M. DE SAULCY (pl. XIV, figure 9) dit être de René II (1473 à 1508).

Droit : Bande aux trois alérions posée sur une épée en pal. RENATUS D. G. REX SI. LOTO.

Revers : Croix égale fleuronnée. MONETA NOVA FACTA IN NANC. (Pièce assez rare).

2° Une petite pièce du duc Anthoine (1508 à 1544), aux mêmes types que la précédente.

Droit : Bande aux trois alérions posée sur une épée en pal. ANTHON. D. G. CALAB. LOTO.

Revers : Croix égale fleuronnée. MONETA FACTA NANCEIO.

3° Une petite pièce de François Ier (1544-1545).

Droit : Ecu de Lorraine sur une épée en pal. FRANCISCUS D. G. LOT.

Revers : Croix de Lorraine à double croisillon évidé. MONETA FACTA NA. (Pièce assez rare).

4° Deux petites pièces que M. l'abbé Fourot attribue au duc Charles III (1555-1608), mais qui, d'après M. de Saulcy (pl. XXVI, figures 7 et 11) sont du duc Charles IV (1626-1675).

La première : *Droit :* Ecusson carré, couronné, aux armes de Lorraine et de Bar, à droite et à gauche une petite croix de Lorraine couronnée. Car. D. G. Lot. et B. Dux.

Revers : Alérion couronné. Moneta cusa Nanceii.

La seconde : *Droit :* Ecusson rond, couronné, aux armes de Lorraine et de Bar. Carol. D. G. Loth. Dux.

Revers : Alérion couronné. Moneta nova Nanceii cusa.

M. de Widranges continue ensuite la lecture de son Mémoire sur les voies romaines partant de *Nasium*.

Vu l'heure avancée, la lecture du *Mémoire* de M. Labourasse, *sur le Patois meusien*, est renvoyée à la prochaine séance.

Présentation d'un candidat au titre de *membre correspondant*.

Séance du 8 octobre.

Présidence de M. Poincaré, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bala s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dépouillement de la correspondance.

M. de Montluc lit le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de M. François, de Neuville-sur-Orne, au titre de *membre correspondant*. Ce rapport conclut à l'admission.

M. Birglin lit la suite de l'étude *sur le Patois meusien*, par M. Labourasse, membre correspondant.

M. Florentin donne lecture d'un Mémoire de M. l'abbé Tihay, sur la question de savoir si la *petite chasse* doit être défendue pour la multiplication des oiseaux. La conclusion de M. Tihay est négative.

Admission de M. Cordier, docteur en médecine, à Paris, au titre de *membre correspondant*.

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. POINCARÉ, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. le Secrétaire quinquennal, est adopté provisoirement, sous la réserve de le remplacer ou de le compléter par celui que pourrait envoyer M. COLLIGNON, secrétaire annuel.

M. BONNE informe la Société que M. COLLIGNON, appelé comme professeur de rhétorique à Lille, l'a chargé d'exprimer les regrets qu'il éprouve de s'éloigner d'elle, et le désir de ne point s'en séparer complètement, en devenant *membre correspondant.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. DAMOURETTE, professeur au Lycée, qui, en raison du mauvais état de sa santé, donne sa démission de membre titulaire, et demande à rester *membre correspondant.*

L'Assemblée, consultée sur les demandes de MM. COLLIGNON et DAMOURETTE, leur confère à tous deux le titre de *membres correspondants.*

M. le Président dépose sur le bureau : 1° le tome X des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ;*

2° Une brochure contenant le compte rendu de l'*Inauguration d'un monument érigé à Cassel* (Nord), et un *discours* prononcé à cette occasion par M. de SMYTTÈRE, ancien directeur de l'asile de Fains.

M. BONNE donne communication d'une lettre de M. CORDIER, docteur médecin à Paris, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant comme *membre correspondant.*

M. DE MONTLUC dépose sur le bureau la *Notice* qu'il a été chargé de rédiger sur M. l'abbé TIHAY, curé-doyen de Condé, décédé membre correspondant, et dont il a été donné lecture dans la présente séance.

M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. BIRGLIN demande l'autorisation de lire une étude faite par

M. Jacob, archiviste-adjoint, sur les chartes provenant du don fait par M. Achille Colson au musée de Bar.

M. Bonnabelle lit une *Notice historique sur le bourg d'Ancerville.*

M. Servais demande la remise, à la prochaine séance, de la lecture de ses *Annàles du Barrois*, année 1411.

La Société autorise M. Péroche à lire une pièce de vers de sa composition, intitulée *Auvergne.*

En raison du nombre insuffisant de membres présents, le scrutin pour l'admission définitive de M. François est ajourné à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire annuel en remplacement de M. Collignon. Deux tours de scrutin étant nuls, il est procédé à un troisième tour. M. Nicolas, bibliothécaire de la ville, ayant obtenu la majorité, est élu secrétaire pour le restant de l'année 1873.

Il est aussi procédé à la nomination de deux membres, pour remplir les places vacantes dans la Commission des publications, en 1873. MM. Birglin et Maréchal sont élus.

Présentation d'un membre titulaire pour remplir la place laissée vacante par M. Collignon, et tirage au sort de la commission chargée de faire le rapport sur cette candidature.

Séance du 3 décembre.

Présidence de M. Poincaré, *président.*

Le procès-verbal de la précédente séance, rédigé par le Secrétaire quinquennal, est lu et adopté.

Plusieurs membres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, et adressent, à M. le Président, leurs votes pour les élections, qui doivent avoir lieu dans cette séance.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

1° *Petite Géographie pour le département de la Meuse*, rédigée par des membres de la Société des Lettres de Bar, sous la direc-

tion de MM. LEVASSEUR, membre de l'Institut, et Ch. PÉRIGOT, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand;

2° *Histoire statistique de la phthisie pulmonaire à Metz pendant la période décennale de* 1850 *à* 1860, par M. le docteur SAUNOIS.

M. le Président, sur la demande de plusieurs membres, propose de modifier l'heure des séances de la Société.

L'Assemblée consultée maintient l'heure de *sept heures et demie* pour l'ouverture, et celle de *huit heures* pour l'appel, conformément à son Règlement.

M. le Président fait part du décès de M. DAMOURETTE, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, membre fondateur de la Société, qu'une mort prématurée vient d'enlever à sa famille et à ses amis. Après avoir payé un juste tribut d'éloges et de regrets à sa mémoire, il donne lecture d'un article nécrologique inséré dans l'*Echo de l'Est* à l'occasion de cette mort regrettable, et résumant parfaitement les services rendus par M. DAMOURETTE. M. le Président exprime aussi le regret de n'avoir pas été prévenu à temps pour qu'une délégation de membres de la Société ait pu être convoquée pour assister à ses funérailles.

M. BONNE, secrétaire quinquennal, fait un rapport, au nom de la Commission des publications, sur ceux des différents travaux lus dans le courant de l'année qu'elle propose d'insérer dans le 3e volume du Bulletin.

Conformément à l'article 22 du Règlement de la Société, il est procédé au scrutin sur chacun de ces travaux, et l'Assemblée vote l'impression des suivants :

1° *Esquisses ornithologiques* (suite des), par feu M. l'abbé TIHAY, membre correspondant;

2° *Les singularités des plantes : de l'albinisme*, par M. Ph. PIERROT, rédacteur du *Journal de Montmédy*, membre correspondant;

3° *Les confitures de Bar*, poésie par M. André THEURIET, membre correspondant;

4° Suite des *Annales historiques du Barrois*, année 1420, par M. V. SERVAIS, vice-président de la Société;

5° *Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance dans le département de la Meuse* (suite), par M. le docteur Baillot, vice-président de la Société;

6° *Notice historique sur le bourg d'Ancerville*, par M. Bonnabelle, membre titulaire;

7° *Recherches sur plusieurs voies romaines, partant de Nasium*, par M. le comte Hippolyte de Widranges, membre titulaire;

8° Rapport sur l'ouvrage de M. Auguste Lemaire, intitulé : *Recherches historiques sur l'Abbaye et le Comté de Beaulieu-en-Argonne*, par M. Nicolas, secrétaire annuel de la Société;

9° *Notice sur le commandant Achille Colson*, par M. Ernest Birglin, membre titulaire;

10° *Notice sur feu l'abbé* Tihay, *curé-doyen de Condé*, par M. Tassy de Montluc, membre titulaire.

M. Birglin donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire, au nom de la Commission des publications, sur un travail de M. Labourasse, intitulé : *Essai sur le Patois meusien*, lequel conclut à sa non insertion dans le Bulletin, à cause de sa trop grande extension.

Sur l'observation de M. Bonnabelle, qui propose la publication partielle de ce travail, et notamment de la troisième partie, relative aux *conjugaisons*, l'Assemblée, consultée, décide que cette publication n'aura pas lieu.

M. le Président met ensuite aux voix la publication du rapport de la Commission sur le travail de M. Labourasse : l'Assemblée décide que ce rapport sera publié.

La publication de la *Notice historique sur Jandeures*, par M. V. Servais, qui n'a été lue qu'en partie, est ajournée.

M. Birglin, au nom de la Commission chargée de surveiller les travaux de la nouvelle route qui se construit à Bar, fait passer sous les yeux de l'Assemblée une petite statue, mutilée, en marbre, de l'époque romane, trouvée dans les fouilles.

Aux termes de l'article 4 du Règlement, il est procédé ensuite au renouvellement des membres du Bureau, pour l'année 1874,

à l'exception de M. le Secrétaire quinquennal dont le mandat n'est pas expiré;

Sont réélus :

1° *Président* : M. Poincaré;
2° *Vice-Présidents* : MM. Servais et Baillot;
3° *Secrétaire* : M. Nicolas;
4° *Trésorier* : M. Florentin.

Admission de M. François, de Neuville-sur-Orne, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts du Chili, comme *membre correspondant*.

Scrutin d'admissibilité pour un candidat au titre de *membre titulaire*.



ESQUISSES ORNITHOLOGIQUES.

MONOGRAPHIE

DES

OISEAUX SÉDENTAIRES

ET DES OISEAUX DE PASSAGE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes;

Par feu l'abbé V.-E. TIHAY, curé-doyen de Condé.

(Voir le tome II des Mémoires de la Société, page 161.)

QUATRIÈME GROUPE.

LES OISEAUX CHANTEURS.



Orsque l'aubépine se couvre de ses fleurs embaumées, aux premiers rayons du soleil de printemps, et que la nature reprend sa verte et riante parure, on voit revenir en foule les oiseaux voyageurs que l'hiver exile de nos contrées. Bientôt les bois, les jardins et les prairies se peuplent de ces hôtes ailés, et, sous l'influence de la saison nouvelle, ils suspendent leurs demeures au bord des eaux, aux embrasures des fenêtres, dans l'intérieur des cheminées, aux branches des haies et aux

touffes des buissons. Chacun retrouve le creux de l'arbre, l'enfoncement de mur auquel il avait confié sa couvée; il revient y nicher de nouveau, à moins que, pendant son absence, des mains barbares n'aient détruit le petit asile auquel il avait confié ses pénates.

C'est bien un jour de fête que celui où ces familles voyageuses reparaissent après une longue absence, voltigeant sur les rivières ou les cours d'eau, battant des ailes près de la porte ou des fenêtres de la maison villageoise, et donnant à toute la nature le signal du plaisir, et le branle à l'hymne aux mille voix que chante la nature rajeunie au Créateur des mondes. La Providence, dans sa sagesse, a assuré, par une étonnante fécondité, la conservation de leurs différentes espèces : car elles ne s'éteignent pas, malgré les engins de l'homme, l'intempérie des saisons, et la dévastation que font trop souvent de leurs couvées l'écolier pillard et les animaux rapaces.

Dans cette étude que nous allons faire des oiseaux chanteurs, nous aurons pour tous ces hôtes des jardins, des prairies et des bois, une parole de bienvenue; soit qu'ils apportent au grand concert de la nature une voix harmonieuse et puissante, soit qu'ils n'aient, pour y participer, qu'un faible ou simple ramage. Il faut bien qu'il en soit ainsi; car, n'est-ce pas Dieu, après tout, qui a produit ces différences et ces contrastes qui donnent un caractère si marqué de grandeur à ses œuvres ! Tous ces musiciens ailés ont, du reste, la même valeur absolue, parce qu'aucun ne manque à sa tâche, et que, dans le grand orchestre dont ils sont les exécutants, chacun dit sa note à son temps, à son tour, et contribue de la sorte à la parfaite harmonie de l'ensemble.

Les oiseaux chanteurs qui se montrent au retour de la belle saison, dans le département de la Meuse, ou ne le quittent jamais, peuvent être répartis en douze ou treize familles, plus ou moins exactement circonscrites et déterminées. Ce sont eux que nous allons successivement passer en revue, et, tout en donnant, sur leurs mœurs et leurs habitudes, les détails qui nous semblent les plus intéressants ou les plus utiles, nous les apprécie-

rons, au point de vue spécial qui nous occupe ici : leur aptitude vocale, l'étendue et la beauté du chant; chacun aura sa place, depuis le Rossignol, avec son admirable talent, jusqu'au Moineau au pépiement monotone et criard.

I. — LES PIES-GRIÈCHES.

Les Pies-grièches, à cause de leur organisation qui les rapproche des Rapaces, et de la beauté de leur voix, ont droit d'occuper le premier rang dans cette étude, et de figurer en tête du groupe.

L'histoire de leurs mœurs n'est pas sans intérêt. Fières, hargneuses, méchantes, elles ont des goûts sanguinaires et n'ont pas peur d'ennemis supérieurs en force. Plusieurs d'entre elles, après avoir chassé pour assouvir leur appétit, chassent encore après s'être bien repues, peut-être par instinct de prévoyance, mais très-certainement aussi par goût de destruction. On les voit, en effet, toujours aux aguets d'une proie, fondre sur des sauterelles, de gros coléoptères, même des oiseaux et des mammifères de petite taille, s'en saisir et les emporter aussitôt pour les enfiler aux épines des buissons, ou des arbres épineux, voisins du canton qu'elles fréquentent. Elles sont si adroites dans cette sorte d'exécution, que l'épine passe toujours au travers de la tête de l'insecte ou de l'oiseau, qui reste ainsi suspendu. Si elles ne trouvent pas d'épines, elles assujétissent la tête de leur victime à l'enfourchure d'une petite branche. Leur chasse continue de la sorte tout le jour, et quand elle n'est pas fructueuse, ou que la faim les presse, elles visitent leurs gibets et en détachent ce qui leur convient.

C'est au milieu des halliers, des buissons, dans les vergers, sur les arbres plantés le long des chemins, que les Pies-grièches se plaisent. Elles ne parcourent jamais de grands espaces, leurs ailes médiocres ne le leur permettant pas. Leur vol décrit généralement un arc de cercle; cependant, comme tous les oiseaux qui chassent en volant, elles savent se soutenir en l'air, pour

guetter et surprendre la proie qu'elles ont vu se cacher dans l'herbe.

Outre le cri rauque et strident qu'elles font entendre, quand quelque objet les inquiète, les Pies-grièches ont un chant mélodieux, et comme elles aiment à babiller, on peut facilement se donner le plaisir de l'entendre, quand on en sait quelqu'une établie dans le voisinage.

Nous en possédons cinq espèces dans le département. La première est la plus grande de toutes.

41. La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), L., est la plus commune et la plus connue. On la trouve dans toutes nos forêts, et dans le mois de juillet, quand les jeunes sont envolés, on la voit fréquemment sur les arbres des routes. Elle disparaît au commencement d'octobre, pour revenir en février; quelques individus nous restent tout l'hiver.

Rien de plus agréable que le chant de la Pie-grièche grise. Il est flûté, doux et sonore, et comme son gosier semble infatigable, elle le poursuit du matin jusqu'au soir, ne l'interrompant que quand elle est en chasse, ou qu'il lui faut soigner sa couvée. C'est sur les plus hauts arbres qu'elle établit son nid, à l'enfourchure des branches qui partent du tronc.

42 et **43.** Il n'y a que quelques années, qu'on a signalé, dans le département, la présence de la Pie-grièche méridionale ou d'Italie (*Lanius meridionalis*), Temm., et de la Pie-grièche a poitrine rose (*Lanius minor*), L. Originaires toutes deux des parties méridionales de l'Europe, elles nichent dans nos vergers et nos taillis, sans y être communes. Je les ai vues dans les environs de Verdun, et plus fréquemment au voisinage de Bar-le-Duc. Leurs habitudes sont celles de leurs congénères. Les couleurs blanc-vineux des parties inférieures caractérisent la première, tandis que la seconde a la poitrine et les flancs roses.

44 et **45.** Les deux autres espèces, la Pie-grièche a tête rousse (*Lanius rufus*), L., et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), L., sont tout à fait indigènes. L'une se plaît de préférence dans les vergers des fermes ou des villages, l'autre dans les forêts, où on la trouve surtout dans les jeunes taillis. On la recon-

naît à la différence de leurs livrées : la Rousse a pour spécialité d'avoir l'occiput et la nuque d'un roux ardent; l'Ecorcheur porte le manteau cendré-bleuâtre, avec la gorge et l'abdomen d'un blanc pur.

On trouve leur nid, pour les premières surtout, sur les poiriers et les pommiers, quelquefois sur les noyers et les peupliers; pour les secondes, sur de jeunes baliveaux et des épines, au milieu des fourrés.

Ces quatre Pies-grièches ont, comme la Grise, un chant mélodieux, rarement interrompu, et possèdent en outre la faculté d'imiter celui des autres oiseaux. Elles se composent ainsi un ramage ravissant, où l'on retrouve, harmonieusement mêlés et confondus, les chants de l'hirondelle, du chardonneret, du rossignol, des fauvettes et des rouges-gorges, auxquels elles mêlent de temps en temps quelques sons rauques et stridents, qui leur appartiennent : on dirait un coup d'archet faisant vibrer, dans une partition, les cordes d'un violoncelle. Elles reproduisent, à s'y méprendre, le courcaillet de la caille, les cris d'appel des mésanges, et ceux d'une foule d'autres espèces. Mais la Pie-grièche à poitrine rose l'emporte sur tous ses congénères, dans ce talent d'imitation; elle ne s'approprie pas seulement quelques-unes des parties du chant qu'elle entend, elle le retient tout entier, et peut le répéter sans le moindre changement. C'est ainsi, par exemple, qu'elle parcourt exactement et dans leur ordre, toutes les nuances du ramage du rossignol, des alouettes; plus faiblement cependant, et comme ferait un écho. Il y a toutefois des sons que les Pies-grièches ne peuvent rendre. Mais ces chants, qu'elles apprennent si bien, ces airs qu'elles sifflent avec une si prodigieuse facilité, elles les oublient bien vite, si elles en entendent d'autres. Chose singulière, les femelles de cette famille sont douées, comme les mâles, de cette faculté de chanter, et la possèdent au même degré.

II. — LES GOBE-MOUCHES.

Agiles, infatigables chasseurs de mouches, de tipules, de cousins, d'araignées, mais faibles et médiocres chanteurs !

46. Le Gobe-mouches gris (*Muscicapa grisola*), L., peut à peine être rangé dans la catégorie. Un petit cri aigu, voilà la seule note qu'il fasse entendre; mais il reparaît aux mêmes lieux, avec une affection si constante, il détruit avec tant de zèle les diptères importuns, qu'il est toujours le bienvenu. Que j'aime à le voir revenir près de ma fenêtre et faire élection de domicile dans l'espalier qui l'avoisine ! Mais c'est un petit sauvage qui s'enfuit quand il me voit, et ne rentre jamais, tant que je suis tout près. Je l'étudie, je le surveille dans ses allures. Perché sur un poteau, sur une branche, aux environs, il s'y tient immobile, jusqu'à ce qu'un insecte s'approche en bourdonnant; alors il fond sur lui, met fin du même coup à la vie et aux chansons de l'étourdi, puis va reprendre son poste, continuant jusqu'à la fin du jour son rôle d'exterminateur.

Moins pressé que plusieurs autres exilés, il n'est de retour qu'à la fin d'avril, lorsque le frêne étale à demi son feuillage. Aussitôt arrivé, il travaille à l'œuvre de l'incubation et dépose son nid dans le creux d'un vieux arbre, contre le mur d'un verger, sous l'abri du feuillage; là, de préférence, où les insectes abondent. Il le compose de mousse et de toiles d'araignée. Le mâle n'abandonne sa femelle que pour chercher à la couveuse la nourriture dont elle a besoin.

47. Le Gobe-mouches becfigue (*Muscicapa atricapilla*), G. m., est un peu plus rare, ou se montre moins; il possède un volume de voix plus considérable; les notes qu'il fait entendre ont quelque rapport avec celles du Rouge-queue de murailles. Cette jolie espèce se rencontre plus fréquemment dans les bois humides, aux abords des fontaines, et dans toutes les forêts où il y a des clairières. A le voir voltiger à quelques pieds de terre, on dirait l'hirondelle de fenêtre, si son vol était aussi rapide. C'était la remarque que me faisait un jour un garde, étonné d'apercevoir

l'oiseau, qui jamais ne vole que dans le libre espace de l'air, égaré sous les grands chênes. Son nid, qu'il cache dans le trou d'un vieux arbre, est construit de limon gâché, de petites branches et de crin d'animaux. Il revient à la fin d'avril, et, quelques jours après, s'occupe de l'incubation. Il est ombrageux et vit très-solitaire. Son beau plumage noir et blanc ne dure que pendant la saison des couvées; en septembre, quand les tendeurs le prennent à leurs engins, il a déjà revêtu sa sombre livrée grise. Il chasse comme son congénère.

48. C'est une chose assez rare de rencontrer le Gobe-mouches de Lorraine (*Muscicapa collaris*) Bechs., qui reparaît aussi sur la fin d'avril. Oiseau sombre et triste, il voltige continuellement d'arbre en arbre, à la recherche des insectes ailés. Il ne diffère du précédent que par son blanc collier. Sa voix n'est qu'un accent plaintif, roulant sur une consonne aigre. Il habite les forêts de haute-futaie; dans ce département, on ne le trouve que dans les bois de clairs-chênes, aux environs d'Azannes et de Billy. Je l'ai vu cependant le long des chemins de la forêt de Lisle. Son nid, composé de petits brins d'herbe et de mousse, est établi dans un creux d'arbre profond et distant du sol. Il a pour sa couvée une sollicitude inquiète, et, pour elle, déploie de l'activité et même du courage.

III. — LES HIRONDELLES.

Nous avons, dans la famille des Hirondelles, un autre genre de chasseurs d'insectes. Le Gobe-mouches fait la guerre en tirailleur; il se place en embuscade et tombe à l'improviste sur un ennemi isolé : l'Hirondelle, au contraire, attaque les insectes alors qu'ils sont réunis en légion; elle fond sur eux en engloutissant, avec son bec entr'ouvert, des rangs entiers, et si, dans un rayon de soleil, leurs colonnes se sont reformées, l'oiseau se précipite avec ses ailes rapides, et les moucherons folâtres ont disparu par centaines.

Ce ne sera un étonnement pour personne de nous voir pla-

cer l'Hirondelle parmi les oiseaux chanteurs; car, sans mentionner le cri joyeux et perçant du Martinet, quand il vole au-dessus du clocher et du comble de nos maisons, et le *tuit-tuit* de l'Hirondelle de fenêtre et de l'Hirondelle de rivage, qui complètent le grand concert de la nature animée, qui n'a entendu avec charmes le gazouillement doux et harmonieux de l'Hirondelle de cheminée? Messagers du printemps, ces légers oiseaux ont le droit d'être les bienvenus, comme la belle saison qu'ils annoncent. Hôtes de nos demeures, ils les égaient par leurs évolutions rapides et leurs cris répétés. C'est le matin surtout, aux premiers rayons de l'aube naissante, et le soir, quand le soleil pâlit au bout de l'horizon, que l'Hirondelle, perchée sur le toit de la gothique église, ou de la haute maison, fait entendre son harmonieux salut à l'astre brillant qui renait ou va disparaître.

Les diverses espèces d'Hirondelles qui reviennent et passent la belle saison dans notre département, sont : l'HIRONDELLE DE CHEMINÉE (*Hirundo rustica*), L.; — l'HIRONDELLE DE FENÊTRE (*Hirundo urbica*), L.; — l'HIRONDELLE DE RIVAGE (*Hirundo riparia*), L.; — et le MARTINET COMMUN (*Hirundo apus*), L.

49. L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE ne reparait pas au jour fixe; l'époque de son retour varie, selon que la température printannière est plus ou moins tiède. C'est ordinairement du milieu de mars aux premiers jours d'avril; mais il n'est pas rare que la reprise du froid fasse périr un bon nombre d'individus.

50. L'HIRONDELLE DE FENÊTRE, puis celle DE RIVAGE, se suivent de quelques jours; puis c'est le **51.** MARTINET NOIR, qui paraît sur la fin d'avril. Une seule fois on a vu le **52.** MARTINET A VENTRE BLANC (*Hirundo melba*), L., qui habite les Alpes de la Suisse et du Tyrol, et la plupart des îles de la Méditerranée.

On connaît l'architecture des nids de l'Hirondelle de fenêtre (1)

(1) Un membre de la Société a été le témoin d'un trait bien touchant d'un couple d'Hirondelles de fenêtre. Une femelle, pendant le temps de la couvée, était morte accidentellement; nous la trouvâmes, raconte-t-il, un matin suspendue sans vie à l'un des crins dont elle avait formé son nid, et duquel elle n'avait pu, sans doute, malgré ses efforts, se détacher.

Le mâle, après avoir longtemps voltigé autour d'elle avec des cris déchi-

et de cheminée, de celui du Martinet noir, qui se contente d'un trou de muraille; mais tout le monde n'a pu voir celui de l'Hirondelle de rivage, qui agit, d'après un plan tout différent. Mineur infatigable, elle creuse son logis dans les bancs de sable ou de grève; s'attachant à leurs parois, par ses petites griffes aiguës, elle les frappe à grands coups de bec, jusqu'à ce que la croûte solide se soit éboulée, puis se tourne dans le trou qu'elle a creusé, jusqu'à ce qu'elle lui ait donné une forme arrondie. Quand sa demeure a les dimensions voulues, elle en consolide l'intérieur et le polit avec le plus grand soin. On la trouve établie le long des hautes berges de la Meuse que les eaux ne peuvent atteindre, surtout aux environs de Champneuville et de Brieulles.

53. Une espèce voisine des Hirondelles, l'ENGOULEVENT D'EUROPE (*Caprimulus Europæus*), L., nous arrive avec les Martinets. C'est un oiseau crépusculaire, aux couleurs sombres, ondées de gris et de noir, connu des Villageois et des Pâtres sous le nom de *Tette-chèvre* et de *Crapaud-volant.* On le voit souvent, à la tombée du jour, chassant aux insectes le long d'un chemin creux et couvert, ou près d'un troupeau, le bec largement ouvert, pour engloutir les essaims pressés des moucherons bourdonnants. De mœurs inquiètes et solitaires, il ne fréquente que les lieux isolés, les terrains secs, pierreux et couverts de bruyères. C'est, perché longitudinalement sur une branche, qu'il fait entendre son cri sourd et profond. Son nid n'est qu'un simple trou sans appareil, au pied d'un arbre ou d'un rocher, sur la terre sèche et battue, où la femelle pond deux ou trois œufs, qu'elle couve avec beaucoup de sollicitude.

rants, ayant enfin acquis la certitude de sa mort, disparut pendant quelques heures, puis revint accompagné d'une autre femelle, qu'il installa sur les œufs chauds encore. Celle-ci s'acquitta de sa mission improvisée en bonne et vraie mère, jusqu'au moment où les petits orphelins lui parurent assez grands pour voler de leurs propres ailes et pour se passer de ses soins.

Ceci s'est passé au château de Pierrefort (Meurthe), pendant l'été de 185....

IV. — LES MERLES ET LES GRIVES.

L'étude des espèces qui composent cette famille, nous offre les aperçus les plus intéressants. Ce sont, parmi les oiseaux, ceux que nous avons le plus de plaisir à revoir au printemps, et qui donnent à nos forêts le plus d'animation par leur voix harmonieuse et la sonorité de leurs chansons. C'est grâce à leur vie mouvementée, à leurs courses dans les dédales de la feuillée, que les halliers et les bosquets sont si agréables à parcourir aux premières et aux dernières heures d'un jour d'été.

Chaque contrée a ses Merles et ses Grives : les bois, le bord des eaux et les monts rocailleux. Les uns aiment la fraîcheur des ombrages, le fond des vallées; les autres se plaisent sur les sites arides et brûlés par le soleil ardent. Tous sont défiants et sauvages et s'enfuient au moindre bruit. Il n'est pas d'oiseaux dont le régime soit plus varié : les baies de tout genre, surtout du sorbier, du lierre et du génevrier; les larves, les insectes et les vers, qu'ils cherchent sous les feuilles et en grattant le sol, forment le fond de leur nourriture habituelle.

La plupart des Merles et des Grives disparaissent à la fin de l'automne, pour passer de proche en proche dans les chaudes régions du Midi. On ne voit plus en hiver que quelques Litornes, des Mauvis et surtout le Merle noir, qui viennent près des villages butiner dans les haies, à la recherche des mouches endormies, et des fruits du troëne et des ronces. Au premier soleil de mars, quand fleurissent l'hépatique, la primevère et les premières violettes, tout ce monde là revient, et l'on voit bientôt les peupliers et les aulnes qui bordent les prairies, les arbres des vergers que couronne le gui parasite, peuplés de nombreux voyageurs ailés, qui s'y arrêtent et font halte pour regagner chacun les lieux qui l'ont vu naître.

54. Nous revoyons alors la DRÀINE ou HAUTE-GRIVE (*Turdus viscivorus*), L., qui va s'établir sur les grands arbres; — **55.** la GRIVE COMMUNE (*Turdus musicus*), L.; — **56.** le MERLE NOIR (*Turdus merula*), L., qui se dispersent dans les halliers et les fourrés, tandis

que la **57.** Grive mauvis (*Turdus pilaris*), L., la **58.** Litorne (*Turdus iliacus*), L., et le **59.** Merle a plastron blanc (*Turdus torquatus*), regagnent les sapinières des Vosges et de la Bavière. Je ne mentionne que pour mémoire le **60.** Merle de roche (*Turdus saxatilis*), L., svelte et gracieux oiseau, que je n'ai vu qu'une fois et qui avait été tué dans les environs d'Issoncourt.

Le nid se ressemble beaucoup dans toutes les espèces. Il est formé à l'extérieur d'une couche de terre et de mousse, matelassé à l'intérieur d'un peu de laine et d'herbes fines. On le trouve placé depuis le sommet des grands arbres jusque dans les buissons, et même bien près du sol, à l'abri d'une touffe de genêt ou de bruyère. Les œufs qu'il contient, d'ordinaire au nombre de cinq, sont d'une teinte bleu-verdâtre, tiquetée de taches noires, brunes où roussâtres.

Cette famille des Grives et des Merles est une des plus richement dotées sous le rapport du chant. C'est toute l'année qu'ils se font entendre; mais tandis qu'à l'automne leur chant n'est qu'un simple gazouillement, il acquiert, à l'époque des beaux jours, toute son amplitude et déploie les plus riches accords. Mais ses ressources ne sont jamais plus variées, qu'au moment où le soleil descend ou monte à l'horizon. Prêtez alors l'oreille. La Draine, au fond des bois, est la première à faire entendre les sons flûtés et variés de son ramage; le Merle noir, dans les bosquets ou les jardins, siffle ses chants tristes et mélancoliques, tandis que la Grive commune, du milieu de la futaie ombreuse, jette ses notes tantôt douces et harmonieuses, tantôt sonores et métalliques, qui donnent à sa voix une expression tour à tour gracieuse et grave. Tout le monde ne distingue pas, à coup sûr, le chant du Merle de celui de la Grive. Voici ce qui les caractérise l'un et l'autre. La plupart des notes du Merle font entendre un sifflement qui a quelque ressemblance avec celui de la flûte. La Grive siffle aussi, mais moins moëlleusement. Son chant est entremêlé de passages qui tiennent du gazouillement plutôt que d'autre chose : on y remarque surtout le retour des mêmes notes, de deux à quatre, plusieurs fois répétées. Le chanteur, après un léger écart, abandonne son thème pour en prendre un autre,

qu'il quitte de même pour un troisième; avant d'avoir épuisé son répertoire, il revient à l'un de ses refrains favoris, à quelque passage qu'il a déjà fait entendre; mais sans observer aucun ordre régulier. Le Merle, au contraire, après avoir chanté son air favori, plus prolongé généralement que celui de la Grive, prend un autre motif avant de le recommencer. Son chant contient, il est vrai, des répétitions; toutefois, après qu'il a déroulé une fois chaque passage, il fait une pause ou bien une séquence de notes plus douces, mais sans y mêler aucun rythme.

La chair des Merles et des Grives est un mets recherché; les Romains, qui se connaissaient en bonne chère, en faisaient grand cas, les élevaient en volière, et l'on sait le mot du sensuel Horace, dans une de ses épîtres : *Nil melius Turdo.* De nos jours encore, ils n'ont pas perdu leur antique renommée; on vante toujours les Merles de Corse à la chair parfumée, et c'est encore en Lorraine une des industries nationales de les prendre aux lacets en potence, et autres engins, qu'on amorce avec les baies du sorbier et de l'alisier sauvage.

61. Lorsqu'on parcourt les bords de la Chiers, de la Thonne et les méandres de l'Orne, on rencontre quelquefois un oiseau de la famille des Merles, aux allures singulières et bizarres, le Cincle plongeur ou Merle d'eau (*Turdus aquaticus*), L. Grâce aux plumes imperméables et tassées dont il est revêtu, et de l'opercule membraneux de ses narines, c'est dans le sein des eaux qu'il va chercher les insectes aquatiques dont il se nourrit.

Rien de plus curieux que de le voir, aussitôt qu'il est entré dans l'humide élément, déployer ses ailes de toute leur longueur et s'en servir comme de nageoires, pour s'avancer entre deux eaux jusqu'à la rive prochaine, presque toujours contre le courant, le corps obliquement placé, et la tête inclinée vers le fond. A terre, il ne marche guère et que par sauts; mais ses tarses courts, ses ongles très-arqués, et ses doigts garnis en dessous de pelotes saillantes, lui servent merveilleusement à se tenir sur les roches glissantes et à fleur d'eau, d'où il guette sa proie.

Il n'a qu'un petit cri flûté, qu'il jette, en volant, avec rapidité, surtout au printemps, époque de la pariade. On le recon-

naît à son large plastron blanc, tranchant sur un plumage d'un brun foncé. Son nid, placé et construit à terre, avec des brins d'herbe, de petites racines sèches et des feuilles mortes, est recouvert d'un dôme voûté, dont l'ouverture est garnie de mousse. La femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres.

V. — LE LORIOT, L'ÉTOURNEAU ET LE JASEUR.

62. Il n'est personne qui, fréquentant les bois au mois de mai, n'ait entendu le cri flûté de ce joli oiseau que nous nommons LORIOT (*Oriolus galbula*), L. De tous les chanteurs des bois, il est peut-être celui dont l'oreille a le plus de justesse. Qu'un chasseur essaie de s'approcher du Loriot, en sifflant son cri particulier; à la moindre intonation fausse, il reconnaît la ruse et s'enfuit à tire-d'ailes. Son nid est un des plus jolis de nos bois; on le trouve suspendu, enlacé avec art, à l'enfourchure qui termine la branche horizontale d'un chêne, d'un hêtre ou d'un tremble. Il affectionne toujours un canton particulier, dans lequel il ne souffre pas un autre individu de son espèce, et d'ordinaire, c'est près d'un chemin qu'il s'établit de préférence. Il n'est pas rare de le rencontrer aussi dans les grands vergers qui entourent les villages, surtout quand un cours d'eau les traverse. Ce n'est qu'à l'âge de trois ans, que le Loriot acquiert le jaune pur et brillant qui donne tant d'éclat à son plumage; avant cette époque, il n'a qu'une teinte sombre, où dominent le vert, le jaune et le gris. Cet oiseau nous quitte à la fin du mois d'août, aussitôt que les cerises, dont il est très-friand, ont disparu; il n'est juste, au milieu de nous, que le temps nécessaire pour se reproduire et élever ses petits.

63. Au moment, à peu près, où les Grives apparaissent, les bandes de SANSONNETS ou d'ETOURNEAUX (*Sturnus vulgaris*), L., que l'on voit voleter si nombreuses, pendant l'automne et l'hiver, dans les plaines de la Woëvre et sous les plateaux découverts, se séparent, et chaque couple se retire dans les bois, où il vit solitaire. C'est dans le creux d'un arbre que l'étourneau place le ber-

ceau de sa progéniture, usurpant parfois la demeure d'une Pie ou de quelque autre oiseau, et ne trouvant pas mal d'avoir près de lui, dans un trou tout voisin, un ménage de Stuppes ou de Sittelles. Pendant le temps des couvées, l'Etourneau déposant sa robe d'hiver aux taches blanches ou roussâtres, prend une parure d'un noir brillant et métallique, aux reflets empourprés et violets. Il chante presque toujours, et sa voix, harmonieux gazouillement, est quelquefois interrompue par un cri long et aigu. A la fin de juillet, les familles nouvelles se rassèmblent de nouveau en troupes pressées, et ne se quittent plus ni le jour ni la nuit. Lorsque le soleil est à son déclin, les Etourneaux se retirent dans les marais couverts de roseaux, ou sur quelque arbre touffu d'une forêt voisine; aux premières lueurs du jour, ils jasent déjà tous ensemble, et bientôt après ils quittent leur asile nocturne pour se répandre dans les campagnes, où leur vol serré et circulaire les fait reconnaître à de longues distances. Ils vivent d'insectes, et surtout de ces jolies cétoines au vert bronzé, luisant, avec des reflets rougeâtres, qu'on trouve au mois de juin sur les fleurs et surtout sur les roses. Ils recherchent aussi les graines, les baies, les cerises et principalement les raisins.

64. C'est depuis les premiers jours d'automne, jusqu'à la fin de février, qu'apparaissent les Jaseurs (*Bombycivora garrula*), Temm., dont la patrie n'est pas encore parfaitement connue, quoiqu'on ait prétendu qu'ils viennent de la Bohème, parce qu'ils y passent plus souvent qu'ailleurs. On ne peut pas voir un plus bel oiseau, avec sa tête élégamment huppée, et les riches couleurs vineuses de son plumage, émaillées de noir sur la gorge et les côtés du bec, de blanc et de jaune, et surtout de ces brillantes lames rouges qui revêtent les ailes et la queue.

Les Jaseurs ont un caractère tout à fait sociable, vont par grandes troupes, et quelquefois en volées innombrables. On les prend ordinairement avec les Grives, dont le passage coïncide avec le leur, et comme ils sont assez stupides, ils donnent plus qu'elles encore dans les piéges tendus. C'est au moment de leur essor qu'ils font entendre leur cri, simple et monotone gazouillement, plutôt que chant harmonieux.

La nourriture qui plaît le plus à ces oiseaux, lorsqu'ils se trouvent dans un pays de vignes, ce sont les raisins; ils cherchent aussi les baies du troène et de l'églantier, les sorbes, les groseilles sauvages, et généralement les fruits à drupe tendre.

Les migrations des Jaseurs dans la Meuse ont été rares. Les quelques individus que nous connaissons ont été pris dans les bois de la Renarderie, sur le territoire de Verdun, et aux environs de Damvillers.

VI. — LE COUCOU, LE TORCOL ET LA HUPPE.

65. Chaque année, lorsque le chêne commence à prendre sa verte parure de feuillage, et que partout les blanches anémones et le muguet odorant sont en fleur, une plainte, un chant monotone fait retentir au loin les échos de nos bois : c'est l'annonce du retour de cet oiseau solitaire, qu'on salue volontiers comme le sûr messager des beaux jours. Il est le bienvenu pour tous, le mystérieux Coucou (*Cuculus canorus*), L.; car à sa voix sonore ne manquent pas d'arriver les hôtes ailés qui peuplaient naguère la forêt, et le concert de mille chanteurs rivaux rend à la nature, réveillée de son sommeil d'hiver, toutes ses harmonies.

Des chaudes contrées de l'Afrique et de l'Asie, où il passe la mauvaise saison, il est de retour parmi nous aux premiers jours d'avril, et vient habiter les hautes futaies, au voisinage des lieux où les insectes abondent. C'est presque toujours dans les jardins et les vergers qu'il apparaît d'abord. Seul dans le canton qu'il s'est choisi, il chante, pour appeler sa femelle, qui ne fait point de nid et va déposer chacun de ses œufs dans celui de quelque autre espèce. Préalablement, elle l'a pondu par terre, puis saisi par son bec et enlevé dans son large gosier, pour le dégorger ensuite. Elle choisit ordinairement la demeure d'un petit Passereau, mangeur d'insectes, le plus souvent un Troglodyte, un Roitelet, un Rouge-gorge, quelquefois une Fauvette, ou bien encore un Merle. Le jeune Coucou, une fois éclos, reçoit, comme les petits de la couveuse, des soins empressés; il a part à

toutes ses chasses, et c'est pitié, vraiment, qu'un pauvre petit oiseau s'épuise pour nourrir un hôte qui, bientôt ingrat et gourmand, chassera ses frères d'adoption, pour jouir tout seul des soins jusque-là partagés.

Le Coucou se laisse approcher difficilement, et surtout lorsqu'il est dans les bois. Il exerce quelquefois, pendant longtemps, la patience du chasseur, volant d'arbre en arbre, sans s'éloigner beaucoup. On ne le surprend guère qu'en imitant son cri. Les jeunes, quand ils n'ont plus besoin de soins étrangers, quittent les bois et vont habiter les aulnes et les saules qui bordent les prairies. Leur chair, alors grasse et succulente, est un mets recherché.

Le chant du Coucou cesse aux premiers jours de juillet; c'est le temps de la mue de l'oiseau, et quand il a repris sa livrée de voyage et d'hiver, il recommence sa lointaine migration. On est alors à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

66. C'est à peu près avec lui que revient l'oiseau qui jouait un si grand rôle dans les enchantements et les conjurations des sorcières antiques. Le Torcol (*Yunx Torquilla*), L., que la magicienne de l'idylle de Théocrite invoque, pour qu'il lui ramène son amant infidèle, est connu de tout le monde par la singulière et curieuse habitude qu'il a de tourner la tête, en imprimant à son cou une sorte de torsion. Cet acte, qu'il accomplit très-lentement, quand quelque chose l'inquiète ou l'irrite, est accompagné de l'érection des plumes frontales et de l'épanouissement de la queue. Les paupières restent immobiles, puis il étend subitement le cou, pour recommencer plusieurs fois le même mouvement, toujours en poussant un petit sifflement, et paraissant, à la fin de ses convulsions, attaquer, par un coup de tête, un objet qui l'offusque.

Peu d'espèces de nos climats vivent aussi solitaires. Le Torcol n'est cependant pas sauvage et habite volontiers les vergers, où de vieux arbres lui offrent une cavité pour établir son nid et déposer ses cinq ou six œufs, d'un blanc d'ivoire. Les fourmis, qu'il saisit autant avec son bec qu'avec sa langue visqueuse, lui servent de nourriture habituelle.

On ne lui connaît qu'un cri monotone, rauque et traînant, qu'il fait surtout entendre lorsqu'il veille sur le nid où couve sa femelle.

67. Le mois d'avril est, dans ce département, l'époque de l'arrivée de la Huppe (*Upupa Epops*), L., un de nos plus remarquables visiteurs. Avec les premières brises du printemps, qui nous ramènent une tiède température, quand tout dans la nature a hâte de sortir et d'éclore, elle quitte l'Afrique, et bientôt on la revoit dans les terrains humides et labourés, et surtout dans les bois voisins des pâturages et des prairies; car c'est là qu'elle trouve les insectes, les vers et les petits mollusques dont elle fait sa pâture.

Quoique la Huppe puisse se percher, on la voit bien plus à terre que sur les arbres. Sa marche est lente, mesurée, gracieuse. Rien de plus élégant que son aspect, quand elle accomplit ce mouvement de tête qui ramène son bec vers le sol, qu'elle déploie les longues plumes de sa tête en éventail, et qu'elle agite les ailes et la queue.

On connaît le cri sourd et retentissant de la Huppe. Les sons qu'elle émet, et qu'elle répète deux ou trois fois de suite, n'ont-ils pas quelque ressemblance à ceux que produit la grosse caisse vigoureusement frappée, et ne serait-ce pas elle alors qui ferait l'effet de cet instrument dans la musique et parmi les concertants des bois?

Cet oiseau aime l'isolement, et c'est dans les fentes des rochers, les crevasses des murs et les trous naturels des arbres qu'il établit son nid. La mauvaise odeur, que souvent ce nid exhale, provient des déjections des jeunes, qui, dans les derniers temps, finissent par l'encombrer. La Huppe est plus connue dans nos campagnes sous le nom de *Coq des bois* et de *Boût-boût*.

VII. — LES PIPITS ET LES ALOUETTES.

Dans cette famille toutes les espèces sont douées d'une aptitude spéciale pour le chant; quelques-unes même l'ont au plus haut degré.

68. En première ligne figure un de nos visiteurs les plus assidus, le PIPIT DES ARBRES (*Anthus arboreus*), L., si souvent confondus avec le Pipit des prés. Il nous arrive à la fin d'avril. Perché sur un haut buisson, ou sur la branche morte de la cîme d'un hêtre ou d'un chêne, il entonne ses jolies chansons, puis s'envole à la manière des alouettes, et quand il est à une grande hauteur, il plane et décrit un demi-cercle en descendant lentement vers l'endroit d'où il était parti, ou jusqu'à quelque arbre voisin. Pendant ce temps, il n'interrompt pas son refrain, et, si rien ne l'inquiète, il répète plusieurs fois ses ascensions musicales. Sa vivacité, sa gaîté sont vraiment pleines de charme; il est très-amusant d'assister à ses évolutions, qui ne sont jamais plus répétées qu'après une ondée de mai, quand un fort rayon de soleil vient percer le feuillage, et que l'arc d'Iris est réfléchi en brillantes couleurs dans les goutelettes éparses sur les herbes.

69. Le PIPIT DES PRÉS (*Anthus pratensis*), Bech., connu aussi sous le nom de *Farlouse* et de *Sinsignote de Lorraine*, est de retour dans les prairies basses de la Meuse, au temps de la floraison des populages et des ficaires; il est alors réuni en troupes assez nombreuses, aimant à courir sur le sol, à la recherche de ces petits moucherons attachés aux herbes naissantes. On le voit aussi, bien souvent, perché sur les branches les plus élevées des saules et des aulnes, d'où le mâle fait entendre son chant printanier. C'est avec beaucoup d'action qu'il l'exécute; il s'agite de temps en temps, s'élève et plane assez haut, pour retomber ensuite à la même place, sans cesser de chanter et de chanter fort agréablement. Son ramage est simple, mais doux, harmonieux, et nettement prononcé. Il fait son nid dans un endroit solitaire, et le cache sous une motte de gazon. Le Pipit des prés est de taille inférieure à celui des arbres, et porte plus de vert dans son plumage.

70. Ces deux Pipits, surtout celui des prés, sont communs; il n'en est pas de même du PIPIT ROUSSELINE (*Anthus rufescens*), T., qu'on reconnaît au roux plus ou moins vif qui forme sa livrée. Je ne l'ai jamais vu que sur les friches voisines d'Ippécourt et dans les environs de Commercy. Les lieux arides, où croissent les ge-

nèts et les bruyères, sont ceux qu'il affectionne. Il se tient d'ordinaire sur les mottes de gazon, et ne se perche guère qu'au printemps, pour chanter à peu près le même refrain que ses congénères, et pousser le cri d'appel commun à tous les Pipits.

71. Le Pipit spioncelle (*Anthus aquaticus*), Bech., le plus grand de la famille, se plaît près des eaux ou dans le voisinage des grèves. On l'aperçoit le plus souvent sur quelque pierre humide. Il chante dès l'aurore, et son ramage n'est pas dépourvu d'harmonie. Son passage dans la Meuse n'est qu'accidentel.

72. Le Pipit Richard (*Anthus Ricardi*), V., vu, deux ou trois fois seulement, parmi des alouettes, au marché de Verdun, vient, paraît-il, du midi de la France et de l'Espagne. On ne peut rien dire de ses habitudes, qui sont, sans doute, celles de tous les Pipits. Il pourrait se faire que les individus qui nous arrivent soient des enfants perdus, égarés dans les migrations de l'espèce. Peut-être aussi sont-ils plus nombreux qu'on ne le pense; car l'excessive longueur de leurs torses doit les empêcher de donner dans les collets assez bas qu'on tend aux alouettes, avec lesquelles on les a toujours rencontrés.

73. On connaît le chant et les mœurs de l'Alouette commune (*Alauda arvensis*), L.; la première elle annonce le printemps, et continue à égayer nos champs et nos prairies pendant toute la belle saison, le soir et le matin surtout. Elle est du petit nombre des oiseaux qui chantent en volant; plus elle s'élève, plus elle force la voix; et souvent, quoiqu'elle se soutienne à perte de vue et au haut des airs, on l'entend encore; soit que sa chanson ne soit qu'un simple accent d'amour ou de gaîté, soit que ces oiseaux ne chantent au milieu de leur vol que par une sorte d'émulation et pour se rappeler entre eux.

Dans tout le département, on tue les Alouettes au miroir, amusement oiseux, trop connu pour que nous en parlions ici. D'octobre en mars, on les prend aussi au filet. Ce dernier mode est lucratif; mais outre les difficultés qui l'accompagnent, il demande encore quelque peine et exige une certaine expérience. Cette chasse se fait au moyen d'un filet d'environ vingt-cinq pieds de long, sur seize à dix-huit de large, à mailles d'environ

quatre centimètres de côté, renforcé de huit cordes solides, qui le traversent dans sa longueur à des intervalles égaux, et se terminent à chaque extrémité par de grands anneaux, débordant de quelques pouces. Des deux côtés on passe dans ces anneaux une longue et forte perche, que les chasseurs, au nombre de deux au moins, tirent chacun dans un sens opposé, pour donner au filet son entier développement; puis, posant à terre un des bouts des deux perches; et soutenant l'autre de manière à lui donner un angle d'inclinaison d'environ quarante-cinq degrés, ils traînent l'engin, balaient le sol, et s'emparent aisément de toutes les alouettes qui se laissent surprendre. Leur marche doit être dirigée de manière à ce que le vent traverse obliquement le filet. Si l'air s'y engouffrait par le devant, il le gonflerait de manière à rendre la traction trop pénible; s'il le prenait par derrière, la partie du milieu céderait sous son poids, et les oiseaux prendraient plus facilement l'alarme.

Cette œuvre ne s'accomplit que dans les nuits obscures. Suivant le temps, les alouettes varient leurs lieux de pose. Après les jours pluvieux, on les trouve dans les prairies à herbe épaisse, où elles restent obstinément blotties, jusqu'à ce que le côté traînant du filet les force à déguerpir. Lors des beaux jours, au contraire, elles se rassemblent dans les champs de trèfle ou de chaume. Elles ont encore une étrange coutume; elles préfèrent au versant abrité d'une montagne, le côté exposé à l'orage ou à la pluie; le chasseur les chercherait alors vainement dans les petites vallées des basses terres, où pourtant il serait naturel de les croire réfugiées. De tous les oiseaux, l'Alouette est le plus aisé à prendre à la tirasse. Elle se lève, généralement, à l'instant où le côté inférieur de l'engin vient la toucher; alors, contrairement au Bruant, au Moineau, à la Linotte, qui fuient presque horizontalement et en avant, elle part invariablement dans une ligne verticale, va frapper le filet de ses ailes, et retombe à terre où sa capture devient inévitable.

On conçoit que cette chasse doit être très-productive; mais la loi la prohibe sévèrement, comme toutes les chasses de nuit.

74. L'Alouette lulu (*Alauda arborea*), L., petit oiseau huppé,

qui reparaît dans les premiers jours de février, se montre par troupes dans les champs, au bord des bois et des bruyères, et fait entendre, en s'élevant, un petit cri vif et flûté. Bientôt elle se disperse dans les clairières et les jeunes taillis, et place son nid au milieu des fougères et des genêts.

75. Le COCHEVIS (*Alauda cristata*), L., que décorent les plumes en aigrettes qui surmontent sa tête, affectionne, pour sa demeure, les champs élevés, la crête des sillons, les revers des fossés. Je l'ai vu souvent aux abords de Verdun et dans les environs, où il est plus connu sous le nom d'*Alouette de Champagne*. Il n'est pas rare de le voir se poser sur le toit des maisons, à l'entrée des villages. C'est un oiseau peu farouche, qui se réjouit à l'aspect de l'homme, et se met à chanter lorsqu'il le voit s'approcher; son ramage est agréable et doux, quoique fort élevé. Un des premiers, chaque année, il annonce le retour du printemps, et, chaque jour, le lever de l'aurore, surtout quand le ciel est serein. Le beau temps semble l'âme de son chant et de sa gaîté; car il devient triste et sombre si le ciel est pluvieux, si quelque nuage en obscurcit l'éclat. L'hiver, les individus qui n'ont pas émigré, se rapprochent des fermes et des habitations.

76. Nous avons vu quelquefois, à des intervalles irréguliers, la petite ALOUETTE CALENDRELLE (*Alauda arenaria*), L., originaire du Midi, dont le chant, plus mélodieux que celui de l'Alouette commune, ressemble beaucoup à celui du Pipit des arbres.

VIII. — LES HOCHEQUEUES ET LES TRAQUETS.

77. Au mois de mars, lorsque le laboureur retourne ses jachères, arrive voletant derrière les charrues, le plus connu de la famille, le HOCHEQUEUE GRIS OU COMMUN (*Motacilla alba*), L. C'est un des premiers messagers du printemps, l'un des exilés qu'on aime le plus à revoir, pour sa prestesse si gentille, sa familiarité charmante et la gracieuse élégance de ses mouvements. Arrêté sur une motte, ou courant le long des sillons, il agite sans cesse sa longue queue, ou s'en sert, dans son vol, pour pirouetter, s'é-

lancer, se jouer dans le vague de l'air. Il a vraiment alors un air tout coquet, une grâce qui enchante, un ensemble de formes qui séduit.

Les Hochequeues gris, aussi connus sous le nom de *Lavandières*, quittent les champs cultivés, quand les brises du printemps, séchant les terres ensemencées, ont fait fuir sous le sol les insectes et les vers, réveillés par la herse promenée sur la glèbe.

Ils se répandent dans les prairies, le long des eaux courantes, et c'est alors qu'on les voit courir à petits pas très-prestes sur la grève des rivages, entrer même, au moyen de leurs longues jambes, à la profondeur de quelques lignes, dans l'eau de la lame affaiblie, qui vient s'épandre sur la rive basse en un léger réseau. Plus souvent, ils voltigent sur les écluses des moulins, se posent sur les pierres, approchent sans crainte des femmes occupées au lavoir, ramassant leurs miettes éparses, et les imitant par le battement de leur queue.

Ces oiseaux font leur nid sur le sol, sous quelques racines ou sous le gazon des terres en repos, mais plus souvent au bord des eaux, sous une rive creuse et sous les piles de bois élevées le long des rives. Nous l'avons vu, encore, sous les tuiles d'un toit, dans la touffe d'un Robinia, et une fois, chose charmante, au-dessus de la porte d'une petite chapelle de Madone.

Les Hochequeues font entendre fréquemment, et surtout en volant, un petit cri vif et redoublé, d'un timbre net et clair : c'est une voix de ralliement à laquelle répondent ceux qui sont à terre. Il devient plus répété et plus brillant quand ils ont échappé aux serres de l'épervier.

C'est en automne qu'on les voit en plus grand nombre dans les campagnes, multipliant leurs jeux, se balançant en l'air, s'abattant dans les champs, se promenant sur les toits des moulins et des villages voisins des eaux, où ils semblent dialoguer entre eux par de petits cris coupés et réitérés. C'est dans ce temps encore qu'ils font entendre, à demi-voix, ce petit ramage doux et léger, qui n'est presque qu'un murmure, accent que leur inspirent l'agrément de la saison et le plaisir de la société.

Sur la fin de l'automne, les Hochequeues s'attroupent en plus grandes bandes, et s'abattent, le soir, sur les saules et dans les oseraies, au bord des rivières, faisant ensemble un chamaillis bruyant, jusqu'à la nuit tombante. Dans les claires matinées d'octobre, on les entend passer en l'air, et, pour les premiers froids, tous ont disparu.

78. Dès les premiers jours d'avril, on voit arriver, dans les prairies, de jolis oiseaux, que leur air de familiarité avec les bergers et leur habitude de se promener au milieu du bétail paissant, ont fait appeler BERGERETTE ou BERGERONNETTE (*Motacilla flava*), L., nom, qui va si bien à leur vie toute pastorale. Légères et gracieuses comme les Hochequeues gris, comme eux, agitant sans cesse leur queue élégamment étagée, elles sont les amies de l'homme, et l'approchent avec une liberté toute confiante, au milieu des campagnes.

C'est la Bergeronnette de printemps que nous connaissons le mieux, parce qu'elle est la première à venir habiter nos prés et nos champs, sur les bords des ruisseaux et des eaux limpides et courantes. Souvent on la voit voltiger par légères saccades, jeter son petit cri d'appel, et poursuivre, en sautillant, les moucherons qui bourdonnent, ou les petits insectes qui courent sur les grèves. C'est d'elle qu'un poète a dit en vers charmants :

Pauvre petit oiseau des champs,
Inconstante bergeronnette,
Qui voltiges vive et coquette
Et qui siffles tes jolis chants :

Bergeronnette si gentille
Qui tournes autour du troupeau,
Par les prés sautille, sautille
Et mire-toi dans le ruisseau.

Va, dans tes gracieux caprices,
Becqueter la pointe des fleurs,
Ou poursuivre, aux pieds des genisses,
Les mouches aux vives couleurs.

La Bergeronnette de printemps fait son nid dans les prairies ou les blés verts, souvent au bord de l'eau, sous une racine

d'arbre, et le compose d'herbes sèches et de mousse, en dehors; de plumes, de laine et de crin, à l'intérieur. Les œufs sont d'une teinte blanc sale, nuancée de vert olive et de brun clair. Le mâle a toutes les parties inférieures d'un jaune prononcé, qui devient presque blanc dans la femelle.

79. A l'époque du départ des Hochequeues, sur la fin d'octobre, les Bergeronnettes jaunes (*Motacilla bœrula*), L., qu'il ne faut pas confondre avec celles de printemps, se rapprochent des habitations et viennent passer l'hiver au milieu des villages. Elles cherchent alors leur vie au bord des sources chaudes, se mettant à l'abri sous les berges des ruisseaux, et s'y trouvent assez bien pour faire entendre leur ramage. C'est un petit chant doux, comme le chant d'automne de la Lavandière, et qui diffère beaucoup du cri aigu qu'elles jettent dans leur vol. Au printemps, elles vont nicher dans les prairies, ou quelquefois dans les taillis, sous une racine, près d'une source ou d'un ruisseau; on n'en voit jamais qu'un couple dans le même canton. Le nid, mieux tissé que celui du Hochequeue, est composé des mêmes matériaux qu'emploie la Bergeronnette de printemps, il contient sept ou huit œufs, d'un blanc sale tacheté de jaunâtre. Quand les petits sont élevés, le père et la mère les conduisent avec eux à la suite des troupeaux. Les mouches, les vermisseaux et les petites graines sont leur pâture habituelle.

La Bergeronnette jaune porte une queue plus longue encore que la Bergeronnette de printemps; elle a le croupion d'un beau jaune, et, dans la belle saison, une tache noire sur la gorge distingue le mâle de la femelle.

Près des Hochequeues se placent, naturellement, les Traquets, qui en sont tout voisins par leurs mœurs et l'habitude qu'ils ont d'agiter sans cesse leur queue de bas en haut. Comme eux, ils sont toujours en mouvement, à la poursuite des moucherons, s'élèvent en l'air par petits élans, et retombent, en pirouettant, sur eux-mêmes.

80. Le Traquet motteux ou Cul-blanc (*Saxicola œnanthe*), Bechs., arrive de bonne heure au printemps. Si vous aimez la danse et la musique, cet oiseau sera votre favori; car il chante

et danse toute l'année. Il faut surtout en voir deux ensemble, élevés en captivité. Ils ne cessent de jouer en chantant, se poursuivent, font des pirouettes, étendent gracieusement les ailes, et animent le petit théâtre de leur cage avec un accord qui prouve leur bon caractère.

En liberté, les Motteux se tiennent habituellement sur les mottes, dans les terrains fraîchement labourés, et suivent le sillon ouvert par la charrue, y cherchant les insectes et les larves dont ils se nourrissent. Lorsqu'on les fait partir, ils ne s'élèvent pas, mais rasent la terre d'un vol court et rapide, et découvrent, en fuyant, la partie blanche du derrière de leur corps : circonstance, qui leur a valu un de leurs noms vulgaires. On les trouve aussi très-souvent dans les jachères et les friches, où ils volent de pierre en pierre, évitant les haies et les buissons, sur lesquels, il est rare, qu'ils se perchent. Posés, ils ont un cri particulier, et un autre quand ils s'envolent.

Le nid du Motteux est assez grossièrement construit; il se compose de petits morceaux de bois, de copeaux, de plumes et de toutes sortes de matériaux. Il l'abrite généralement contre une pierre ou une motte de gazon, et souvent il le place dans les carrières et les fosses creusées pour tirer du sable. Le mâle nourrit sa femelle, pendant l'incubation, de fourmis et de mouches, et se tient à peu de distance du nid. Les petits, en automne, sont un mets [recherché. Du blanc sous le ventre, du gris cendré sur le dos, du noir sur les ailes et à l'angle du bec, avec une bandelette blanche au front, sont les livrées du mâle. La femelle n'a que des teintes générales, où domine le gris roussâtre. Le croupion est blanc et la dernière moitié de la queue noire, dans les deux sexes.

81. Le TRAQUET TARIER (*Saxicola rubetra*), Bechs., vulgairement, autour de Verdun, le Biotic, si répandu dans nos prairies, où souvent on le voit perché sur les longues herbes, faisant entendre un ramage aux notes aiguës et stridentes, arrive au temps de la floraison des prunelliers. Il aime à vivre isolé, chassant aux moucherons qui vivent sur les graminées, ou bien aux petits vers, le long des eaux et sur les taupinières. Son nid, formé de

mousse, de plumes, et d'autres matériaux, est ordinairement placé sous une touffe d'herbe, au bord d'un ruisseau, et renferme quatre ou cinq œufs, d'un vert bleuâtre. Du rouge bai clair sous la gorge, du blanc sous le ventre, du brun foncé, tiqueté de noir, sur le dos, sont les livrées générales de ce joli petit oiseau. Elles sont plus pâles dans la femelle que dans le mâle.

82. Le Traquet patre ou Rubicole (*Saxicola rubicola*), Bech., est allié de près au Traquet tarier; seulement il réside toute l'année dans notre département, se tenant l'hiver le long des eaux courantes, sur les chemins ou près des villages, et l'été dans les bruyères, les friches isolées et les pelouses montagneuses, où les buissons abondent. Léger, vif, agile, il n'est jamais en repos, toujours voltigeant, de buisson en buisson, il ne se pose que pour quelques instants, pendant lesquels il ne cesse encore de soulever les ailes pour reprendre son vol. C'est sur les branches les plus élancées des haies et des arbrisseaux, ou sur les échalas les plus hauts, dans les vignes, qu'il aime à s'arrêter, faisant entendre, de temps en temps, un petit cri, d'un ton couvert et sourd. Comme il aime beaucoup la liberté, il se façonne difficilement à la vie des volières, et c'est chose fâcheuse, car c'est un petit mélomane qui chante, non-seulement le jour, mais quelquefois encore le soir et pendant la nuit. Naturellement ou grâce à l'éducation, il devient un admirable parodiste, imitant, dans sa cage, la Fauvette, le Rossignol, le Roitelet, et même la Grive, s'il les entend dans son voisinage.

Le Pâtre fait son nid vers la fin de mars, dans les terrains incultes, au pied des buissons, sous leurs racines ou sous le couvert d'une pierre, et la femelle y pond cinq ou six œufs, d'un bleu gris, moucheté de taches brunâtres. Le père et la mère ont un grand soin de leurs petits, les rappellent, les rallient encore quand ils ont pris leur volée, et ne les abandonnent que quelques jours après.

Les vers, les petits colimaçons, les limaces, les insectes et les fruits, sont la nourriture habituelle de ces oiseaux; ils deviennent très-gras en août. Le Traquet pâtre a le rouge bai de

la poitrine plus prononcé que le Tarier; son dos, sur un fond d'un beau noir, est nuancé d'écailles brunes; la gorge est noire dans le mâle, la femelle n'a que des teintes tristes et décolorées.

J'ai vu cette espèce tout autour de Verdun; en hiver, sur les bords de la Meuse, au faubourg de la Galavaude; en été, sur les côteaux de Saint-Michel et de Montgrignon, et dans les champs pierreux qui avoisinent le chemin qui conduit au village de Vaux.

IX. — LES FAUVETTES ET LES POUILLOTS.

Dans le nombre si grand des visiteurs qui animent, au printemps, le feuillage renaissant et les buissons vêtus de leur nouvelle parure, les Sylvies ou Fauvettes doivent, plus que d'autres, attirer notre attention. Elles sont si vives, si joyeuses, si légères; il y a dans leurs mouvements tant de grâce, dans leurs accents une gaîté si charmante! Voyez quelle vie, quel entrain elles donnent à toute la nature! Arrivées, quand les arbres développent leurs feuilles et commencent à laisser épanouir leurs fleurs, elles se dispersent dans toute l'étendue de nos campagnes. Aux unes, nos jardins et nos vergers; aux autres, les avenues et les bosquets; plusieurs s'enfoncent dans les grands bois, et quelques-unes se cachent au milieu des roseaux. On sait quelle brillante voix leur a donné la nature, comme elle a développé en elles la faculté du chant. Toutes les notes de la gamme des oiseaux, elles peuvent les produire, depuis le simple ramage du Pouillot collybite, jusqu'à la riche mélodie de la Fauvette à tête noire, et au diapason du Rossignol. Pour complément à tant de qualités charmantes, à l'élégance des formes et aux grâces naturelles, il n'eut fallu, ce semble, que le don de la beauté; mais les Fauvettes ne l'ont pas reçu, et leur plumage n'a que des teintes sombres et d'obscures livrées.

83. La plupart des vrais oiseaux chanteurs chantent cachés, et notamment la Fauvette bretonne ou des jardins (*Sylvia hortensis*), L. Ce joli bec fin — car on donne encore ce nom à tous les

oiseaux de la famille — si répandu dans nos vergers, quitte cependant parfois sa retraite à l'épais feuillage, pour la cime d'un arbre, d'où il prodigue les notes de sa musique douce et flûtée. Son costume est modeste; il se compose de diverses teintes de gris, et le plumage de dessous est d'un blanc assez pur, teint de brun sur les flancs. Il se nourrit d'insectes, de pois et de fruits à la drupe juteuse. Dans la saison des cerises, des groseilles et des baies du sureau, surtout du sureau à grappes, la couleur de son bec décèle souvent les vols qu'il a commis.

Ce délicieux chanteur arrive vers la fin d'avril ou au commencement de mai, et se retire, en automne, vers le Midi. Son nid, fait d'agrostis, de fibres de racines, avec un peu de laine et de mousse, est plus souvent placé sur un buisson bas, quelquefois dans la touffe d'un arbuste, ou dans le fourré d'un grand orme. On en a trouvé dans le lierre qui tapissait de vieux murs. Ses quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, sont tachetés et rayés de vert et de brun clair.

Cette Fauvette est le vrai Bec-figue, recherché dans quelques localités pour la table des gourmets. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût*, le place le premier, par ordre d'excellence, parmi tous les petits oiseaux. « Il s'engraisse, dit-il, autant que le Rouge-gorge et l'Ortolan, et la nature lui a donné une amertume légère et un parfum unique si exquis, qu'ils engagent, remplissent et béatifient toutes les puissances dégustatrices. Si un Bec-figue était de la grosseur d'un Faisan, on le paierait certainement à l'égal d'un arpent de terre. » Malheureux petit oiseau, d'avoir ainsi fixé l'attention d'un épicurien! Tiens-toi bien dans ton fourré; chante, chante toujours, mais gare aux reginglettes!

84. La Fauvette grisette (*Sylvia cinerea*), L., dont la robe gris roussâtre et la poitrine teintée de rose sont bien connues de tout le monde, arrive, dans nos taillis et dans nos haies, vers la fin d'avril. C'est un chanteur hardi et qui chante de tout cœur; la chaleur du jour, qui fait taire les autres oiseaux, ne lui impose point silence; il continue sa cadence, ne se reposant que pour avaler quelques pucerons, sur les rosiers ou les chèvre-

feuilles, ou bien une mouche, quand il peut en attraper. Dans la cage ou dans la volière, rien de plus amusant que lui, rien de plus drôle que ses mouvements; il saute et voltige sans cesse, dressant la crête, et n'interrompant presque jamais sa chanson. Son ramage est d'un éclat, d'une douceur et d'une variété incomparables. Comme le Rossignol, il n'aime pas qu'un autre oiseau le surpasse, et s'il entend un voisin qui siffle son ramage, vite, par de nouveaux efforts, il s'efforce de le réduire au silence.

C'est dans les haies, souvent sur un prunellier, que la Grisette fait son nid; il est en forme de coupe, et composé de mousse des prés et de brins d'herbes sèches, plus fines en dedans, plus grossières en dehors. Les œufs, au nombre de quatre ou cinq, sont d'un gris verdâtre, semé de quelques taches brunes, plus nombreuses au gros bout.

85. Il est une espèce de fauvette plus petite, la BABILLARDE (*Sylvia curruca*), L., qu'il ne faut pas laisser dans l'oubli. Cet oiseau a dans son chant quelques notes choquantes; mais les autres, quoique faibles, sont si douces, si variées, si mélodieuses, qu'à tout prendre, il surpasse beaucoup d'autres chanteurs. Il s'attache parfaitement à sa cage, et n'en sort que pour chasser aux mouches ou les attendre quelque part au passage,

C'est la plus leste, la plus remuante des Fauvettes; ses mouvements sont aussi vifs, aussi fréquents que son babil est continu. Voyez-la, le long de sa haie favorite, s'agiter, voleter, sortir, rentrer, sans prendre un instant de repos. Elle arrive au mois d'avril et part au commencement de l'automne. Son nid, placé près de nos grands chemins, dans un buisson fourré, ou même dans une touffe de grande herbe, est formé extérieurement de gros agrostis, et doublé d'autres plus menus, avec quelques fibres de racines ou de crins; il contient quatre ou cinq œufs, un peu plus petits que ceux de la Grisette, blancs, légèrement tachetés de gris cendré ou de brun clair.

La Babillarde porte le manteau cendré brun, et du bleu lavé de roussâtre sur les parties inférieures.

86. La FAUVETTE A TÊTE NOIRE (*Sylvia atricapilla*), L., est

reconnue pour surpasser tous les autres chanteurs, excepté le Rossignol, par la force, la beauté et la netteté de son ramage. Le mâle est un délicieux artiste, et la femelle n'est pas non plus sans mérite. Rien de varié, de coulant, de délicat comme la mélodie de ce gentil oiseau, dont les accents sont si purs, si faciles, si flûtés. Il chante fort longtemps, soit en liberté, soit en cage, interrompant à peine ses accords pendant le jour, et les prolongeant, comme le Rossignol, fort avant dans la nuit.

La Fauvette à tête noire est charmante en volière; l'affection qu'elle marque pour son maître est touchante; elle a, pour l'accueillir, un accent particulier, une voix plus affectueuse; à son approche, elle s'élance vers lui, contre les murailles de sa prison, et par un continuel battement d'ailes, accompagné de petits cris, elle semble exprimer l'empressement et la reconnaissance. C'est d'elle que la nièce de Descartes a dit ce vers plein d'esprit et de grâce :

N'en déplaise à mon oncle, elle a du sentiment.

Son nid est généralement caché dans une haie ou dans un buisson d'épines; il est fait d'agrostis et d'herbe sèche, doublé de crin et de chevelu des racines. Dans les jardins, il n'est pas rare de le trouver dans un groseiller, ou sur les festons de lierre qui tapissent les murs. Les œufs, d'un blanc verdâtre, sont mouchetés de gris cendré ou de brun clair, avec quelques taches ou raies plus foncées.

A son arrivée, au printemps, si les insectes manquent, la Fauvette à tête noire trouve une ressource dans les baies de la lauréole et du lierre. En automne, elle mange aussi les fruits de la bourdaine et du cormier des chasseurs. En cette saison, on la voit souvent boire et se baigner aux fontaines. Elle nous quitte vers la fin du mois d'août, et bien lui en arrive; car elle est du nombre de ces malheureux oiseaux condamnés à mort, sous le nom de *Bec-figue*, toutes les fois, a dit le prince de Canino, qu'ils sont gras et en état de faire bonne figure sur la table.

87. Nous n'avons vu, dans le département de la Meuse, que

quelques individus de la FAUVETTE MÉLANOCÉPHALE (*Sylvia melanocephala*), L. Plus petite que la précédente, elle a le dessus de la tête noir, chez le mâle, et roussâtre chez la femelle; elle n'apparaît que très-accidentellement, et vient des parties les plus méridionales de l'Europe, où elle niche et se reproduit. Sa voix n'est pas mélodieuse comme celle des autres espèces. Elle n'a que des notes stridentes, et les reprises en sont peu variées et peu suivies.

88. Les hauts taillis, et rarement les jardins ou les bocages, sont la demeure de la FAUVETTE ORPHÉE (*Sylvia orphea*), Temm, peu commune dans ce département. Elle surpasse, en taille, la plupart de ses congénères, et se reconnaît à son manteau gris brun, à sa tête noirâtre, et surtout au blanc teint de roussâtre qui revêt le dessous de son corps. C'est du milieu des rameaux les plus touffus qu'elle fait entendre son chant, composé de deux notes flûtées et redites vivement. Il est rare qu'on l'aperçoive au milieu du jour, car elle aime à se tenir à l'abri de la chaleur, ne se montre que par instants, au bord des buissons, et rentre vite à l'intérieur. Le matin on la voit recueillir la rosée, et après ces courtes pluies qui tombent dans les journées d'été, elle aime à courir sous les feuilles mouillées et à se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. D'un caractère fort craintif, elle fuit au moindre bruit, et redoute même la présence d'autres oiseaux tout aussi faibles qu'elle.

La Fauvette orphée non-seulement chasse aux mouches, aux moucherons et aux autres petits insectes, mais elle aime les baies de lierre et de ronces, et recherche avec avidité les graines mûres du sureau, de l'hièble et du troène. Son nid ressemble à celui des Fauvettes, et quand ses petits sont éclos, elle en a le plus grand soin. Tous les ans, on entend quelques-uns de ces oiseaux dans les bois de Baleycourt, de Saint-Michel, et de Moyemont-Evêché, voisins de Verdun; j'en ai pris plusieurs à la tendue dans les forêts de Condé. Ils disparaissent à la fin de septembre.

89. Le nom du ROSSIGNOL (*Sylvia luscinia*), L., rappelle un si grand nombre de panégyristes, qu'il semblerait téméraire de

vouloir donner un éloge nouveau à ce brillant chanteur, célébré dans tous les siècles, depuis la lyre antique jusqu'aux accords de plus d'une harpe moderne. Aussi ne l'essaierons-nous pas, et modeste appréciateur de l'éclatante voix du chantre des forêts, de sa merveilleuse exécution, nous nous contenterons d'en parler, en prose, comme tout le monde, en abrégeant toutefois ce que nous pourrions en dire.

Le Rossignol arrive en France vers la mi-avril. J'ai vu revenir celui qui s'est établi dans mon jardin, trois années de suite, à la même date du 22 de ce mois; et, chose singulière, presque à la même heure. Les mâles, de même que celui de la Fauvette à tête noire, viennent dans les forêts plusieurs jours avant les femelles; ils se laissent facilement prendre, et les oiseleurs à l'œil perçant, à la fine oreille, se mettent sur-le-champ à les guetter, afin de s'en emparer avant l'arrivée de leurs compagnes : car il est d'expérience que, si un Rossignol est pris après que la beauté de son chant lui a gagné quelques femelles, il lui est impossible de survivre, dans une cage, à la douleur de sa captivité; il meurt de chagrin.

C'est lorsque le ciel est serein, l'air calme et la nature en silence, le matin et le soir surtout, que le Rossignol exécute son ravissant ramage. Il faut l'entendre dans nos bocages et dans nos forêts, où il est si commun, laisser échapper, de son incomparable gosier, les sons les plus légers, les plus éblouissants, les traîner, les suspendre, les briser par d'harmonieuses cadences; il faut l'entendre commencer un accord, le poursuivre, hésiter, puis le reprendre. Rien de touchant comme les éclats de sa voix, de gracieux comme ses soupirs. Qu'il soit lent, qu'il soit vif, il est toujours mélodieux; qu'il précipite son chant ou le roule affaibli, il est toujours incomparable. Un homme de talent a dit du Rossignol, dans un poème peu connu :

Il console, il éveille, il charme la nature :
Il aime les bosquets, les fleurs et la verdure,
Le souffle des zéphirs, la fraîcheur des ruisseaux,
Le matin, les beaux jours et surtout le repos.

Le besoin de la paix convient à son génie,
Il faut peu de sommeil au roi de l'harmonie:
Il sait de ses accords augmenter la douceur,
Il a plus de plaisir, de finesse et d'ardeur,
Quand la nuit sur la terre étend son voile immense;
Sa voix embellit l'ombre, anime le silence,
Pour lui seul des chasseurs j'invoque la pitié,
N'en privez pas les champs, la vertu, l'amitié.

La place la plus ordinaire du nid du Rossignol est par terre; quelquefois on le rencontre dans la fourche d'un jeune arbre, à deux ou trois pieds du sol. Il est légèrement fait de feuilles mortes de chêne et de charme, avec un peu de chiendent et de bouts de roseau, doublé au fond de fibres de racines; il est même si peu solide, qu'il n'est guère possible d'enlever un nid de Rossignol sans le nouer d'abord avec une ficelle. Il renferme quatre ou cinq œufs, d'un brun d'olive, et c'est dans ce grossier berceau que naît le plus brillant des chantres ailés.

Indépendamment de son talent pour la musique, il paraît que le Rossignol peut apprendre à parler; Moschus, Stace et Pline l'attestent, et ce dernier parle de *lusciniae græco latinoque sermone dociles*, qui appartenaient aux jeunes Césars. Cependant, il faut avouer que les essais de plusieurs amateurs modernes n'ont eu que des résultats très-imparfaits, et qu'il a fallu toujours appeler en aide l'imagination, pour distinguer des sons articulés, dans ce qu'émettaient ces Rossignols savants, après un long apprentissage. D'ailleurs, comme dans le récit de Pline, en particulier, il s'agit d'un tour de force opéré par les fils de l'empereur Claude, il est très-probable que ce n'est qu'une de ces flatteries que, de tout temps, on a cru devoir adresser aux princes.

De même que tous les artistes bipèdes, les Rossignols n'ont pas tous, à beaucoup près, le même talent; ils ont parmi eux des Rubini, des Lablache et d'autres, qui, comme les virtuoses capricieux, ne chantent que par intervalle, sans liaison, avec de longues pauses, qui durent souvent quelques minutes entre chaque passage.

Bechstein et le P. Kircher se sont avisés d'écrire et de noter le chant du Rossignol; mais quelque essai que l'on ait fait ensuite, au moyen de joueurs de flûte de première force, pour reproduire et exécuter les passages représentant les accords de cet admirable oiseau, on n'a rien obtenu de satisfaisant. L'impossibilité de fixer la durée respective des notes, et de leur donner cet éclat prodigieux, qui fait entendre le Rossignol à de si grandes distances, rendra toujours vaines de pareilles tentatives.

Un amateur a remarqué que la voix de ce chanteur est plus moëlleuse que celle d'aucun autre oiseau, quoique, en même temps, il puisse, par un emploi convenable de ses moyens, la rendre extrêmement brillante. Le Rossignol qu'il a étudié se servait de seize entrées et conclusions différentes, pendant que les notes intermédiaires étaient variées de la manière la plus agréable. Il continuait parfois à chanter pendant vingt secondes, et toutes les fois qu'il se trouvait dans la nécessité de respirer, il choisissait le moment avec autant d'art que la meilleure cantatrice. D'ordinaire, il commençait à demi-voix, réservant toute la force de ses poumons pour donner de l'éclat à certaines notes qui, par cet artifice, faisaient un effet dont il ne serait pas possible de donner une idée.

A cette perfection du ramage, quelques Rossignols joignent, en outre, cette qualité de se faire entendre le jour et la nuit.

Ces oiseaux se cachent au plus épais des buissons, et se nourrissent d'insectes, de vers, de nymphes, de fourmis, et mangent aussi des baies. Leur chant ne dure, en liberté, que pendant l'incubation et le temps qui la précède; quand ils ont des petits, leur voix n'est plus qu'un son rauque, espèce de coassement.

Les livrées du Rossignol sont le brun roux, pour les parties supérieures; et le gris blanc, un peu foncé sur la gorge, pour les parties inférieures. Les femelles ont le plumage plus clair que les mâles.

90. Si vous suivez quelquefois l'orée d'un bois de haute futaie, ou l'allée de grands arbres qui décore un jardin, ou les promenades d'une ville, n'avez-vous pas entendu partir de la cime d'un tilleul ou d'un orme un chant qui, tour à tour, vous a rap-

pelé la voix harmonieuse des plus habiles chanteurs ailés ? N'avez-vous pas cru que, sous le même ombrage, s'étaient donné rendez-vous, le Merle, l'Hirondelle, la Grive ou l'Alouette, pour soutenir la lutte du brillant ramage, avec leurs rivales, les Fauvettes ? Etonné de ces effets surprenants, vous avez voulu compter les artistes de ce concert singulier et percer les mystères du feuillage; mais les branches vous ont apparu solitaires, ou, du moins, vous n'avez vu là qu'un tout petit oiseau, voltigeant sous la feuillée. C'était lui, pourtant, l'auteur de cette harmonie aux effets variés, de ces accords si divers, si parfaitement imités.

Voilà ce talent qui étonne, qui surprend dans la FAUVETTE LUSCINIOLE (*Sylvia hypolaïs*), Luth. Il n'est pas le seul qu'elle possède; car elle a aussi son chant à elle, ramage sonore et flûté, accents expressifs. Ce délicieux polyglotte, qu'on entend surtout dans les beaux jours d'été, à la naissance d'une nuit chaude et sereine, fait son nid dans les buissons et les taillis. Son naturel est remuant, ses allures sont légères; on est tout réjoui de le voir saisir au vol la demoiselle aux ailes diaprées, ou l'insecte qui se joue sur les feuilles. Il n'interrompt pas pour cela sa jolie chanson; voyez-le s'agiter, voleter, revenir et reprendre ses modules si divers. Jaloux de son vert domicile, il prétend dominer seul dans son petit canton; il en chasse les autres oiseaux, et l'occupe en maître jusqu'au mois de septembre, époque de son départ. Du gris cendré, pour le manteau, du jaune pâle en dessous, sont la simple parure qu'il a reçue, avec une taille légère et bien prise.

91. Il ne faut pas que nous oubliions une gentille Fauvette, l'ACCENTEUR MOUCHET (*Sylvia modularis*), Luth, qui, lorsque toutes ses congénères sont parties, vient animer nos haies et courir de buisson en buisson. Sa pauvre petite voix est toute tremblante; mais quand tout est muet, n'est-ce pas beaucoup que ce simple ramage, qui réjouit le voyageur grelottant près d'un sentier solitaire ? C'est plaisir, vraiment, de voir cet oiseau des hivers, avec sa familiarité toute confiante, chercher, sur les branches dépouillées, les chrysalides, les petits insectes qui sommeillent dans les rides de l'écorce, et les cadavres des pucerons moisson-

nés par les frimas. Que la saison devienne plus rigoureuse, il va venir le long de la ferme isolée et dans les jardins du village, pour recueillir la miette que laisse tomber le petit enfant, ou chercher dans les pailles quelques menus grains échappés au vanneur. Au premier soleil de printemps, il s'enfonce dans les bois, pour s'occuper des travaux de la couvée. Son nid, qu'il pose près de terre ou sur la terre même, est composé de mousse en dehors, et de laine et de crin pour la couche intérieure. La ponte est de quatre ou cinq œufs, d'un bleu clair uniforme.

L'Accenteur Mouchet, à qui ses habitudes ont valu le nom vulgaire de *Traîne-buisson,* n'est vêtu que de sombres couleurs : manteau à fond noirâtre, avec les plumes bordées de brun roux, gorge et poitrine bleu cendré, ventre blanc.

92. Qui n'accueille aussi avec plaisir le Troglodyte (*Sylvia troglodytes*), Luth, ce petit ami, qu'on aime à voir chaque hiver dans les haies des jardins, dans les gerbes des granges, ou parmi les faisceaux de légumes secs, de chanvre et de lin, qui pendent à l'avant-toit des maisons villageoises? Le nid, qu'il se bâtit par terre, quelquefois contre le rebord d'une haie ou le tronc d'un arbre moussu, est d'une curieuse architecture; il est ovale ou rond, composé de mousse et de gazon, extérieurement, ce qui fait qu'il est difficile à reconnaître parmi les longues herbes qui le cachent; il est garni de plumes en dedans, et l'oiseau entre par une ouverture latérale. Les six ou sept œufs qu'il contient sont blancs, avec un grand nombre de points rougeâtres. Le Troglodyte a un chant agréable et doux, mais peu varié, qu'il fait entendre, le soir surtout, perché sur une pile de bois ou sur les fagots amoncelés dans la forêt. Il sautille sans cesse, la queue toujours relevée, et, quand il vole, il bat les ailes d'un mouvement si vif que les vibrations échappent à l'œil.

Connu dans les campagnes sous le nom de *Mussot* ou de *Petit-bœuf*, il est un infatigable chasseur d'insectes et d'aphides, dont il est très-friand, et toujours on le voit à la recherche des petites chrysalides cachées dans les trous des murailles, dans les rides des écorces, ou sous les racines des arbres. Sa taille si menue lui permet de pénétrer partout. Hélas! on suppose aussi, bien à

tort, qu'il mange les fruits, et cette supposition calomnieuse lui attire souvent des coups de fusil chargés de grenailles ! cela ne l'empêche pas d'être aussi familier que courageux, comme s'il espérait que quelque jour l'homme dût reconnaître son innocence. Son plumage est coupé transversalement par petites zones, ondées de brun foncé et de noirâtre.

93. Les oiseaux ont aussi leur ventriloque ; c'est la FAUVETTE LOCUSTELLE (*Sylvia locustella*), Luth, qui arrive en avril. Rien de plus amusant que le chuchottement de ce petit oiseau, qui semble être là à votre côté, quand il en est à cent mètres, et que l'on croirait éloigné, quand il est près de votre oreille. Si vous ne saviez que, dans cette saison de l'année, il n'y a pas encore de sauterelles, vous seriez persuadé qu'un de ces insectes murmure dans les buissons. Les gens de la campagne se mettent à rire, quand on leur dit que ce léger bruissement est le gazouillement d'un oiseau. C'est bien la créature la plus malicieuse; elle aime à se blottir au fond des plus épaisses charmilles, et elle chantera à deux pas de vous, pourvu qu'elle soit cachée. Essayez de faire passer quelqu'un du côté opposé de la haie, alors elle se mettra à trotter devant vous, comme une souris, le long des ronces, pendant plus de deux cents pas. Jamais pourtant elle ne se présente franchement à vos yeux ; mais le matin, de bonne heure, quand on ne la trouble pas, elle chante au haut de quelque petite branche, ouvrant le bec, faisant frissonner ses ailes, et étendant sa queue en forme d'éventail.

Le brun verdâtre, et les autres nuances de brun, dont est teint le plumage de ce curieux petit oiseau, servent à le dérober à la vue, et son nid, en général construit de gros brins d'herbe sèche, est aussi difficile à trouver que l'oiseau lui-même, caché qu'il est d'ordinaire sous la bruyère, les ronces ou l'épais gazon de quelque fossé ou sillon. Ses jolis petits œufs, au nombre de quatre, de cinq, et quelquefois de sept, sont d'un brun blanc, tachetés de rouge. Au cœur de l'été, cet oiseau gazouille toute la nuit. Toujours très-rare, on ne l'a vu, dans le département, qu'autour des étangs de Bouconville et des Brosses, entre Laheycourt et Triaucourt.

94. Les bords de nos rivières aux vertes oseraies, les longues herbes qui couronnent l'enceinte des étangs, revoient aussi chaque année les Fauvettes aquatiques, qui peuplent si gaîment la solitude des rives, et mêlent leur chant au murmure des eaux. N'allez pas cependant demander à toutes les espèces la brillante voix des chantres du bocage; au milieu du bruissement des flots et des plaintes des roseaux, agités par les brises, il fallait d'autres harmonies, des sons plus puissants, des notes plus sonores. Tout le monde connaît la ROUSSEROLLE (*Sylvia turdoïdes*), Meyer, dont le ramage grave et strident, aigre et flûté, frappe les oreilles, quand un soir d'été on suit un vert sentier qui longe la Meuse, ou les fossés pleins d'eau qui baignent le pied des remparts de Verdun. Cet oiseau, plus souvent nommé le *Tire-arrache*, n'habite que les marécages, le bord des étangs et des rivières, et se tient dans les roseaux. Vous avez pu le voir grimper le long de leurs longues hampes, ou bien des saules voisins les moins élevés, à la recherche des insectes ou des larves de demoiselles à moitié transformées. Le mâle chante la nuit et le jour, au temps de la pariade, et accompagne sa chanson d'une action très-vive, d'un trémoussement de tout son corps. Son nid est artistement construit; il l'établit entre les cannes avec de petites pailles de roseaux, liées ensemble par des racines filamenteuses, et la femelle y dépose cinq œufs, d'un blanc jaunâtre tacheté de brun.

La Rousserolle a les parties supérieures du corps d'un brun roux, et les inférieures d'un blanc sale.

95. De moitié plus petite, l'EFFARVATE (*Sylvia arundinacea*), L., porte le plumage aux teintes pareilles, seulement un peu plus claires, et fréquente aussi les roseaux du bord des rivières. Elle aime à grimper le long des herbes aquatiques, qu'elle saisit fortement avec ses doigts, et qu'elle parcourt en sautillant. Le chant que le mâle fait entendre, n'est guère que le son double *tran, tran*, répété douze ou quinze fois de suite. On trouve son nid dans les mêmes endroits que celui de la Rousserolle; il est construit des mêmes matériaux, mais dans des proportions moindres, et ordinairement à un pied de l'eau. Les œufs sont ver-

dâtres, avec quelques taches plus foncées, confluant au gros bout.

L'Effarvate, qui arrive avec l'espèce précédente, dans la première moitié de mai, disparaît avec elle de bonne heure. Il est probable qu'elle se réunit aux autres Becfins pour émigrer; car j'ai pris un individu de l'espèce dans un bois éloigné des cours d'eau.

96. Descendons maintenant les rives couvertes de joncs d'un ruisseau limpide, mais paresseux, où de longs roseaux, agités par le vent, font entendre leur agreste musique; là réside la Fauvette phragmite (*Sylvia phragmitis*), Bech., dans sa modeste robe brune, avec ses yeux couronnés d'une bande de blanc jaunâtre. C'est aussi un délicieux polyglotte, qui chante jour et nuit, pendant la saison des couvées, imitant, par son chant clair, mais pressé, le Moineau, l'Hirondelle ou l'Alouette. La nuit est calme et sereine, et, par un miracle, notre oiseau est muet comme elle; mais jetez une motte de gazon dans l'oseraie où il dort, et il se réveille en sursaut, pour commencer à chanter avec sa gaité habituelle. Il est arrivé au mois d'avril et partira en septembre. Si vous désirez trouver son nid profond, fait d'herbes, de chiendent, et doublé de crins contenant cinq ou six œufs, d'un brun jaune pâle, parfois avec des rayons d'une teinte plus foncée, il faut le chercher près du sol ou bien au fond d'une touffe de gazon, car il est rare qu'il soit soutenu par les roseaux. Il n'est pas commun et on ne le rencontre qu'accidentellement.

97. Mais il ne faut pas confondre la Fauvette phragmite avec un autre Becfin, qui gazouille gaîment dans les roseaux, et que l'on est convenu d'appeler la Fauvette aquatique (*Sylvia aquatica*), L. Malgré l'enjouement de son caractère, elle porte un habit tout sérieux, et se reconnaît aux bandes brunes et jaunâtres qu'elle a sur la tête. Qu'on s'aventure avec une barque parmi les grandes herbes des étangs ou des prairies noyées par les eaux, on trouvera son nid, soutenu par quatre tiges de roseaux. Rien de charmant comme cette petite construction, formée des têtes fleuries de ces mêmes graminées, et de très-longs brins d'herbe, roulés horizontalement en peloton, avec quelques ma-

tières cotonneuses. Voyez, il renferme dans sa substance les quatre roseaux perpendiculaires; et comme il est profond, ce nid! Pourquoi? Afin que les quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, tachetés de vert foncé et de brun clair, ne roulent pas dans l'eau, quand le vent fait courber les roseaux. Un observateur a vu un de ces oiseaux conserver sa place dans le nid, par un vent si fort, que chaque souffle l'amenait presque à la surface du ruisseau.

Son chant est varié et agréable, quoique précipitée; qui ne l'a entendu, en pêchant à la ligne, sur les bords de la Meuse, aux environs de Belleray? L'Aquatique chante sans s'arrêter, la nuit comme le jour, et son gazouillement, que l'on entend distinctement, avant le lever du soleil ou pendant le crépuscule du soir, ressemble à celui de plusieurs chanteurs différents. Cette Fauvette supporte très-aisément la captivité; elle s'attache à son maître, saisit avec une prestesse charmante les mouches qu'il lui offre. J'en ai vu une, enfermée dans sa cage, ne pas s'effaroucher le moins du monde de la foule pressée qui l'entourait, allait et venait, dans une gare de chemin de fer.

98. De tous les chanteurs de la forêt, les Pouillots sont les plus infatigables; il suffit d'un rayon de soleil pour les mettre en gaîté et déterminer la mise en train d'un immense concert. De chaque arbre semble partir leur gracieux *tuit*, *tuit;* ils se répondent, ils s'animent, et l'écho répète au loin leur vive et joyeuse chanson. Le premier qui donne le branle, c'est le POUILLOT CHANTRE (*Sylvia trochilus*), L., un des plus petits de nos visiteurs annuels, et le plus ardent héraut de la belle saison. Hôte toujours bienvenu, il nous arrive généralement en mars, et nous l'avons même entendu dans la première quinzaine de février. Il fait volontiers son nid près de terre ou sur la terre même; quelquefois dans une touffe d'herbe, ou dans une guirlande du lierre qui tapisse une muraille; il emploie à sa construction de l'herbe sèche, des feuilles flétries, de la mousse et des plumes, et lui donne la forme d'une boule, comme la petite Mésange à longue queue. C'est dans l'intérieur, sur une couche molle et chaude, que la femelle dépose six jolis œufs blancs, tiquetés de rouge.

Le chant de ce Pouillot dure tout le printemps et tout l'été; tantôt c'est un petit gloussement entrecoupé, suivi de sons argentins détachés; tantôt un ramage doux, agréable et bien soutenu, et quelquefois, enfin, un cri simple et flûté. Ce gracieux visiteur reste longtemps parmi nous, et après nous avoir ramené le beau temps, il nous avertit le premier du retour des frimas, en nous disant adieu sur la fin d'octobre.

Chez lui, le mouvement est encore plus continu que la voix, car il ne cesse de voltiger vivement de branche en branche; il part de celle où il se trouve, pour attraper une mouche, revient, et repart en furetant sans cesse, dessus et dessous les feuilles, pour chercher les insectes. Dans les jardins, il est d'une grande utilité, car il ne se lasse jamais de faire la guerre aux pucerons, qui attaquent cruellement les rosiers et les chèvrefeuilles. La captivité ne semble pas l'affecter péniblement; il se fait vite à la cage et devient très-familier. Pourvu qu'on le laisse poursuivre les mouches qui voltigent le long des fenêtres et du plafond, il est joyeux et content. Le Pouillot chantre porte manteau gris verdâtre, ventre et estomac blancs, légèrement lavés de jaune.

99. Remarquez aussi ce petit oiseau qui chante à tue-tête sur un arbre élevé, et qui porte un joli plumage vert clair en dessus, jaune pur en dessous, c'est le Pouillot sylvicole (*Sylvia sylvicola*), L. Il nous vient assez tard, rarement avant la fin d'avril, fait entendre son ramage tout l'été, et nous quitte en septembre. Moins familier que le chantre, il se tient dans les bois, dans les taillis, et ne fréquente pas les haies et les buissons. Comme ses autres congénères, il construit son nid à terre, lui donne la forme d'un four, et le place sous les arbres qui portent le plus d'ombrage, entre les racines exhaussées ou au pied d'un petit buisson. Il est formé d'herbes sèches et de mousse, en dehors, de graminées toutes menues et de crin, en dedans. La ponte est de sept œufs blancs, tachés de roux foncé. Le Sylvicole se nourrit d'insectes et de larves, sans jamais toucher aux fruits. Son chant, qu'il accompagne toujours d'un mouvement d'ailes précipité, a de l'analogie avec celui du Bruant jaune; mais il

est moins fort, moins étendu, et quelques-unes de ses notes ont plus d'aigreur.

100. Au commencement de mars, arrive le Pouillot véloce ou Collybite (*Sylvia rufa*), L., un des plus petits de nos oiseaux printaniers. Parcourez les bocages qui sont sur la lisière des grands bois, ou les forêts épaisses et sombres, vous l'entendrez redire, de la cime d'un grand arbre, son chant vif et cadencé, ramage singulier, semblable au tintement d'écus qui tombent l'un sur l'autre. Ce joyeux *tsip-tsap* retentit au loin, et quand il a frappé vos oreilles, dans tous les bois et dans votre jardin, vous seriez-vous douté qu'il vînt d'un si petit oiseau?

Le Collybite, à qui la singularité de sa chanson a valu le nom de *Compteur d'argent*, porte le manteau vert olive sombre, et les parties inférieures, aux blanches livrées, teintes de roussâtre. Il place son nid sous les feuilles tombées, dans un vieux trou de taupes, et souvent à l'abri d'une grosse racine.

101. On rencontre encore, mais d'une manière très-accidentelle, et je les ai vues autour de Verdun, deux autres espèces de Pouillots, le Pouillot cisticole (*Sylvia cisticola*), Temm., qui a le sommet de la tête, et toutes les parties supérieures du plumage, de couleur feuille morte, avec une multitude de taches brunes longitudinales, et le Pouillot de Natterer (*Sylvia nattereri*), Temm., reconnaissable à ses livrées, cendré brun en dessus, et blanc lustré en dessous. Tous deux paraissent venir des contrées méridionales de l'Europe, avoir les mêmes habitudes que leurs congénères; mais nous ne pouvons pas apprécier leur talent de chanteurs, parce que nous ne les avons pas entendus.

Les *Roitelets* ont droit d'être réunis à la famille des Pouillots, parce qu'ils ont à peu près les mêmes habitudes, et que, comme eux, ils sont les pygmées de la gent ailée.

102. Faisons paraître d'abord le Roitelet ordinaire (*Sylvia regulus*), L., le plus exigu des oiseaux d'Europe, vraiment roi des tribus emplumées, puisque la nature lui a donné une couronne; mais petit roi, puisque à nul autre n'appartient une taille si mignonne, un corps aux proportions plus menues. Si vous le lâchez dans votre chambre, prenez bien garde de le perdre, car

il ne lui faut, pour passer, qu'une issue presque invisible. Lorsqu'il est dans un jardin, voyez comme il se glisse subtilement dans les charmilles, et comme la plus petite feuille suffit pour le cacher. L'avez-vous admiré dans ses évolutions si rapides et si prestes, quand, de branche en branche, ou de feuille en feuille, il va furetant dans toutes les gerçures de l'écorce, attirant le petit gibier qui lui convient, ou le guettant à la sortie? Son nid est un petit chef-d'œuvre d'industrie, une jolie boule creuse, solidement tissée de mousse et de toiles d'araignée, garnie en dedans du duvet le plus doux, avec ouverture sur le flanc. La femelle y pond six ou sept œufs, qui ne sont pas plus gros que des pois, et on le trouve établi, le plus souvent, dans les forêts, quelquefois dans les charmilles des jardins, ou sur des pins, à portée des maisons. Le chant du mâle, d'ordinaire perçant et aigre, comme le bruit de la sauterelle, devient, au temps de la couvée, un ramage qui n'est pas sans agrément, quoique les notes en soient courtes et rapides. Une couronne aux plumes mobiles, d'un orange brillant avec les bords nuancés de jaune et relevés d'une bande noire, le sépare d'une autre espèce, le Roitelet a moustaches (*Sylvia ignicapilla*), Bechs., que nous voyons souvent, dans la froide saison, sur nos arbres verts. De mœurs et d'allures pareilles à celles de son congénère, il porte sur les joues de triples bandes alternatives de noir et de blanc, et une huppe aux couleurs de feu, plus ou moins éclatantes, selon les sexes.

X. — LES RUBIETTES.

Ce sont aussi des Becfins, mais leurs habitudes et les couleurs rouge orange, que l'on trouve dans le plumage de toutes les espèces, les séparent nettement des Fauvettes. Ils font la fortune de la petite chasse d'automne, et plusieurs sont très-communs dans nos forêts, au temps de leur double passage.

103. Qui ne connaît le Rouge-gorge (*Sylvia rubecula*), Luth., ce pauvre petit oiseau, aux mœurs simples et douces, qui, chaque année, tombe par centaines victime des ruses des tendeurs

et de l'appétit des gourmands? Il reste tout l'été dans nos bois, et ne se montre près des habitations qu'à son départ, aux derniers jours d'automne, ou quand le printemps le ramène. Encore, à ce dernier passage, ne fait-il que paraître, car il a hâte d'entrer dans la forêt, pour y retrouver, sous le feuillage naissant, sa solitude aimée et les joies de la couvée. C'est presque toujours le long d'une berge, sur la racine d'un jeune arbre, au pied d'une touffe d'herbe, que son nid est placé, et il le construit de mousse, entremêlée de crins et de feuilles de chêne, avec quelques plumes en dedans. Cette petite demeure n'a qu'une entrée étroite et oblique, que l'oiseau bouche encore d'une feuille en sortant. Les œufs, au nombre de cinq ou sept, sont de couleur brune.

Pendant tout le temps des nichées, le Rouge-gorge mâle fait retentir le bois d'un chant léger et tendre; c'est un ramage suave et délié, animé par quelques modulations plus éclatantes, et coupé par des accents gracieux et touchants.

Il n'est pas d'oiseau plus matinal que lui; le premier éveillé dans les bois, il se fait entendre dès l'aube du jour; il est aussi le dernier qu'on y entend et qu'on y voit voltiger. L'ombrage et les endroits humides lui plaisent avant tout. Il se nourrit, au printemps, d'insectes et de mouches, qu'il chasse avec adresse et légèreté; on le voit s'agiter comme un papillon autour d'une feuille, sur laquelle il aperçoit sa proie; à terre, il s'élance par petits sauts et fond sur elle en battant des ailes. En automne, il recherche aussi les baies et les ronces, les raisins dans les vignes et les alises dans les bois.

L'hiver il se rapproche des habitations, s'il n'a pas émigré. C'est un petit hôte qu'il est charmant de recevoir, qui se nourrit à peu près de tout, et qui paie, par une aimable familiarité et un ramage délicat, les soins qu'on a de lui.

Berger, je suis le Rouge-gorge,
Donne-moi l'hospitalité,
Le ciel bénira ta bonté;
Je me suis dit : dans la famille
J'irai vivre, loin des glaçons
Pendant à la froide charmille;

J'aurai bien chaud; la jeune fille,
Par ses conseils, par ses leçons,
Rendra plus belles mes chansons.
Les bois, hélas! sont sans feuillages;
Je veux, sous son toit sans orages,
Oublier l'hiver pluvieux,
Attendre là des jours heureux.
Ouvre, je ne vois plus personne,
Et je sens bien qu'on m'abandonne.

104. Vers la deuxième semaine d'avril arrive un joli petit oiseau, connu sous le nom vulgaire de *Rouge-queue*, et dans la terminologie de la science, nommé ROUGE-QUEUE TITHYS (*Sylvia phœnicurus*), Luth. Ses retraites favorites sont les ruines tapissées de lierre, et les forêts les plus épaisses et les plus sombres. Il fréquente aussi, surtout à son retour, les vergers et les jardins, aimant à se percher sur quelque brèche de muraille ou sur les débris d'une masure, pour entonner son chant un peu mélancolique. Oiseau affectueux, dévoué, le mâle, sentinelle vigilante, tant que sa femelle couve, attire volontiers sur lui l'attention par son vif plumage et ses chants d'amour. C'est véritablement l'oiseau de l'aurore, car on l'entend souvent commencer sa sérénade à trois heures du matin, et il la prolonge quelquefois jusqu'à dix heures du soir. Il niche dans un trou d'arbre, un creux de muraille ou une fente de rocher, et la ponte est de quatre ou cinq œufs bleus. Ce Rouge-queue est, avec les Gobe-mouches, un des premiers oiseaux que les tendeurs prennent au commencement de septembre. Le front blanc, la gorge noire, le ventre, le croupion et la queue d'un roux vif, et le manteau gris bleu, sont les livrées distinctives du mâle; la femelle est roussâtre en dessus, n'a qu'un peu de roux sur les flancs, et porte gorge et ventre blanchâtres.

105. Le ROUGE-QUEUE ou ROSSIGNOL DE MURAILLES (*Sylvia atrata*), Luth., est aussi de retour vers la mi-avril. C'est un oiseau timide et ombrageux, qui se laisse difficilement surprendre, et vole avec une grande légèreté. Il aime à se percher sur la branche isolée qui sort d'un buisson ou qui traverse un sentier, et

chaque fois qu'il se pose, il donne à sa queue une petite secousse, comme le Rouge-queue tithys. Son nid, de forme sphérique, avec une ouverture au levant, est composé de mousse, de brins d'herbe et de plumes; on le trouve sur les solives de la partie la plus haute des édifices élevés, ou dans quelque enfoncement au sommet des rochers. Il n'y a guère de vieille église qui n'abrite dans ses combles deux ou trois couples de ces oiseaux, et c'est charmant de les voir se jouer sur les saillies des corniches et les arêtes des toits, se poursuivant, voletant, avec une prestesse sans égale.

Le ramage de ce Rouge-queue a de l'anologie avec celui du Pinson, quoiqu'il soit plus faible et moins étendu. Mais il chante dès les premiers rayons du jour et n'interrompt sa chanson que fort tard. Le mâle se distingue par le noir profond qui revêt ses joues, sa gorge et sa poitrine; la femelle est uniformément vêtue de gris cendré. La croyance qu'on avait autrefois que le Rossignol se transformait, en hiver, en Rouge-queue de murailles, a fait donner à celui-ci le nom de *Rossignol de murailles*, sous lequel le vulgaire le connaît; mais c'est bien à tort, car du Rossignol il n'a ni la taille, ni l'incomparable gosier.

106. A l'époque de l'épanouissement des feuilles du troène, nous avons la visite passagère de la plus charmante des Rubiettes, la Gorge-bleue (*Sylvia succica*), L. Si vous voulez la voir, hâtez-vous de profiter d'un beau soleil d'avril, et suivez les oseraies qui bordent un ruisseau, ou la haie voisine d'un fossé à moitié abandonné par les eaux. Etes-vous de Verdun, promenez-vous le long du ruisseau de Baleycourt, ou bien des broussailles qui séparent les jardins et les champs du Dieu-du-Trice. A chaque pas que vous ferez, elle s'élèvera devant vous droit en l'air, d'un petit vol, en étalant sa large queue d'un roux de feu, et vous serez tout réjoui de la voir pirouetter et retomber avec gaîté, sur la branche ou sur le sol humide. En entendant son doux et beau ramage, vous regretterez qu'un si joli chanteur nous quitte si tôt, et qu'il aille animer de sa présence les saules et les arbustes qui bordent d'autres rives que les nôtres.

Si vous aimez les oiseaux de volière, allez avec vos piéges,

vous la prendrez sans peine, et ce sera pour vous, dans la cage, un captif aux allures familières, et un petit ami qui, comme le Rouge-gorge, se fera volontiers votre commensal.

XI. — LES MÉSANGES.

Parmi les chanteurs de nos bois, il en est un grand nombre qui pourraient rivaliser d'harmonie avec la charmante famille des Mésanges, et lui disputer la prééminence de la voix et du brillant ramage; mais en est-il un seul qui réunisse, comme ces oiseaux, à l'agilité et à la prestesse des mouvements, un courage si intrépide, une adresse si merveilleuse? Voyez-les voltiger d'arbre en arbre, se suspendre à la branche flexible, et poursuivre, au milieu du feuillage, l'insecte qui fuit, la mouche qui bourdonne. Entendez-les réunir, par un cri d'appel, la famille dispersée, et mettre en mouvement, à de longues distances, l'oiseau qui s'agite, répond, et, bien vite, a pris son essor. Sans elles, que la forêt serait solitaire et muet, pendant les sombres jours d'hiver, lorsque ses habitants ont fui, et que l'œil attristé n'aperçoit plus au loin que la couche neigeuse qui revêt la terre et les arbres de ses teintes monotones! Fidèles à la cavité de l'arbre qui les a vues naître et qui leur sert d'abri, il faut que la saison ait des rigueurs inaccoutumées pour les contraindre à une émigration qui n'est guère de leur goût; car, au premier soleil, elles sont déjà revenues, et toujours avec leur vive et franche gaîté. C'est un spectacle charmant de voir ce qu'elles déploient d'activité dans la construction de leur nid, et de soins empressés pour élever et défendre leur progéniture. Elles pondent jusqu'à dix-huit ou vingt œufs; les unes dans des trous d'arbre, se servant de leur bec pour arrondir, lisser, façonner ces trous à l'intérieur, et leur donner une forme convenable à leur destination; les autres, dans des nids en boule et d'un volume très-disproportionné à la taille d'un si petit oiseau. Il semble qu'elles aient compté leurs œufs avant de les pondre; il semble aussi qu'elles aient une tendresse anticipée pour les petits qui en doivent éclore, comme il paraît

par le choix recherché des matériaux qu'elles emploient pour leur servir de couche. Si nombreuse que soit leur famille, elles viennent à bout de leur procurer la subsistance nécessaire, et si quelque ennemi ose l'attaquer, elles fondent sur lui avec intrépidité, et à force de courage font respecter leur faiblesse.

107: Les espèces sont nombreuses, mais la plus connue est la Mésange charbonnière (*Parus major*), L., qu'on trouve dans tous nos bois, sur les montagnes et dans les plaines, sur les buissons, dans les taillis et les vergers. Le chant ordinaire du mâle, celui qu'il conserve toute l'année et qu'il fait entendre surtout les jours de pluie, perd au printemps son aigre modulation, et devient si agréable et si varié, qu'on ne croirait pas qu'il vient du même oiseau. C'est aux premiers jours de février que les Charbonnières s'apparient; mais elles restent ainsi longtemps avant de s'occuper de la construction de leur nid. Le mâle et la femelle le composent de concert, de matières douces et mollettes, et le placent dans le creux d'un arbre, rarement dans un trou de muraille. Les petits vivent en bande, jusqu'au premier printemps, chassant aux insectes, recherchant aussi les graines, et mangeant quelquefois la cervelle aux oiseaux malades ou pris aux piéges. Ces Mésanges sont, dans la volière, de charmantes captives, qui, à la beauté du plumage, au talent de chanter, réunissent une familiarité qui plaît, une adresse qui enchante; seulement, on doit éviter de mettre avec elles quelque oiseau d'espèce étrangère, et pour ne pas contrarier l'habitude qu'elles ont de se tenir, la nuit, dans un trou, il faut leur donner une trémie ou bien un boulin creux, dans lequel elles se retirent chaque soir.

108: Admirez, dans les taillis ou les vergers, ce joli petit oiseau si léger et si preste, élégamment habillé de couleurs mariées avec art, c'est la Mésange bleue (*Parus cœruleus*), L., dont le cri de ralliement a si souvent frappé vos oreilles. Elle aussi est un chasseur intrépide, qu'on voit courir et sauter d'arbre en arbre, disparaître et revenir, suspendue sous la branche moussue ou bien à la tige mobile. Malheur aux chenilles, aux insectes, mais quelquefois encore aux boutons des arbres, à leurs

fruits récemment formés, qu'elle aime à réunir dans son petit magasin : Prévoyance qu'on admire, mais que le jardinier poursuit et déteste!

La Mésange bleue fait son nid dans le trou d'un arbre ou d'un mur, y rassemble des plumes en abondance, et y pond jusqu'à vingt-deux œufs. C'est à cette époque qu'elle fait entendre un gazouillement faible et varié, qui ressemble quelque peu à celui du Pinson. Quand la petite famille peut voler, elle quitte les grands bois et se jette dans les taillis, les jardins et les vergers, souvent en compagnie des Mésanges charbonnières.

109. Vous avez aperçu quelquefois, sur la branche d'un arbre, une forme ovale et cylindrique, que revêtent des brins de mousse et de lichen blanc; c'est l'élégante et chaude demeure que sait construire un tout petit oiseau, la Mésange a longue queue (*Parus caudatus*), L., pour déposer les quinze ou vingt œufs qui forment sa couvée. Charmante espèce, à l'élégante et soyeuse parure, au naturel remuant et vif, qu'il est si plaisant de voir voltiger sans cesse, les plumes soulevées au vent, avec des allures si joyeuses et si franches. Elle aime tous les lieux où elle peut trouver des insectes, des graines et des bourgeons. Son chant, cri clair et sonore, quand elle est en famille, devient, dans la belle saison, un ramage agréable, aux modulations nouvelles, aux accents plus tranchés.

110: Toutes ces Mésanges sont à peu près sédentaires, ou, du moins, ne s'éloignent qu'à de faibles distances; mais il en est d'autres que nous n'avons qu'au temps de la migration des oiseaux, ou à des époques irrégulières. Parmi elles, nous comptons d'abord, la Petite Charbonnière (*Parus ater*), L., qui arrive en septembre, pour disparaître au printemps. On la trouve tout l'hiver dans les bois où il y a des arbres résineux, et on la reconnaît à son petit coqueluchon noir, terminé de blanc, sur le derrière de la tête. Commune dans les forêts de sapins des Vosges, elle grimpe et court sur les arbres, comme les autres Mésanges dont elle a toutes les allures et le petit cri d'appel.

111. Une espèce voisine, la Nonette cendrée (*Parus palustris*), L., se tient, à son passage, sur les saules et les aulnes,

qui croissent dans les lieux aquatiques. C'est un petit oiseau solitaire, à tête blanche et noire, qui aime beaucoup la graine de tournesol, et fait une guerre active aux guêpes, aux abeilles et aux chenilles.

112. Il est rare de rencontrer la Mésange huppée (*Parus cristatus*), L. Les quelques individus que nous avons eus sous les yeux avaient été achetés parmi des oiseaux pris aux tendues, et provenaient des forêts de Sommedieue. Cette Mésange, reconnaissable à sa huppe, formée de plumes acuminées, et à son collier d'un noir profond, habite plus particulièrement les forêts sombres, et les lieux où croît le genèvrier, dont elle aime beaucoup les baies. Elle est commune dans les sapinières des Vosges.

113. Nous avons vu quelquefois aussi la Mésange moustache (*Parus biarmicus*), L., très-commune dans les marais de la Hollande, et remarquable par ses riches livrées teintes de roux et de rose, son bec orangé, et les deux bandes, d'un noir velouté, que porte le mâle au-dessous des yeux. Elle supporte parfaitement la captivité, et c'est un charmant oiseau de volière.

XII. — LES BRUANTS.

Sous cette dénomination est comprise une nombreuse famille d'oiseaux, qui égaient encore pendant l'hiver nos haies dépouillées et nos routes tristes et neigeuses. La délicatesse de leur chair les fait rechercher des gourmands auxquels ils n'échappent guère, parce que leur imprudence les fait, plus que d'autres, donner dans les filets et les engins des oiseleurs.

114. Le plus commun et le plus répandu de tous, est le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), L., plus connu sous le nom de *Verdière*, et dont le mâle est remarquable par l'éclat des plumes jaunes qu'il porte sur la tête et la gorge. L'été, on peut le voir autour des bois, le long des haies et des buissons, quelquefois dans les vignes, mais rarement au milieu des bois. L'hiver, quelques individus émigrent, et ceux qui restent, rassemblés entre eux et réunis avec les Pinsons et les Moineaux, forment des

troupes très-nombreuses, surtout dans les jours pluvieux. On les voit alors s'approcher des fermes et des grands chemins, où ils cherchent leur nourriture, sur les buissons et jusque dans la fiente des chevaux. Leur vol est rapide, et quand ils se reposent, c'est presque toujours au plus épais du feuillage, rarement sur une branche isolée. Quelques notes égales forment leur chant, que termine une finale aiguë, légèrement traînée. On trouve leur nid sous une motte, dans un buisson, sur une touffe d'herbe, ou bien encore sur les branches les plus basses des arbustes.

115. Le PROYER ou TRÉZILLIÈRE (*Emberiza miliaria*), L., est une autre espèce de Bruant que l'on voit arriver de bonne heure et qui ne s'éloigne guère des prairies pendant la belle saison; souvent on le voit perché des heures entières sur la branche la la plus haute et la plus isolée d'un arbre ou d'un buisson, répétant sans cesse son chant monotone, son ennuyeux *tri*, *tri*. Il est répandu dans toute l'Europe, et pendant l'automne on le prend avec les Alouettes, avec lesquelles son plumage lui donne de la ressemblance.

116. C'est lorsque tombent les chatons des saules et que fleurissent les troènes, que se montre, le long de nos haies abritées ou sur les buissons des pelouses montagneuses, quelque ORTOLAN isolé (*Emberiza hortulana*), L. Cet oiseau, si renommé par la délicatesse de sa chair ou plutôt de sa graisse, nous vient des régions du Midi, souvent en compagnie des Cailles. On le voit alors chassant aux insectes qui courent sur les arbustes ou les pampres des vignes. Son nid, construction peu savante, se trouve tantôt sur un cep, tantôt dans une touffe d'herbe, au milieu des blés. Doué d'une voix plus harmonieuse que les autres Bruants, il chante, en captivité, la nuit et le jour, et sent de bonne heure l'arrivée du printemps.

Les seuls que nous ayons vus, avaient été rencontrés le long des haies de la Falouse et sur l'orée méridionale du bois de Bilmont. C'était au milieu du mois de mai; ce qui indique qu'ils nichent quelquefois aux environs de Verdun. Ils portaient leur livrée de printemps : dans les deux sexes, une tache jaune sur la gorge; avec un liseré de même couleur autour des yeux,

chez le mâle, et les teintes générales moins tranchées chez la femelle.

117. Le Bruant zizi ou de haie (*Emberiza cirlus*), L., est bien plus commun, surtout au midi du département; il est même certain qu'il y niche, puisque nous avons vu et pris des jeunes, à Génicourt-sous-Condé, à la fin du mois d'août. Je possède plusieurs individus adultes qui viennent de Bussy-la-Côte et de Condé. C'est un des plus jolis Bruants; on le reconnaît facilement à sa gorge d'un beau noir, et à son large et long sourcil d'un jaune brillant. Son nid, qu'il place dans les haies et les buissons, près de terre, contient quatre ou cinq œufs grisâtres, avec des taches, des points et des raies cendrées et noires. Le chant aigu et flûté, qu'il fait entendre, ne manque pas d'agrément.

118. Dans quelqu'une de vos promenades de la belle saison, le long des bords de la Meuse, dans ces endroits où croissent, serrés et touffus, les longs scirpes des lacs et les roseaux à la tête tremblante et mobile, un cri répété sans cesse, comme un signal d'appel, a souvent retenti à vos oreilles fatiguées. C'est un Bruant des roseaux (*Emberiza schœniclus*), L., qui, l'œil au guet, avertit le peuple ailé des rives de la présence du péril, et lui donne le temps de faire sa retraite. N'allez pas, pour cela, maudire ce petit et prévoyant oiseau; car, écoutez-le seulement au temps de la ponte, pendant le mois de mai, vous serez ravi de l'harmonie de sa voix, et, pour sa chanson nouvelle, vous lui pardonnerez d'autres jours d'ennui.

Le Bruant des roseaux niche dans les joncs, entre les racines des saules, et souvent au milieu des souchets; il affectionne de préférence les lieux humides; cependant, il gagne les hauteurs dans les temps de pluie, et sur la fin d'août, se jette dans les blés. En général, il cherche sa nourriture le long des haies et dans les champs cultivés, s'éloignant peu de terre et ne se perchant guère que sur les buissons.

A la fin de l'automne, ces oiseaux disparaissent, ou se réunissent aux volées des Pinsons et des Verdières qu'on rencontre près des villages pendant l'hiver. Le mâle a pour livrées la tête et la

gorge noires, avec un demi-collier blanc; la femelle, moins richement vêtue, a des teintes pareilles, mais nuancées de roux.

119. Tous les Bruants, à l'exception du précédent, sont des oiseaux sans défiance; l'étourderie paraît être en eux une maladie de famille. Mais il n'en est aucun qui la porte aussi loin que le BRUANT FOU OU DES PRÉS (*Emberiza cia*), L., et qui montre une telle insouciance pour fuir l'ennemi et veiller à sa conservation. Ce malheureux oiseau donne dans tous les piéges : collets, reginglettes, haussepied; il ne sait rien éviter, et pour l'oiseleur le moins habile il est une bonne et sûre fortune.

On en voit quelques individus tous les ans, au printemps, et surtout en automne, sur les pelouses et prairies voisines des bois. Il aime l'isolement et la solitude, et n'a qu'un chant peu varié. On le reconnaît à la teinte d'un gris assez franc, qui couronne sa tête.

Pendant les rudes hivers, lorsque la terre est neigeuse et glacée, nous recevons la visite de deux autres espèces, qu'un froid encore plus rigoureux exile des lointaines régions du Nord, depuis les montagnes du Spitzberg et de la Laponie, jusqu'aux rives boréales de la baie d'Hudson.

120. Le BRUANT DE NEIGE (*Emberiza nivalis*), L., et **121.** le BRUANT MONTAIN (*Emberiza lapponica*), Vieil., se mettent en route lorsque la gelée supprime tout à fait leur nourriture. On les voit, à leur arrivée, le long des grands chemins, ramassant les petites graines, courant et piétinant comme les Alouettes, dont ils ont l'allure, la taille et les longs éperons. Ils disparaissent dans les premiers jours du printemps, et regagnent les rochers du Nord pour y faire leur ponte. Leur chant, qu'il faudrait sans doute entendre alors pour juger de son mérite, n'est, à l'époque de leur apparition parmi nous, qu'un gazouillement faible et sans valeur, ou bien un cri à la finale aiguë. Quelques-uns de ces oiseaux se montrent dans tout le département, à des intervalles irréguliers; depuis trente ans, nous les avons rencontrés plus de dix fois. Le Bruant de neige était reconnaissable au blanc teinté de roux clair qui couvrait une

grande partie de son corps, et le Bruant montain à ses couleurs sombres mélangées de noirâtre et de brun.

XIII. — LES GROS-BECS OU FRINGILLES.

Nous allons rencontrer ici des oiseaux nombreux, dont la plupart vivent dans nos jardins, nos vergers et nos vignes, ou près de nos maisons, et que nous connaissons le mieux.

122. Le type de la famille, le GROS-BEC COMMUN (*Loxia coccothraustes*), L., dont on sait le goût prononcé pour les cerises, habite les bois pendant l'été, et ne s'approche des villages que pendant l'hiver. Son chant n'est qu'un cri vif, mais faible, et qui ressemble au bruit d'une lime quand il est en colère. Il place son nid à l'insertion des grosses branches, et le compose de racines menues et d'un peu de lichen. La ponte est de quatre œufs, un peu pointus, tachetés de brun olivâtre, sur un fond légèrement teint de vert ou de bleu. Les petits vivent ensemble jusqu'à l'année suivante, recherchant les fruits à noyaux, qu'ils broient pour en manger les amandes.

123. Une espèce voisine du Gros-bec, par ses appétits et ses mœurs, ne nous vient qu'à des intervalles irréguliers et toujours au milieu de l'été. C'est le BEC CROISÉ DES PINS (*Loxia curvirostra*), L. Ce singulier oiseau, si remarquable par l'irrégulière disposition de son bec, dont les mandibules se croisent, tantôt à droite tantôt à gauche, habite les montagnes du Nord et des pays tempérés, et n'est point rare dans les forêts de sapins qui couvrent le versant des Vosges alsaciennes, au voisinage de la vallée de Munster. Il fait son nid dès le mois de janvier, le construit de mousse et de lichen, et l'attache aux branches avec la résine du pin. C'est seulement alors qu'il fait entendre son ramage, qui ne se compose que de quelques notes faibles et peu variées. Ses couleurs diffèrent beaucoup selon l'âge et le sexe; les adultes seuls ont ce rouge mêlé de vert, qui en fait d'assez jolis oiseaux. D'un caractère peu méfiant, le Bec croisé se laisse approcher facilement; on peut même le prendre à la main quand il est fatigué, et il ne marque aucune impatience dans la captivité.

En 1835 et en 1838, vers la mi-juillet, des Becs croisés se sont montrés en assez grand nombre aux environs de Verdun. Ils s'étaient portés particulièrement sur les peupliers de la porte Chaussée, du Coulmier et de la demi-lune de la Tour-des-Champs. C'était pour y manger les petites excroissances que produisent, sur les feuilles de ces arbres, une espèce de pucerons. On remarqua aussi qu'ils firent un assez grand mal dans les vergers plantés de pommiers, en ouvrant avec leur bec les jeunes fruits, pour en extraire les pépins. Quelques individus seulement ont reparu depuis ces deux époques; j'en ai vu notamment plusieurs en 1854, le long du chemin qui conduit de Bras au passage de Charny.

124. Les premiers jours d'octobre sont signalés par l'arrivée des Bouvreuils (*Loxia pyrrhula*), L., qui viennent des Vosges hiverner parmi nous et nous quittent au printemps, laissant toutefois quelques couples isolés, qui se fixent surtout dans les forêts montagneuses de l'Argonne. Joli plumage, belle voix, gosier flexible, familiarité, attachement, sont l'apanage de ces oiseaux, ornement de nos volières. A l'état sauvage, ils sont l'effroi des jardiniers, car ils détruisent les bourgeons des arbres, quand les baies et les graines viennent à leur manquer. C'est à la cime des arbres qu'ils aiment à se tenir, faisant entendre, par intervalles, un petit cri, doux, plaintif et flûté. Timides, sans être défiants, ils affectionnent les endroits ombragés et couverts, où il est souvent difficile de les découvrir. Leur nid, placé dans les buissons, les haies fourrées, et quelquefois aussi dans les charmilles, est simple et léger, formé de petits morceaux de bois et de racines menues.

125. Il n'est personne qui n'ait eu l'occasion de voir, sur la cime d'un peuplier d'Italie, d'un orme, ou d'un aulne élancé, un oiseau au plumage vert olive, ombré de jaune et de gris cendré, jetant tantôt un cri plaintif, tantôt essayant un ramage monotone, aux notes aiguës et prolongées; c'est le Rutant ou Verdier (*Loxia chloris*), L., l'hôte fidèle des vergers de nos fermes, ou des hauts taillis voisins des champs et des prairies. Il affectionne les lieux qui l'ont vu naître.

126. Vient ensuite le Moineau pétulant (*Fringilla domestica*), L., si poursuivi, si détesté du fermier, dont il mange les grains, entame les fruits, et pourtant qu'on se prend à admirer, pour ses franches allures, sa hardiesse rusée, et sa pétulance familière. Il aime aussi les lieux qui l'ont vu naître.

Pauvre oiseau qui, malgré sa vilaine robe et son ennuyeux pépiement, a ses attraits à lui, puisqu'un jour il a su se faire aimer et pleurer par Lesbie, et nous a valu les vers les plus charmants de Catulle!

127. Ces deux espèces sont sédentaires, comme aussi le Moineau friquet (*Fringilla montana*), L., qui diffère du précédent par le rouge bai de sa tête, sa taille plus petite et ses habitudes essentiellement campagnardes. Toujours vif et pétillant, il habite le bord des chemins peu fréquentés, et surtout les rives des ruisseaux qu'ombragent des massifs d'aulnes et des touffes d'oseraies.

Les Friquets se réunissent en troupes, aux premiers jours d'automne, et c'est chose plaisante que de les entendre piailler par centaines, quand le soleil descend à l'horizon. C'est alors que commence ce concert monstre et bizarre, dont les tons aigus, les notes discordantes, semblent produits par chaque feuille, vibrant sous une influence infernale et magique.

128. C'est à tort qu'on a quelquefois confondu la Soulcie (*Fringilla petronia*), L., avec le Moineau franc, dont elle diffère cependant par les teintes de son plumage et par ses habitudes; facile à reconnaître à la plaque citron dont sa gorge est parée, elle ne se plaît que dans les bois, et niche dans le creux des arbres. Hors le temps des couvées, elle vit en troupes nombreuses, chassant aux moucherons et aux insectes, aimant aussi les baies sauvages, et s'abattant surtout dans les terres nouvellement ensemencées. Il s'en faut que la Soulcie soit un oiseau commun, elle ne nous arrive qu'à des époques irrégulières; ses migrations ne paraissent pas avoir de direction très-fixe, et c'est, sans doute, quelque cause inconnue, peut-être une perturbation atmosphérique, au moment du départ, qui jette hors de leur route, ou des individus isolés ou des bandes entières.

Cet oiseau, originaire du midi de la France et des contrées chaudes de l'Europe, est de passage en septembre, et c'est alors qu'il nous arrive, confondu avec les autres petits oiseaux de la saison, que prennent aux reginglettes les tendeurs de toute la contrée. Son cri, comme celui de ses congénères, n'est qu'une piaillerie qui est loin d'être harmonieuse.

* *
*

Maintenant faisons place à l'hôte de nos jardins, au Pinson si gai, si cher à l'écolier, qui l'apprivoise pour jouer avec lui, et lui faire tirer son eau avec deux petits seaux. Il faut le voir, plus hardi qu'un Moineau, s'avancer, la tête haute, en relevant, en forme de huppe, les plumes qui la couvrent, et marchant droit sans sautiller. Le voisinage des lieux habités plaît à ce petit téméraire, qui dispute quelquefois, aux plus gros volatiles de nos fermes, la part de grain qu'a jeté pour eux la fermière. Quoique d'une gaîté proverbiale, le Pinson, quand le temps est nébuleux et que la pluie tombe, n'a qu'un accent aigre et plaintif, comme s'il déplorait l'absence du soleil; mais qu'un rayon perce le nuage, ne l'entendez-vous pas saluer le retour du beau temps par d'harmonieuses roulades? Pauvre oiseau, que souvent un amateur barbare condamne, comme le Rossignol, à la cécité d'Homère et de Milton, parce qu'il a découvert qu'il ne chantait jamais avec plus d'entrain qu'après avoir perdu la vue!

129. Le Pinson (*Fringilla cœlebs*), L., est le premier des oiseaux de nos vergers qui s'occupe de la construction de son nid. Rien de plus élégant et de plus achevé. La femelle seule y travaille, et le place sur les arbres et les arbustes les plus touffus; de préférence sur les pommiers et les pruniers, dans les jardins, et sur les chênes, dans les bois. Différentes mousses blanches et vertes, de petites racines, sont à l'extérieur recouvertes du lichen qui revêt les branches sur lesquelles le nid est posé. L'intérieur est garni de crin, de laine et de plumes; couche chaude et molle, sur laquelle reposent quatre ou cinq œufs, d'un blanc verdâtre, clair semé de taches brunes.

130. Sur la fin de l'automne, arrivent aussi parmi nous, les nombreuses volées du PINSON DES MONTAGNES OU D'ARDENNE (*Fringilla montifringilla*), L., qui ne laisse au printemps, dans nos bois montagneux, que quelques traînards égarés. Plus gros que son congénère, il porte en hiver un plumage nuancé; mais vienne le printemps, il prend un autre costume, comme un galant fiancé : le noir de sa tête et de son cou fait place alors à une riche teinte veloutée, et, de noirâtre qu'était son bec, il devient bleu. Du reste, en toutes saisons, ce fier montagnard conserve toute sa hardiesse; libre, il est pétulant; captif, il est mutin. Son ramage n'est qu'un léger gazouillement, quelquefois un cri aux notes aigres et prolongées. Il niche dans les forêts du nord de l'Europe, et place sa demeure, formée de longues mousses, au sommet des pins élancés.

131. Avec le Pinson des montagnes, vient nous visiter aussi un petit et charmant oiseau, le TARIN VULGAIRE (*Fringilla spinus*), L. C'est au temps des vendanges qu'on le voit apparaître; il affectionne les lieux plantés d'aulnes ou d'arbres résineux. A l'époque des frimas, il descend plus au midi, pour revenir à la floraison des arbres. On le trouve alors partout où il y a des bois de sapins, et bientôt il nous quitte, pour regagner les forêts montagneuses du Nord, les Vosges lorraines, et surtout le Donon. Rien de plus vif, de plus agile que cet oiseau; toujours volant d'arbre en arbre, on le voit suspendu à l'extrémité des branches, s'agitant, jetant son cri d'appel et de joie. Son ramage n'est pas sans harmonie, et on l'élève aisément en volière. Toujours gai, toujours le premier éveillé, à la naissance du jour il gazouille déjà, et met les autres chanteurs en train.

La vigne a poussé ses bourgeons et chaque arbre est en fleur. Les bandes de *Linottes* et de *Chardonnerets*, qui animaient de leur gazouillement la rive des bois et les champs d'alentour, reviennent habiter, couple par couple, la haie verdoyante ou les arbres des jardins.

132. La LINOTTE (*Fringilla cannabina*), L., a pris alors une parure brillante; sa poitrine est d'un rouge tendre; elle est toute joyeuse, et de sa voix douce et filée, elle anime les buissons des

côteaux et les pampres qui les ombragent. C'est dans une touffe de troène, ou bien au centre d'un buisson épineux, qu'elle place son nid, formé d'herbes sèches, entrelacées de légers fétus, que double à l'intérieur un matelas de laine, de plumes et de crin. Toutes les familles, à la fin de l'été, se réunissent ensemble, et vont habiter les champs cultivés et les terres en friche, voletant de place en place, toujours en société.

133. Avec le Pinson, c'est aussi pour nos vergers un hôte charmant et bien-aimé, que le CHARDONNERET (*Fringilla carduelis*), L., à la taille svelte et bien prise, au plumage paré des teintes les plus belles. On dirait une fleur de pourpre et d'or, quand il va sautillant de branche en branche, ou qu'il est suspendu aux cônes d'un pin, ou bien au disque d'un chardon. Dès les premiers jours du printemps, le mâle fait entendre sa jolie voix; mais ce n'est qu'au mois de mai qu'il tire de son gosier les sons les plus doux. Perché, de préférence, sur un arbre fruitier, il continue son chant jusqu'au coucher du soleil, et ne se tait que quand il a des petits. Le nid du Chardonneret est d'une forme élégante et solide, placé d'ordinaire sur la branche grêle et flexible d'un pommier ou d'un poirier, dans la touffe d'un acacia ou dans un buisson épineux. Sa charpente, savamment arrondie, se compose de graminées, de lichens, liés ensemble avec un art admirable. L'intérieur est toujours une couche molle, composée surtout du duvet que fournit la fleur flosculeuse du chardon bénit. La femelle y dépose quatre ou cinq œufs, d'un rose tendre tiqueté de brun, et répète sa ponte deux ou trois fois par an.

En automne, les familles se rassemblent et vivent en bandes nombreuses, comme les Linottes, se tenant, quand il fait froid, dans les buissons fourrés, et affectionnant les lieux où croissent les chardons et la chicorée sauvage. Il existe deux races de Chardonneret : une, sensiblement plus forte que l'autre, se trouve dans tous les environs de Verdun; l'autre, habite le midi du département.

On rencontre encore, mais accidentellement, dans les derniers jours de septembre, parmi les Linottes et les Chardonne-

rets, quelques autres espèces voisines : **134.** les Sizerins (*Fringilla linaria*), L., joli oiseau chanteur, à poitrine verte et croupion rouge; **135.** la Linotte de montagne (*Fringilla montana*), L., originaire d'Ecosse, reconnaissable à son bec jaune et à ses tarses de couleur noire; et **136.** le Cini de Provence (*Fringilla serinus*), L., dont le chant est fort et varié, et le plumage vert olive, mélangé de jaune; ce dernier est plus rare.

XIV. — LES MARTINS PÊCHEURS.

Cette famille ne se compose, dans notre département, que d'une seule espèce, qui n'a d'autre droit de venir à la suite et dans le groupe des oiseaux chanteurs, que parce qu'elle vit au milieu d'eux.

137. Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo ispida*), L., est un oiseau triste et d'un caractère sauvage, qui lui fait fuir la présence de l'homme. Lorsqu'on l'approche, il part d'un vol rapide et file, en rasant la surface de l'eau ou du sol, et en suivant ordinairement tous les détours d'une rivière. Ce n'est qu'en volant qu'il fait entendre son cri, aussi aigu que perçant, et qu'on peut rendre par les syllabes *ki*, *ki*, *kivi*, *ki*. Il est peu d'oiseaux de sa taille dont les mouvements d'ailes soient aussi prompts, et qui, cependant, puissent mieux commander à leur vol. Au moment où il parcourt l'air avec le plus de vélocité, il s'arrête tout d'un coup et se soutient ainsi pendant plusieurs secondes. A ce moment, ses battements d'ailes, réitérés et pressés, ressemblent à une sorte de trémoussement, et ne peuvent être comparés qu'a ceux du Faucon, quand il plane, ou mieux encore à ceux des Colibris, lorsqu'ils cherchent leur nourriture dans le calice des fleurs. Le Martin pècheur ne saute, ni ne marche, lorsqu'il se pose à terre, ce qui tient à l'organisation de ses pieds. Comme il ne peut saisir sa proie qu'au passage, il l'attend quelquefois des heures entières, perché sur une branche morte, dans une immobilité complète. Patient comme le Héron, quand il aperçoit un poisson, il fond dessus avec la rapidité de l'éclair, l'enlève, et le porte à terre pour le dépécer à loisir.

L'hiver, lorsqu'il est forcé, par la glace ou la crue des eaux, de quitter momentanément les rivières, on le voit, sur le bord des ruisseaux d'eau vive, exercer son industrie aux dépens des insectes aquatiques plutôt que des poissons, et parcourir ainsi d'assez grandes distances.

Cet oiseau, dont on connaît le plumage, aussi richement coloré que s'il habitait les Tropiques, fait son nid dans les trous de rats, creusés sur les bords des rivières, et y dépose six œufs. Il est répandu sur tous nos cours d'eau, surtout là où il y a des saules ou des aulnes.



LES SINGULARITÉS DES PLANTES.

DE L'ALBINISME.

MÉMOIRE

Présenté par M. Ph. PIERROT, rédacteur du Journal de l'arrondissement de Montmédy, membre correspondant de la Société, dans la réunion du 5 Février 1873.

Tout le monde connaît la singularité, désignée physiologiquement sous le nom d'*albinisme*, qu'offrent certains animaux, et qui consiste, entre autres caractères distinctifs, en ce que les cheveux sont blancs, les yeux rouges et les paupières clignotantes. Ce tempérament, résultat d'une affection organique spéciale, que je n'entreprendrai point d'approfondir, est assez rare chez l'homme, mais se rencontre sous toutes les latitudes, aussi bien chez les Nègres que chez les Blancs, chez les Malais comme chez les Peaux-rouges. On le voit plus fréquent chez certains genres d'animaux, et pour m'en tenir à des exemples à la portée de tous, le lapin domestique nous en offre de très-nombreux cas.

Comme les animaux, les végétaux sont sujets à l'albinisme. Sans prétendre étudier les causes premières de ce phénomène, je viens consigner ici les résultats des recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet dans les herborisations que j'ai faites

autour de Montmédy. Il n'y aura rien de bien neuf dans ces aperçus que je présente tout simplement comme fruit d'observations prises sur le fait.

Tout d'abord, je déclarerai que presqu'aucun des cas d'albinisme qui se sont présentés à mon examen n'était général. J'ai trouvé des plantes atteintes de cette affection quant à leur feuillage seulement; d'autres, uniquement quant à leur floraison. Ce n'est que très-exceptionnellement que me sont tombés, sous la main, des individus à peu près entièrement blanchâtres.

De l'albinisme des feuilles, que la culture a réussi à fixer par la greffe, par le marcottage, par la bouture, et dont, tant chez les arbustes et arbrisseaux que chez les plantes herbacées, elle est parvenue à tirer, par les contrastes, de magnifiques effets dans l'ornementation des jardins paysagers, je dirai peu de choses, si ce n'est que je l'ai rencontré sous deux principaux aspects : à l'état d'albinisme véritable des feuilles et à l'état mixte de simple panachure. En outre, je ne l'ai jamais vu personnellement à l'état spontané que sur des végétaux de basse tige, et fort rarement. En conséquence, c'est aux espèces herbacées presque exclusivement que se sont bornées mes observations, et encore ne se sont-elles guère portées que sur l'albinisme des fleurs, qui est de beaucoup le plus fréquent.

Avant d'entrer au cœur de mon sujet, je dois rendre hommage à qui de droit. Dans mes observations à cet égard, j'ai été puissamment aidé par un ouvrage spécial, la *Flore luxembourgeoise*, par Tinant (1 vol. in-8°, 512 pages, 1839, imprimé à Bruxelles, édité à Luxembourg). A la différence des livres similaires que je connais, celui-ci, exclusivement technique, et par cela même plus abstrait et plus aride que ne le sont d'ordinaire les publications placées sous les auspices de la déesse des fleurs, est très-complet, et comprend, outre la description des *quinze cents* espèces qu'il embrasse, des mentions de toutes les particularités, cas d'hybridation, d'absence d'organes, de décolorations, difformités, monstruosités, en un mot, de toutes les variations de port qui se sont offertes aux consciencieuses et laborieuses investigations de son auteur. Il m'arrivera plus d'une fois, dans cette

notice sommaire, de citer, à la suite des exemples recueillis par moi, des cas découverts par lui qui viendront à l'appui de mes assertions. A l'avance, et une fois pour toutes, je demande pardon de ces emprunts.

Un fait à remarquer, et que des naturalistes plus compétents que moi ont sans doute indiqué : l'albinisme des fleurs ne se produit que très-rarement sur les végétaux à floraison verte ou jaune. A ma connaissance, parmi les plantes indigènes, le *Genista scoparia* (*Genêt à balais*) et le *Melilotus officinalis* (*Mélilot officinal*), tous deux de l'ordre des *Légumineuses* ou *Papilionacées*, en ont seuls offert de rares échantillons. Encore n'en ai-je constaté personnellement qu'un seul cas, sur un pied de *Mélilot.*

Le *Verbascum thapsus* (*Molène bouillon blanc*), fleurit quelquefois blanc, assure-t-on. La rareté du cas ne fait que confirmer la règle. Quant au *Verbascum lychnitis* (*Molène lychnite*), dont il existe une variété blanchâtre assez commune, il faut reconnaître qu'elle tient toujours quelque peu du jaunâtre et rappelle ainsi son origine.

Les fleurs rouge-écarlate présentent quelquefois des exemples d'albinisme. Tels sont le *Lychnis chalcedonica* (*Croix de Jérusalem*), le *Papaver rhœas* (*Pavot coquelicot*). Mais c'est surtout chez les fleurs appartenant à la gamme des tons bleus et carminés, depuis le bleu de ciel des *Myosotis* jusqu'au bleu-indigo des *Campanules*, depuis la teinte carnée des *Colchiques* jusqu'à la nuance violet-foncé des *Violettes*, en passant par tous les tons intermédiaires, lilas, rosé, cramoisi, pourpré, sanguin, etc., que se produit le plus fréquemment la singularité qui fait l'objet de cette causerie. On peut dire que toutes les espèces, se rattachant à ces couleurs par leurs pétales ou leurs sépales, sont enclines à l'albinisme.

Pour établir, par des faits frappants et tangibles, l'espèce d'antipathie qu'éprouvent les fleurs à corolle jaune à passer au blanc, et l'aptitude qu'ont, au contraire, à le faire celles à corolle bleue ou pourprée, il me suffira de relever quelques exemples. Dans la subdivision des CHICORACÉES, appartenant à la grande famille des COMPOSÉES ou SYNANTHÉRÉES, nous voyons la

presque généralité des plantes fleurir en jaune. Sur aucune de celles-ci, que je sache, il n'a été trouvé d'exemple d'albinisme. Quelques genres seuls font exception à la coloration qui semble être le lot général de ce sous-ordre, entre autres, le genre *Cichorium* (*Chicorées*). Or, rien n'est plus commun que de voir, le long de nos routes, des *Chicorées* à fleurs blanches.

Pour choisir d'autres cas pris non-seulement dans une seule tribu, mais encore dans un seul et même genre, je rappellerai que le genre *Lactuca* (*Laitue*) compte, dans nos parages, cinq ou six espèces différentes, savoir : *Lactuca sativa* (*Laitue cultivée*), connue de tous par ses usages économiques; *L. scariola* (*L. scarole*), qui apparaît parfois sur les glacis de Montmédy; *L. muralis* (*L. des murs*), fréquente dans nos bois ombragés; *L. salicifolia* (*L. à feuilles de saule*), que l'on découvre sur les pelouses; *L. virosa* (*L. vireuse*), espèce dangereuse que je n'ai pas encore rencontrée. Toutes ces variétés sont à fleurs jaunes. A côté d'elles, il en existe une autre à fleurs bleues, *L. perennis* (*L. vivace*), qui est commune sur nos coteaux coralliens d'entre Meuse et Chiers, de Han-les-Juvigny à Brandeville et Flabas, jusque dans la Woëvre. Or, il arrive souvent que ses rayons passent du bleu au blanc, contrairement à l'immutabilité de ses congénères.

Ne sont-ce point là des preuves irréfutables de la ligne de démarcation établie, par la nature, entre les tendances de certaines plantes et les résistances de certaines autres à se soumettre à la singulière affection qui fait l'objet de cette étude?

Je me suis demandé bien des fois, sans avoir pu résoudre ce problème, si la question de famille entrait pour quelque chose dans cette propension à l'albinisme. Bien que l'ayant trouvé plus fréquent chez les Labiées, chez les Synanthérées-Cynarocéphales, chez les Borraginées, chez les Campanulacées, j'incline à croire que ce sont là des faits qu'il faut attribuer à la multiplicité des représentants de ces familles dans nos contrées, et au grand nombre d'entre eux dont la floraison appartient à la série des couleurs violacées ou bleuâtres.

Les circonstances de voisinage semblent parfois influer sur les

cas d'albinisme. Soit que cet état, maladif ou non, résulte de certaines conditions d'aération, de principes transportés par les airs, ou d'actions épidémiques quelconques, dont les causes échappent à nos recherches, toujours est-il, qu'en 1857, je ne fus pas peu surpris de voir, en plusieurs excursions successives faites sur un même point, que dans un rayon d'un ou deux kilomètres, un grand nombre de plantes étaient atteintes d'albinisme. Jamais il ne s'en était tant offert à mes observations, et, ce qui me frappait davantage, ces cas appartenaient à des genres différents. Je les constatais, entre autres, sur des pieds de *Campanula persicifolia* (*Campanule à feuilles de pêcher*), de *Betonica officinalis* (*Bétoine officinale*), de *Cichorium intybus* (*Chicorée sauvage*), et je fus frappé dès lors de cette particularité, que j'y rencontrais deux ou trois fois la même année. Le terrain où je fis ces observations est très-accidenté, et se compose, dans une étendue fort restreinte, de fraîchis, de bois, de champs et de mamelons secs et incultes. Ce n'est donc pas au sol, qui est très-varié en cet endroit, que peut être imputée cette fréquence des cas d'albinisme.

Cette diversité d'aspects fait de ce coin de terre, situé entre Montmédy, Han-les-Juvigny et Juvigny-sur-Loison, lieudit à Bibao, un des cantons les plus favorisés en espèces rares de tous nos environs. Aussi, bien des fois, depuis lors, mes pas se sont-ils reportés vers ce vallon écarté, délicieux réduit pour les amants de la nature, à cause de ses pentes abruptes et rocheuses, des senteurs balsamiques des *buis* qui y abondent, de ses ombrages, de sa fraîcheur et de sa solitude, que troublent seuls le gazouillement des oiseaux et le murmure d'un ruisseau limpide aux eaux pétrifiantes : ce qui est un attrait de plus pour le naturaliste. Jamais, depuis, je n'y ai retrouvé de cas d'albinisme. Il s'agissait donc, en 1857, d'une prédisposition locale, fortuite et éphémère.

Et, cependant, l'albinisme des fleurs se perpétue fort bien par la culture. Pour ne parler que d'espèces vulgaires et répandues, d'origine indigène, nos jardins nous en offrent de nombreux spécimens dans l'*Hesperis matronalis flore pleno* (*Julienne*

ou *Damas blanc*, double), dans le *Lychnis chalcedonica* (*Croix de Jérusalem*, simple et double), dans le *L. coronaria* (*Coquelourde*), dans le *Dianthus cæsius* (*Œillet bleuâtre* ou *Mignardise*), dans les diverses variétés de *Campanules* ou *Gobelets*, simples et doubles (*Campanula persicifolia*, *C. grandiflora*, *C. trachelium*, etc.), dans le *Delphinium ajax* (*Pied d'alouette*, double ou simple), dans le *Dictamus fraxinella* (*Fraxinelle*), etc., etc. Il est probable que ce sont des cas accidentels, comme en rencontre chaque jour le botaniste, qui auront été le point de départ des efforts tentés par les horticulteurs pour parvenir à fixer cette coloration spéciale.

Il se produit aussi quelques cas d'albinisme sur certains fruits. Sans parler des cerises, des prunes, des cornouilles jaunes, ce qui est du domaine de la pomologie et n'est point du ressort de cette courte monographie, je citerai les exemples, peu fréquents il est vrai, de *Sambucus nigra* (*Sureau commun*), de *Vaccinium myrtillus* (*Airelle myrtille*), à fruits blancs, qui ont été découverts par de zélés explorateurs de l'empire de Flore.

Voici, d'après mes propres observations, les espèces indigènes sur lesquelles on remarque le plus souvent l'albinisme des fleurs : *Betonica officinalis* (*Bétoine officinale*); *Origanum vulgare* (*Origan commun* ou *Fausse marjolaine*); *Cichorium intybus* (*Chicorée sauvage*); *Campanula persicifolia* (*Campanule à feuilles de pêcher*); *C. rotundifolia* (*C. à feuilles rondes*); *Myosotis palustris* (*Myosotis des marais* ou *Vergissmeinnicht*); *Prismatocarpus speculum* (*Miroir de Vénus*); *Linum usitatissimum* (*Lin cultivé*); *Vinca minor* (*Petite Pervenche*); *Aquilegia vulgaris* (*Ancolie commune*).

A cette liste, j'en pourrais ajouter une beaucoup plus longue, que j'ai dressée d'après la *Flore luxembourgeoise*. Je ferai grâce au lecteur de cette aride et fastidieuse nomenclature qui comprend soixante-dix noms environ.

A côté de ces espèces où la coloration blanche est l'exception, il en existe d'autres où elle se rencontre spontanément fort commune. Telles sont la *Viola odorata* (*Violette odorante*), le *Phyteuma spicata* (*Phyteuma à épis*), qui fleurissent indifféremment

violet ou blanc. S'agit-il là de cas d'albinisme ou simplement de variétés? Je pencherais pour cette dernière hypothèse : car, en dehors de cette singulière anomalie, qu'offrent certaines espèces, de présenter des cas plus ou moins nombreux de floraison blanche, il en est d'autres dont les fleurs revêtent indifféremment deux ou trois teintes distinctes. Le *Symphitum majus* (*Grande Consoude*) a des fleurs purpurines, jaunâtres et blanches. Celles de l'*Adonis æstivalis* (*Adonide d'été*) sont où jaunes ou rouge-feu. Certains *Anagallis* (*Mourons*), certains *Lychnis* (*Lychnides*), certains *Epipactis* (*Epipactis*), sont dans le même cas. D'autres espèces ont des intermédiaires de diverses nuances, témoins la *Violette*, déjà citée, les *Polygala* (*Polygalas*), qui passent du blanc au violet par des teintes carnées, rosées, carminées. Quelques-unes, comme le *Myosotis versicolor* (*Myosotis changeant*), la *Pulmonaria officinalis* (*Pulmonaire officinale*), etc., changent de couleur aux différents âges de leur floraison. D'autres encore s'hybrident avec des voisines et comblent la lacune qui sépare deux espèces différentes par des métis de tous genres. De ce nombre est la *Medicago sativa* (*Luzerne cultivée*), à fleurs ordinairement bleu-indigo, qui se fond avec la *M. falcata* (*L. en faucille*), à fleurs jaunes, en offrant toute une véritable gamme chromatique d'intermédiaires.

Comme pendant à l'albinisme, on voit parfois, au contraire, des végétaux perdre leur couleur naturelle pour prendre des tons plus foncés. C'est ce qui arrive pour certaines graminées qui passent au pourpre. Mais en fait de plantes herbacées, c'est surtout dans la famille des Chénopodées que l'on rencontre ce caractère que la culture est parvenue à fixer, notamment dans certaines variétés de *Betteraves*, dans l'*Atriplex rubra* (*Arroche rouge, Epinard rouge*). Et pourquoi ne pas mentionner le vulgaire *Chou rouge*, de l'ordre des Crucifères? Quelques *Laitues* encore offrent la même propriété. Il en est encore ainsi de différents représentants de la famille des Géraniacées, entre autres, du *Geranium Robertianum* (*Géranium herbe à Robert*), qui, vert à l'ombre des haies, prend sur les murailles exposées au soleil une teinte rougeâtre très-prononcée. Il est à remarquer ici

que ces variations de teintes s'étendent à toutes les parties de l'individu.

Quant aux végétaux ligneux, l'horticulture a tiré parti de cette propriété pour varier les effets des bosquets et des massifs. L'*Epine vinette*, certains *Coudriers*, des *Hêtres* d'ornement, pour ne parler que des plus répandus, présentent ce caractère.

Pour compléter cette étude sommaire, je citerai, seulement pour mémoire, les nombreux végétaux qui, aux approches de l'automne, voient leur feuillage changer de couleur. Tels sont l'*Ampelopsis* (*Vigne vierge*), le *Fagus sylvestris* (*Hêtre commun*), et tant d'autres hôtes de nos bois et de nos jardins.

Enfin, pour épuiser ce sujet, je rappellerai que l'inverse de l'albinisme a lieu parfois, mais plus rarement. Des plantes dont la fleur est blanche à l'état normal, voient celle-ci se revêtir de tons plus ou moins foncés, mais toujours dans la série des nuances purpurines. J'en donnerai comme spécimens l'*Achilleum millefolium* (*Achillée millefeuille*, *Herbe au Charpentier*), si commune le long de nos routes, l'*Heracleum spondylium* (*Berce branche ursine*), l'*Oxalis acetosella* (*Oxalide*, *Surelle*, *Pain de coucou*, *Alleluia*), l'*Anemone nemorosa* (*Anémone sylvie*).

De la sèche énumération qui précède, la seule conclusion qu'il me soit permis de tirer est celle-ci : Toutes mes observations ont confirmé la règle énoncée par de célèbres naturalistes. Dans le règne végétal, il existe entre certaines nuances des antipathies inexplicables, dont ne sont pas parvenus à triompher les horticulteurs les plus opiniâtres. Nous venons de voir, appuyée par des faits nombreux, l'infranchissable frontière qui existe entre les plantes à fleurs jaunes et celles à fleurs blanches. Il résulte des recherches approfondies de savants compétents, que cette démarcation existe, d'une manière absolue, entre d'autres gammes de tons appartenant à certaines couleurs, et d'après eux, on doit classer au rang des utopies irréalisables, telles que la quadrature du cercle ou le mouvement perpétuel, les efforts obstinés, tentés depuis tant d'années par des jardiniers amateurs, en vue d'obtenir la *Rose bleue* et l'*Œillet noir*.

LES CONFITURES DE BAR.

POÉSIE

Offerte à la Société par M. André THEURIET, membre correspondant,

Dans la réunion du 5 Février 1873.

A la Saint-Jean d'été les groseilles sont mûres.
Dans le jardin vêtu de ses plus beaux habits,
Près des grands lys, on voit pendre sous les ramures
Leurs grappes couleur d'ambre ou couleur de rubis.

Voici l'heure. Déjà dans l'ombreuse cuisine
Les pains de sucre blanc, coiffés de papier bleu,
Garnissent le dressoir où la rouge bassine
Reflète les lueurs du réchaud tout en feu.

On apporte les fruits à pleines panerées
Et leur parfum discret embaume le palier;
Les ciseaux sont à l'œuvre et les grappes lustrées
Tombent comme les grains défilés d'un collier.

Doigts d'enfants, séparez, sans meurtrir la groseille,
Les pépins de la pulpe entr'ouverte à demi !
La douce ménagère, attentive, surveille
Ce travail délicat d'abeille ou de fourmi...

Vous êtes son chef-d'œuvre, exquises confitures.
Dès que l'été fleurit les liserons du seuil,
Après les longs travaux : lessives et coutures,
Vous êtes son plaisir, son luxe et son orgueil.

Que le monde ait la fièvre et que sa turbulence
S'apaise ou gronde au loin, la tranquille maison
Toujours à la Saint-Jean voit les plats de faïence
Se remplir de fruits mûrs et prêts pour la cuisson.

Le clair sirop frémit et bout. L'air se parfume
D'une odeur framboisée... Enfants, spatule en main,
Enlevez doucement la savoureuse écume
Qui perle et mousse autour des bassines d'airain.

Voici l'œuvre achevé. La douce ménagère
Contemple fièrement les pots de fin cristal
Où la groseille brille aussi fraîche et légère
Que lorsqu'elle pendait au groseiller natal.

Ses grappes maintenant bravent l'hiver... Comme elles,
La ménagère échappe aux menaces du temps ;
La paix du cœur se lit dans ses calmes prunelles
Et son front se conserve aussi pur qu'à vingt ans.

ANNALES HISTORIQUES

DU BARROIS.

RÈGNE DU CARDINAL DUC DE BAR.

Année 1420.

MÉMOIRE

Lu par M. V. SERVAIS, dans la réunion du 5 Mars 1873,

Et présenté à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, au mois d'Avril suivant.

Le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, négocié l'année précédente par les soins du cardinal de Bar, qui assura ainsi la réunion de son duché à la Lorraine, eut aussi pour conséquences de détacher le duc Charles II du parti du duc de Bourgogne, qui s'était ligué avec le roi d'Angleterre et la reine de France, Isabelle de Bavière, contre le Dauphin; de fortifier le parti de ce dernier, dont le cardinal était un des plus puissants auxiliaires, et d'attirer sur le Barrois les armes de Henri VI, celles du roi de France, du duc de Bourgogne et de quelques autres princes ou seigneurs, attachés à la cause ou au service de Philippe le Bon, qui avait hérité des Etats de son père et de sa haine contre le fils de Charles VI.

La mésintelligence, qui régnait depuis plusieurs années entre le duc de Bar et le comte de Ligny, ou plutôt ses tuteurs et les

gouverneurs de ses domaines (1), était devenue une cause de fréquentes hostilités, qui eurent de déplorables résultats pour le duché de Bar et le comté de Ligny, et contraignirent le cardinal, au commencement de l'été, à entreprendre le siége de Ligny, qui ne put tenir contre les forces considérables avec lesquelles il l'attaqua. Au nombre des traces que l'on retrouve dans nos archives de ceux de ces événements qui précédèrent 1420, on remarque un don d'argent, fait le 3 janvier, par Louis de Bar, à un homme d'armes, nommé *Jean Lallemant* de *Neuville*, pour l'aider à payer sa rançon au comte de Brienne qui l'avait détenu longtemps prisonnier (2), puis des instructions adressées de Troyes, le 13 du même mois, par le roi Charles VI, à Erard du Châtelet, *lieutenant* du comte de Conversan et de Brienne à Ligny, à qui le monarque prescrit de sommer *son cousin de Bar* de mettre un terme aux hostilités ruineuses, qui se commettaient dans le comté de Ligny, et dont André de Nancy, seigneur de Gombervaux, vassal du duc de Bar, et l'un des gentilshommes à son service, avait été signalé comme le principal auteur. Il déclare s'être plaint déjà au cardinal des voies de fait coupables auxquelles ce gentilhomme, sous prétexte d'appuyer les répétitions qu'il faisait sur le comté de Ligny, et en réalité parce que les populations en avaient toujours été attachées au parti du roi et du duc de Bourgogne, s'était livré dans cette contrée, au

(1) Monstrelet nous apprend qu'en 1416, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, oncle et tuteur de Philippe de Bourgogne, à qui le comté de Ligny venait d'échoir, emmena ce jeune prince avec lui, donna l'administration de ses domaines à un gouverneur général, et institua des gouverneurs particuliers pour les comtés de Ligny et de Saint-Paul. Suivant la lettre de Charles VI, du 13 janvier 1420, dont on trouvera plus bas un extrait, Erard du Châtelet, était, au commencement de 1420, *lieutenant* du comte de Brienne au comté de Ligny, ce qui donne lieu de croire que Pierre de Luxembourg avait été nommé gouverneur général des domaines de Philippe de Bourgogne. Ce prince, âgé de quinze ans, et dont les Etats étaient régis par des gouverneurs, avait été mis, l'année précédente, malgré sa minorité, en possession des fonctions de *lieutenant du roi* à Paris, qualification que le monarque lui donna dans sa lettre du 13 janvier 1420.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420, *Dépenses*.

mépris des règles de la justice, qui l'obligeaient à recourir au monarque pour obtenir ce qu'il pouvait être fondé à réclamer; que, malgré ses représentations, le cardinal n'avait pris aucune mesure pour faire cesser ces entreprises; qu'au contraire elles s'étaient renouvelées par sa tolérance ou ses ordres; que les courses d'André de Nancy étaient devenues plus désastreuses encore; qu'on avait empêché l'arrivée des vivres à Ligny, et causé au pays d'autres dégâts que des ennemis seuls pouvaient y faire. Enfin Charles VI enjoint à Erard du Chatelet de faire au cardinal, dans le cas où il refuserait d'obtempérer à sa sommation, une guerre ouverte et acharnée, ainsi qu'à André de Nancy, à ses alliés ou complices, et de traiter comme rebelles ceux qui tomberaient entre ses mains (1).

L'exécution de ces ordres ne changea rien à l'état des relations existant entre le cardinal et le comte de Ligny. On remarque même que leur querelle devint plus vive, puisque le premier se vit, peu de mois après, dans la nécessité de réduire la ville de Ligny, livrée à la discrétion du duc de Bourgogne et de deux de ses plus redoutables partisans, Pierre de Luxembourg, seigneur de Conversan et de Brienne, et Jean de Luxembourg, son frère, seigneur de Beaurevoir, qui avaient bravé le duc de Bar, le premier en lui faisant la guerre, et le second en négligeant ou refusant d'accomplir, comme tuteur de Philippe de Bourgogne, la formalité des foi et hommage à laquelle son pupille était tenu, en raison de la possession du comté de Ligny, fief relevant du duché de Bar (2). On trouvera plus loin quelques détails sur les moyens que le cardinal employa pour réprimer ces insultes.

Au nombre des autres adversaires contre lesquels le cardinal eut à se défendre en ce temps, on remarque Amé du Fay, capitaine d'Etrepy, et ses frères, Jean et Louis du Fay, tous trois attachés à la cause du duc de Bourgogne, et à la tête de forces assez nombreuses. Louis de Bar leur opposa un corps de

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome VII, lay. *Ligny*.

(2) Monstrelet, *Chroniques*, an 1420.

troupes, sous les ordres de Philibert de Doncourt, bailli de Bar, qu'il fortifia en prenant à sa solde, vers la mi-février, seize gentilshommes ou hommes d'armes qui entrèrent à son service le 20 de ce mois (1). Les châteaux de Louppy, de Revigny (2), de Contrisson, avaient alors des garnisons à la subsistance desquelles on affecta une partie de la pêche du grand étang de Morainval (3) et du *Neuf-étang*, qui furent pêchés sur la fin de février et en mars. Les Anglais, ligués avec les Bourguignons, occupaient les comtés de Champagne et de Réthel (4). Saint-Dizier, Vitry et quelques autres places de la Champagne, étaient cependant encore au pouvoir du Dauphin. Philibert de Doncourt paraît s'être établi avec ses troupes dans les forteresses les plus rapprochées de la France, du côté de la Champagne et du Réthelois.

On remarque dans nos archives la mention d'un combat qui dut avoir lieu sur la fin de mars, près du village de Narcy, où l'ennemi paraît avoir subi un échec (5). Un corps de Bourguignons, qui avait pénétré dans le duché, fit irruption dans les

(1) Compte de Colet Ricard, receveur général du duché de Bar. 1419-1420. Voici les noms des seize personnes dont il est question ici : Simonnin d'Onville, Mengin de Mercy, Louis de Castre, Petre de Cobuze, Pietreman de Luxembourg, Hance ou Henselin de Muehan, Thieleman, son frère, Jehan de Sellin, Joffroy de Charisey, Collignon Lohier, Jaquot du Pont, Thiébaut Adenot, Jehan dit Lome, Clausse le Liégeois, Hannus Salin et Philibert de Mery.

(2) La garnison de Revigny se composait, à la fin de février, d'une troupe de gens d'armes sous les ordres de Guillaume Lescossois. Jean de Charissey, écuyer, y commandait en juin et juillet suivants (même compte).

(3) Les deux étangs de Morainval (le grand et le petit) étaient situés sur le finage et à peu de distance de Laheycourt, à 20 kilomètres environ de Bar-le-Duc. Un compte de la gruerie de Bar nous apprend que l'on avait construit une maison en bois au milieu du petit étang de Morainval, *pour doubte des guerres*. Le Neuf-étang se trouvait aux environs de Louppy.

(4) Lettre de René et d'Isabelle de Lorraine du 29 décembre 1446. Voyez le *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine*, par François de Neufchâteau, 1784, in-4°.

(5) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar. 3e compte. *Recettes d'amendes*.

villages de Sommeilles, Auzécourt et Noyers, dont il enleva le bétail; mais la garnison de Revigny, informée à temps, se mit à la poursuite de l'ennemi qu'elle atteignit, et auquel elle reprit les bestiaux qu'il emmenait (1). La perte de la plupart des comptes contemporains nous a enlevé les moyens de connaître quantité d'autres faits d'armes, qui n'ont pas manqué de se produire dans le pays à cette époque.

La situation politique du Barrois, devenu la propriété d'un prince mineur, incapable de gouverner ses Etats, la nécessité pour le cardinal de se charger de cette lourde tâche jusqu'à ce que l'administration du pays puisse être remise en des mains plus fermes; enfin, l'intérêt que ce prince devait naturellement porter à la ville de Verdun, depuis longtemps alliée des ducs de Bar, et dont la population l'avait aidé à résister aux entreprises du duc des Monts en 1417, furent, selon toute apparence, les considérations qui le déterminèrent à permuter l'évêché de Châlons pour celui de Verdun. La permutation se fit peu de jours avant le printemps. On découvre dans nos archives quelques traces des mesures qui précédèrent son accomplissement. Elles consistent dans le don fait par le cardinal à *Maistre Guy de Versailles d'un cheval noir, sellé et bridé, pour aller à Florence pour la permutation de l'évesché de Chaalons* (2). Le prince chargea, le 8 mars, le doyen de Saint-Maxe (Jean de Revigny), Guillaume de Dampierre et *maistre* Pierre Sansonnet, de prendre possession, en son nom, de son nouvel évêché (3). Les trois délégués durent remplir leur mission le même jour, car, suivant le témoignage d'un comptable contemporain, le cardinal *entra en la seigneurie de l'evesché de Verdun le* 8 *mars* 1420 (4). Il ne tarda pas à aller prendre possession de son

(1) Colet Ricart, 3e compte. *Dépenses.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses.*

(3) *Idem, ibidem.*

(4) Jean de Masnils, prévôt de Sampigny, compte du 8 mars 1419 (N. St. 1420) au 8 mars 1420 (N. St. 1421). Le comptable y donne au prélat la qualification *d'administrateur perpétuel de l'*ÉVÊCHÉ *et comté de Verdun.*

nouveau siége épiscopal. On lui rendit à Verdun tous les honneurs dus à ses hautes dignités. Il y fut accueilli avec de grandes acclamations de la part du peuple, qui voyait avec satisfaction le gouvernement du pays tomber en des mains plus puissantes que celles de son prédécesseur, qui ne s'était pas trouvé en état de réprimer les pillards (1).

Le cardinal était, le 3 avril, à Verdun (2). Il envoya de cette ville à Bar, le 10, Regnart de Brixey, l'un de ses écuyers, pour aller, avec le doyen de Saint-Maxe, tenir une *journée* ou conférence, en son nom, contre *Erard du Chatelet*, *entre Bar et Ligny*. Regnart de Brixey sortit de Bar, le 11 avril, pour accomplir sa mission (3). Vers le milieu de ce mois, le bruit se répandit dans le pays, que plusieurs ennemis du cardinal se disposaient à surprendre ses forteresses et à s'en emparer, ce qui le porta à pourvoir à la sûreté des places qui n'étaient pas garnies de troupes. Le château de Souilly fut occupé, à cette occasion, par Liébault de Bremoncourt, écuyer, qui s'y installa, le 13 avril, avec d'autres gens d'armes, et n'en sortit que le 24 juin suivant (4).

Les villes de Vitry, Saint-Dizier, Bar, étaient alors garnies de troupes attachées au parti du Dauphin ou favorables à la cause de ce prince. Il y a beaucoup d'apparence que dans les

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, chapitre 39.

(2) Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses*. Le comptable y mentionne des lettres écrites à Verdun le 3 avril, en vertu desquelles il pourvut aux frais faits à Souilly par Thierry, boucher de Louis de Bar, que le prince y avait envoyé pour y prendre des bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de sa maison.

(3) Colet Ricard, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses*. On remarque, dans l'*Inventaire de Lorraine*, de Du Fourny, des extraits malheureusement trop concis de deux lettres écrites, l'une le 11 avril 1420, par Erard du Chatelet, gouverneur du comté de Ligny, au grand prévôt de Bar, au sujet d'un homme tué à Dammarie, et l'autre le lendemain, *aux gens du Conseil* du duc de Bar, par Ancel de Stainville, qui avait été pris dans le comté de Ligny par les troupes d'Erard du Chatelet pendant la durée d'une trêve acceptée par ce dernier.

(4) Jean Normant, prévôt de Souilly. Compte de 1418-1420. *Dépenses*.

courses ou représailles auxquelles leurs garnisons se livraient sur les localités du voisinage, elles molestaient principalement celles dont les populations s'étaient montrées favorables au parti de la cour et du duc de Bourgogne. C'est ainsi du moins que l'on peut expliquer la qualification d'*ennemis*, appliquée, par le roi Charles VI, aux garnisons de Vitry, Saint-Dizier et Bar, dans une lettre du 16 avril 1420, accordée à la communauté de Sermaize, bourg de la Champagne, situé à la frontière du duché de Bar. Ses habitants, qui avaient eu à se plaindre de quelques-unes de ces irruptions, conçurent le projet de fortifier leur église pour se mettre, eux et leurs biens, à l'abri de nouvelles attaques. Ils en sollicitèrent l'autorisation du roi, à qui ils représentèrent qu'ils avaient toujours été attachés à son parti et à celui du duc de Bourgogne. Sur leur demande, le monarque les autorisa, le 16 avril, à *fossoyer*, *fortifier*, *murer et emparer leur monstier*, *et y faire un pont-levis et planche* (1).

Des événements, qui suivirent d'assez près l'entrée de Louis de Bar à Verdun, donnent une idée de la violence des deux partis qui se partageaient la France, et des sacrifices que la nécessité de soustraire ses Etats aux plus fâcheuses extrémités, imposa souvent au cardinal. Obligé de s'entendre avec le duc de Bourgogne, pour mettre un terme à des courses dont les deux duchés avaient également à souffrir, il résolut de s'attacher Gautier de Bauffremont, dit de Ruppes, chevalier, seigneur

(1) Titre original en parchemin dans les archives de la Mairie de Sermaize (Marne). On remarque, dans le 3e compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, l'article suivant qui rappelle une recette faite le 24 juin, de 10 livres provenant d'une *composition* ou rançon imposée à la communauté de Sermaize, par le duc de Bar et l'entremise de Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, entre les mains de qui la somme avait été versée. « 100 livres, des » habitants et communauté de Sermaize, c'est assavoir, 74 francs 4 gros en » vieilles florettes, et 25 francs 8 gros en guénars, par la main de Messire » Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, pour une composition par eulx faicte à » Mons[r] par le moien dudit bailly. Par parance donnée le 24e jour de juing » 1420 et montait ladite composition à 200 francs de bonne monnoie qui devoit » valoir à Mons[r] 400 francs comme on disoit. »

de Soye et de Trichatel, qui appartenait, par sa naissance, à une famille prépondérante de Bourgogne, et à ce titre pouvait être agréable à Philippe le Bon. Afin de lui donner les moyens de venir, à volonté, conférer et travailler avec lui, il lui fit délivrer, le 22 avril, un sauf-conduit formulé à Hattonchâtel. Malgré cette précaution, le gentilhomme fut, peu de jours après, au retour de Verdun, où il venait d'accomplir une mission près du cardinal, de la part du roi et du duc de Bourgogne, assailli par Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy, et Robert de Baudrecourt, gouverneur de Vaucouleurs, tous deux *servants* du Dauphin, qui le firent prisonnier lui et son escorte, comme agents du duc de Bourgogne, et sans avoir égard au titre de route dont il était porteur. Toutefois, il ne resta pas longtemps entre les mains de ses agresseurs. Ceux-ci le remirent en liberté, grâce à l'intervention de Louis de Bar, qui fut néanmoins obligé de payer 1000 écus pour sa rançon, et de l'indemniser, ainsi que son escorte. Sa mise en liberté fut suivie d'un traité conclu, le 8 mai, entre Gautier de Ruppes et le duc de Bar, qui le prit à son service et lui accorda un traitement annuel de 200 livres tournois sur les revenus de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont (1).

Un comptable contemporain nous apprend que la mission de faire signifier, en son nom, à *plusieurs chevaliers et escuyers et autres gens d'armes ennemis* du cardinal, la défense de faire aucun tort à ce prince et au duché de Bar, fut remplie, le 10 mai, par *Beffroimont*, *son poursuivant* (2).

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome II, fol. 728 et 747. Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses*.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Dépenses*. On y lit : « 100 fr. baillez et délivrez par ledit receveur, par » l'ordonnance et commandement des gens du Conseil de mond[t] Seig[r] estans » à Bar, à Beffroimont le poursuivant de Mess[e] Gauthier de Ruppes, pour » ses frais et despens en alant par devers plusieurs chevaliers et escuiers » et autres gens d'armes, ennemis de mond. Seig[r]; publier certaines lettres » dud. Mess[e] Gauthier par lesquelles il leur défendoit de par mons. de Bour» gogne quils ne meffaissent aucune chose à mond[t] Seig[r]. le cardinal duc ne » à son pays. Comme il appert par brevet fait le 10[e] jour de may l'an 1420. »

Quelques jours après, Philippe le Bon, cédant au désir que lui avait exprimé le cardinal de déférer à quelques-uns de leurs officiers, le soin de résoudre amiablement dans une conférence les questions soulevées entre eux à l'occasion des entreprises hostiles qui s'étaient produites de part et d'autre par leurs sujets, accepta la proposition de son cousin, et pour que la conférence puisse se tenir plus sûrement, il ordonna, par des lettres signées à Troyes le 4 juin, que les courses et voies de fait cesseraient dans les deux duchés, du 24 de ce mois au 1er octobre. Il s'engagea, en même temps, à ne point permettre qu'il soit fait aucun tort aux possessions du cardinal, et à faire réparer ceux qui pourraient résulter de l'inexécution du nouvel armistice (1).

Louis de Bar, à qui Philippe le Bon venait de donner des témoignages publics de sa déférence, jouissait de l'estime et de la confiance du Dauphin. Ce prince le chargea, le 9 juin, par lettres données à Poitiers, de juger un différend qui s'était élevé au sujet de la garde des villes de Vitry et Saint-Dizier, entre Clignet de Brabant, amiral de France, et Mansart d'Esnes, bailli de Vitry, différend qui avait eu déjà et pouvait avoir encore des conséquences fâcheuses pour le bien du royaume et la défense de ces places. Dans la pensée que le cardinal pouvait plus facilement que tout autre éteindre le désaccord, le prince lui laissa le soin d'y mettre ordre par les moyens qu'il jugerait convenables d'employer dans l'intérêt des parties. Il l'invitait toutefois à se saisir des deux villes, à les garder entre ses mains jusqu'à l'extinction du démêlé et à appeler Clignet de Brabant et le bailli de Vitry devant lui, afin de s'assurer de leur soumission à son ordonnance (2). Le cardinal était alors à Bar, avec René d'Anjou, car il se fit remettre, le 9 juin, par le receveur général du duché, *deux petits moutons*

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome III, fol. 652.

(2) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome III, fol. 652. Extrait du titre scellé en cire jaune. Le sceau représente un homme debout sous un pavillon, tenant son épée nue de la main droite, et son écu moitié sur son estomac, aux armes de France, écartelé du Dauphin.

d'or (1) pour les offrir à la nouvelle messe de *M. Jean de Vroïl*, à laquelle il se proposait d'assister avec le marquis du Pont qui dut y faire la même offrande (2).

Malgré les mesures concertées entre les ducs de Bar et de Bourgogne, pour arriver à une solution légale et pacifique des questions qui divisaient leurs sujets, la situation du pays était loin de s'être améliorée. Le cardinal se vit, avant la fin de juin, dans la nécessité de travailler à expulser de son duché l'ennemi qui l'avait envahi, et de réduire la ville de Ligny alors en état de révolte ouverte contre lui. Dès le 14 juin, il signait un traité conclu avec André de Nancy, seigneur de Gombervaux, qui lui *avait promis de le servir contre ceux de la comté de Ligny, leurs servans et aidans, durant la guerre et autre part contre ses ennemis.* On voit par l'ensemble des stipulations portées au traité, qu'en se libérant avec le seigneur de Gombervaux de ce qui lui était dû pour ses anciens services, le prince s'était assuré de son concours dans la guerre qu'il était sur le point d'entreprendre contre le comte de Ligny (3). Les documents contemporains, parvenus jusqu'à nous, offrent d'ailleurs des traces d'emprunts d'argent, de levées d'hommes et d'armements faits par le duc de Bar, sur la fin de juin et au commencement de juillet. Ils donnent à penser même qu'un engagement sérieux se produisit à cette dernière époque, entre les troupes du cardinal et ses ennemis, au nombre desquels on remarque le comte de Brienne, qui s'était jeté avec un corps d'Anglais dans le Barrois où il fit de regrettables dégâts. Son irruption dut suivre de près le 24 juin, car les Anglais et les Bourguignons se trouvaient le 30 dans le duché. Le cardinal se préparait alors à leur livrer bataille. Bar avait, le 26, une garnison chargée de la garde de la place *contre le comte de*

(1) Monnaie du temps.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420, *Dépenses*.

(3) Du Fourny, *Inv. de Lorr.*, t. II, fol. 348. Acte par lequel le cardinal engage à André de Nancy, une part de la seigneurie de Laimont et Fontenoy, pour 30 écus d'or qu'il lui devait à raison de services rendus précédemment.

Brienne et les Anglais qui l'accompagnaient. Elle se composait de deux compagnies de gens d'armes, l'une sous les ordres de Jean Raoulet (ou Raulet), et l'autre commandée par le fameux capitaine français La Hire et d'autres gens de guerre. Le 28, on y vit arriver deux hommes apportant quantité *d'ars et fléches* que le prévôt de Souilly avait reçu l'ordre d'acheter à Verdun, et qu'il envoyait à Bar (1). Le 30, pendant qu'un hérault se rendait à Pont-à-Mousson, *pour le fait de la guerre*, un chevaucheur portait à Meaux et ailleurs, aux sires de Barbasan et d'Aussemont, au sire de Conflans et à d'autres capitaines, l'invitation de venir joindre leurs armes à celles du cardinal, pour livrer bataille à l'ennemi. Un autre émissaire portait au bailli de Saint-Mihiel, qui se trouvait à Varennes ou dans les environs, l'ordre d'avancer avec ses troupes. Le 1er juillet, *Pierrefort*, poursuivant du cardinal, reçut la mission de se rendre près du duc de Lorraine, du comte de Salm, de Ferri de Chambli et de Philippe de Norroy, pour leur remettre des lettres du duc de Bar, qui, suivant toute apparence, réclamait le secours de leurs armes. Le 6, le prince se fit envoyer de Saint-Mihiel de l'argent que l'on prit sur la monnaie de cette ville. Il en fit venir aussi du soufre et du salpêtre. Deux jours après, on amena de Commercy à Bar, *quatre engins de bois*. Au nombre des autres dispositions faites alors pour la guerre, on remarque la façon d'une grande quantité *d'engins* (boulets) en la *périère* (carrière) de *Plémont*, l'achat de douze livres de *soufre pour faire poudre de bombarde, et plusieurs étoffes pour faire cinquante fusées à jeter feu*, et d'autres objets délivrés à *Husson l'artilleur*, chargé de les mettre en œuvre, la façon d'une bande de fer pour *la bombarde de Saint-Dizier*, et enfin un paiement de 2 francs, fait par l'ordre du duc aux arbal triers de Bar, pour acheter un cent de traits (2).

(1) Jean Normant, prévôt de Souilly, compte de 1418-1420. *Dépenses.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, compte de 1419-1420. *Recettes et dépenses.* Il y avait alors en demeure à Bar douze personnes ou familles de Saint-Dizier qui vinrent, en juin, au secours du duc en lui prêtant une somme d'argent, *pour aider au fait de la guerre qu'il avait contre ceulx*

Le cardinal conclut, le 11 juillet, avec Amé du Fay, capitaine d'Etrepy, une trève de quinze jours (du 11 au 27 juillet). Celui-ci y stipula, tant en son nom qu'au nom de ses frères, Jean et Louis du Fay, et de toutes les troupes qu'il commandait tant à Etrepy qu'à Laneuville-au-Bois. Il s'obligea, par le traité, à ne faire aucun mal ni dommage au duc, ni à ses vassaux et sujets, à l'occasion de sa querelle, pendant l'armistice et à ne pas se livrer sur eux à de nouvelles hostilités, après son expiration, sans l'en avoir prévenu deux jours auparavant (1).

Ces conventions furent suivies d'une expédition faite par le cardinal contre la ville de Ligny. La nature des approvisionnements faits à Bar à la fin de juin ou au commencement de juillet, et surtout la façon de cinquante fusées incendiaires, donnent certainement à penser que l'on s'attendait à faire le siége d'une place de guerre. Monstrelet rapporte qu'en 1420 le duc de Bar entreprit de réduire la ville de Ligny, qu'il la fit investir par des forces supérieures, et qu'à la suite d'un siége de quelque durée la place se rendit. Il ajoute que le duc y nomma des gouverneurs et des officiers pour administrer le pays en son nom; mais que le comte de Saint-Paul fut remis peu de temps après en possession du comté de Ligny, en vertu d'arrangements survenus entre les parties (2).

Les excursions du comte de Brienne dans la prévôté de Bar, furent accompagnées et suivies de quelques particularités que l'histoire doit recueillir. Jean de Chardogne, chevalier, qui possédait une part dans la seigneurie du village de ce nom,

du comté de Ligny et autres. En tête de la liste, insérée dans le compte de Colet Ricart, on remarque *Raoul Le Poix*, mercier à Bar, qui fut, suivant toute apparence, la souche de la famille de ce nom qui a flori en Lorraine pendant le seizième siècle et produit deux célèbres médecins, Antoine et Nicolas Lepoix.

(1) Archives de l'ancienne chambre des comptes de Bar. Titre original en papier. On y voit encore des vestiges du sceau en cire verte qui a disparu.

(2) Monstrelet, *Chron.*, an 1420. L'auteur n'y cite pas la date précise du siége de Ligny; mais l'ordre des événements qu'il rapporte, indique qu'il s'est produit vers le milieu de l'année.

oubliant ses devoirs de vassal et entraîné peut-être par les suggestions de l'ennemi ou par le désir d'échapper à ses violences, eut l'imprudence de lui donner secours et de servir même contre son pays dans les rangs de l'armée de Pierre de Luxembourg et des Anglais. Indigné de la conduite de son vassal, qui avait perdu ainsi ses droits à la possession de son fief, le cardinal en disposa, le 8 juillet, en faveur d'André de Nancy, écuyer, seigneur de Gombervaux, l'un de ses conseillers les plus dévoués, auquel il l'engagea pour une somme de 447 écus d'or (1). Un autre fait moins criminel, mais également répréhensible, motiva la condamnation d'un particulier de Saint-Dizier, qui, au moment où une irruption se produisit, avait été trouvé à la suite du comte de Brienne, et s'était permis d'arrêter un messager de Bouconville qu'il s'efforçait d'emmener, mais que les habitants de Rozières retirèrent de ses mains. Il subit, en raison de cet acte d'agression, une amende de dix livres (2). On découvre encore d'autres traces de la guerre de Ligny, dans la vente faite à Bar, au profit du domaine ducal, de seize bœufs ou vaches, qui avaient été amenés, le 12 juillet, *de devant Liny*, et dans une charge faite, vers le même temps, par la garnison de Bar sur celle de Ligny, qui s'était avancée jusque sous les murs de la première de ces villes. L'ennemi y perdit une dizaine de gens d'armes *écossois*, qui furent amenés prisonniers à Bar, et entretenus, jusqu'au 8 septembre, dans la maison d'un particulier (3).

Une transaction passée, le 26 juillet, entre le cardinal et Guillaume de Dommartin, écuyer, nous éclaire sur les causes des nombreuses voies de fait qui vinrent accroître les tristes conséquences des guerres entreprises par le duc pour la défense de ses Etats. Ce gentilhomme réclamait depuis longtemps la restitution de pertes qu'il avait subies sous le règne d'Edouard

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome II, fol. 1085.

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 4e compte. 1420. *Recettes*.

(3) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar, 3e compte. 1419-1420. *Dépenses*.

III à Tillou, dont le château avait été pris et ruiné par les troupes de ce prince, ainsi qu'à Dommartin, à Vaul, à Sircourt, également dévastés à la même époque. Après avoir formulé sans succès plusieurs requêtes, Guillaume se décida à employer la voie des armes pour se faire rendre justice. Il parvint à s'emparer de la forteresse de Pierrefort, et força ainsi le cardinal à transiger avec lui. Par le traité, Louis de Bar reconnut lui devoir 2,600 francs d'or, à titre de réparation des torts dont il se plaignait, et pour garantie du paiement de la somme, il lui engagea les revenus des seigneuries de Graffigny, Nigeon, Vaudrecourt, Chaumont la ville et Hailcourt. Guillaume, de son côté, lui rendit la forteresse de Pierrefort (1). On trouvera plus loin un autre exemple des extrémités fâcheuses auxquelles la pénurie des ressources du trésor ducal exposait trop souvent le prince et le pays.

L'automne fut signalé par quelques événements politiques remarquables. Le plus important est la célébration du mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, consommé à Nancy au mois d'octobre. Le cardinal fit alors un séjour à Nancy, où il s'était rendu à l'occasion *des noces* de son petit-neveu. Il s'y fit apporter de Bar, le 20 octobre, *quatre douzaines de connis* (lapins), qui avaient été pris dans une chasse faite aux environs de Culey, où les ducs de Bar possédaient une garenne. A partir de cette époque, le duc Charles II prit, en qualité de tuteur de son gendre, l'administration du duché de Bar, qu'il gouverna pendant quatre ans. René, qui jusque-là avait porté les titres de comte de Guise et marquis du Pont, y joignit celui de duc de Bar (2).

Après avoir assuré, autant qu'il était en son pouvoir, l'avenir des Etats dont il avait hérité de sa famille, et s'être affranchi du soin pénible de les défendre et de les gouverner, le cardinal se livra exclusivement à l'administration de l'évêché de Verdun,

(1) Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, tome VII, lay. *La Mothe et Bourmont.*

(2) Colet Ricart, receveur général du duché de Bar. Compte du 1er octobre 1422 au 24 juin 1423.

ainsi que des terres dont il s'était réservé la jouissance viagère. De Nancy, il paraît s'être rendu à Clermont où il passa une grande partie de l'automne. On découvre des traces de son séjour en cette ville, dans le transport de sa chapelle, qu'un particulier de Bar fut appelé, le 31 octobre, à conduire de Bar à Clermont, et dans un message qui se produisit, le 16 novembre, de cette dernière ville à Bar, où l'on apporta des lettres *pour savoir des nouvelles de la prinse que Jean Raulet et ses gens vouloient faire du chastel de Clermont* (1). Ces termes donnent à penser que Jean Raulet n'avait pu encore être payé des services qu'il avait rendus au cardinal pendant la campagne précédente, et que, mécontent de l'inutilité de ses demandes, il menaçait de s'emparer du château de Clermont. Cette interprétation est d'autant plus admissible que l'on fit alors sur la prévôté de Bar, où Raulet avait tenu garnison, une levée d'argent imposée par le duc pour se libérer avec ce capitaine et les troupes à sa solde (2).

Le duc de Lorraine vint sur la fin de l'année dans le duché de Bar, où il fit un séjour qui s'étendit aux mois de décembre 1420 et janvier 1421. On remarque des traces de sa présence à Bar et à Rambercourt, dans un compte du gruyer de Bar, qui fut appelé à pourvoir à une partie des frais faits par le prince dans ces deux localités (3). Il avait été précédé à Bar par Jean d'Haussonville, maréchal de Lorraine, qui y entra le 9 novembre avec Jean d'Haraucourt, bailli de Saint-Mihiel. On est fondé à croire que la nécessité de s'occuper personnellement d'affaires litigieuses résultant des guerres soutenues par le cardinal pendant les années précédentes, l'avait porté à se rendre dans le Barrois.

(1) Colet Ricart. Compte du 1er octobre au 11 novembre 1420.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Jean Carbon, gruyer de Bar, compte du 5 novembre 1420 au 27 avril 1421. Entre autres dépenses faites par Jean Carbon, on en trouve une de *dix* sols payés aux pêcheurs de Bar, *pour avoir peschié du poisson pour porter à Rambercourt, pour nostre dit seigneur de Lorraine le vendredi* 13e *jour de décembre ledit an* 1420.

L'année 1420 fut la dernière du règne de Louis de Bar sur ce pays. Il dut se terminer aux premiers jours de novembre, ainsi qu'on le voit par les détails rapportés plus haut et par le compte de la gruerie de Bar, mentionné ci-dessus, où Jean Carbon prend le titre de gruyer *pour le duc de Bar, marquis du Pont, comte de Guise*. Dans ce registre, qui commence au 5 novembre, jour de l'arrivée de Jean d'Haussonville à Bar, on trouve la copie d'une lettre du duc Charles II, donnée à Sierck, le 28 juin 1421, qui prouve que René jouit des revenus du duché de Bar, à partir du 11 novembre 1420 (1).

(1) On doit relever ici une grave erreur dans laquelle l'auteur de l'*Histoire de Lorraine*, publiée à Nancy, en 1856, est tombé au sujet du mariage de René d'Anjou. M. Digot rapporte que ce mariage n'avait pas encore été célébré à la fin de mai 1420; parce que le comte de Guise n'avait pu venir dans le Barrois, et que ce fut seulement en 1420 qu'il rejoignit son grand-oncle. On a vu, par le récit des événements de 1419, que ce prince arriva à Bar sur la fin de juillet 1419, et nos archives prouvent qu'il fit depuis sa résidence au château de cette ville, où le cardinal lui avait fait approprier un logement. Ce qui a pu induire M. Digot en erreur, c'est une lettre de René et d'Isabelle, sa femme, insérée au *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine*, par François de Neufchâteau, du 29 octobre 1446, dans laquelle le prince *dit être venu en sa seigneurie de Bar vers* 1420, termes par lesquels il a voulu évidemment exprimer *son entrée en possession* de la propriété et des revenus du duché de Bar.



NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

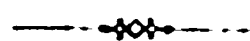
SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

Par M. le docteur BAILLOT,

Lue dans plusieurs réunions.



DEUXIÈME PARTIE.



Section première.

Des anciens établissements ouverts à l'indigence dans le département de la Meuse.

De toutes les anciennes institutions de charité fondées successivement dans la circonscription territoriale qui forme le département de la Meuse, bien peu subsistent aujourd'hui. Les unes, telles que les léproseries, ont été supprimées, comme n'ayant plus aucune raison d'être, depuis la disparition de la lèpre; les autres, ont pour la plupart, cessé d'exister, parce que, ruinées et presque complètement abandonnées, elles ne rendaient plus le moindre service. Les associations et les bureaux de charité ont, de leur côté, été dépouillés de toutes leurs ressources dans la tourmente révolutionnaire de 1789; et les fonds assignés, dans quelques communes, à l'instruction des enfants appartenant aux familles indigentes ont été, comme les ressources précédentes, saisis au

profit de l'Etat. Quant aux institutions qui ont survécu, comme un certain nombre de maisons-Dieu et d'hôtels-Dieu, elles ne l'ont dû qu'à la sagesse et à l'énergie de leurs administrateurs ; et si elles ont résisté aux violentes secousses qui sont venues plusieurs fois les ébranler, ce n'est pas sans en avoir eu considérablement à souffrir.

Il serait, certes, du plus grand intérêt de connaître l'origine et l'époque de la fondation de tous ces établissements, afin de pouvoir déterminer, d'une manière aussi précise que possible, l'influence qu'ont eue, sur la marche et le développement de la bienfaisance dans le pays, les graves événements qui s'y sont passés. Malheureusement on n'aura jamais que de fortes présomptions à cet égard, parce que la plupart de ces institutions ne se sont probablement trouvées constituées que par suite de la régularité apportée dans l'emploi de leurs ressources, lesquelles étaient auparavant distribuées d'une manière arbitraire et tout à fait accidentelle ; et parce que, si des actes de fondation ont été dressés pour quelques-unes, ces actes ont, en grande partie, disparu, comme tant d'autres tout aussi importants.

On ne peut néanmoins méconnaître que l'assistance n'ait été dans le Barrois, comme partout ailleurs, continuellement exercée, et que de tous temps l'on y soit venu avec plus ou moins d'efficacité au secours des malheureux. Ainsi les lépreux y étaient, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, l'objet des soins les plus empressés et les plus dévoués, et ils n'ont été relégués plus tard dans des espèces de granges, que parce que l'on croyait avoir à redouter leur contact. Les pèlerins et les voyageurs indigents y étaient recueillis par les habitants des localités où ils étaient obligés de passer la nuit, et l'on disposa des locaux pour les abriter et les héberger, pendant un jour ou deux seulement, le temps nécessaire pour leur repos et pour les mettre en état de continuer leur route, que lorsqu'ils furent devenus par trop nombreux. Quelques-uns de ces locaux, ensuite, ont été insensiblement ouverts à des malades et à des vieillards, et ont pris successivement ainsi, les noms d'*hôtellerie*, d'*aumônerie*, de *maison-Dieu*, d'*hôtel-Dieu* et d'*hôpital*. Enfin,

la plupart des abbayes et presque tous les couvents venaient, de leur côté, en aide aux malheureux et aux voyageurs indigents, leur distribuaient des vivres et des vêtements, et souvent même un peu d'argent. A la collégiale de Commercy, on assistait les étrangers et les pauvres de la localité; à l'abbaye de Dammarie, on faisait, tous les dimanches, l'aumône aux indigents de la commune, et tous les jours, aux passants : « *Debet fieri omni die dominica, et quotidie transeuntibus elemosina.....* » Le couvent de Châtillon avait ses oblats, et il en était de même pour beaucoup d'autres.

Parmi ces institutions, il en est quelques-unes dont on n'aurait pas le moindre souvenir, et qui seraient complètement inconnues, si de rares documents n'étaient venus en rappeler l'existence; telles sont : 1° les léproseries de Condé, de Fains, de Fouchères, de Saint-Jean de Froide-Entrée, près de Ligny; de Louppy-le-Château, de Popé, près de Bar, et de Revigny, dans l'arrondissement de Bar; — d'Apremont, de Commercy, de Gondrecourt, de Lérouville, de Pantheville, près de Rouvrois-sur-Meuse, de Saint-Mihiel, de Sommières, près de Saint-Aubin, de Vaucouleurs et de Void, dans l'arrondissement de Commercy; — de Champneuville, de Saint-Jean des Grands-malades, et de Saint-Privat des Petits-malades, près de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun; — de Marville, de Montfaucon, de Montmédy, et de Varinvaux, près de Dun, dans l'arrondissement de Montmédy; — 2° les hôpitaux ou maisons-Dieu d'Ancerville, de Condé, d'Etain et de Void; — et 3° les associations ou bureaux de charité d'Ambly, de Bazincourt, de Combles, de Gondrecourt, de Goussaincourt, de Pagny-la-Blanche-Côte, de Pagny-sur-Meuse, de Maxey-sur-Vaise, de Rembercourt-aux-Pots, de Stainville, de Stenay, de Vaubecourt et de Vuilleroncourt.

Il est des établissements dont on ne connait que l'origine, comme l'hôpital d'Arrancy, fondé eu 1213, par Valéran de Montjoie; celui d'Auzécourt, fondé en 1768, par Claude-Philippe de Lamorre; celui d'Avioth, fondé en 1097, par Arnould II, comte de Chiny; celui de Bantheville, fondé en 1721, par Claude Holeau; celui de Bouconville, fondé en 1483, par Didier Man-

geot, seigneur de Mallavillers; celui de Dun, fondé en 1234, par Gobert, seigneur d'Apremont et de Dun; celui de Gondrecourt, fondé en 1525, par le duc Antoine; celui de Louppy-le-Château, fondé en 1250, par Alix, dame de Louppy; celui de Marville, hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1413, par Vautrin Bertrand d'Arrancy et par Henry Alexandre, tous deux religieux de l'ordre du Saint-Esprit; celui de Mognéville, fondé en 1439, par Thevenin Merderesse; celui de Rembercourt-aux-Pots, fondé en 1499, par Collin Driget et Jeanne la Fumeuse, sa femme; celui de Revigny, fondé en 1334, par Jacques Massard, chanoine du chapitre Saint-Maxe de la ville de Bar; et celui de Vaucouleurs, hôpital du Saint-Esprit, fondé en 1174, par Hugo Leblanc. D'autres ne sont connus que par quelques actes relatifs à leur administration, tels que les aumôneries ou maisons-Dieu d'Amel, en 1307; d'Auzéville, en 1385; de Mussey, en 1498; de Saint-Mihiel, située près de la porte Grognot, en 1214; de Sorcy, en 1486. Il en est de même des associations ou confréries de charité, de Bonzée, en 1615; de Commercy, en 1662; de Damvillers, en 1667; de Ligny, en 1685; de Longeville, en 1685; de Milly, en 1628; de Nançois-le-Petit, en 1675; de Saint-Aubin, en 1739; de Saint-Mihiel, en 1665; de Savonnières-en-Woëvre, en 1615; de Sorcy, en 1695; de Verdun, en 1665; et de Void, en 1699.

Enfin, sur les treize hôpitaux qui existent aujourd'hui, il en est six dont l'origine est connue, ce sont : l'hôpital de Gondrecourt, fondé en 1757, par François Hurault, prieur commanditaire du prieuré de cette ville; celui de Jouy-sous-les-Côtes, fondé en 1745, par Etienne de Conty et Barbe-Louise de Vauxelle, sa femme; celui de Saint-Mihiel, fondé dans le Xe siècle, suivant Mabillon, par les Bénédictins de cette ville; celui de Stenay, fondé, en 1335, par Jean Ancel, bourgeois de Stenay; l'hôpital Saint-Hippolyte de Verdun, fondé, en 1716, par l'évêque Hippolyte de Béthune, et celui de Vaucouleurs, fondé en 1719, par Charles-François Caudebec. Quant aux sept autres, s'il n'est pas possible de préciser l'époque de leur fondation, on peut du moins constater leur ancienneté; ainsi l'hôpital de Bar daterait

des premières années du IXe siècle ou des dernières du XIe : incertitude qui n'existerait pas si, dans un acte de 1194, Eudes de Vaudémont n'avait point omis de désigner celui des deux papes Pascal qui en avait approuvé la fondation, l'un ayant été appelé à occuper le Saint-Siége, en 827, et l'autre, en 1098. L'hôpital de Commercy existait, en 1403; celui de Ligny, en 1232; celui de Marville, hôpital Saint-Bernard, en 1500; celui de Varennes, en 1300, et deux des hôpitaux de Verdun, l'un, l'hôpital Sainte-Catherine, en 1094, ou, suivant une tradition, en 550; et l'autre, l'hôpital Saint-Nicolas, en 1213.

Les renseignements suivants, quoique étrangers à l'historique des établissements de charité du département de la Meuse, viennent, en outre, affirmer le mouvement simultané de la bienfaisance dans la Lorraine et le Barrois : les hôpitaux de Longuyon et de Mercy ont été fondés, suivant Charles Buvignier, en 634, par un neveu du roi Dagobert, le duc Adalgésile, connu plus tard sous le nom de diacre Grimon. Dans la première de ces maisons se trouvaient continuellement seize pauvres à l'entretien desquels il était largement subvenu (1). L'hôpital de Metz a été reconstruit par l'évêque Adalberon; celui de Pont-à-Mousson a été fondé, en 1096, croit-on; celui de Toul, en 994, par saint Gérard, évêque de cette ville; l'aumônerie de Gerbonvaux a été fondée, en 1265; celle de Monçon, d'une date très-ancienne, est due aux libéralités d'un seigneur de la maison de Montbelliard; les deux de Nancy ont été fondées, l'une, en 1320, par le duc Henri, comte de Vaudémont, et Isabelle de Lorraine, sa femme, et l'autre, en 1385, par un nommé Varnier, qui en confia la gestion aux échevins de la ville; celle de Pont-à-Mousson a été fondée, en 1254, par le duc Ferry III; celle de Sarrebourg l'a été, en 1173, par Frédérich de Pluvaise de Bauvezin, évêque de Metz; celle de Toul, érigée près de l'abbaye Saint-

(1) .... *Tu abbas qui tunc temporis fueris pauperes XVI, quos in exenodochia posui ad pasandum et fovendum eos sicut præsens elemonia et vestimentum vel reliquæ dilectione gubernavi ita tu et successores tui faciant et cum Deo..... aliquis discesserit alius in loco ponatur ut ipse numerus semper fuit adimplitus......*

Léon, date de 1091; et celle de Vergaville, près de Dieuze, où l'on ne recevait que des fous ou possédés du démon, était également très-ancienne. Des sœurs de l'ordre de Saint-Benoît s'y consacraient à ces infortunés, et leurs succès avaient un tel retentissement, que de toutes parts on leur adressait ces malheureux; aussi le nombre en devint un jour si grand, que de 1268 à 1276, elles durent se faire autoriser par le pape Clément IV, pour faire des quêtes dans les localités voisines, afin de pouvoir remédier à l'insuffisance de leurs ressources habituelles.

LÉPROSERIES.

Avant d'exposer tout ce qu'il a été possible de découvrir sur l'existence de quelques-uns des établissements ouverts aux lépreux, il nous paraît utile, et même de quelque intérêt, de faire connaître les diverses dénominations sous lesquelles ils étaient désignés, et de rappeler ensuite, en quelques mots, les caractères de la lèpre et la situation faite à ceux qui s'en trouvaient atteints.

Ces asiles étaient indistinctement connus sous les noms de *Ladrerie*, de *Maladrerie*, de *Léproserie*, de *Mézellerie*, de *Lazaret*, de *Grange aux lépreux* et de *Borde* : anciennes dénominations données, dans quelques localités, aux bâtiments d'exploitation rurale, situés au milieu des champs. Leur emplacement était toujours en dehors et à une certaine distance des bourgs et des villes; et quant à leur origine, elle est d'autant plus ancienne, que la lèpre a été, dès la plus haute antiquité, un des fléaux les plus funestes au genre humain. Cette maladie, dans le principe, était considérée comme un affreux résultat de la colère des dieux : aussi une honteuse proscription pesait-elle sur celui qui en était atteint. Qui ne connaît, en effet, l'histoire de Job, et le motif pour lequel les Hébreux ont été chassés d'Egypte?

La lèpre prit naissance sous le soleil ardent de l'Egypte et de l'Arabie, et se répandit en Europe à l'époque où les Romains soumirent tout l'Orient, et non à la suite des Croisades, comme

l'ont avancé plusieurs historiens; la fondation d'une léproserie près de Remiremont, faite par saint Arnoux, en 627, et l'abandon *effectué* en 634, par le diacre Grimon, d'une partie de ses revenus pour subvenir à l'entretien de deux léproseries : l'une située près de Metz, et l'autre près de Verdun, viennent du reste, témoigner de son existence en Lorraine, dès le VII[e] siècle. Toutefois, si les Croisades ne peuvent être considérées comme ayant donné naissance à cette maladie, on ne peut du moins méconnaître qu'elles n'aient été la cause du développement effrayant qu'elle a pris pendant les XII[e] et XIII[e] siècles, à la suite des relations établies entre l'Occident et l'Orient; aussi vit-on, de toutes parts, s'élever des maisons pour y recevoir les lépreux, et le nombre de ces asiles devint si considérable, que, pour la France seulement, il fut, en 1225, de plus de deux mille, sous le règne de Louis VIII.

Cette maladie se présentait, dans le principe, avec un cortége d'accidents des plus horribles et des plus repoussants, et en s'attaquant plus à la forme qu'à l'existence de l'individu, elle donnait, au malheureux qui en était atteint, un aspect tellement hideux, qu'il devenait un objet d'effroi et de répulsion générale : ses cheveux se décoloraient et ne tardaient pas à tomber, sa peau se durcissait et devenait raboteuse, comme l'écorce d'un arbre, son corps se couvrait d'ulcères rongeants, sanieux et fétides, et parfois ses membres putréfiés se détachaient en lambeaux dégoûtants.

Dès qu'une personne était signalée comme atteinte de la lèpre, le juge de la localité en prononçait aussitôt la séquestration dans la maladrerie la plus voisine. Un prêtre, revêtu d'un surplis et d'une étole, allait alors, au son des cloches et précédé d'une croix, la chercher processionnellement chez elle, et là, après l'avoir exhortée à souffrir patiemment, en esprit de pénitence, la plaie incurable dont Dieu l'avait frappée, il l'aspergeait d'eau bénite, et la conduisait à l'église, en chantant l'office des morts pour lui faire connaître, qu'à partir de ce moment, elle avait cessé d'exister aux yeux de la société. Placée alors devant l'autel, entre deux tréteaux, elle se mettait à genoux, entendait la

messe, recevait la sainte communion, et, à l'offrande, baisait les pieds du prêtre au lieu des mains, comme les autres fidèles. Le prêtre, après l'avoir de nouveau aspergée, l'accompagnait avec son clergé et le peuple jusqu'à sa nouvelle demeure, en chantant les litanies, et lorsqu'elle y étail arrivée, lui faisait répéter ces mots : *Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo quoniam elegi eam.* Il bénissait ensuite tous les objets renfermés dans la cellule qu'elle allait habiter, tels qu'un lit, un vase à eau, un coffret, une chaise, une lampe, une serviette, une petite table, une housse, une robe longue, un capuchon, des gants, un barillet, des cliquettes, une panetière, un couteau, une baguette et une ceinture de cuir; et, en les lui désignant les uns après les autres, lui disait : « Prenez et revêtissez, en signe d'humilité, cet habit sans lequel je vous défends désormais de quitter votre maison, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit; prenez ce barillet pour y mettre ce que l'on vous donnera pour boisson, et je vous défends expressément de vous désaltérer dans les fontaines, dans les ruisseaux et dans les puits communs, de vous y laver ou d'y laver vos draps, votre chemise, et tout ce qui aura touché votre corps; prenez ces cliquettes pour vous souvenir qu'il vous est interdit de parler à qui que ce soit, si ce n'est aux personnes attaquées du même mal que vous, et si vous ne pouvez vous en dispenser, et que vous ayez besoin de quelque chose, vous le demanderez au son de ces cliquettes, en vous tenant loin des gens et au-dessous du vent; prenez ces gants, ils vous rappelleront que vous ne pouvez rien toucher les mains nues, si ce n'est ce qui vous appartient, et ne doit passer entre les mains de personne; prenez cette panetière, pour y placer ce qui vous sera donné, et n'oubliez point de prier Dieu pour les gens de bien et pour vos bienfaiteurs. » Il lui jetait ensuite une pelletée de terre sur les pieds, l'introduisait dans sa cellule, et en fermait la porte, sur le seuil de laquelle il plantait une croix.

Il était, en outre, formellement défendu aux lépreux de paraître en public, sans avoir les pieds nus, de dépasser le porche des églises, d'entrer dans les maisons où l'on cuisait le pain, et

de stationner devant une boutique plus que le temps nécessaire pour désigner, avec sa baguette, et recevoir les objets dont ils avaient besoin.

Dans quelques localités, on brûlait les meubles et les vêtements dont ils s'étaient servis, et, quelquefois même, la maison qu'ils avaient habitée. Leurs enfants n'étaient point baptisés sur les fonts de l'église, et l'eau employée pour ce sacrement était jetée dans un endroit écarté. Enfin, lorsqu'ils tombaient dangereusement malades, un prêtre allait les administrer, et s'ils venaient à mourir, ils étaient enterrés dans l'enceinte de la maladrerie, et un service était célébré à leur intention dans l'église la plus voisine.

Toutes ces mesures étaient sans doute excessivement rigoureuses, et cependant on peut, jusqu'à un certain point, se les expliquer, par l'état peu avancé de la science et de la civilisation, à l'époque où elles ont été prises, et par l'effroi bien naturel qu'inspirait une maladie considérée alors comme héréditaire et des plus contagieuses.

L'entretien des lépreux fut, pendant plusieurs siècles, une des charges de l'Eglise, ainsi que le constatent le concile d'Orléans, tenu en 549; celui de Lyon, en 583; et surtout celui d'Aix-la-Chapelle, en 809, dans lequel est rappelée et renouvelée l'obligation imposée à tous les évêques, de considérer, comme un de leurs devoirs, de prendre respectivement soin de tous les lépreux de leur diocèse, et de leur fournir, à l'exemple de leurs prédécesseurs, la nourriture et le logement. Mais dès que le nombre de ces malheureux fut devenu plus considérable, les villes, les bourgs et les villages, durent concourir, avec l'Eglise, à la création de nouveaux asiles pour les recueillir et pourvoir à leurs besoins. Des quêtes, dès lors, furent faites pour suppléer à l'insuffisance des ressources qui leur étaient consacrées; et il y eut même dans quelques localités, des corporations de métiers obligées de contribuer à leur entretien. La transaction suivante, passée à Troyes, le 15 janvier 1428, au sujet d'une protestation des bouchers de cette ville, contre le cérémonial humiliant auquel ils étaient assujétis, pour venir acquitter leur redevance

aux lépreux, ne laisse aucun doute à cet égard, ainsi : « Iceulx » bouchiers estoient tenus, chascun an, d'aller au lieu dict des » Deux Eaux, et d'illec amenier à Troie par eux mesmes attelés » et accousplés à bastons liés ou attachiés à une grosse corde ou » cable, attachié ou lié à ung charriot de quatre roues ferriées, » et sur iceluy charriot sans chevaulx ny aulcun autre ayde que » d'eux mesmes amenier au dict Troie, le chapelain de la dicte » maladrerie, revestu de surplis et d'étole, tenant en ses mains » la croix; et que le dict charriot arrivei comme dict est, les » dicts bouchiers sont tenuz de mectre et de chargier sur iceluy » charriot, vingt cinq pourceaux gras et non suranés, bons et » suffisans à faire lard, vuideis et appareilleis, garnis de leur » sain, sang et menushats, et iceulx charriot et pourceaux en- » semble, le dict chapelain ainsy revestu et garny de la croix » comme dessus est dict estoient assis devant sur le dict charriot, » et chascun d'eulx ayant sur la teste ung chapelet de verdure, » et les menestriers cornuant devant eulx dès leurs estaulx où » l'on vend les chairs de la dicte boucherie, jusqu'au lieu des » Deux Eaux, et illec payer et delivrer au dict maistre gouver- » neur de la dicte maladrerie, les dicts vingt cinq pourceaux » ensemble le dict charriot pour et au proufict de la dicte mala- » drerie... » Redevance qui, par suite des observations de la corporation des bouchers, fut convertie, « en une plus gracieuse » et plus prouffictable à la dicte maladrerie, que pour au lieu et » en comutation des dicts charriots et pourceaux, et du dict me- » naige et charroy, les dicts bouchiers et leurs successeurs, » bouchiers de la boucherie de Troie, seront tenuz directement » et tousiours et perpetuellement payer, laisser et delivrer, chas- » cun an, au maistre gouverneur de la dicte maladrerie des » Deux Eaux, s'y aulcun y en a, sinon au clerc et procureur de » la dicte ville, pour et au proufict de la dicte maladrerie, la » somme et quantité de douze marcs d'argent ou deux tasses » d'argent fin, signelées au poinçon de Paris, chascune d'ung » marc d'argent, recouvrées d'or et martelées de la plus belle » forme qui aura cours au temps du dict payement. »

D'après une croyance générale, qui prit probablement nais-

sance au retour des Croisades, à cause du grand nombre de croisés devenus lépreux pendant leur séjour en Palestine, tous les individus atteints de la lèpre étaient censés participer aux éminentes vertus de leur patron, le pauvre Lazare guéri par Jésus-Christ, et, à ce titre, devenus un objet de vénération pour tous les fidèles. De simples particuliers, des prêtres et des princes se faisaient un devoir de soigner ces malheureux, et de leur rendre les plus dégoûtants services; un roi de France, le roi Robert, allait même jusqu'à leur laver et leur baiser les pieds, dans l'espoir de se mettre en odeur de sainteté; mais comme ce dévouement ne s'appuyait sur aucun sentiment d'humanité, il n'a point tardé à disparaître avec l'erreur qui lui avait donné naissance.

Les lépreux n'ont plus inspiré, dans la suite, qu'une profonde pitié, et, à un certain moment, que la plus grande aversion. Une honteuse proscription est venue de nouveau les frapper, et ils se sont vus poursuivis, injuriés, et parfois même maltraités par des populations aussi vindicatives que cruelles dans leur ignorance et leur aveuglement. Et comme il n'y avait point de violences que l'on ne se crut en droit de leur faire subir, il est arrivé que, malgré la défense expresse de l'Eglise, énoncée dans son concile tenu à Auch en 1300, de se livrer à de mauvais traitements envers les lépreux, plusieurs de ces malheureux furent, en 1396, condamnés et livrés aux flammes, dans la ville de Metz, pour en avoir, soi-disant, empoisonné les puits, dans le but de communiquer leur maladie aux habitants. Horribles représailles d'une accusation aussi absurde!

La lèpre, enfin, après avoir été pendant plusieurs siècles une maladie des plus redoutables, a fini par perdre insensiblement de sa gravité, et par ne plus se produire que d'une manière de plus en plus isolée. Aussi, à la fin du XVe siècle et surtout au commencement du siècle suivant, un grand nombre de maladreries furent supprimées. Ces maisons furent ensuite placées sous la haute juridiction et sous la dépendance du grand-aumônier de France; et, quoique n'ayant plus aucune destination, elles restèrent, pour la plupart, entre les mains des religieux qui se

trouvaient chargés de leur gestion jusqu'au jour où Louis XIV en disposa en faveur des religieux de l'ordre de Saint-Lazare, pour leur témoigner sa gratitude d'avoir été les premiers à se consacrer exclusivement au service des lépreux, et d'avoir apporté, dans cette mission, autant d'humanité et de dévouement qu'ils avaient déployé de valeur dans les guerres entreprises pour conquérir les lieux vénérés de toute la chrétienté.

Quant aux lépreux, devenus de jour en jour plus rares, ils ont été recueillis dans les hôpitaux où l'on ne redoutait plus, comme dans le principe, le caractère contagieux attribué à tort à leur maladie; et, s'il en était encore signalé quelques-uns en Provence, dans les premières années du XIX[e] siècle, la lèpre n'est plus heureusement aujourd'hui qu'un souvenir pour toute la France, grâce aux progrès de l'hygiène.

Condé. — Entre Génicourt et Condé, se trouvait anciennement une maison où les lépreux étaient recueillis. Elle avait une chapelle dédiée à saint Jacques, et était indistinctement désignée sous les noms de *chapelle* et d'*ermitage Saint-Jacques*, de *maladrerie* et de *maison des malades*. Aucune trace de son existence ne se révèle dans le pays; la tradition elle-même est muette à son sujet, et sans quelques documents, trouvés dans les archives du département de la Meuse, il n'en resterait pas le moindre souvenir.

Comme tous les établissements destinés à venir au secours des malheureux, cette maison relevait de la juridiction des évêques de Toul, et était administrée par deux religieux : l'un chargé de prendre soin des malades, l'autre de célébrer les cérémonies du culte.

Cette intervention de deux personnes dans une gestion où une seule aurait probablement suffi, paraît avoir donné lieu plusieurs fois à des conflits on ne peut plus regrettables. Ces religieux, en effet, ne se sont pas toujours distingués par un accord parfait, et, chose triste à rappeler, c'est que leurs différends avaient généralement pour cause leurs prétentions à vouloir s'attribuer, aux dépens l'un de l'autre, la plus forte partie des revenus de

cette maison. Ainsi maître Jean, dit Saison, le maître des malades, ne pouvant plus, un jour, subvenir à sa charge avec le peu de ressources laissées à sa disposition, se plaignit à l'évêque de Toul des exactions de messire Derive, le curé des malades; et celui-ci reçut une verte admonestation de ce prélat, avec l'ordre d'avoir à se contenter, tant pour son entretien que pour celui du service religieux, du revenu des grosses et menues dîmes perçues sur le village d'Hargeville, du produit d'une terre située entre Condé et la Morte-Eau, et du droit de faire moudre dans le moulin des malades tout le grain qui pouvait lui être nécessaire.

Comme tous les établissements de charité du Barrois, cette maison fut placée entre les mains des religieux de Saint-Antoine de la ville de Bar, par suite de la mesure prise, en 1385, par le duc Robert, et, plus tard, convertie en bénéfice ecclésiastique à leur profit. Elle eut pour maîtres gouverneurs, à partir de ce changement, Jean Horaut, en .....; Jean de Coincourt, chanoine de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy, en 1458; Pierre Didier, religieux de Saint-Antoine, en 1490; Godefroy Génot, clerc du diocèse de Toul, en 1514; Pierre Radouan, clerc du même diocèse, en 1529; Didier Radouan, en 1570; Jean de Rembervillers, chanoine de l'église collégiale de Saint-Maxe de la ville de Bar, en 1572; Claude Lallement, religieux de la commanderie de Saint-Antoine de la ville de Bar, en 1595; et Nicolas Thierry, administrateur de l'hôpital de Briey, en 1630. Ce dernier la fit fermer, en loua les immeubles, et, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, s'en attribua la totalité des revenus, sans se préoccuper, le moins du monde, d'en consacrer une partie à des œuvres de charité. Un des actes de sa gestion, est un bail en vertu duquel il affermait au mayeur d'Hargeville, maître Simon, six fauchées du pré Saint-Jacques avec cent verges de terre, pour le prix de soixante-dix francs barrois, et la portion des dîmes d'Hargeville afférente à son bénéfice, moyennant la somme de cent quarante francs, une livre de cire et deux chapons.

Quelques années plus tard, les chevaliers de Saint-Lazare,

ayant voulu s'emparer de cette maison, conformémeut à l'édit du mois de décembre 1672, se sont vus déboutés de leurs prétentions par la chambre de la grande réformation des hôpitaux du royaume. Les religieux de Saint-Antoine, vivement préoccupés alors d'avoir été sur le point d'être dépouillés de cet établissement, et craignant de se voir, un jour ou l'autre, de nouveau inquiétés à ce sujet, résolurent aussitôt d'en aliéner les immeubles; ils en vendirent ainsi, dans le courant de l'année 1677, pour la somme de dix-huit mille cent onze francs dix gros barrois, savoir : vingt-cinq jours soixante-neuf verges un quart de vigne, deux cent trente-trois verges de chènevière et deux cent cinquante verges de terre. Quelques années plus tard, ils transportèrent dans leur église tous les ornements et les vases sacrés de la chapelle, après y avoir été autorisés, le 3 juillet 1686, par l'évêque de Toul, Mgr de Billy, sous la réserve, toutefois, d'en acquitter les fondations religieuses. Quant aux bâtiments, ils ne procédèrent à leur vente que lorsqu'ils furent sur le point de s'écrouler.

Outre les six fauchées du pré Saint-Jacques et le moulin des Malades, cette maison possédait-elle d'autres immeubles que ceux dont l'aliénation vient d'être rapportée? Il y a lieu de le croire, en présence d'un inventaire dressé, le 3 novembre 1664, par les religieux de Saint-Antoine, et dans lequel se trouvaient portés, comme leur appartenant, quarante-cinq jours de terre, soixante fauchées de pré et seize jours de vigne, sur le finage de Condé. Ces immeubles, en effet, devaient, selon toute probabilité, faire partie des ressources de cette léproserie, près de laquelle ils étaient situés; et si les religieux de la commanderie de Bar les considéraient comme leurs propriétés, ce ne pouvait être que depuis le moment où la gestion leur en avait été confiée.

Popé. — La léproserie de *Popé, Popey, Poppei* ou *Pouppey,* aujourd'hui très-belle ferme, située à deux kilomètres de la ville de Bar, près de la route de Longeville, a été établie, suivant toute apparence, dans un bâtiment destiné, pendant l'époque

gallo-romaine, à recevoir des voyageurs. Son emplacement sur la voie de *Caturices* à *Nasium*, les traces d'antiques substructions et quelques monnaies romaines découvertes en cet endroit, son nom même, qui semble n'être qu'un dérivé de *Popina* (cabaret, hôtellerie), ne permettent guère d'avoir le moindre doute à cet égard. Et cependant, si l'on tient compte des usages et des coutumes anciennement en vigueur dans le pays, alors que l'individu n'était généralement désigné que sous son nom de baptême, auquel on ajoutait quelquefois, comme une marque distinctive, une épithète relative soit au lieu de sa naissance, soit à sa profession, soit à un des signes de sa physionomie, ou à un des caractères de sa constitution, etc., etc., on pourrait peut-être se croire autorisé à en attribuer la fondation, à cause de la similitude du nom, à un nommé Poppei, l'un des ancêtres d'une famille qui existait encore à Longeville en 1605. Néanmoins, il paraît plus rationnel d'admettre la première hypothèse, et de ne voir, dans le nom de Poppei, qu'un sobriquet donné à un lépreux sorti de Popé, qui sera devenu, dans la suite, un nom patronymique et de famille.

Cette maison, ouverte aux lépreux *de la Nation de Bar* seulement, renfermait une chapelle dédiée à sainte Madeleine, et était administrée par des religieux, l'un ayant le titre de maître gouverneur, et les autres celui de frères.

Le 28 novembre 1434, René d'Anjou la donna, en toute propriété, au chapitre de Saint-Maxe de la ville de Bar, avec tout ce qui en dépendait : « terres, prés, cens, rentes, blé, vin, grosses » et menues dîmes, amendes, rapports de bois, fruits, moulins, » poissons, chanvre, cire, chapons, oisons et granges dans les » communes de Bar, Contrisson, Fains, Génicourt, Longeville, » Marbot, Mussey, Neuville-sur-Orne, Resson, Rosières, Savonnières-devant-Bar et Vassincourt, » ainsi que les bois de Seraincourt et de Grimonbois, à la condition de continuer à y prendre soin des lépreux, d'en acquitter les fondations religieuses et d'entretenir, dans l'église du chapitre, quatre enfants de chœur auxquels on devait enseigner la musique. René II, et le duc Antoine, son fils, ont plus tard confirmé cette donation,

le premier, le 24 mars 1490, et le second, le 14 septembre 1525; ils ont, de plus, affranchi les immeubles de tous droits et de toutes impositions.

L'édit du mois de décembre 1672, en enlevant aux corporations religieuses tous les établissements où l'hospitalité n'était plus ou à peine exercée, jeta les chanoines de Saint-Maxe dans une grande perplexité. Il n'y eut, en conséquence, aucune démarche qu'ils ne firent pour conjurer les effets de cette mesure, avant même que l'on eût songé à leur en appliquer les dispositions, tant ils redoutaient de se voir dépossédés de cette importante source de revenus. Et lorsque, quelques années plus tard, ils furent mis en demeure d'y renoncer, au profit des chevaliers de Saint-Lazare, on les vit alors renouveler leurs démarches et recourir à de hauts et puissants personnages pour se faire appuyer dans leurs réclamations; aussi, grâce à cette intervention, leurs droits furent provisoirement respectés. Ce ne fut qu'à la suite de la modification apportée, le 15 mars 1693, à l'édit de 1672, que toutes leurs inquiétudes se dissipèrent, parce qu'ils se trouvaient en mesure de prouver que les portes de Popé étaient restées continuellement ouvertes aux lépreux, et qu'ils y avaient ainsi toujours exercé l'hospitalité.

Tranquilles dès lors sur la possession de cette maladrerie, et n'ayant plus qu'à de rares intervalles, à y recueillir quelques malades, ils la convertirent insensiblement, dans la suite, en une métairie, et s'engagèrent à payer, chaque année, une somme de cent livres à l'hôpital de Bar, pour l'indemniser de la présence de quelques lépreux qui pourraient lui être envoyés.

Cette ferme, enfin, fut comprise, à l'époque de la Révolution de 1789, dans les biens du chapitre de Saint-Maxe, et vendue comme tel au profit de l'Etat, le 1er février 1791, moyennant la somme de trente-neuf mille livres, cours du royaume, à un sieur Champion, maître de poste et juge de paix à Bar.

Les quatre titres suivants, relatifs à l'administration de cette maladrerie, nous ont paru assez intéressants, par leur ancienneté, pour être rapportés :

« 1228. Richard, homme d'armes, vend aux frères de la mai-

» son des lépreux de Popey la 3e partye des grosses dismes et la » moictié des mesnues dismes qu'il possède à Mussy. »

« 1263. Pierre Varins Farny donne en aulmosne aux maître, » frères de Poppey, ung demi muid de blei qu'il tient en la ferme » de Mussy. »

« 1282. La veuve Nilet tesancier de Ligny et ses enfants ont » vendu aux frères et maistre de Poppey vingt-quatre septiers » moitange qu'ils prélevoient sur les dismes de Mussy, moyen- » nant la somme de vingt-trois livres dix sols. »

« 1283. Par devant Thiébaut, cuens de Bar, et Jean de Neuf- » uille, garde du scel de Bar, Hue de Panthières et Isabel, sa » femme, fille d'Aubry de Nançois, ont vendu aux frères et » maistre de Pouppey douze sextiers de blei moitange qui per- » cevoient sur la disme de Mussy, pour onze livres tournois, » avec l'agresment de mademoiselle Ameline, fille de monsei- » gneur Gillon, et affectent tous leurs biens présent et advenir » pour garantie de cette somme. »

Saint-Jean de Froide-Entrée. — A neuf cents mètres environ de la ville de Ligny, se trouvait, à droite de la route qui conduit à Velaines, une maison avec chapelle, jardin et cimetière, désignée indistinctement sous les noms de *Léproserie*, *Maladrerie*, *Maison des ermites*, *Ermitage*, *Maison des malades*, *Chapelle des malades* et *Chapelle de Saint-Jean de Froide-Entrée*. Ces différentes dénominations, à l'exception de la dernière dont on ne peut que soupçonner l'origine, provenaient de ce que cette maison avait successivement servi d'asile à des lépreux, à des pestiférés et à des ermites.

Dom Calmet et Maillet, en avançant que Jean de Bourgogne, tuteur de Philippe, comte de Ligny, fils de Valéran III de Luxembourg et de Bonne de Bar, l'avait convertie, en 1419, en un bénéfice ecclésiastique au profit de la collégiale de Ligny, ont commis une grave erreur : car les seigneurs du comté en ont continuellement disposé comme d'une de leurs propriétés. Ainsi, François de Luxembourg la greva, le 12 septembre 1585, d'une rente de douze cents livres pour concourir à l'entretien du collége de Ligny, et Marie de Luxemboug autorisa, en 1700, un

sieur Michel Gaillard à l'habiter, en qualité d'ermite : « Nous » Marie-Madeleine-Charlotte-Claire Bonne de Clermont de » Luxembourg et d'Aigremont, comtesse de Ligny, etc., etc., à » tous ceux qui ces lettres verront salut. Savoir faisons que nous » ayant été remonstré de la part de Michel Gaillard, nostre suject » naturel habitant de Dompremy, diocèse de Toul, que estant » vieux et ne pouvant plus travailler il souhaiste depuis long- » temps quitter le monde pour vacquer uniquement aux affaires » de son salut. C'est pourquoi il nous a humblement supplié de » lui donner l'hermitage de la chapelle Sainct Jean de Froide » Entrée pour y finir ses jours au service de Dieu. A quoy mes- » mement vue l'attestation de vie et de mœurs et religion du » dict Gaillard, signée du sieur Gallet, curez du dict Dompremy, » et des officiers du dict lieu, pour seconder les bons et pieux » desseins du dict Michel Gaillard, lui avons donnez et par ces » présentes lui donnons le dict hermitage. Prière à Monseigneur » l'évesque de Toul ou son grand vicaire de permettre au dict » Gaillard de porter l'habit d'hermite tel que Sa Grandeur le » trouvera à propos et toutes autres choses qu'Elle jugera lui » estre nécessaire. En foy de quoy nous avons signei ces pré- » sentes, y faict apposer le scel de nos armes et faict contresi- » gner par l'un de nos secrétaires ordinaires. Donnei à Paris en » nostre hostel, le 20 mars 1700. »

Lors de la peste de 1630 à 1637, tous les malades de la ville de Ligny qui ne pouvaient, faute de place, être admis à la maison-Dieu, furent dirigés sur cette maison, et le nombre en fut si grand que l'on dut élever des constructions en bois pour pouvoir les loger. Ces malheureux étaient là, couchés sur de la paille répandue à terre, et entassés en quelque sorte les uns sur les autres. Presque tous succombèrent, et, avec eux, plusieurs des personnes qui s'étaient empressées de venir leur prodiguer des soins. Dans une visite des lieux, faite le 24 décembre 1682, par le maire de Ligny, on y découvrit de tristes et nombreux vestiges de cette époque calamiteuse (1).

(1) Voir *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, tome II, page 84.

L'Etat, après s'être emparé de cette maison, à l'époque de la Révolution de 1789, la fit vendre avec tous ses immeubles, parmi lesquels se trouvait un bois de trente arpents et demi, sur le finage de Nant-le-Grand, dont l'aliénation eut lieu seulement le 10 juillet 1822. Quant à la cloche qui y avait été placée, en 1704, et qui avait eu pour parrains Michel Gaillard et Claude Lazare, les deux derniers ermites; on n'a jamais su ce qu'elle était devenue. La maison et la chapelle furent ensuite démolies; et la charrue passe aujourd'hui sur leur emplacement, sans que rien ne rappelle un lieu où tant de larmes ont été répandues. Toutefois, la dénomination de *contrée des Malades*, donnée aux terres, au milieu desquelles cette léproserie était située, est de nature à en perpétuer le souvenir parmi les habitants du pays.

De ses bienfaiteurs, on ne connaît plus que Colet Bucielaume de Fontenois, par la donation qu'il lui fit, en juin 1236, de tous ses immeubles, en terres et en prés, situés sur les finages de Givrauval et de Ligny, moyennant une rente viagère de vingt sols; et messire Vincent de Domremy, par un legs, fait en 1319, d'une somme de quarante sols, de son mobilier, de douze brebis, d'un bœuf et de deux pièces de terre, à charge de fournir, chaque année, cinq jours avant la Toussaint, deux livres de cire pour le service de la chapelle « *item* as malades deiz sols; *item* as hermites deiz sols, por des messes por mi et por mes ancessours. »

Voici le texte de la donation de juin 1236 :

« Ego Henricus comes Barri notum facio universis quod Colletus » Bucielaumus de Fontenoy recognescit in mea presentia se assenseuisse fratribus domus leprosorum de Liniæ in perpetuum quidquid » habet in territoria de Linia et Givrauval tam in terris quam in » pratis pro vigenti soldos fortem reddendis singulis annis in festo » Sancti Joanni Baptisti dicto Colleto et ipsius debebant qui hære- » dibus aut ipsorum mandato apud Linieum, et si dicto die solventur » illos viginti soldos in crassino die illius debebunt quinque soldos » pro emenda. Nec aloquities solvent dicti fratres reclamationem pro » hisdem supra dictis. In ejus rei testimonium ad petitionem partis » utriusque presentes litteras sigelli mei feri munimen roborati. Ac-

» tum anno gratiæ millesimo ducentesimo tricesimo sexto mensis » junii. »

Apremont. — L'existence d'une léproserie dans cette localité est révélée par une transaction du XIIIe siècle, approuvée par Gobert, sire d'Apremont, au sujet d'un pré situé au-dessous de Bélierte, et loué par l'abbé de Saint-Mihiel aux frères de la maison des lépreux d'Apremont, moyennant une redevance de deux sous.

Commercy. — Simon de Broyes, seigneur de la principauté de Commercy, n'eut pas plus tôt fondé la collégiale de cette ville, que Pierre de Brixey, évêque et comte de Toul, donna au doyen de ce chapitre la direction spirituelle des lépreux de Commercy et des personnes attachées à leur service : «...... *Decernimus etiam ut ecclesiæ præfatæ decanus quantum ad spiritualia pertinet leprosorum et familiarum suorum curam gerat nec sine ejus et fratrum suorum assensu in capella jam dictorum leprosorum capellanum instituere liceat*... 1186. »

Gondrecourt. — A un kilomètre de cette ville, existait une maison avec une chapelle placée sous l'invocation de la Vierge Marie. Elle était indistinctement connue sous les noms de *Maladrerie*, de *Ladrerie*, de *Chapelle des lépreux*, de *Chapelle des malades* et de *Chapelle Notre-Dame*, et servait d'asile aux lépreux de Gondrecourt et des environs. Administrée, à l'origine, par un des membres d'une petite communauté de religieux de l'ordre du Saint-Esprit, elle relevait de l'autorité des ducs de Lorraine et de la juridiction des évêques de Toul.

Dès qu'elle n'eut plus de raison d'être, par suite de la disparition de la lèpre, elle fut convertie en une aumônerie où de pauvres voyageurs trouvaient un abri et la nourriture nécessaire pendant les deux ou trois jours qu'il leur était permis d'y séjourner.

Quant à ses ressources, elles devaient être dans le principe assez importantes, puisque, malgré les dilapidations dont elles

avaient été l'objet, elles étaient encore de cinq cents livres de Lorraine, provenant de la location des seuls immeubles qui lui restaient, au moment où les habitants se plaignirent au duc de Lorraine qu'aucun secours n'était distribué aux indigents. Le duc René, chargea, en 1500, un sieur de Gondrecourt, procureur du baillage du Bassigny, de surveiller la gestion de ces biens, de disposer une des salles de la maison pour recueillir les vieillards et les infirmes de la prévôté, auxquels pain et pitance devaient être donnés. Quatre lits y furent aussitôt établis; mais à raison de leur insuffisance, il fut décidé qu'ils ne seraient occupés par les mêmes individus que pendant quarante jours, afin d'en faire profiter un plus grand nombre de malheureux.

Cette prescription a sans doute été religieusement observée pendant un certain temps, mais il vint un jour où elle fut complètement méconnue, et où ses chapelains, devenus de nouveau sourds aux cris de la misère, ne se préoccupèrent plus que de leur propre intérêt. C'est ainsi qu'en 1696, lorsque cette aumônerie fut convertie en bénéfice ecclésiastique, elle se trouvait en quelque sorte ruinée, et n'avait plus pour ressources qu'un revenu de cent cinquante livres, provenant de la location de ses immeubles : revenu que le titulaire se faisait adresser, chaque année, au lieu de la résidence.

Comme bénéfice ecclésiastique, elle fut d'abord donnée à un sieur Hyacinthe, chevalier, chanoine des églises de Meaux et de Toul; ensuite au chapitre de Bourmont, et, en dernier lieu, au couvent des dames de Poussey, près de Mirecourt.

Les deux attestations suivantes indiquent qu'elle existait encore en 1745.

« Je soussigné, prestre secrétaire de l'évêché de Toul, certifie qu'il y a eu, le 19 juillet 1745, institutions pour la » chapelle Nostre Dame des Malades de Gondrecourt. Toul, le » 28 mars 1773. GUILLAUMÉ. »

« Je soussigné, chanoine de l'église cathédrale de Toul, provinciaire général et receveur des dons gratuits du diocèse, » certifie qu'il y a eu dans l'église paroissiale de Gondrecourt de » ce diocèse, une chapelle érigée anciennement en titre de béné-

» fice, sous le titre des *Lépreux*, dite *des Malades*. En foy de » quoy j'ai signé les présentes et y ai apposé le scel du bureau » ecclésiastique de ce diocèse. Toul, le 28 mai 1773. GUIL- » LAUMÉ. »

Saint-Mihiel. — Au bas d'Aroncote, près du pont construit sur la Meuse, se trouvait une léproserie avec une chapelle placée sous l'invocation de Dieu, de la Vierge Marie, de sainte Madeleine et de sainte Agathe.

Les habitants de Saint-Mihiel, devenus propriétaires de cette maladrerie, par suite de la cession que le duc Robert leur en avait faite, en 1380, sous la réserve de continuer à y recevoir les lépreux, d'y faire célébrer le service divin, et de consacrer une partie de ses revenus aux dépenses que nécessitait la fermeture de la ville, ont eu à se défendre un jour, contre les Bénédictins de cette localité, pour avoir poursuivi, sans leur autorisation, un de leurs fermiers, qui, de sa propre autorité, s'était permis de faire l'échange d'un des immeubles de la maladrerie dont il avait également l'exploitation. Une telle poursuite ne donne-t-elle pas lieu de penser que cette maison était sous la surveillance de ces religieux, et que les habitants ne pouvaient y prendre aucune mesure conservatrice sans les avoir préalablement consultés ?

Sommières. — A une certaine distance de Saint-Aubin, dans la direction de Void, près de l'antique voie romaine de *Nasium* à *Treveri*, se trouvait, à une époque très-reculée, un village, suivant Dom Calmet, ou seulement un établissement d'une certaine importance, désigné sous le nom de *Sommaire*, à raison de sa situation près de la source de la rivière d'Aire, et, plus tard, par corruption, sous celui de Sommières; mais comme on ne connaît, jusqu'à présent, aucun document de nature à faire cesser toute incertitude à ce sujet, il ne sera question que de la *grange aux lépreux* qui, pendant plusieurs siècles, a existé dans cet endroit.

Cette léproserie était un des plus anciens établissements ouverts

aux lépreux dans le pays. Elle avait une chapelle placée sous l'invocation de la sainte Vierge, et était administrée par des religieux. Plusieurs femmes y étaient préposées aux menus détails de l'intérieur, et donnaient, en outre, leurs soins aux malades. Simon de Broyes, seigneur de la principauté de Commercy, la fit entrer, en 1186, avec les églises de Saint-Aubin et de Chonville, dans la dotation de la collégiale qu'il fondait à Commercy, et Pierre de Brixey, évêque et comte de Toul, en approuvant cette fondation, a sanctionné de plus le changement apporté à son ancienne destination : «..... Nous leur confions, en outre, » dit-il, en parlant des chanoines de la collégiale, la *grange* » *aux lépreux* près Saint-Aubin, avec ses appendices, d'après » l'avis du seigneur de Commercy et du consentement de ceux » qui la tiennent de lui. Elle ne doit plus servir aux lépreux. » Nous confions au dit doyen le soin spirituel des lépreux ha- » bitant cette grange, et sous peine d'anathème, nous défen- » dons que d'autres y soient admis à l'avenir. »

A partir de cette époque, une seule chambre y fut réservée pour abriter et secourir les voyageurs malades ou indigents. Un chapelain devait y subvenir à leurs besoins pendant tout le temps nécessaire à leur repos ou à leur rétablissement, et était, en outre, chargé d'y célébrer l'office divin, tous les dimanches et jours fériés; d'y acquitter les fondations religieuses, et d'y distribuer, après la messe, les jours des cinq grandes fêtes de l'année, un morceau de pain et une petite pièce d'argent à ceux des pauvres de Saint-Aubin qui y avaient assisté.

Ces diverses obligations ont d'abord été scrupuleusement observées; mais, comme dans beaucoup d'autres établissements, elles ont fini par devenir une lettre morte, à l'exception des cinq messes de fondation que le curé de Saint-Aubin avait été chargé d'y célébrer, après le départ du dernier chapelain, et pour lesquelles une allocation annuelle de dix livres tournois lui était faite par la collégiale de Commercy, pour l'indemniser de ses démarches et de l'obligation où il était de se munir chaque fois des ornements et des vases sacrés de son église.

Non contents d'avoir transformé cet asile en bâtiments d'ex-

ploitation, et d'avoir cessé d'y distribuer la plus petite aumône, ces chanoines en ont ensuite dépouillé la chapelle de tous ses accessoires; et, comme ils ne prenaient plus aucun souci de veiller à son entretien, il vint un jour où elle tomba dans un tel état de dégradation, qu'en présence du danger auquel les fidèles s'y trouvaient exposés, l'autorité ecclésiastique crut de son devoir de la faire fermer, et d'autoriser le curé de Saint-Aubin à en acquitter les fondations dans l'église de sa commune.

Cette maison ainsi abandonnée fut, dans la suite, comprise dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare. Elle en fut distraite en 1693, sur les instantes réclamations du prince de Lillebonne, et donnée par Louis XIV, le 20 mars de l'année suivante, à titre de bénéfice ecclésiastique, à un chanoine des cathédrales de Toul et de Meaux, le sieur Hyacinthe, chevalier (*Voir l'Appendice*, nº 1), lequel ne se préoccupa que d'une seule chose: en tirer le parti le plus avantageux, et s'en appliquer toutes les ressources, comme si elles n'avaient jamais dû avoir une autre destination.

Quelques années plus tard, l'hôpital de Commercy se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire à ses charges les plus habituelles, par suite des énormes sacrifices qu'il s'était imposés pour venir au secours des habitants pendant les disettes des années 1704, 1708 et 1709, exposa à l'autorité municipale l'état d'extrême détresse dans lequel il se trouvait, et la supplia de vouloir bien se joindre à lui pour prier le prince de Vaudémont de lui abandonner cette maladrerie, le seul établissement « parmi les » bénéfices simples de la terre de Commercy » qui pût, par l'importance de son revenu, l'indemniser de ses sacrifices, et le mettre à même de pouvoir répondre à ses besoins devenus de jour en jour plus nombreux et plus grands; autrement, ajoutait-il, il serait dans la dure nécessité de fermer ses portes, et de renoncer ainsi à rester un asile où tant de malheureux venaient trouver un soulagement à leurs souffrances.

Le prince de Vaudémont accueillit favorablement cette demande, et la transmit aussitôt au duc Léopold, lequel, de son côté, la trouvant on ne peut plus équitable et des mieux fondées,

désigna, le 5 juin 1712, le sieur de Réhée, comte de Sampigny et seigneur d'Issoncourt, pour s'entendre avec l'évêque de Toul, sur les suites à lui donner (*Voir* nº 2). Mais le sieur de Réhée n'ayant pu remplir cette mission, se fit remplacer par le sieur Fontaine, curé de Vignot.

Des différentes enquêtes ouvertes contradictoirement entre les parties intéressées, tant à l'hôpital de Commercy qu'à Saint-Aubin, et à Sommières, il est résulté qu'il y avait lieu de supprimer cette ancienne maladrerie, et de l'abandonner, en toute propriété avec ses immeubles et ses revenus, à l'hôpital de Commercy. Cette mesure, toutefois, ne put être mise à exécution qu'après avoir amené le titulaire à renoncer à des droits qui lui avaient été régulièrement conférés, et s'être engagé à lui payer une rente viagère de six cent cinquante livres, somme à peu près équivalente au revenu qu'il retirait de ce bénéfice.

Cette maladrerie fut dès lors supprimée, et ses biens incorporés à l'hôpital de Commercy, à charge d'en acquitter les cinq messes de fondation, de loger, nourrir et entretenir tous les pauvres de la principauté, conformément aux décisions prises, le 31 juillet 1713, par l'évêque de Toul (*Voir* nº 3), et le 5 janvier de l'année suivante, par le prince de Vaudémont (*Voir* nº 4).

L'état dans lequel se trouvait cette maison, lorsqu'on est venu en prendre possession, était des plus tristes et des plus navrants; réduite à l'état de masure, elle ne servait plus de retraite qu'à des vagabonds et à des malfaiteurs; ses murs étaient lézardés en plusieurs endroits, et sur le point de s'écrouler; sa chapelle était complètement dévastée, et portait partout les stigmates de la plus ignoble profanation.

En présence d'une telle dégradation, un seul parti était à prendre; démolir cette maison et en vendre les matériaux; ce qui eut lieu, du reste, dès que l'autorisation en eut été donnée, le 10 septembre 1713, par l'évêque de Toul (*Voir* nº 5), et le 2 décembre 1716, par la cour souveraine de Lorraine. Cette vente fut faite en présence du doyen de la collégiale et du prévôt de la municipalité de Commercy, en leur qualité d'administrateurs de

l'hôpital, et produisit une somme de cinq cent dix-huit livres. Les cadavres enfouis dans le cimetière furent exhumés, et leurs ossements transférés dans celui de Saint-Aubin; et, chose bien triste à dire, c'est que la croix que l'hôpital de Commercy s'était engagé à élever sur l'emplacement de cette maison pour en perpétuer le souvenir, n'a point été érigée, et qu'aujourd'hui on foule ainsi, sans s'en douter, un sol arrosé de bien des larmes, un lieu où un grand nombre d'existences ont succombé dans les tortures d'un horrible maladie.

Outre plusieurs cens dont le chiffre est actuellement inconnu, ses ressources se composaient au moment de sa réunion à l'hôpital de Commercy, d'un préciput de deux muids de blé sur le moulin de Menaucourt, d'une maison située à Méligny-le-Grand, de deux autres maisons situées à Vaux-la-Grande, de deux cent vingt-huit jours trente-sept verges de terre et de quarante-neuf fauchées de pré à Saint-Aubin, de trois jours de terre et de huit fauchées cinquante-six verges de pré à Chonville, de dix-neuf fauchées de pré à Lérouville et de trois jours de terre à Givrauval, lesquels « se clament la vigne de Sommières, » parce qu'ils avaient été primitivement cultivés en nature de vigne par les anciens maîtres gouverneurs : le tout représentant un revenu de quinze cents francs barrois, en 1693; de sept cent trente-huit livres de Lorraine, en 1713; de mille livres, l'année suivante, et de seize cent douze livres, cours de France, en 1790.

Appelés à administrer toutes ces propriétés, les directeurs de l'hôpital comptaient que les nouveaux fermiers, auxquels ils les louaient, seraient, comme leurs prédécesseurs, exemptés des droits d'assise et de corvée (1); mais le receveur des domaines de Commercy ne fut point de cet avis, et exigea cette contribution, au mépris des ordonnances rendues par les anciens souverains de la principauté. De là une vive et longue contestation à laquelle Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, vint mettre un terme, le 7 juin 1720, en confirmant ce privilége : décision qui fut ensuite approuvée, le 19 janvier 1725, par le duc Léopold; le

(1) Ce droit de corvée était alors de trois francs barrois, par cheval.

5 mai 1748, par la princesse Elisabeth d'Orléans, et, le 16 août 1749, par le roi Stanislas. Se voyant de nouveau inquiétés à ce sujet, en 1752, ils eurent recours à différentes juridictions pour faire respecter leurs droits; mais moins heureux qu'ils ne l'avaient été précédemment, ils se virent repoussés, le 15 février 1753, par le bailliage de Bar, et, le 17 mars suivant, par la cour souveraine de Nancy, laquelle décida « que de droit commun » les terres de la chapelle de Sommières, unies à l'hôpital Saint- » Charles de Commercy, étaient sujettes aux droits d'assise et » de corvée dus au domaine de Sa Majesté dans le lieu de Saint- » Aubin. »

Des chapelains ou maîtres gouverneurs de cette maison, on ne connaît que Messire Wary, en 1272; Messire Laurent, en 1340; Messire de Longeville, en 1778; Messire Geoffroy de Chatenois, en 1457; Messire Lazard de Chassus, en 1688; et, comme titulaire, Louis de Barbazan, seigneur de Reynac, major du régiment de Navarre, commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en 1691, et Hyacinthe Chevalier, chanoine de l'Eglise de Toul, grand-vicaire et chanoine de la cathédrale de Meaux.

Il en est de même quant à l'origine de ses ressources et des priviléges dont elle a joui; voici les seuls titres venus à notre connaissance.

Le pape Grégoire IX la prit sous sa protection et la confirma dans tous ses biens, le XII des calendes d'avril 1229.

Le chevalier Baudoin de Menaucourt lui constitua, en 1236, une rente de deux muids de blé sur ses moulins de Menaucourt, payable, chaque année, à la Saint-Remy; rente qu'il porta, quelques années plus tard, à quatre muids. Il lui accorda, en outre, le droit de mouture franche dans les dits moulins.

Un seigneur de Commercy lui donna, en 1264, le droit de prendre à perpétuité, dans les affouages de la ville, tout le bois à brûler nécessaire à sa consommation.

Simon, sire de Commercy, étendit ce privilége, en 1275, à tout le bois dont elle pouvait avoir besoin pour ses autres usages : « Nos Symons sire de Comercey faisons scauoir à tos ceulx que

» ces lectres verront et orront que nos appor lou remeide de » nostre asme et de nos ancessors auons donnei et octroyei à » tenir a tousiours en perpetuelle ausmoyne aux freires et aux » Malaides de la Maison de Somères usuaire en nos bois de » Comercey partant fore que aultrement. C'est à sauoir lor afoage » et lor clostures dans fou et dans chaigne et sont lou fou et lou » chaigne et aultres bois tels comme ils lou porront panre au » bois deuant d'y por marrener ou quelconque maniere quils » vorront et quyl lor sera necessaire por lor profict de Maison » deuant dy sans vendre et sans deniers. Et Syl auenoit chose » quils volissent faire une grainge en nostre ban et en nostre » seigneurie il averoit oultre tel usaige en bois deuant nomeis » com li Maison de Somères, et ce li dis freires et li malaides » voloient fermier en patix lou porpreis de lou maison ou de lor » grainge qu'ils peuuent faire ils peurent panre lou fou et lou » chaigne por faire lou palix sans oquison. Et c'est à scauoir que » li freires et li malaides deuant dy ne peuront mectre eus ny » lor choses en nostre garde non en aultre garde preste quen » la nostre sauf la Cretientei. Et pour que ce soit ferme chose » et stable nous auons mis nostre scel en ces lectres. Ce fust » faict quand le milliare corroit par mil dou cent soixante et unze » ans au mois de mars. »

Thiébaut, comte de Bar, prit cette maison avec ses habitants, ses meubles et ses immeubles sous sa protection, moyennant dix sols de fors qu'elle devait : « chascun an donneir le jor de » l'octaue de Pasques à nostre mayeur de Longeuille dessus Bar » sauf le droict du signour de Comercei, l'an mil dous cens » soixante et dix sept le jor de deuant la Chandelour. »

Renaudin, chanoine de la collégiale de Commercy, lui donna, en février 1283, une rente d'un demi-muid de blé, moitié froment et moitié avoine à prendre, chaque année, sur les dîmes de Méligny-le-Grand, à charge « de faire chaque année l'anni» versaire des dicts Huon et Agnès, chanter la vie durant du » dict Renaudin une messe du Sainct-Esprit, et après son décès » un anniversaire. »

Simon de Montbelliard, comte de Sarrebruch, sire de Com-

mercy, lui accorda, en mai 1304, le droit de mouture franche dans le moulin de Saint-Aubin. « Je Simons, sire de Sarbruche » et sire de Comercei faict cognaissance a tos que com ly maistre » et ly freires de la maison de Somère m'aye faict plusieurs » seruices je permy por Dieu purement et en ausmone et por » recompensation de lor seruice doig et ai donnei au dict majore » et freires de la dicte maison en ausmone perpetuelle que touttes » les harres qu'ilz venront mectre en mon molin de Sainct » Aubin y ly motront franchement à tousiours por toutte lor » maison entièrement por tos lor habitans a tos lor besoings » sans paies moture ny redeuance tant apreis lequeil dict » maistre ou freire ou lor commandement trouueront en la tre- » moire du dict molin sans empeschement nul et sans desbact » et eschec, et sy lor permisse bonnement et loyablement por » my et por mes hoirs a tenir fermement et a tousiours sans » rapel et sans venir en compte et por que ce soit chose ferme et » stable ay ji my mon sayel en ces pentes lectres, lesqueilles » furent faictes l'an de graice mil trois cens et quatre, au mois » de juing, le mardy auant la nativitei de Sainct Jean-Baptiste. »

Le 16 novembre 1340, Jean de Tronville, écuyer, au lieu des seize gerbes de blé et des douze deniers que Sommières devait lui payer chaque année, consentit à recevoir une rente de trois francs barrois.

Antoine de Neufchâtel, évêque et comte de Toul, lui envoya, en 1471, des lettres d'indulgence pour les personnes dont elle recevait des libéralités.

Isabeau, femme de René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, et fille de Charles Ier, duc de Lorraine, lui constitua, en 1477, une rente de seize sous, et la prit sous sa sauvegarde avec ses habitants.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de rappeler les deux faits suivants, bien qu'ils se soient passés à deux époques très-éloignées l'une de l'autre. Cette maison eut à soutenir, en 1222, un procès contre le maître pourvoyeur de toutes les commanderies de Templiers, situées en Lorraine, propriétaire des grosses dîmes de Saint-Aubin, au sujet d'une redevance qu'il lui réclamait, tant

sur une grange nouvellement construite et sur une pièce de terre récemment plantée en nature de vigne, que sur tous les prés achetés depuis quarante ans et sur le terrain compris entre ses bâtiments et la clôture qu'elle avait établie; procès qui se termina par la transaction suivante : le maître gouverneur s'engagea à payer, à l'avenir, la grosse dîme, ou douzième, pour toutes ses récoltes en fèves, en pois et en chanvre, sous peine de quarante sous d'amende.

Au mois de juillet 1840, il a été découvert, dans l'emplacement de ses anciens jardins, vingt-huit tiers de sous d'or, monnaie des premiers temps de la monarchie française. Toutes ces pièces, à l'exception d'une seule, vendue à l'instant même de la découverte à un passant, se trouvent encore à Bar, savoir : vingt-deux dans la collection du regrettable et savant modeste Bellot-Harment, et cinq dans celle de M. le comte de Widranges.

Vaucouleurs. — Une maladrerie, avec une chapelle placée sous l'invocation de saint Pierre, existait près de Vaucouleurs. Elle fut supprimée, lors de la disparition de la lèpre, et abandonnée avec toutes ses ressources, à l'hôpital du Saint-Esprit, situé dans cette ville, à la condition d'y venir en aide aux quelques lépreux qui pourraient encore accidentellement se présenter. Cette obligation, quoique peu onéreuse, devait néanmoins devenir un jour la cause de poursuites dirigées par les habitants de Vaucouleurs, contre le gouverneur de l'hôpital. Celui-ci, en effet, fut poursuivi en 1557, pour s'être refusé de venir au secours de deux lépreux, en ne leur donnant pas la plus petite aumône, et se vit condamner, par le procureur du bailliage, à vouloir bien se conformer, à l'avenir, aux dispositions énoncées dans l'acte de cession de la léproserie à l'hôpital du Saint-Esprit.

Void. — La léproserie de Void, dite *Maladrerie de la Borde*, avait une chapelle surmontée d'un clocher, et jouissait, suivant toute apparence, d'un revenu assez important.

On ne connaît ni l'époque de sa fondation, ni les premiers

temps de son existence; on sait seulement qu'après avoir appartenu, pendant quelques années aux chevaliers de Saint-Lazare, elle a été réunie à l'hôpital Saint-Charles de la ville de Toul, conformément à un arrêt rendu par Louis XIV, dans le mois de décembre 1696, à la condition d'en acquitter les fondations religieuses, et d'en consacrer les ressources à l'entretien des malades indigents de la commune de Void. Deux lits, dès lors, ont été mis à leur disposition dans cet hôpital, et y ont été presque continuellement occupés.

Les habitants de Void, habitués à considérer cette charge comme la représentation de tout ce qui leur était dû, voyaient, avec la plus grande indifférence, s'accroître le revenu des immeubles de leur ancienne léproserie, sans songer qu'il était de leur devoir, et surtout de leur intérêt, de réclamer une assistance proportionnelle à son importance. Ils auraient été d'autant plus fondés à faire une pareille demande, que ce revenu s'était insensiblement élevé au chiffre de seize cents francs, de six cent trente livres qu'il était au moment de l'union de cette maison à l'hôpital de Toul; mais elle ne fut pas faite, et rien n'indique qu'ils en aient eu même l'intention.

Cette situation, que le temps semblait avoir consacrée, se serait probablement prolongée indéfiniment, si, en présence de l'expropriation d'un terrain dépendant de cette maladrerie, effectuée en 1839, pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin, et de l'aliénation de plusieurs autres de ses immeubles, faite à la même époque, tant à un simple particulier, pour sa propre convenance, qu'à la commune, pour la création de chemins vicinaux, le tout ayant produit une somme de cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf francs, le conseil municipal et le bureau de bienfaisance de Void, n'eussent craint, qu'avec un pareil système, s'il devait être continué, l'hôpital de Toul n'arrivât un jour, à faire disparaître le gage des habitants, et à leur contester ensuite des droits qui leur avaient été réservés.

Justement inquiétés, enfin, d'un état de choses qu'ils n'avaient pas su prévoir, et voulant en sortir à tous prix, ils résolurent de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'a-

brogation de l'arrêt de 1696; toutefois, et sans que l'on puisse en connaître le motif, ils ne les commencèrent que plusieurs années plus tard, et encore avec une telle mollesse, que l'administration départementale ne s'est pas beaucoup préoccupée, paraît-il, du soin de leur donner la moindre suite.

Le bureau de bienfaisance comprit alors que, chargé plus spécialement, par sa nature, de sauvegarder les intérêts des malheureux, c'était à lui de renouveler et de soutenir cette réclamation; mais incertain sur la suite qui lui serait donnée, il crut plus sage de commencer par demander à l'hôpital de Toul, de vouloir bien, en toute équité, lui constituer quelques ressources sur le revenu des immeubles de cette maladrerie. Mais ayant échoué dans cette demande, au point de ne plus conserver le moindre espoir que cet établissement se déciderait un jour à lui faire quelques concessions, il recourut de nouveau, le 8 mai 1858, à l'autorité préfectorale, lui exposa les faits dans toute leur simplicité, et appela son attention sur les raisons qui militaient en sa faveur, pour être chargé, á l'avenir, de la gestion de ces mêmes immeubles, et pour être autorisé à disposer de leurs revenus, jusqu'au jour où la commune de Void serait en mesure de les consacrer à l'entretien du petit hôpital qu'elle se proposait d'ériger.

L'hôpital de Toul ne connut pas plus tôt cette démarche, qu'il mit tout en œuvre pour en paralyser les effets, tant il redoutait de la voir favorablement accueillie, et devenir ainsi, un précédent d'autant plus préjudiciable à ses intérêts, que d'autres localités pourraient s'en emparer, pour revendiquer tout ou partie des ressources des petits établissements de charité, qui lui avaient été abandonnés à la même époque et aux mêmes conditions que celui de Void, savoir : « ..... Satisfaire aux prières et » services de fondation dont pouuoient estre tenuz les dictx hos- » pitaulx et les dictes maladreries à luy annexées, et receuoir » les pauures malades des lieux et paroisses où ilz sont sictuez » à proportion de leurs revenus..... » Craignant ensuite de ne pouvoir réussir, il chercha, peu de temps après, à désintéresser le bureau de bienfaisance, en lui offrant d'élever à trois, le

nombre des lits tenus jusqu'alors à la disposition des indigents de cette localité. « On ne pouvait pas, ajoutait-il, exiger de lui » un plus grand sacrifice, si l'on voulait bien se donner la peine » de réfléchir, que l'augmentation survenue dans les fermages » des biens de la maladrerie, était uniquement due aux dé- » penses considérables qu'il s'était imposées pour les amélio- » rer. » Mais cette offre ne fut point acceptée, et il en fut de même de plusieurs autres qui suivirent. Le bureau de bienfaisance, de son côté, échoua dans la proposition qu'il lui fit de n'exercer aucune revendication sur le produit des aliénations, et de le lui abandonner, à titre d'indemnité, pour le couvrir de ses dépenses.

Ces deux établissements, aussi préoccupés l'un que l'autre, de l'issue de leur délicate contestation, finirent enfin par reconnaître qu'il était de leur intérêt de la résoudre amiablement. Ils se partagèrent, en conséquence, le 12 octobre 1860, quinze hectares vingt et un ares soixante-treize centiares, tant terres que prés, évalués quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq francs. Ces propriétés étaient les seules qui restaient du domaine de la léproserie, et l'hôpital de Toul se trouva ainsi dégagé de ses obligations envers la commune de Void.

Verdun. — La ville de Verdun possédait deux maladreries, l'une désignée sous le nom de *Saint-Jean* ou des *Grands-malades,* et l'autre sous celui de *Saint-Privat* ou des *Petits-malades;* la première était située à l'extrémité du faubourg du Pavé, et la seconde, près d'Haudainville. On ignore l'époque de leur fondation; seulement on sait, d'après le testament du duc Adalgésile, qu'en 634, on prenait déjà soin des lépreux à Verdun (1). Plusieurs legs, en outre, mentionnés dans un testament de 1220,

(1) Villa vero Aidtantinna quantum portio mea continet cum muncipiis ædeficiis, campis, pratis, silvis, aquis aquarumne decursibus cum domibus in exquisitis vel omni jure..... ad se pertinentibus cum integra solidate Basilicæ Sancti domi Petri et domini Vitoni oppidi Verdunensis ubi leprosi resident perpetuo jure percipiat possidendum et ad ipsius actoribus perenniter..... »

transcrit dans un cartulaire du couvent de Saint-Airy (1), donnent lieu de penser que la maladrerie de Saint-Jean a été la première des deux maisons où des lépreux ont été recueillis, et que celle de Saint-Privat n'a été établie que plus tard, et pour des lépreux étrangers.

Ces maladreries étaient desservies par des religieux, sous la surveillance des échevins et des bourgeois de Verdun, et répondaient encore à leur destination, en 1558, lors de la réforme apportée dans le régime des hôpitaux de cette ville par l'évêque Psaume : « ..... Quant aux ladres et aux lépreux suis d'auis, » disait ce prélat, « qu'ilz soient norris des biens des Grands-ma- » lades..... » Elles furent réunies à l'ordre de Saint-Lazare, en 1685; et, après en avoir été distraites en 1693, elles furent données, avec tous leurs immeubles et tous leurs revenus, à l'hôpital de Verdun, conformément à un édit du 15 avril 1695 : « pour » estre les dicts biens employez à la nourriture et à l'entretien » des pauures, à charge de satisfaire aux fondations dont elles » peuuent estre chargées..... » Leurs revenus s'élevaient alors à la somme de cinq cent vingt-huit livres, cours de France.

Un inventaire, en date du mois de novembre 1429, malheureusement en très-mauvais état, porte, comme leur appartenant, douze jours de terre situés à Belleville, et loués dix-neuf franchards de blé, que Thiébaut, comte de Bar et de Luxembourg, leur avait donnés en 1203, et une prébende de huit rez de froment sur le chapitre de Notre-Dame de Verdun, dont la perception donna lieu, plusieurs fois, à des difficultés. Ainsi, en 1482, il est survenu, entre les habitants de Verdun, les religieux du couvent de Saint-Airy et le chapitre de Notre-Dame, une transac-

(1) « .....Quinque solidos hospitali S. Salvatoris. Duodecim denarios hospitali de Graviere et duodecim denarios hospitali S. Vitoni. Domui leprosorum in Verduno, duos solidos supra vineam meam, et duodecim denarios supra hortum meum. Pauperibus leprosis alienis qui mendicant anti juanam S. Agerici tres solidos persolvendos annuatim, ita quod quâlibet feriâ secundâ quadragesimæ, sex nummi inter eos sint dividendi. Et volo quòd hæc dicta eleemosyna ab heredibus meis nullo modo possit redimi..... » (*Notice historique sur les hôpitaux de Verdun.*)

tion, à la suite de laquelle la ville de Verdun était tenue d'acquitter cette redevance. S'y étant refusée, en 1687, sous le prétexte qu'il fallait alors la délivrer aux religieux de Saint-Lazare qui, suivant elle, n'y avaient aucun droit, elle eut à soutenir un procès contre un sieur Baudelot, seigneur du Poncier et de Saint-Cloud en partie, commandeur de la commanderie de Châteaudun, bénéficiaire de ces deux léproseries; mais ayant mis en cause le chapitre de Notre-Dame, elle le fit condamner, le 10 août 1692, à faire cette délivrance, et se trouva ainsi complétement dégagée de toute obligation à ce sujet.

Marville. — De la léproserie de Marville il ne restait, au moment de la Révolution, qu'une ferme, dite *la Maladrerie*, faisant partie des immeubles de l'hôpital de cette ville. Elle se composait d'un corps-de-logis avec grange, d'un jardin, de quatre cent quatre jours de terre, d'une fauchée de pré et d'une chènevière. Elle était louée cinq cent quatre-vingts livres, cours de France; trente quartels de froment, mesure de Damvillers, et autant d'avoine; six quartels d'orge, plusieurs mille de paille, un certain nombre de cordes de bois et quelques livres de chanvre : le tout évalué à la somme de quinze cent quatre-vingts livres; les impositions à la charge du fermier.

L'Etat s'en étant emparé, à la suite du décret du 23 messidor an II, la fit vendre, le 3 germinal an III, par le district de Montmédy, au prix de cent cinquante mille deux cents livres. « Etat du receveur des domaines, du 18 frimaire an V. »

Montfaucon. — La maladrerie de Montfaucon, après avoir été réunie à l'ordre de Saint-Lazare, et en avoir été séparée, de nouveau, fut donnée, avec toutes ses dépendances, à l'hôpital de Mouzon, conformément à un arrêt du grand conseil du roi, rendu le 2 décembre 1695, à la condition d'en acquitter les fondations religieuses, et d'en consacrer les ressources à l'entretien de quelques-uns des pauvres de Montfaucon : c'est ainsi que deux vieillards infirmes de cette localité y étaient continuellement entrete-

nus, et que, lorsque l'un d'eux venait à succomber, il en était aussitôt appelé un autre pour le remplacer.

Il y a quelques années, le bureau de bienfaisance de Montfaucon, frappé de l'augmentation survenue dans le revenu des immeubles de cette maladrerie, crut de son devoir de rappeler l'hôpital de Mouzon à ses obligations. Ce revenu, qui était de quatre cent cinquante livres dans le principe, était alors de dix-neuf cent quatre-vingt-quinze francs. Il le pria, en conséquence, de vouloir bien admettre, à l'avenir, un plus grand nombre d'indigents; mais, loin de faire droit à cette réclamation, l'hôpital de Mouzon y répondit, le 5 février 1843, par un refus formel, en déclarant qu'il n'apporterait aucun changement à des dispositions consacrées par le temps.

Un tel déni de justice ne pouvait être toléré; aussi, un procès s'engagea, et le conseil d'Etat, appelé à se prononcer, rendit la décision suivante, sanctionnée par l'empereur, le 15 septembre 1858.

« La réunion des biens de l'ancienne maladrerie de Montfau-» con à la dotation de l'hôpital de Mouzon (Ardennes), par l'arrêt » du conseil du roi, du 2 décembre 1695, et les patentes d'avril » 1696, est et demeure révoquée.

» En conséquence, lesdits biens seront dorénavant gérés et » administrés par la commission administrative du bureau de » bienfaisance de Montfaucon, en attendant la création d'un hô-» pital dans cette commune.

» Il sera pourvu ultérieurement, par arrêté de notre secrétaire » ministre d'Etat au département de l'Intérieur, au règlement de » l'indemnité qui pourrait être due à l'hôpital de Mouzon, pour » impenses faites aux immeubles dépendant de l'ancienne ma-» ladrerie de Montfaucon. »

Warinvaux. — La léproserie de Warinvaux, située près de Dun, eut le sort de la précédente, et, comme elle, fut réunie, en 1695, à l'hôpital de Mouzon. Ses immeubles étaient loués, en 1782, quatre cent quatre-vingts livres de Lorraine et douze livres de chanvre femelle.

Section deuxième.

Aumôneries et maisons de charité qui ont complètement disparu.

Des anciennes aumôneries et maisons de charité dont l'existence n'est plus qu'un souvenir, comme celles d'Amel, d'Ancerville, d'Arrancy, d'Auzéville, d'Avioth, de Bazincourt, de Bouconville, de Combles, de Condé, de Contrisson, de Damvillers, de Dun, d'Etain, de Longeville, de Louppy-le-Château, de Marville, de Mognéville, de Mussey, de Nançois-le-Petit, de Rembercourt-aux-Pots, de Revigny, de Saint-Aubin, de Sorcy, de Stainville, de Triaucourt, de Vaucouleurs, de Void et de Wuilleroncourt, il ne sera question, pour le moment, que de celles qui n'ont point été remplacées, dans la suite, par des bureaux de bienfaisance.

Amel. — Le plus ancien document connu sur la maison de charité d'Amel, est un vidimus de l'officialité de Verdun, du mois de janvier 1307, où il est dit que « messire Bertrand, curé » d'Amel, a reconnu et déclaré qu'il tient, sa vie durant, la moi- » tié de ladite maison-Dieu et de ce qui en dépend des abbés et » couvent de Gorze, reversible audit couvent après sa mort. » De cette déclaration, il y a dès lors tout lieu de penser que cette maison devait son origine aux libéralités de cette abbaye, ce qui, du reste, est confirmé par la tradition, et que la moitié de ses ressources servait à rétribuer le prêtre chargé de l'administrer.

Placée sous la surveillance de la municipalité, cette maison eut souvent à souffrir des malheureuses dissensions survenues entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, au sujet de l'emploi de ses ressources. C'est ainsi qu'en 1312, à la suite d'un de ces conflits, l'abbé de Gorze ayant voulu la fermer, les habitants, d'accord avec leur curé, s'en emparèrent, et en confièrent l'administration au maire, aux échevins et au curé; mais comme ils ne pouvaient disposer de ses ressources, restées entre les

mains de ce religieux, ils lui en constituèrent de nouvelles, pour la mettre en état de recueillir les indigents de la commune.

Telle était la situation de cette maison lorsque, par suite des calamités de toutes sortes qui avaient sévi sur la Lorraine, depuis 1636 surtout, la population d'Amel se trouva réduite à la plus profonde misère, et ne vit d'autre moyen de se procurer les ressources nécessaires pour payer les lourdes contributions dont elle était frappée, que d'en engager les immeubles. Elle donna, en conséquence, le 3 février 1659, vingt-neuf jours de terre et sept fauchées de pré pour garantie d'une somme de neuf cent cinquante livres qu'elle empruntait au collége de Pont-à-Mousson, et renonça à tous ses droits sur le produit de leur fermage, jusqu'au jour où elle se serait libérée.

Quelques années plus tard, les habitants oubliant sans doute cette dernière stipulation, exigèrent du fermier une certaine quantité de grains pour venir au secours de quelques malheureux; le collége de Pont-à-Mousson leur rappela alors leurs engagements; mais pour leur prouver qu'il comprenait les difficultés de leur position et n'avait jamais eu l'intention de spéculer sur l'état de gène dans lequel ils se trouvaient, lorsqu'ils s'étaient adressés à lui, il leur offrit d'avancer le terme de leur libération, pour les mettre en situation de disposer, le plus tôt possible, des ressources de leur établissement. Malheureusement l'état de leurs finances ne leur permettait pas de profiter d'une proposition aussi avantageuse, et très-sensibles à ce procédé, ils le remercièrent, le 10 mai 1669, et lui présentèrent leurs excuses, en donnant, pour mobile de leur conduite, leur désir de pouvoir alléger quelques misères.

Ce petit hôpital fut, peu de temps après, compris dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare; le collége de Pont-à-Mousson fut alors sommé par eux de renoncer à tous les droits qu'il pouvait avoir sur une partie ou sur la totalité des revenus des terres engagées. Ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, il fut assigné, le 2 septembre 1673, par devant la chambre royale, tenue à l'Arsenal de Paris, où, après avoir exposé comment et dans quelles circonstances il était devenu créancier de cette mai-

son, il obtint, le 10 mai 1677, un jugement qui sanctionna les motifs de son opposition.

Il vint toutefois un jour, où un fermier des domaines d'Amel et de Senon pensa, qu'en présence de l'importance sans cesse croissante du revenu des immeubles donnés en gage aux Jésuites de Pont-à-Mousson, il y avait lieu de considérer le contrat de 1659 comme nul et n'ayant plus d'effet, sous prétexte que ces religieux devaient se trouver, depuis longtemps déjà, complètement indemnisés de leurs avances. S'adressant à la chambre des comptes de Lorraine, il lui demanda de vouloir bien prononcer l'annulation de cet acte, et de rendre aux indigents des ressources dont ils avaient le plus grand besoin. Cette démarche fut très-faiblement accueillie, mais elle eut toutefois pour résultat d'amener le collége de Pont-à-Mousson à abandonner une partie de son fermage au profit des malheureux des deux communes d'Amel et de Senon. Une miche de pain, par semaine, fut donnée, à partir du 22 mai 1755, pour être distribuée à ceux des habitants reconnus les plus nécessiteux, tant par les curés des deux paroisses, que par le procureur du bailliage d'Etain, et, en cas d'absence, par son substitut.

Lors de la suppression de l'ordre des Jésuites, la commission établie pour administrer ceux de leurs biens dépendant de la maison d'Amel chargea, le 5 février 1770, le prêtre de cette localité et celui de Senon du soin de prélever, chaque année, une somme de deux cents livres, cours de France, sur les fermages, et de la distribuer en secours à leurs indigents. Quelques années plus tard, les chanoines de Saint-Sauveur de la ville de Verdun, devenus propriétaires de ce revenu, s'opposèrent à ce qu'il en fut distrait la moindre partie, sous le prétexte que, contrairement à toutes les règles de la plus simple convenance, la répartition s'en faisait sans les avoir préalablement consultés.

De là, un procès et une sentence rendue, le 22 août 1786, par le bailliage de Nancy, portant que ces religieux n'avaient aucun droit d'intervenir dans une pareille disposition administrative. Mais les religieux interjetèrent appel, le 2 mars 1787, et firent connaître leur résolution bien arrêtée de refuser toute

allocation, jusqu'au jour où ils seraient appelés à contrôler tous les bons à délivrer aux indigents. Les maires d'Amel et de Senon, voyant alors dans cette persistance une nouvelle atteinte injurieuse portée à leur caractère, ne voulurent point s'y soumettre, et, pour s'affranchir d'une tutelle aussi blessante, demandèrent, malheureusement en vain, qu'on leur remît, comme ils l'avaient eue déjà, l'administration du patrimoine de leurs pauvres.

Enfin cette maison, considérée, à l'époque de la Révolution, comme faisant partie du domaine de l'abbaye de Saint-Sauveur, fut vendue au profit de l'Etat avec ses vingt-deux jours soixante et quinze verges de terre, ses huit fauchées de pré et ses cent cinquante-huit arpens de bois, aujourd'hui défrichés et mis en pleine culture.

Arrancy. — Un hôpital contenant douze lits avait été fondé, en 1213, dans cette commune, par Valeran de Montjoie, prévôt d'Arrancy. On ignore quelle en a été la durée, et quelles ont été les causes de sa destruction.

Quant à la maison de charité, qui y existait encore au moment de la Révolution, elle aurait été établie, suivant la tradition, sur les ruines de l'hôpital, et se composait d'un corps-de-logis assez vaste, de granges, d'écuries et de jardins. Son revenu était alors de cinquante-neuf paires de quartes de blé et d'avoine, de la location de soixante jours de terre et de neuf fauchées de pré.

L'Etat s'en étant emparé, comme d'une propriété nationale, la fit vendre avec tous ses immeubles, le 1er mai 1793, par le district d'Etain. Cette aliénation produisit une somme de vingt-huit mille six cents livres.

Auzéville. — Il y avait à Auzéville une petite aumônerie, avec chapelle, administrée dans les derniers temps par des religieux de l'ordre de Saint-Antoine.

Ces religieux remplirent d'abord leur mission avec tout le zèle et tout le dévouement désirables : les pauvres étaient convenablement secourus et les fondations religieuses étaient régulière-

ment acquittées. Mais dans la suite il n'en a plus été de même, surtout à partir du quinzième siècle, époque à laquelle cette maison fut convertie en bénéfice ecclésiastique. Ses titulaires, tantôt membres d'une des commanderies de Saint-Antoine, tantôt simples prêtres, ne l'habitèrent qu'accidentellement, et la transformèrent dans la suite en une grange pour y remettre leurs récoltes. Ils disposaient ainsi de ses immeubles comme d'une de leurs propriétés, les affermaient, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoirs, et s'en appropriaient les revenus, sans se préoccuper le moins du monde de ce que leur conduite avait de répréhensible aux yeux de la morale et de la religion. Quelques-uns de ces chapelains, toutefois, comprirent mieux leurs devoirs, ils firent une petite allocation au curé du village d'Auzéville, pour y venir acquitter les fondations religieuses, et y distribuer, chaque fois, quelques secours aux indigents. Cette allocation devint obligatoire, le 14 février 1688, époque où elle fut converti, en un traitement fixe de cinquante livres, à la suite d'une convention passée entre les Antoinistes, au moment où ils dépouillaient la chapelle de tous ses ornements et de ses vases sacrés, pour les transporter dans leur église de Bar, et le curé d'Auzéville qui s'engageait à en acquitter à l'avenir les fondations, dans l'église de sa paroisse, ainsi qu'à continuer les mêmes distributions.

Cette maison fut comprise, quelques mois plus tard, dans la dotation des chevaliers de Saint-Lazare; elle en fut distraite, le 31 décembre 1689, sur les réclamations de la commanderie de Bar-le-Duc.

Quelques années après cette restitution, un de ses tenanciers, mû par un sentiment des plus honorables, résolut de la rendre quelque peu à son ancienne destination. Il fit, en conséquence, de nombreuses démarches près des religieux de Saint-Antoine, et fut assez heureux pour les voir couronnées de succès; il obtint ainsi l'autorisation d'y disposer une des chambres pour abriter quelques voyageurs indigents, et de prélever, chaque année, une somme de cent vingt livres, sur le revenu de ses immeubles, réduit alors au chiffre de douze cent vingt livres, pour subvenir

à leurs besoins, et rétribuer le curé d'Auzéville, ou tout autre prêtre, à son choix, qui en acquitterait les fondations religieuses.

En tant que bénéfice ecclésiastique, on ne connaît de ses titulaires et de ses administrateurs que : messire Jacques Renaud, curé d'Auzéville, en qualité de fondé de pouvoirs de Didier de Loisey, commandeur de la commanderie de Bar, en 1456; messire Antoine de Poncel, curé d'Etain, en 1463; Jean de l'Eglise et Jean de Bordenays, fermiers, en 1503; Jean Lenoir, religieux de la commanderie de Pont-à-Mousson, en 1556; Claude Lallement, religieux de la commanderie de Bar, en 1567; Jean-Baptiste Jarsu, religieux de la même commanderie, en 1591; Firmin Grégoire, religieux de Saint-Antoine de la ville de Bar, en 1608; Charles, de Combles, marchand de bois, fondé de pouvoirs de Nicolas Thierry, religieux de Saint-Antoine de la commanderie de Vienne, en Viennois, en 1614; Jean Gérard, commandeur de la commanderie de Charny, en Bourgogne, en 1625; Pierre Vachelin, religieux de la commanderie de Bar, en 1628; Jean Mallo, supérieur de la même commanderie, en 1644; celui-ci l'unit et l'incorpora à cette commanderie, conformément aux bulles données par le pape Urbain VIII, pour la réforme des religieux de l'ordre de Saint-Antoine.

Cette aumônerie, enfin, eut le sort de presque tous les autres établissements de même nature : l'Etat s'en est emparé, à l'époque de la Révolution, et en a fait vendre les bâtiments et les immeubles à son profit.

Avioth. — Un hôpital fut créé à Avioth par les soins et avec les libéralités d'Arnoux II, comte de Chiny; et l'archidiacre, venu pour approuver et confirmer cette fondation, engagea ce seigneur à persévérer dans la voie de la bienfaisance, en lui adressant les paroles suivantes : « Faites-vous des amis » dans le ciel du Mammon de l'iniquité, aimez les pauvres; de » votre superflu, détachez de nombreuses parcelles pour secou- » rir les nécessiteux; avant tout, soyez charitable, afin qu'au » jour suprême, quand tout vous échappera, quand vous quit-

» terez votre demeure somptueuse, nu, froid et dépouillé, ces » amis-là vous reçoivent dans le tabernacle éternel. »

Bazincourt. — La commune de Bazincourt possédait un fonds de secours dit : *la Charité*, dont la gestion était confiée à un procureur, sous la surveillance du curé. Il se composait d'un capital de quatre cents livres de Lorraine, d'une rente de vingt-quatre francs barrois, de trois cents verges de vigne, situées sur le finage de la commune et sur celui de Rupt-aux-Nonnains, et d'une maison, léguée aux pauvres, par Thomas Collin, curé de la paroisse.

L'Etat s'est emparé de tout, à l'époque de la Révolution, et fit vendre les immeubles : la maison, au prix de neuf cent trente et une livres; quant aux créances, elles furent remboursées, le 1er frimaire an III, et le prix versé, avec tout le numéraire en caisse, entre les mains du receveur des domaines.

Combles. — Une confrérie de charité, sur l'origine de laquelle on ne possède aucun renseignement, existait autrefois dans le village de Combles. Elle avait pour ressources la rente d'un capital de quatre mille sept cent vingt-trois livres de Lorraine, au moment où Charles Viard, de Bar-le-Duc, désirant lui donner un peu plus d'importance, est venu, en 1786, offrir à la commune une maison pour y établir une école de filles et y loger une sœur, qui serait, non-seulement chargée de la diriger, mais qui aurait aussi pour mission de donner ses soins aux malades indigents.

La sollicitude de Charles Viard, pour cette institution, se traduisit, peu de temps après, par un nouvel acte de libéralité : ainsi, en présence de l'impossibilité où l'on se trouvait de faire à la sœur le traitement de deux cents livres, exigé par la supérieure générale de l'ordre de Saint-Charles de la ville de Nancy, il s'empressa de lever cette difficulté, en donnant une somme de mille francs, pour compléter, avec la rente de ce capital ajoutée aux cent cinquante livres que permettaient seulement de faire les ressources de la confrérie, le traitement de la sœur.

Cette institution ayant perdu, à l'époque de la Révolution, par le fait de la saisie de tous les biens du clergé, une somme de trois mille livres, placée, dans le courant du mois d'août 1788, sur les Etats de Bourgogne, s'est dissoute d'elle-même; son école fut fermée, la maison vendue au profit de la commune, qui fit aussi rentrer dans la caisse municipale tout ce qu'elle put retirer des autres créances.

Contrisson. — Cette commune possédait une maison de charité dans laquelle était disposée une école pour les jeunes filles, avec le logement de la sœur chargée de les instruire. Ses ressources, destinées à venir au secours des indigents, consistaient en une somme de deux mille quatre-vingts livres de Lorraine, placée en rentes sur particuliers, et en quatre-vingts verges de terre affermées au prix de trente-six livres.

L'Etat s'étant emparé de cette maison, à l'époque de la Révolution, la fit vendre avec ses immeubles, et ses créances furent remboursées dans la caisse du receveur des domaines (Lettre du maire de Contrisson, du 12 frimaire an IX).

Mussey. — Dans le village de Mussey se trouvait, à une époque déjà fort reculée, un petit hôpital ou aumônerie, placé sous la juridiction de la chambre des comptes de la ville de Bar, et sous la dépendance du chapitre de Saint-Maxe de la même ville. Un chapelain, désigné par le souverain du Barrois, était chargé de sa gestion, et prenait, en cette qualité, le titre de maître gouverneur (1). Quant à l'époque de sa fondation, elle est complètement inconnue, il n'existe aucun document de nature à donner quelques renseignements sur les premiers temps de son existence.

« (1) May 1498, Messire Loys Mairesse, chanoine de l'Eglise collegiale » Monseigneur St Maxe de Bar, a esté mis au gouuernement de l'ospital de » Mussy, par l'ordonnance du roy de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, ainsy » qu'il appert de lectres patentes dud. seigneur et roy a luy données, led. » Mairesse, et le sarment en la chambre des comptes come est requis et ac- » coustumez en tel cas. »

Comme un grand nombre de maisons-Dieu, cette aumônerie fut un jour transformée en bénéfice ecclésiastique, et donnée, en 1596, par le duc Charles III, à Jacques Lebœuf, chanoine du chapitre de Saint-Maxe de la ville de Bar. Ce chanoine, après avoir satisfait de la manière la plus convenable aux obligations de sa charge, et cela pendant un grand nombre d'années, finit par apporter une telle négligence à les remplir, qu'il vint un moment où toute œuvre d'hospitalité fut supprimée dans cette maison, et où l'on n'y distribua plus la moindre aumône.

En présence d'une situation aussi déplorable, et des plaintes auxquelles elle donnait lieu, la chambre des comptes engagea le chapitre de Saint-Maxe à amener Jacques Lebœuf à renoncer à son bénéfice, au profit de l'hôtel-Dieu de la ville de Bar, dont les ressources se trouvaient épuisées. Il lui fut, en conséquence, représenté, qu'à raison de son grand âge, il lui était devenu de toute impossibilité de répondre convenablement aux exigences de sa charge, et qu'en y renonçant, comme on le lui demandait, sa conduite serait d'autant plus méritoire qu'elle aurait pour résultat de constituer quelques ressources à un établissement qui en avait le plus grand besoin. Jacques Lebœuf, frappé de ces observations, et comprenant toute l'importance du service qui lui était demandé, y souscrivit, le 4 janvier 1636, sans soulever la plus petite difficulté (*Voir* nº 6).

Une enquête, au sujet de cette renonciation, fut aussitôt ouverte, tant à Bar qu'à Mussey èt dans les villages voisins; et comme elle ne donna lieu à aucune opposition, la chambre de la grande réformation des hôpitaux et des maladreries du royaume autorisa, le 12 mars suivant, la maison-Dieu de la ville de Bar à prendre possession de cette aumônerie et de tout ce qui en dépendait (*Voir* nº 7). Louis XIII, ensuite, approuva cette mesure, et, par ses lettres patentes, données à la fin du même mois, et confirmées, le 27 septembre 1669, par un arrêt du parlement, imposa, purement et simplement, à l'hôpital de Bar, l'obligation d'en acquitter les fondations religieuses.

Ses biens se composaient alors, comme au 27 septembre 1624, suivant un inventaire dressé à cette époque, de quarante jours

dix-huit verges de terre, de cent trente-huit verges de chènevière, de neuf fauchées quatre-vingt-quinze verges de pré, de vingt-deux arpens quatre-vingts verges de bois (1), le tout affermé cent un bichets de blé, une pareille quantité d'avoine, deux bichets de chènevis, soixante-quatre livres de chanvre en poupée, une corde et demie de bois, deux cent cinquante fagots et un char de paille. Elle possédait aussi un préciput d'un muid de blé, évalué la somme de soixante-trois livres quatre sous sept deniers, sur les moulins de Revigny, préciput dont les moines de Trois-Fontaines avaient voulu, mais en vain, s'affranchir, lorsqu'en 1630, ils étaient devenus propriétaires de ces moulins.

Les habitants de Mussey comprirent, un jour, la faute énorme qu'ils avaient commise, en se laissant déposséder de leur hôpital, sans avoir fait la moindre réserve, et, dans la persuasion qu'en toute justice on ne pouvait se refuser à les indemniser quelque peu de leur perte, ils demandèrent à l'hôpital de Bar de mettre quatre lits, à perpétuité, à la disposition des malades indigents de leur commune; mais cette demande parut tellement exagérée, que l'on ne jugea même pas à propos d'y répondre. Toutefois, sans vouloir engager l'avenir, et par un sentiment d'équité, il leur fut offert, un peu plus tard, de recevoir et d'élever à l'hospice de Bar un des enfants les plus pauvres de la commune. C'est ainsi que trois enfants y ont été successivement recueillis et entretenus jusqu'à l'âge où ils ont pu se suffire par eux-mêmes.

Le 2 juillet 1824, ils réclamèrent de nouveau, en demandant, comme un droit, l'admission d'une pauvre femme. Cette réclamation eut le sort de la précédente, parce qu'ils ne pouvaient

(1) La contenance de ce bois fut plus tard de trente-trois arpens soixante-trois verges, par suite de l'abandon d'une partie de la forêt de Mussey, fait le 14 août 1686, par les habitants de cette commune, à l'hôpital de Bar, pour se libérer d'une somme de quatre cents francs barrois, que Louise de Noire-Fontaine, dame du Buisson, veuve de François de Rouin, conseiller du duc Charles III, leur avait prêtée, ainsi que d'une autre somme de quatre cents francs, et des arrérages de cette créance, depuis le 14 février 1661. A cette époque, Alexandre de Rouin, seigneur de Vassincourt, avait donné ces créances à l'hôpital de Bar-le-Duc.

appuyer leurs prétentions sur aucune pièce justificative. Enfin, en 1859, ils revinrent à la charge; et l'hôpital, sans se préoccuper du bien fondé de leur réclamation, consentit d'autant plus facilement à ouvrir ses portes à l'infirme qui lui était adressée, que cette malheureuse n'était point appelée à lui imposer de longs sacrifices, tant son état était désespéré.

Saint-Aubin. — Lors de l'enquête faite dans cette commune, au sujet de la suppression de la chapelle de Sommières et de sa réunion à l'hôpital de Commercy, les habitants de Saint-Aubin, au lieu de s'être opposés à cette mesure, en avaient reconnu l'utilité, et s'étaient empressés d'y souscrire, sans songer qu'elle les privait pour toujours du droit de participer directement aux ressources de cette ancienne maladrerie; aussi, combien ont-ils eu, dans la suite, à déplorer leur inconcevable imprévoyance !

Après avoir murmuré en silence contre un état de choses aussi préjudiciable à leurs intérêts, et ne l'avoir subi, pendant bien des années, qu'avec plus ou moins de résignation, ils finirent un jour par se plaindre et par vouloir revendiquer une portion des revenus de cette chapelle. Profitant alors de l'impossibilité où ils se trouvaient de venir en aide d'une manière efficace à leur population décimée, en 1736, par une fièvre pestilentielle, ils demandèrent, le 23 septembre de cette même année, à l'hôpital de Commercy, d'avoir à leur envoyer quelques secours, et à mettre à leur disposition un lit à perpétuité, pour un infirme de leur localité. Mais cette réclamation ne fut point accueillie; l'hôpital de Commercy s'appuya, pour la repousser, sur ce qu'il n'était pas tenu à plus d'obligations envers la commune de Saint-Aubin qu'envers les autres villages de la principauté, et sur ce que, dans les distributions de secours qu'il faisait, aucune distinction n'avait lieu entre les pauvres de ces diverses localités et ceux de la ville de Commercy.

En présence d'un refus aussi formel, les habitants de Saint-Aubin comprirent que, pour le moment, ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour pouvoir alléger quelques-unes de leurs

misères. Leurs efforts, toutefois, ne furent couronnés de succès que trois années plus tard, après une mission faite par un des Jésuites, auxquels le roi Stanislas avait confié le soin d'aller dans toutes les villes et dans tous les villages de la Lorraine et du Barrois, y stimuler la charité des fidèles, et y provoquer la création d'établissements de bienfaisance, dont le besoin se faisait alors d'autant plus sentir, que, depuis quelques années, toutes leurs populations se trouvaient plongées dans la plus profonde misère.

Des dames et des demoiselles, choisies parmi les plus pieuses et les plus intelligentes de la localité, se réunirent ainsi, en 1739, en confrérie de charité, pour distribuer des secours aux indigents, visiter les malades et leur prodiguer des soins. Elles se réunissaient en assemblée générale, une fois par an, le lendemain du jour de la Pentecôte, pour désigner celles d'entre elles auxquelles seraient confiées les fonctions de supérieure, de trésorière et de garde-meubles; et celles-ci procédaient ensuite à la nomination de la personne qui devait être chargée de la garde des papiers de l'association et du soin de percevoir les cotisations des habitants, les seules ressources qu'elles aient eues, pendant plusieurs années, à leur disposition.

L'évêque de Toul approuva d'abord, purement et simplement, cette institution, et, quelques années plus tard, le 6 septembre 1753, lui imposa l'obligation de se conformer à son règlement, du 12 mars 1764, sur l'administration de tous les autres établissements de même nature, et de le faire lire, au moins une fois par an, au prône de la paroisse, ainsi que le bref du pape Innocent XII, sur les indulgences accordées à toutes les personnes qui venaient, par leurs libéralités, augmenter le patrimoine des indigents. Le duc de Lorraine, surnommé à si juste titre le *Bienfaisant*, l'affranchit, de son côté, le 25 mars 1754, de tous droits et impôts pour les immeubles qu'elle pourrait par la suite posséder.

Cette confrérie ne fut pas plus tôt constituée que les habitants avisèrent aux moyens d'en augmenter les ressources; et, comme ils n'avaient pas perdu complètement l'espoir de récupérer

quelque chose sur le revenu de l'ancienne maladrerie de Sommières, ils s'adressèrent de nouveau, le 12 mai 1754, à l'hôpital de Commercy, et lui demandèrent d'avoir seulement à leur allouer, chaque année, une somme de cinquante livres. Mais cette réclamation eut le sort de la précédente : la cour souveraine de Nancy, près de laquelle elle avait été portée, ne l'ayant pas trouvée fondée.

Ses ressources, enfin, consistaient, au moment de la Révolution, dans le produit des quêtes, et dans un revenu de quarante-deux livres venant de la location de onze jours quatre-vingt-dix verges de terre, et de cinq petites pièces de pré. L'Etat s'étant emparé de ces immeubles, ils furent aliénés, le 11 floréal an III, par le district de Commercy, pour la somme de huit mille quatre cent cinquante livres. (Etat du receveur des domaines, du 18 frimaire an V.)

FONDS DE SECOURS.

Nous venons de voir un grand nombre d'établissements de charité disparaître avec leurs biens, et sans compensation pour les communes, dans la tourmente révolutionnaire. Des fonds de secours consacrés, soit au soulagement des malades indigents, soit à l'instruction des enfants pauvres, ont semblablement disparu, à cette époque, au détriment des localités suivantes.

Ambly avait un gagnage de trente-six jours de terre, et de cinq fauchées de pré, loué quatre-vingts franchards de blé, vingt de conseigle et soixante-seize d'orge. Cent vingt franchards, moitié blé et moitié orge étaient distribués aux indigents, vingt-quatre au curé, vingt-quatre à l'instituteur, et huit à la fabrique. Il fut confisqué et vendu par l'Etat. (Lettre du maire de Dieue, du 6 vendémiaire an VI). La commune demanda, à titre d'indemnité, le moulin de Mouilly, loué trente-six franchards de blé, et une terre située à Sommedieue, louée cent quintaux d'avoine; mais il ne fut fait aucun droit à sa réclamation.

Baudignécourt, une rente de seize livres quatorze sous, pour l'instruction des jeunes filles indigentes.

Baudonvilliers, une de cent livres, pour les malades indigents.

Biencourt, une de six livres, pour l'instruction des jeunes filles.

Bussy-la-Côte, une de sept livres dix sous, pour les malades indigents.

Chalaines, une de deux cent quatre livres, dont cent cinquante pour l'entretien d'une sœur; vingt-sept, pour l'instruction des jeunes filles pauvres, et une même somme pour celle des garçons.

Champougny, une de deux cent seize livres, dont cent cinquante pour l'entretien d'une sœur d'école, et soixante-six pour l'instruction des enfants : fondation due à Claude Drouas, évêque de Toul.

Courcelles-sur-Aire, un petit gagnage, vendu au profit de l'Etat, et dont le revenu était consacré à l'instruction des enfants. (Lettre du maire, du 20 brumaire an IX).

Cousancelles, une rente de dix-huit livres, pour les malades indigents.

Dagonville, un titre de rente, remis entre les mains du receveur des domaines de Commercy, à l'époque de la Révolution.

Delouze, une rente de quatre-vingt-trois livres quinze sous, dont soixante livres pour les malades indigents, et vingt-trois livres quinze sous pour l'instruction des enfants.

Demange-aux-Eaux, une de vingt-quatre livres, et un gagnage loué treize paires, blé et avoine : fondation due à un sieur Boucher, pour l'instruction des jeunes filles.

Epiez, une de cent livres, pour secourir les malheureux.

Froidos, quarante-deux verges de pré, quatorze de chènevière, et une maison servant de logement à une institutrice. Donation faite le 11 mars 1784, par Jean Charles, et Marie Meunier, sa femme, à charge de faire célébrer cinq messes, chaque année, à leur intention, et de donner douze livres de cire blanche à l'église.

Gérauvilliers, un gagnage dit *Terrage des malades*, d'un revenu de soixante-quinze livres, appartenant, au moment de la Révolution, aux chanoinesses de Bouxières-aux-Dames, chargées d'en faire l'emploi au profit des indigents.

Géry, une rente de quarante-cinq livres, pour les malades indigents.

Haironville, une de quarante-deux livres, ayant même destination.

Harville, une de treize livres dix sous, constituée, en 1756, par un sieur du Terme, pour l'instruction de douze enfants des deux sexes.

Hévilliers, une de sept livres quinze sous, pour les malades indigents.

Houdelaincourt, une fondation pour l'instruction des jeunes filles.

Juvigny-en-Perthois, une de trente livres, pour les indigents.

Laimont, une de dix livres, ayant la même destination.

Lavallée, une de neuf livres, pour l'instruction des enfants.

Loisey, une de deux cents livres, pour l'instruction des jeunes filles.

Longeaux, une de dix livres pour les malheureux.

Luméville, une de soixante-cinq livres, constituée par le curé Grélot, pour l'instruction des enfants pauvres.

Manheulles et *Villers-sous-Bonchamps*, un gagnage de trente-trois hectares de terre, et de trois hectares dix-sept ares de pré, donné, en 1583, par Jean Remion, pour venir en aide aux indigents, et vendu par l'Etat, le 6 ventôse an II.

Marats, une rente de huit livres pour les malheureux.

Mauvages, une de dix livres sept sous, pour les malades indigents.

Montplonne, une de quatre-vingt-quatorze livres, même destination.

Naives-devant-Bar, une de trente-sept livres dix sous, même destination.

Naix-aux-Forges, une de dix livres, même destination.

Neuvilly, une de cinquante livres, constituée, en 1700, par

Adrien Gruat, expéditionnaire à la cour de Rome, pour servir de dot à la jeune fille la plus sage de la commune, reconnue et proclamée, comme telle, le jour de la fête de Saint-Pierre, par un membre de la famille Gruat, et, à son défaut, par le curé de la paroisse.

Noyers, une de cent livres, pour l'instruction des enfants du sexe féminin.

Rambucourt, une ferme située à Saint-Baussant, dont le revenu était consacré à venir au secours des indigents, et à pourvoir à l'instruction des enfants.

Resson, une de quatre-vingt-sept livres, pour l'instruction des enfants.

Rosières-devant-Bar, une de cent vingt-cinq livres, pour les indigents.

Rosières-en-Blois, une de cinquante livres, même destination.

Saint-Germain, une de cent cinquante livres, pour l'instruction des jeunes filles, et une pièce de terre, louée cinq bichets de méteil, pour les indigents; fondation faite par un seigneur d'Ourches.

Saint-Joire, une de vingt-cinq livres, pour les malheureux.

Sauvigny, une de cent cinquante livres, due à la générosité de l'évêque Drouas, pour l'instruction des jeunes filles, et une petite ferme dont le revenu était distribué aux indigents, par les soins de la maison-Dieu de Toul : ce qui n'a pas toujours été fait avec une grande exactitude.

Sepvigny, une de vingt-cinq livres cinq sous, pour les malheureux, et une de neuf livres, pour l'instruction des enfants.

Sommeilles, une de trente livres, pour les indigents.

Taillancourt, une de soixante-neuf livres treize sous six deniers, fondée par une demoiselle de Sommerque, pour l'instruction des jeunes filles.

Tannois, une de quarante livres, pour les malades indigents.

Varney, une de quatre livres, même destination.

Velaines, plusieurs immeubles, aliénés le 27 germinal an III, par le district de Bar, pour la somme de trois mille cent cinquante livres (état du receveur des domaines, du 22 frimaire

an VII), dont le revenu était consacré à venir en aide aux indigents.

Vertuzey et *Aulnois-sous-Vertuzey*, une rente de douze cents francs barrois, constituée par une dame de Lenoncourt, pour les indigents de ces deux communes.

Vouthon-Haut, une fondation pour l'instruction de trois enfants.

APPENDICE.

N° 1.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, au premier et juge nottaire royal ou apostolique sur ce requiert salut. Ayant en témoignage qui nous a esté rendu des bonnes mœurs piété et probité de Messire Hyacinthe Chevalier, prestre du diocèse de Meaux. A ces causes nous lui auons donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes signées de nostre main la chapelle dicte des Malades de Gondrecourt et la chapelle de Sommières situées au diocèse de Toul, vacantes de droict tant par le décès des derniers titulaires que par nullité de tictres et indue destination desquelles la collation, prouision et toute autre disposition nous appartient de plein droict. Pour par le dict Chevalier les auoir et desservir, en jouir et user aux honneurs et prérogatiues, droits, fruicts et proffits, reuenus et émoluments accoustumés y appartenants tels et semblables qu'en ont jouy ou deu jouir les derniers titulaires. Si, nous mandons que le dict Cheualier ou procureur pour là y vous ayde a mestre et installer, de par nous en possession des dictes chapelles et d'ycelles ensemble du contenu cy dessus le faire jouir et user plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, les solennités en tel cas requises, gardées et obseruées. Donné à Versailles le vingt unième jour de may, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-quatorze et de nostre règne le cinquante deuxième.

N° 2.

Léopold, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar....., à nostre très-cher et féal Louis-Ignace de Rehée, seigneur d'Issoncourt

et Sampigny, conseiller en nostre conseil d'Estat, salut. Les soins que nous devons prendre des hospitaux et maisons de charité destinés à la nourriture des pauvres malades de nos Estats, avec l'obligation de chercher les moyens de les soutenir et mettre en estat de fournir à la dépense nécessaire, nous a fait un devoir d'écouter favorablement les réclamations qui nous ont été faites par nos chers et bien-aimés les directeurs administrateurs de l'hospital Sainct-Charles de nostre ville de Commercy, contenant que le dict hospital estoit chargé d'un grand nombre de malades et n'ayant pas de revenus suffisants pour pourvoir à leurs nécessités, on pourroit, pour en augmenter les revenus, y unir les biens de la chapelle de Sommières, fondée et dotée originairement par les seigneurs souverains de Commercy, pour le soulagement et l'hébergement des pauvres lépreux, ainsy qu'il nous est apparu par les lettres de fondation du Chapitre du dit Commercy de l'an mil cent quatre-vingt-six, et autres anciens titres qui la qualifient Maison dès malades de Sommières et qui justifient qu'anciennement les maître et frères y demeurant, recevoient et hébergeoient les dicts lépreux, mais que les revenus de cette maison hospitalière ayant esté beaucoup diminués par le malheur des guerres, les bâtiments ruinés, le maître en avoit fait cesser l'hospitalité et s'en seroit approprié les biens sous le nom de Chapelain. Ses successeurs en auroient joui à ce titre jusqu'en l'année 1683, qu'il auroit plu au Roi très-chrétien de les unir à l'ordre de Saint-Lazare, faute par le titulaire d'avoir prouvé que cette maison hospitalière eut été érigée en bénéfice simple, desquels biens le dit ordre auroit joui jusqu'en 1693, que le Roi très-chrétien auroit révoqué les unions faictes au dict ordre de Sainct-Lazare, et remis les chóses en leur premier estat. Le titulaire rétabli estant décédé, cette prétendue chapelle auroit esté confiée au sieur Chevalier. sur la nomination de nostre très-chère et très-aimée cousine, madame la princesse de Lillebonne, véritable collatrice et patrone du dit bénéfice, en sa qualité de dame de Commercy. Lequel sieur Chevalier est encore en possession, au grand préjudice des pauvres auxquels les fondateurs et bienfaiteurs l'avoient destiné et auxquels il seroit de nostre justice de le rendre. Considérant d'ailleurs que quand la ditte chapelle seroit véritablement en titre de bénéfice, elle n'a aucune charge et n'est d'aucune utilité à l'Eglise ny au salut des peuples, le titulaire n'y faisant aucune résidence n'y dessertes, et que les revenus seroient employés plus utilement s'ils étoient réunis au dit hôpital Sainct-Charles. A ces causes et autres bonnes et justes à ce nous mouvants, nous avons choisi, nommé et député, choisissons, nommons et députons

par ces présentes pour avec Monseigneur l'Evêque de Toul, prendre toutes les mesures convenables pour procéder à l'union de la ditte chapelle de Sommières et des biens et revenus d'icelle, au dit hospital Sainct-Charles que nous désirons estre fait le plus promptement que faire se pourra avec toutes les formalités requises et accoustumées en pareil cas, et ce pour le plus grand bien de nos sujets. De quoi faire nous avons donné et donnons tout pouvoir, commission et mandement exprès et spécial, promettant d'avoir pour agréable, ferme et stable, tout ce que vous aurez fait en nostre nom pour l'exécution du projet d'union de la ditte chapelle de Sommières à l'hospital Sainct-Charles de Commercy. Car ainsy nous plaît. En foy de quoy nous avons aux présentes, signées de notre main et contresignées par l'un de nos conseillers secrétaires d'Estat commandement et finances fait apposer notre scel secret. Donné en notre ville de Lunéville, le cinq juin mil sept cent douze.

N° 3.

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et de l'autorité du Saint-Siége apostolique, Euesque Comte de Toul, Prince du Saint-Empire, à tous ceux qui ces presentes lectres verront salut et bénédiction en Nostre Seigneur, scauoir faisons que sur la requeste à nous presentée par les sieurs Harpon, doyen du chapitre de la collégiale de Commercy, Nicolas, doyen rural de la dicte ville, Raillard, Lallement et Demangeot et autres, tant directeurs qu'administrateurs de l'hospital Sainct-Charles et Sainct-Nicolas du dict Commercy, tendant à ce qu'il est l'unique dans la principauté dud. Commercy, estant chargé d'un très-grand nombre de malades et pauures passants et les reuenus estant très-modiques et insuffisans pour pouuoir subuenir à leurs besoins et nécessités. Il nous plust supprimer le tictre de la chapelle Nostre-Dame de Sommières, près de Sainct-Aubin, unir et incorporer tous les biens et reuenus aud. hospital Sainct-Charles, pour estre annuellement employez sous la direction ordinaire de lad. maison au soulagement, nourriture et entretien des pauvres et à l'acquit du seruice diuin qu'il conuiendra faire dans la chapelle dud. hospital. Veu lad. requeste, les requisitions en bas du promoteur général de nostre euesché du quatre du mois de juillet mil sept cent douze..... Nous auons, du consentement de S. A. R. Monseigneur le duc de Lorraine et de Bar, et de S. A. R. Monseigneur le prince de Vaudémont, supprimé et éteint le tictre de la chapelle Notre-Dame de Sommières, située sur

la paroisse de Sainct-Aubin, et en conséquence, auons uny et incorporez, unissons et incorporons pour tousiours tous les biens fonds et reuenus qui luy appartiennent à l'hospital Sainct-Charles de Commercy, pour y estre employez à l'auenir à loger, nourrir et entretenir les pauures, tant de la ville que des villages de la principauté de Commercy. A charge que led. hospital, ses directeurs, administrateurs et receveurs de payer au sieur Hyacinthe Chevalier, prestre, archidiacre et chanoine de Meaux, dernier chapelain et possesseur de lad. chapelle, sa vie durante, une pension viagère de six cent cinquante liures Tournois, en argent de France, au cours de Paris, franche et quitte de toutes charges quelconques, aux clauses et conditions exprimées dans sa démission qu'il a faicte de lad. chapelle, et que nous auons reçue, admise et acceptée à cet effet. A charge aussy que led. hospital sera tenu de faire dire dans l'esglise paroissiale de Commercy, par chascun cinq an, messes dont lad. chapelle est chargée, jusqu'à ce que nous ayons réglez et statuez sur la construction d'une chapelle et sur le seruice diuin qui se fera dans led. hospital Sainct-Charles, lequel hospital sera et demeurera tousiours soumis, tant pour le temporel et la reddition et l'examen des comptes que pour le spirituel et l'administration des sacrements à l'autorité, visite et juridiction Episcopale et à celle de nos grands vicaires, officiers et commissaires. Donné à Toul, en nostre palais épiscopal, le trente et un juillet mil sept cent treize.

N° 4.

Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souuerain de Commercy, Euuille, Sampigny..... A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nos chers et bien aimez les directeurs, administrateurs de l'hospital Sainct-Charles et de Sainct-Nicolas de nostre ville de Commercy, Nous ayons faict représenter que les reuenus de cette maison-Dieu en sont insuffisants pour pouuoir subuenir aux besoins d'un grand nombre de pauures malades dont elle est chargée, Nous aurions par nostre commission du trentiesme nouembre mil sept cent douze, choisy et nommez nostre très-cher et féal conseiller en nostre conseil d'Etat le sieur Louis-Ignace de Rehée d'Issoncourt, pour auoir auec le sieur François Blouet de Camilly, euesque de l'esuechez de Toul, prendre les mesures nécessaires pour les augmenter. Et, ayant estez estimez entre eux qu'il conuenait supprimer et esteindre, à cet effect, cette chapelle de Nostre-Dame de Sommières.

prez du village de Sainct-Aubin, situez dans nostre principautez de Commercy, dont nous sommes patrons et collateurs, unir et incorporer aud. hospital tous les biens et reuenus en dépendant, pour estre annuellement employez à la nourriture et entretien des pauvres d'iceluy. Led. sieur euesque, après les informations faictes et procès-verbaux dressez à ce suject, en conséquence de la démission du sieur Hyacinthe Chevalier, prestre, docteur en théologie, grand archidiacre de la cathédrale de Meaux et chapelain de lad. chapelle, en auroit faicte pour estre unie aud. hospital, et non autrement à charge d'une pension viagère de six cent cinquante livres tournois..... A ces causes et autres bonnes et justes à nous mouuantz, Nous, de l'aduis de nostre conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et autoritez souueraine, auons aggréez, confirmez et authorisez, aggréons, confirmons et authorisons par ces présentes, lad. sentence cy joincte et attachée sous nostre scel secret, rendue le trente et uniesme juillet de la présente année, pour raison de la suppression de lad. chapelle Nostre-Dame de Sommières et de l'union dycelle et de ses biens fonds, rentes et reuenus en despendantz au dict hospital de Sainct-Charles, aux réserves ci aprez, scauoir que led. hospital sur lequel Nous Nous réseruons les droicts de souuerainetez, soit régy et gouuernez comme cy deuant, et que les comptes des reuenus en despendantz soient renduz en la manière ordinaire par deuant les officiers de justice de nostre ville de Commercy..... En foy de quoy Nous auons aux présentes lectres signéez de nostre main et contresignéez par l'un de nos conseillers d'Etat commandement et finances faict mectre et appendre nostre grand scel. Donné à Paris, le cinquiesme janvier mil sept cent quatorze.

N° 5.

François, par la grâce de Dieu et de l'authorité du Sainct-Siége apostolique, Evesque et Comte de Toul, Prince du Sainct-Empire..... Sur ce qui nous a esté remonstrez par les sieurs directeurs de l'hospital Sainct-Charles de Commercy, que nous ayant plu esteindre et supprimer, suiuant les formalitez requises le tictre de la chapelle ou maladrerie de Sommières, proche Sainct-Aubin, et d'en réunir et incorporer les biens et revenus, aux closes et conditions passéez par nostre sentence du dernier juillet de la présente année, il ne reste plus de lad. maladrerie, pour tout bâtiment, qu'une chapelle champêtre, éloignée du village de Sainct-Aubin, qui tombe en ruines et

qui estoit ouverte de tous costez, et exposée à chaque moment à des profanations continuelles et est deuenue entièrement inutile, les messes de lad. chapelle s'acquittant présentement dans la paroisse dud. Commercy. A ces causes, nous supplient de vouloir bien leur permettre de desmolir entièrement led. édifice et de vendre ou employer les matériaux au profict dud. hospital et des pauures. Nous, ayant aggréez à lad. resmontrance, estant pleinement informez de l'estat et de l'inutilitez de lad. chapelle auons permis et permettons par ces présentes aux dicts suppliantz, de faire desmolir et detruire l'édifice qui reste de lad. chapelle, à charge de faire planter une croix à l'endroict où estoit le sanctuaire de lad. chapelle, pour mémoire, de transporter dans le cimetière de Sainct-Aubin les ossements des corps morts qui pourroient se trouuer dans le terrain de lad. chapelle, en y faisant faire un seruice pour le repos des âmes de ces défunts, et que les matériaux dud. bâtiment seront employez ou venduz au profict de l'hospital Sainct-Charles de Commercy. Donnez à Toul, en nostre palais épiscopal, ce dixiesme septembre, l'an de grâce, mil sept cent treize.

Nº 6.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront Anne Mangeot, cheuallier, seigneur de Villarceaux, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et priué, maistre des requestes ordinaires en son hostel et intendant de la justice et police du duché de Lorraine et Barrois, salut. Scauoir faisons que maistre Disdier Gerard et Charles Harment nottaires et gardes nottes jurez et estably à ce fé au tabellionage de Bar, ayant esté requis de la part de vénérable et scientifficque personne messire Jacques Lebœuf, doyen chanoine de l'église de Sainct Maxe de Bar et administrateur de l'hospital de Mussey, de se transporter en son logis et domicile pour ouir et entendre la déclaration qu'il entend faire, à quoy insinuant ils se sont acheminés aud. logis et domicile, et y estant, led. sieur Lebœuf leur a déclaré que comme il dict qu'il ait esté de quarante ans ou environ pourvu par feu d'heureuse mémoire le duc Charles troisième, duc de Lorraine et de Bar, de l'administration de l'hospital de Mussey, duquel il a ensuite toujours de ce jouy jusqu'à présent et ne pouvant plus à cause de son âge vacquer à lad. administration, il s'en est purement et simplement démis pour en faueur de l'hostel Dieu de Bar, consentant en tant que luy touche que led. hospital de Mussey soit uny et annexé aud. hostel Dieu de Bar dès ces

présentes et pour tousiours pour estre les revenus dud. hospital de Mussey réuny et administrez par le recepueur de l'hostel Dieu de Bar pour et au proffict d'i celuy hostel Dieu de Bar eu esgard à la nécessitez et grandes charges dud. hostel Dieu de Bar auquel se retirent tous les pauvres du pays et notamment les passants par led. village de Mussey, suppliant led. sieur Lebœuf Sa Majestez et tous ceux a quy la chose peut toucher d'agréer et confirmer lad. démission. Ce quy a esté consenty par maistre Chrystophe, preud-homme, conseiller du roy auditeur des comptes du Barrois, et son procureur au bailliage de Bar, acceptez par maistre Jean Billaut à présent recepueur dud. hostel Dieu de Bar. Dequoy lesd. nottaires gardes nottes ont octroyez acte. En ce témoing de quoy avons au rapport et relation desd. sieurs jurez avec le sing manuel cy mis dud. Harment garde nottes seulement faict sceller ces présentes du scel dud. tabellion sauf tous droictz. Ce fust faict aud. Bar, aujourd'huy quatriesme du mois de janvier mil six cents trente six, environ l'heure de trois après midy.

N° 7.

Sur la requeste présentée à la chambre par les habitans de la ville de Bar le Duc, contenant que dedans le village de Mussey distant de deux petites lieues de la ditte ville de Bar il y avoit un ancien hospital duquel il ne restait plus aucune marque qu'une vielle masure servant à la retraicte des vagabonds et qui estoit plus à la charge qu'au proffict, des habitans dud. Mussey parce que nonobstant que le dict hospital ensy quelques rentes qui consistoient en vingt cinq septiers de grains ou environ, il y avoit néantmoings plus de quarante ans que l'on n'avoit donné un morceau de pain dans led. hospital de l'administration duquel M. Jacques Lebœuf, vivant doyen de l'église collegiale Sainct-Maxe de Bar estant pourveu par feu le duc Charles troisiesme de Lorraine et de Bar, il s'en seroit demy au proffict de l'hospital dud. Bar et consenty qu'il y fust uny et annexey sous le bon plaisir du Roy. C'est pourquoy et attendu que led. hospital de Bar recepvoit les pauvres passants en beaucoup plus grand nombre qu'il ne souloit par le passez, et nostamment les pauvres soldats qui venaient des armées du Roy au moyen de quoy il estoit grandement incommodey, et n'avoit revenu suffisant pour y subvenir, ils resqueroient à la chambre qu'il pleust donner aduis d'agréer et confirmer lad. demission faicte par led. sieur Lebœuf, et le faisant unir led. hospital de Mussey droictz et despendances diceluy aud. hospital de Bar. Veu lad. requeste, acte

passez devant notter par led. Lebœuf, le quatriesme janvier mil six cents trente six, par lequel il se seroit demy de l'administration dud. hospital de Mussey en faveur de l'hostel Dieu de Bar, consentant à tout que ce luy tout soit que led. hospital de Mussey fust uny et annexez aud. hostel Dieu de Bar pour estre ses fruicts et revenus dicelluy reçuz et administrez au proffict dud. hostel Dieu de Bar par le recepueur eu esgard aux grandes charges dicelluy, information faicte par devant le lieutenant général de Bar à la requeste des habitans de la ville contenant l'audest de quatorze tesmoings tant desd. Bar, Mussey, que des environs, par laquelle appert quand à l'hospital de Mussey il n'y a aucun aedifice qu'une petite mazure qui s'en va en ruines et auquel il ne se faict aucun service divin ny ayant cloches ny autels sans qu'aucuns pauvres de Mussey y soient reçus et nourris seulement quelques passants auxquels les fermiers des revenus dud. hospital fournissent seulement une botte de paille et un fagot, que d'ordinaire ceux quy sy retirent sont vagabonds quy desrobent tout ce quy peuvent trouver, mesme bastent et occident les habitants dud. lieu, et que led. hospital de Bar est bien resglez, dans lequel tous les passants sont recus et bien traictez. Lad. information, en datte du premier febvrier mil six cents trente six, la chambre est d'aduis que l'union dud. hospital de Mussey, droictz et despendances dicelluy peut estre faicte aud. hostel Dieu de Bar soubs le bon plaisir du grand aumosnier de France. Faict en lad. chambre séant à Saint Martin des Champs à Paris, le quatriesme jour de mars mil six cents trente six. Signez Desbois. »



NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

BOURG D'ANCERVILLE

(MEUSE),

Par M. BONNABELLE, typographe.

Réunion du 5 novembre 1873.



AVANT d'esquisser cette courte notice, nous devons faire remarquer qu'au XVIIe siècle, après la prise de la Lorraine et du Barrois par le cardinal de Richelieu, les archives de la baronnie d'Ancerville, ayant été saisies, comme celles de bien d'autres localités qui ne purent échapper aux griffes du vautour, furent transportées à Paris, et, par la suite, lacérées en partie; il ne nous reste donc que peu de documents sur cette localité (1) qui, par le fait de sa position sur les frontières du Barrois et de la Champagne, a dû jouer un rôle important dans les annales de notre pays. A raison de ces faits, nous souhaitons que le peu que nous avons pu recueillir donne la pensée, à un homme de loisirs, de nous compléter.

I.

ANCERVILLE, selon quelques auteurs, viendrait de *Anserumvilla*, *métairie des oies* (par allusion à l'élève de ces sortes

(1) Le plus ancien registre de l'Etat civil ne remonte qu'à l'année 1600.

de volatiles, dont il se fait un commerce important dans le nord de la Haute-Marne) : ce qui le donnerait à penser, c'est que le chef de l'écusson des armoiries de ce bourg porte *d'azur, à une oie d'argent;* quoi qu'il en soit, il était connu sous ce nom d'Ancerville dès 1180, ainsi que le constatent des titres de cette époque, et fut ainsi écrit sans interruption jusqu'à l'année 1463; — le *Pouillé du Barrois*, de 1749, le nomme *Ancervilla*, et Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine*, le cite sous les noms de *Anselville* et *Anselmivilla*.

De Maillet, dans le *Pouillé* que nous venons de citer, dit que ce bourg, qui était chef-lieu de baronnie, faisait partie, en 1749, du diocèse de Châlons, de l'archidiaconé et du doyenné de Joinville, de l'office, prévôté et gruerie de ce nom, de la recette et du bailliage de Bar, du présidial de Châlons et du parlement de Paris. Cette baronnie comprenait, outre son chef-lieu, les villages de : Aulnois, Bazincourt, Brillon, Cousancelles, Haironville et Saudrupt; elle avait appartenu, originairement, à la Maison de Lorraine. Isabelle, fille du duc de Lorraine, Thiébaut II, et d'Isabelle de Rumigny en Thiérache (1), (et non de Revigny, comme l'indiquent à tort de Maillet et l'historien Dom Calmet), apporta cette baronnie en mariage à Erard, le 6e enfant de Thibaut II, comte de Bar, de douze qu'il avait eus de son mariage avec sa seconde femme, Jeanne de Tocy, fille de Jean, Sr de Tocy et du pays de Puysaie.

Aujourd'hui Ancerville est un des chefs-lieux de canton, de doyenné et de perception du département de la Meuse; il fait partie de l'arrondissement et dépend de l'archiprêtré de Bar-le-Duc; il possède une recette des postes, une justice de paix, un notaire, deux huissiers, un bureau de bienfaisance, une école pour chaque sexe et une salle d'asile. Deux foires ont été établies dans cette localité, dont la population est de 2016 habitants : la première se tient le 1er avril, et la seconde le 1er décembre de

(1) Elle épousa Thiébaut II en 1281. Ce dernier occupa le trône ducal de Lorraine de 1303 à 1312, année où il mourut. En 1314, Isabelle se remaria à Gaucher de Châtillon, connétable de France.

chaque année. Les produits dominants sont les fruits, les vins et le kirsch qui jouit d'une assez bonne renommée, quand il n'est pas frelaté. Quant à l'industrie, on y rencontre une tréfilerie et une pointerie, un moulin à eau et deux poteries.

La superficie du territoire de la commune est de 2,158 hectares 35 ares 31 centiares, divisés en 33,366 parcelles. Dans ce nombre sont compris 222 hectares 18 centiares de bois communaux, et 55 ares 12 centiares de propriétés communales. On ne compte que 9 hectares pour les bois de particuliers.

Situé à 19 kilomètres sud-ouest de Bar-le-Duc, et sur la route nationale N° 4, de Paris à Strasbourg, ce bourg est construit partie sur la pente du coteau, partie dans le vallon proche de la forêt, et sur la rive droite de la *Marne* qui borne son territoire, lequel est traversé dans toute sa longueur par le chemin de grande communication N° 3, de Combles à Ancerville, se prolongeant jusqu'à la gare d'Eurville (Haute-Marne). La Marne limite son territoire; le chemin de fer de Blesme à Gray le traverse sur une longueur de trois kilomètres, ainsi que le canal de la Haute-Marne, établi en suite d'un décret rendu en 1861, et qui est parallèle au chemin de fer. Les autres limites sont : Sommelonne, au nord; le département de la Haute-Marne, au sud; Rupt, Cousancelles et Chamouilley, à l'est; Saint-Dizier, Bettancourt et Chancenay (Haute-Marne), à l'ouest. Il est distant de 58 kilomètres de la ville de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la cour d'assises.

Les communes qui sont comprises dans la circonscription du canton et du doyenné dont *Ancerville* est le chef-lieu, sont : Aulnois-en-Perthois, Baudonvilliers, Bazincourt, Brillon, Cousancelles, Cousances-aux-Forges, Haironville, Juvigny-en-Perthois, Lavincourt, Lisle-en-Rigault, Montplonne, Rupt-aux-Nonnains, Saudrupt, Savonnières-en-Perthois, Sommelonne, Stainville et Ville-sur-Saulx. Situé à l'extrémité sud du département, ce canton est borné au nord par celui de Bar-le-Duc, au nord-est par celui de Ligny, au sud-est par celui de Montiers-sur-Saulx, à l'ouest par le département de la Marne, et au sud par celui de la Haute-Marne; sa superficie est de 10,069 hectares.

Le sol du territoire d'Ancerville est composé d'un étage portlandien; calcaire portlandien; moëllons et pierres de route; pierre à chaux; — et d'un étage néocomien : terre à tuiles et à poterie un peu réfractaire, sable. Vers le sud-ouest du département, l'allure des couches de calcaire portlandien n'est pas toujours régulière; elle a été modifiée par le relèvement du plateau d'Ancerville, ou plutôt par un affaissement qui a produit, au pied de ce plateau, la vallée de Cousances et de Baudonvilliers. Cette faille se manifeste sur une ligne brisée, dirigée du sud 10° est au nord 10° ouest; de Narcy (Haute-Marne), au bois de Rupt, et de là au nord-ouest jusqu'à l'Ombroye et Trois-Fontaines (Marne). Au delà de Trois-Fontaines, la faille n'occupe plus le fond de la vallée, mais elle se relève sur le versant oriental. — Sables verts. — Les alluvions de la Marne touchent à peine au département de la Meuse, à l'extrémité du territoire d'Ancerville. Elles contiennent des dents d'éléphants. — La *fromentelle-roche*, variété de fromentelle, est exploitée dans les carrières de Valtiermont, territoire d'Ancerville, où elle forme un banc peu épais. — La faille d'Ancerville paraît être la seule qui ait modifié, d'une manière sensible, le relief du sol dans le département de la Meuse.

Il existe, dans les environs de cette importante localité, plusieurs grottes : 1° le *Peut-Pertu* (1) ou Peut-Trou, dans le bois de Valtiermont, espèce de puits très-profond, ayant un mètre d'ouverture. On présume qu'à sa base coule un courant d'eau. Quand on jette quelque pierre dans ce puits, un écho se fait entendre.

2° La *grotte des Sarrasins*, située à environ un kilomètre du

(1) Dans le patois bourguignon usité dans la plus grande partie au sud de la Haute-Marne, l'adjectif *peut*, féminin *peute* (rac. *putidus?*), signifie *laid, terrible, effrayant*. Les reptiles sont appelés *peutes bêtes*.

L'autre mot est le patois du vieux mot *pertuis;* dans le midi de la Haute-Marne, et dans la Côte-d'Or, on dit *petu*. Ainsi l'ouverture du tunnel de Chalindrey s'appelle le *Peut-Petu* (Note de M. l'abbé A. Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, membre correspondant de la Société des Lettres de Bar).

bourg, est un large puits naturel, éclairant une vaste salle dont le sol est inégal. Sur le côté le plus profond, existe un couloir long de 16 mètres, plus ou moins large, lequel conduit à une autre salle large de 6 mètres et longue de 25, se rétrécissant régulièrement vers le haut. Le sol de cette salle est formé par un limon rougeâtre, de plus d'un mètre d'épaisseur, dans lequel on n'a trouvé que des sédiments d'eau bourbeuse et plusieurs périodes d'habitations. Dans les plus anciennes, il y avait des ossements, des débris de repas de chasseurs, et quelques rares fragments de poterie ancienne. Les ossements de gibier ne prenaient pas à la langue. Il n'y avait point de silex ni d'ossements humains.

Notre collègue, M. l'abbé A. Fourot, professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier, ayant plusieurs fois visité cette grotte, a bien voulu nous donner quelques renseignements détaillés sur sa conformation.

« On arrive, dit notre honorable collègue, par un chemin étroit, semi-circulaire, à un vaste entonnoir boisé, qui rappelle assez exactement la configuration intérieure des arènes antiques sauf d'un côté, où la roche est perpendiculaire. Tout au pied de cette roche, du haut de laquelle une maigre fontaine forme cascade, se présente une fissure qui s'élargit à la base : c'est l'entrée de la grotte où il faut pénétrer par une descente humide et rocailleuse. Après quelques instants d'une traversée qui devient d'année en année moins-facile, à raison des pierres et du limon que la fonte des neiges entraîne dans ce gouffre, on parvient à la salle. Le couloir est loin d'avoir 2 mètres d'écartement comme jadis; à un endroit, il faut se courber, presque ramper.

» Comment s'est formée la grotte des Sarrasins? Les grottes analogues que j'ai visitées à Aix-les-Bains et à Saint-Maurice en Valais, et l'étude du terrain, m'ont conduit à certaines inductions que je soumets à messieurs les experts.

» Plus haut que la grotte, à 200 mètres environ, se trouve une source abondante dont on a dérivé les eaux pour alimenter les fontaines d'Ancerville. Les accidents du terrain légèrement boisé permettent de suivre aisément la direction naturelle du courant, le *thalweg*, qui aboutit précisément à l'entonnoir, au

fond duquel se trouve actuellement l'entrée du souterrain. La chute continuelle et le poids des eaux délita peu à peu et parvint à délayer la terre qui comblait l'interstice de la roche, et se créa un conduit et une issue à quelques centaines de mètres de là, au midi, sur le bord de la Marne, en face du village de Roches. Cet exutoire est la belle source connue sous le nom de *Pas-Saint-Martin.*

» Ce qui m'a confirmé dans cette opinion, c'est que, étant allé au Pas-Saint-Martin le lendemain d'un violent orage, j'en ai trouvé les eaux complètement jaunies par la vase, comme si elles traversaient une couche terreuse, tandis qu'elles jaillissent au pied de roches calcaires de 100 mètres d'élévation. Cette source, généralement si limpide, ne pouvait avoir été troublée à ce point que par des masses torrentielles chargées de limon, et entraînées vers un entonnoir situé à peu de distance, puisqu'elles n'avaient pu se clarifier dans leur trajet. Or, le Pas-Saint-Martin et la grotte des Sarrasins, étant parallèles, me semblent parfaitement appuyer ces conjectures. — A Saint-Dizier, phénomène analogue : le *Peut-Pertu* est l'exutoire de l'*entonnoir* situé dans la forêt du Val. »

Pour compléter ce récit, nous mentionnerons que, dans le bourg même d'Ancerville, on a découvert, en 1850, en creusant un puits pour assainir une cave, une grotte d'environ 20 mètres de long et d'une largeur de 8 à 10 mètres, et dont la profondeur est évaluée à 50 mètres. Vers le haut de cette cavité, une galerie de 60 à 70 mètres de longueur, dont la largeur et la hauteur varient de 1 mètre 20 à 2 mètres, conduit à une autre cavité, d'environ 5 mètres en carré, limitée par des talus formés de pierres éboulées et de terre sablonneuse, à travers laquelle s'échappent des infiltrations. Une source assez abondante coule dans une partie de la galerie. Avec les eaux de toutes ces sources, l'administration municipale a pu faire établir, pour les besoins de cette localité, trois fontaines, six bornes-fontaines, quatre citernes, une pompe et un lavoir public.

II.

L'église d'Ancerville a pour patron saint Martin, dont la fête se célèbre le 11 novembre; elle a été construite à différentes époques : le chœur remonte au XIe siècle; une chapelle de la sainte Vierge au XIIIe; les nefs, au XVe; la façade et le porche, au XVIe. Son portail, surmonté de la statue équestre de saint Martin, mérite d'être signalé à l'attention des archéologues.

A droite, à l'entrée principale de l'église, on remarque, encastré dans le mur de la nef, un calvaire et son tombeau, lequel porte la date de 1582.

Les voûtes de cette église sont en ogive, avec arêtes saillantes et nervures anguleuses; les jonctions sont garnies d'écussons, représentant les armoiries des ducs de Bar (les barbeaux).

Deux chapelles menaçant ruine ont été reconstruites depuis peu de temps. La première n'avait, dit-on, jamais eu d'autre destination que de donner à l'église quelques places de plus. Les enfants du colonel Paqueron, originaire d'Ancerville, voulant honorer la mémoire de leur père, après avoir demandé et obtenu l'autorisation de la réédifier à leurs frais, y ont fait poser une plaque commémorative avec cette inscription :

Cette chapelle, dédiée à St Nicolas,
a été reconstruite par la pieuse libéralité
de
Mr Ches PAQUERON, Ingénieur des Ponts et
Chaussées, et de
Mme Eulalie DEUSCAUD, née PAQUERON,
en mémoire d'un père vénéré
Mr Nas PAQUERON, colonel d'artillerie
en retraite, né à Ancerville
le 5 Dbre 1791, décédé à Angoulême
le 27 Dbre 1864, dans la paix du Seigneur,
respecté de tous, et pleuré par les pauvres
dont il fut le père.

Defunctus adhuc loquitur.

La seconde chapelle, aujourd'hui nommée des *Fonts baptismaux*, est dédiée à saint Jean-Baptiste; elle portait originairement le nom de chapelle des *Agonisants*. Un chapelain spécial y était jadis attaché et n'avait d'autre service que celui des agonisants. Une inscription murale en rappelle la fondation :

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU.

Noble et prudent hōme, Mr Jean
HURBAL, vivant prētre curé de Vitry-
le-François, Coner du Roy au baillage
de Toul, a fait construire cette
chapelle des Agonisans pour y dire
à perpetuité par chacun jour, une messe
basse à la commodité des hāns de ce bourg,
par ce chapelain qui a institué
un catéchisme (*le reste est illisible*).

Une autre chapelle, sous le vocable de saint Martin, patron de la paroisse, a été nouvellement décorée, par les dons des fidèles, sur le modèle de l'ancienne ornementation, opérée, en 1686, par la confrérie de Saint-Martin, sous la direction des marguilliers. Près de cette chapelle, sur un marbre noir, se trouve incrustée l'inscription suivante :

Soubz ce marbre noir gist noble hōme
Virgil DALBAN, vivant grvyer et recepveur
de la barōnie d'Ancerville, et damoiselle
Rachel PATOT, sa femme; avec Me
Joannès DALBAN, successeur grvyer et recepveur
dudict Virgil son père, et Me André
DALBAN, advocat es parlement et au bailliage
d'Ancerville, qui décédèrent, savoir : ledict
Virgil, le 6 7bre 1610, aagé de 84 ans,
ladicte Patot, le 30 Juillet 1625; ledict
Joannès, le 29 Décembre 1635; ledict André,
le........................

Laquelle Patot a fondé en ceste église
un libera qui se chante tous les lundy
après la messe des trépassés, proche ce
marbre aux frais de la fabrique de
céans. Et pour ce, ladite Patot a
donné a ladite fabrique la sõme de deulx
centz cinquante frans. Suivant le contrat
reversal passé par devant Me Jean Houet
et C. Jacquinot not. le XIX avril 1625,
qui est en l'arche de ceste église, qui
a esté passé par ladicte Patot et stipulé
par D. Pierot et J. Piètre, alors
margvelliers, suivant l'acte du conseil des
sieurs habitans de ce lieu du 17e Avril
1625, où présidait N. de Barisien
escr prévost d'Acle.
Priez Dieu pour leurs âmes.

Enfin, dans la chapelle de la sainte Vierge, on lit cette inscription, aussi incrustée sur un marbre noir, et qui rappelle la fondation d'un obit :

En ceste chapelle du St Rozre
damoiselle Rachelle PATOT, Ve de Noëlle
Virgil DALBAN, grvyer et receptr d'Ancerville
a fondé vng obiit qui se doibt dire à
jamais en ladte chapelle, le 30 Juillet
jor de son trespas, arrivé en l'an 1625, avec
longue vigille rescomde une collecte en toute
la messe des premiers dimanches du mois.
Six cierges, deux entressons : l'un la veille,
l'autre le jour, pourquoi elle a donné 250
francs Bar.
A quoi faire ledit Rozre est obligé et faire
sonner ledit obit avec la grosse cloche, par
contract passé le 19 Avril 1625. Du temps
de Mr Gérard Viardi, supérieur tempoel
et Me André Dalban, advocat en parlemt
sacristain de ladicte chaplle, qui a fait
faire ceste épitaphe.
Priez Dieu por leurs âmes.

P. Pernet, fecit, an 1628.

Les stalles du chœur, au nombre de dix-huit, ornées de riches sculptures du XVIIe siècle, la chaire à prêcher et le grand orgue placé au-dessus de la porte principale, proviennent de la riche abbaye de Cheminon, laquelle fut supprimée en 1793.

Au-dessus du chœur s'élève une tour carrée, de construction moderne, dont le dôme est ardoisé, et qui se termine par une lanterne à huit pans surmontée d'une flèche très-aiguë.

Plusieurs inscriptions ou *ex-voto*, en marbre noir, incrustées en divers endroits de l'église, rappellent des dons faits à charge de services perpétuels. Nous en donnons une copie :

1° Sur une colonne de la nef, on lit :

STA VIATOR.
Ut scias hic requiescere
Innocentem manibus virum,
Prematuro funere e vivis ereptum,
E ponte et equo in undas delapsum,
Ipsa Jovis die post Christi cunabula,
1683.
Vt eodem die veheretur ad astra
Quo Christus ascendit,
Et pisces ex aquis Deus produxit.

Quia, mutus ut piscis, undas sæculi pertulit pro Christo,
Vitam Christianam, quam ex aquis hauserat,
In aquis Deo reddidit
Fortis nomine et re Samson Guyot,
Ancervillæ et Joinvillæ
Ducum Guisiorum generalis procurator,
Pauperum in foro fori patronus.
Invenit in foro poli qui sibi foret Advocatus.
Misericors erga inimicos,
Patrem Caelestem imitatus,
Ab ipso patre misericordiam est consecutus.
Mitis erga omnes
Terram viventium possidet
Quæ ad mites in evangelio pertinet.
Judex munera super innocentem non accepit;
Ex equo delapsus in montem Sion ascendit.
Magna voce emittens Spiritum,
Postulat a te preces et faustum obitum.
Vale et precare.

Charissima coniux Elisabeth Thirion, et filius Nicolaus Guyot superstites in grati animi monumentum mærentes hoc epitaphium erexerunt anno Domini 1684 die quinta mensis Martii.

J. Humbert.

2° Dans la nef latérale de gauche, on voit aussi une plaque en marbre noir, avec cette inscription :

EXSPECTANTI BEATAM SPEM.
Cy gist damlle Françoise CHOMPRÉ, femme
de Mre Jean CAIRE nore et pror en cette prévoté
décédée le 10 Jvillet 1732, laqvelle a fondé vn
chapelain en la chapelle Notre-Dame avdit
Ancerville, à charge qu'il y serait célébré à perpétvité
povr le repos de son âme tovs les dimanches, mardis
et vendredis, une messe basse, à la fin un De profondis
svr sa sépvltvre, vn service annvel d'vne messe
havte avec vigiles à 3 leçons, et de faire le
catéchisme une fois la semaine, povrquoy a
légvé 6050# suivant son testament du 15 may
1732.



Reqviescat in pace.

3° Sur une autre colonne de la nef, on lit :

Cy-gissent. honorables. personnes.
Laurent. JACQUINOT. et. Margverite HURBAL.
sa. feme. dont la dernière. décéda. l'an. 1614.
le. 14. may. âgée. de. 67. ans et le 1er le. 16
NObre âgé. de. 76. ans les. QUELS. POUR. estre. Dit en.
cette. esglise. par. chacvn. an. le. 16. NObre vn. obit. vigille.
2 MEsses havt. recomadées. le. tovt. solenel. ont
DONNÉ, à la FABRICQ. de. céan. 26 perches esdemy.
DE. vigNE. sise. à. la. Rictovte. AV - dessus DE la
COMENDERIE. DE. Bravx. ainsy Ql est. porté. au. contra.
faict ENre les. MARGrs. et les HERS DE ces défuns.
Priez Dieu PO. leurs. âmes.

4° Enfin, on voit sur une troisième colonne, incrustée en lettres majuscules, une inscription datant de la fin du XVIe siècle, et que nous transcrivons à peu près; car dans la plupart des mots, les lettres sont liées entre elles.

CI . SOVS . CES . TOMBEAUX . GISSENT . LES . CORPS . DE .
NOBLES . CONIOINCTZ . GVYLLE . HVRBAL . LVY . VIVAT .
LIEVTENAT . EN . LA . PREVOSTÉ . DE . CE . LIEU . ET . FRAN-
ÇOISE . GUILLEMIN . SA . FEMME . LESQVELZ . APRES .
AVOIR . ESTE . 60 ANS . ENSEMBLE . EN . MARIAGE . VNIZ.
ONT . PAIE . LE . TRIBVT . DE . LA . MORT . ET . ONT . ESTE . ICY .
POSEZ . SAVOIR . LA . FEMME . QVE . PREMIERE . DECEDA .
DES . LE . JOVR . DE . SAINCT . THOMAS . 21 . JOVR . DE . DECEMBRE
1578 . AAGEE . DE . 80 . ANS . ET . LE . MARY . QVI . LA . SVIVIT .
LE . JOVR . DE . SAINCTE . NATIVITE . NRE . SEIGNEVR .
1582 . AAGE . DE . 89 . ANS . SOVS . CES . MESMES .
TOMBEAVX . ONT . ESTE . DEPVIS . POSSE . LES . CORPS .
DAVLTRES . NOBLES . CONIOINZ . SÇAVOIR . LE FILS . DES .
DESSVS . NOMES . MAISTRE . NICOLAS . HVRBAL . LVY .
VIVANT . PROCVREVR . DE . LA . BARONNIE . DE . CEDICT .
LIEV . QVI . PAIA . LE . TRIBUT . DE . NATVRE . LE . 19 .
JOVR . DE . MAY . 1593 . AAGE . DE . 74 ANS . ET . FRANSOISE .
VIGNETTE . SA . FEMME . LE . SVIVIT . APRES . AVOIR . SATISFAICT . LE
MESME . TRIBVT . DE . NATUR . LAN . SVIVANT . 1595 . LE 28 . JOVR .
DV : MOIS . DE . IVNG . PRIES . DIEV . POVR . EVLX.

III.

Dans les rares documents venus à notre connaissance, il y en a un de 1180, mentionnant que Bertrand d'Ancerville louait, pour son compte, tous les biens que les moines de Trois-Fontaines possédaient à Wassy.

L'historien Duchesne (1) rapporte qu'en 1357, « Noble dame Ysabeau de Lorraine, dame d'Ancerville, comparant en la ville de Troyes, dit et déclare que messire Erard de Bar, jadis son

(1) *Maison de Bar*, preuves.

mari; ladite dame; monsieur Thiebault de Bar, leur fils, sire de Pierrepont; messire Geoffroy, sire d'Aspremont, et les habitants des villes d'Ancerville, etc....., étaient obligés envers les *Lombards*, dès l'an 1335, de plusieurs sommes..... »

En 1370, Robert, duc de Bar, autorisa l'établissement de deux foires et d'un marché à Ancerville, avec la réserve, pour ses vassaux et ses sujets, d'avoir la faculté de les fréquenter sans payer ni droits ni taxes.

Le 29 mai 1373, le même prince donnait à son cousin, Eudes de Grancey, trois cents livres de rentes annuelles et perpétuelles, à prendre sur les revenus de la seigneurie d'Ancerville.

Plusieurs fois des conflits se sont élevés entre les officiers des seigneurs d'Ancerville et ceux du souverain du Barrois, au sujet de l'exercice de la justice dans cette baronnie. Le 26 octobre 1373, le duc Robert y mit fin au moyen d'un accord entre lui et Eudes de Grancey, son même cousin. Par cet accord, le duc reconnut à son vassal le droit d'y maintenir un bailli, mais sous la réserve que ledit bailli ne pourrait y tenir assises, jours, criées, prières, ni reconnaître d'aucun appel. Reconnaissance de ces conditions fut délivrée au duc de Bar, le 12 mai 1374 (1). A la réunion du Barrois, cette seigneurie passa dans la maison de Lorraine.

Le duc René II, ayant le pressentiment de sa fin prochaine (2), assura, par une lettre scellée en son château de Louppy, le 11 mai 1506, le douaire de Philippe de Gheldres, son épouse. Il le confirma par son testament clos et signé le 25 du même mois. Parmi les dons et assignations consignés dans le testament, outre la ville, le château et le bailliage de Bar, on y voit figurer plusieurs baronnies importantes, entre autres, celles de Joinville et d'Ancerville, avec toutes leurs appartenances et dépendances, pour en jouir et user sa vie durant.

(1) V. Servais, *Annales du Barrois*, t. I, p. 382.

(2) Après un violent exercice dans une chasse aux loups, aux environs de Bar-le-Duc, il mourut des suites d'une apoplexie, au château de Fains, le 10 décembre 1508, à l'âge de 57 ans, et après un règne de 36 ans. V. le Père Benoît, *L'origine de la maison de Lorraine*, pp. 478, 491, 492.

En 1463, Guérard, seigneur de Neufchâtel (Neufchâteau) et Ancerville, donna au curé de cette dernière paroisse un arpent dans le bois de Bancièremont (1).

Peu de temps après, Ancerville, annexé à la baronnie de Joinville, dont il dépendait comme fief, reçut lui-même le titre de *baronnie*.

En 1484, Simon des Armoises, chevalier, donna son dénombrement au duc de Lorraine, à cause de son château d'Ancerville.

En 1530, le duc Antoine, successeur de René II sur le trône ducal de Lorraine, abandonna la seigneurie d'Ancerville, en toute propriété, à Claude de Guise, son frère, à charge par lui et ses successeurs, d'en faire hommage aux ducs de Lorraine et de Bar.

En 1588, le baron d'Ancerville était le neveu de Henri Ier *le balafré*, duc de Guise (2).

Marie de Guise, la dernière de cette maison, légua la baronnie d'Ancerville à Charles V, duc de Lorraine; mais le roi Louis XIV cassa cette disposition testamentaire, et un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1688, en investit Philippe d'Orléans, frère du roi. Son fils, Philippe II, qui fut régent de France pendant la minorité de Louis XV, la vendit, en 1721, au duc Léopold de Lorraine, pour la somme de 750,000 livres tournois, par acte passé à Paris, par devant Lefèvre et son confrère, le 11 septembre de cette année.

Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait à Ancerville une gruerie qui fut réunie à la maîtrise de Bar.

En 1749, le commandeur de Saint-Amand nommait à la cure, qui était attachée à l'ordre de Malte. Dans l'église paroissiale, il y avait cinq chapelles, dont deux avaient un chapelain : celle des Agonisants, fondée par M. Hurbal, chanoine à Vitry-le-

(1) Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*. Nous avons lieu de penser que ce bois de Bancièremont n'est autre que celui désigné aujourd'hui sous celui de Valtièremont.

(2) Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*.

François, et celle de Notre-Dame, fondée par la demoiselle Chompré, épouse du sieur Caire, et par feu M. et Mme de Nyams. Le roi était décimateur; le curé prenait seulement un cinquième dans la dîme en grains.

Par la loi du 4 mars 1798, qui organisait le département de la Meuse, Ancerville, ancien chef-lieu de baronnie, devint chef-lieu de l'un des cantons du district de Bar, et de justice de paix. Le juge se nommait M. N. Moulins, et son greffier M. P.-F. Charoy, tous deux habitants la localité. Ce gros bourg comptait alors 354 citoyens actifs (1); il avait dans sa circonscription les communes de Brauvilliers, Cousances, Cousancelles, Juvigny, Savonnières-en-Perthois et Sommelonne.

Il est resté dans le souvenir des anciens qu'une maison, qui porte encore le nom de l'*Hôpital*, pouvait servir d'asile à de pauvres malades soignés par une communauté de Capucins, qui habitaient la maison voisine, où ils avaient une chapelle. On présume que cette institution, disparue à la révolution de 1789, est l'origine du bureau de bienfaisance actuel.

Il existe encore plusieurs maisons circonscrites dans une enceinte de fossés profonds, qui formaient, au siècle dernier, un château-fort. Les murs de ces maisons ont été abaissés, et présentent, en certains endroits, une grande épaisseur. Ce château, qui avait servi de résidence de chasse aux princes de la maison de Guise, était, en 1749, d'après un arrêt du conseil royal des finances et du commerce, laissé à cens perpétuel et converti en simple maison.

Dans la plaine, à environ trois kilomètres au sud d'Ancerville, il existait une maison qui avait abrité les membres d'un ordre célèbre dans nos annales : les Templiers. Cette maison, connue sous le nom de *Commanderie de Braux*, appartenant à l'ordre de Malte, avait été fondée par Renaud de Bar, seigneur d'Ancerville, troisième fils du comte Henri II, mort sans enfants le 22 juillet 1271, lequel avait aussi choisi l'église de cette com-

(1) Pour être citoyen actif, on devait payer la valeur de trois journées de travail, soit 4 fr. 50.

manderie pour le lieu de sa sépulture, et dont le tombeau en bronze se voyait encore au commencement du XVIII[e] siècle. Cette maison était devenue, comme tant d'autres du même genre, la propriété des Hospitaliers, et forma une Commanderie du rang des Pères-Servants, laquelle rapportait annuellement environ 1,600 livres (1). Les bâtiments de la Commanderie, supprimée et ruinée par la Révolution, furent vendus comme biens nationaux en 1793, et détruits vers l'année 1820, ainsi que l'église qui était placée, selon les uns, sous le vocable de saint Crépin, et, selon les autres, sous celui de sainte Madeleine.

Un sieur Huguenin, maçon à Ancerville, lors de la démolition de la chapelle de la Commanderie, en a détaché l'inscription ci-après, et l'a inscrustée dans la pierre de couverte de la porte d'entrée d'une maison qu'il faisait construire rue de la Cure :

Hic resurrectionem exspectans jacet
Frater JOANNES RAVLOT ordinis Sancti
JOANNIS HIEROSOLIMI miles, hujus
domus quondam commandator, natus
Barri-Ducis de omnibus bene meritus
qui cum sub illustrissimis militiæ
magnis magistris La Cassierre[lier]
Verdulle Ganzi et Vignacourt vitam
per 20 annos duxisset tandem in
meditatione obeundi muneris annos
agens circiter 70 votum solvit
mensis Januar 11. 1629.

Requiescat in pace.

Il y avait aussi, sur le finage, à deux kilomètres environ d'Ancerville, un ermitage dit de *Saint-Antoine*, ou plus vulgairement appelé *Vieille-Savatte.*

D'après l'*Armorial de Lorraine*, Ancerville portait pour armoiries : *d'argent, au lion de sable, tenant entre ses pattes une palme de sinople; au chef d'azur, chargé d'une oie d'argent.*

(1) *Mémoires hist. de la province de Champagne*, par Baugier, t. II, p. 396.

RAPPORT

Présenté par M. Auguste NICOLAS,

Conservateur de la Bibliothèque municipale de Bar,

Au nom de la section d'Archéologie,

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Recherches historiques sur l'Abbaye et le Comté de Beaulieu-en-Argonne, *par* Auguste Lemaire, *ancien professeur de rhétorique à Paris.*

Tel est, Messieurs, le titre de l'ouvrage don notre érudit membre correspondant, ancien maître des conférences à l'Ecole Normale, auteur d'une Grammaire française très-estimée, neveu et collaborateur de Nicolas-Eloi Lemaire, éditeur de la *Collection des classiques latins*, a fait hommage à la Société, et dont votre Commission m'a chargé de rendre compte.

Ce n'était point une médiocre entreprise que de suivre, à travers les âges, l'histoire de cette célèbre Abbaye, et de réunir, en fouillant les archives et les bibliothèques, les documents disséminés qui lui ont servi à éclaircir les commencements obscurs de Beaulieu.

M. Lemaire divise son ouvrage en deux parties : Dans la première qui a pour titre : *Recherches historiques*, l'auteur rapporte et enchaîne tous les faits dont se composent les annales du Comté de Beaulieu. La fondation du monastère, les démêlés

de l'Abbaye avec les Comtes de Bar, les conflits de juridiction, les faits de guerre, l'incendie, la peste, la domination étrangère, les derniers temps de l'Abbaye donnent lieu tour à tour à d'amples détails très-intéressants et toujours bien présentés.

Dans la seconde partie, sous le titre d'*Eclaircissements et pièces justificatives*, il relate les volumineux recueils, imprimés et manuscrits, compulsés par lui, et reproduit, soit par extraits, soit *in extenso*, les pièces importantes qui servent d'autorité aux faits qu'il avance et dans lesquelles il a puisé la connaissance des événements.

Cet ouvrage, fruit de recherches patientes et consciencieuses, écrit avec clarté, rempli d'aperçus intéressants, nous donne un tableau fidèle de la vie monastique au Moyen-âge, et nous montre ce qu'étaient, au XII[e] et au XIII[e] siècle, l'action et le rôle du cloître.

Dans la première période, de 642 à l'an 1000, l'auteur décrit la contrée qu'on nomme *Argonne*, la situation et l'origine de Vasloge ou Beaulieu, et la fondation du monastère par l'Ecossais Rodingue, appelé vulgairèment saint Rouin. Ses voyages à Rome, au retour desquels il opéra plusieurs miracles. Parmi ces faits surnaturels, on rapporte qu'un jour d'excessive chaleur, auprès de Resson, il se sentit pressé d'une soif dévorante, et que, de son bâton enfoncé dans le sol, il fit jaillir une fontaine, que l'on appelle encore aujourd'hui *la fontaine de Saint-Rouin*. Plus tard, poussé par le désir de mettre son opulent domaine à l'abri des avidités jalouses, il se rendit à la cour de Childéric II, pour solliciter sa protection souveraine. (Le monastère possédait alors jusqu'à 770 *manses* ou petites métairies, et par conséquent, une égale quantité de familles serves, attachées à la culture des terres.) Saint Rouin, arrivé à un âge avancé, se retire dans un ermitage, situé à quelque distance dans la forêt, au fond d'une sombre vallée, et y meurt, plein de résignation et de confiance, au milieu de tous ses frères accourus pour recueillir sa bénédiction.

Dans la deuxième période, de l'an 1000 à l'an 1216, Vasloge transformé, prend le nom de *Beaulieu*, sous saint Poppon. —

Après l'invasion des peuples du Nord, dans la Lorraine (919-954), les bâtiments dévastés tombant en ruines, et le cloître étant trop resserré pour admettre un nombre suffisant de religieux, saint Poppon, alors abbé de Beaulieu, fait abattre tout l'édifice, et préside lui-même à la reconstruction d'une demeure plus spacieuse et plus élégante. C'est alors que l'ancien nom de Vasloge se transforme en celui de Beaulieu, que le village porte encore aujourd'hui.

Dès longtemps, les églises, les monastères, pour mettre leurs biens à l'abri des violences de la convoitise, avaient dû ranger leur autorité temporelle sous la garde de quelque puissant seigneur. Ces protecteurs prenaient le nom d'*avoués*. C'est ainsi que l'évêque Arnould, voulant assurer un protecteur à cette maison qu'il aimait, sollicita en sa faveur la bienveillance de Henri, comte de Monçon. Celui-ci consentit à prendre le couvent sous sa garde, et jura de le défendre. Etrange effet des précautions humaines ! ce fut cette protection même qui, vers la fin du siècle suivant, devint pour Beaulieu la cause des plus affreuses calamités, alors que les Comtes de Bar, héritiers de ce même seigneur de Monçon, disputèrent au roi de France, les armes à la main, la suzeraineté du monastère.

Dans la troisième époque et les suivantes, l'auteur relate les démêlés de l'Abbaye avec les Comtes de Bar (cette relation a été publiée dans le tome II des *Mémoires* de la Société). L'incorporation de l'Abbaye de Beaulieu à l'ordre de Cluny, par bulle du pape Boniface VIII, l'érection de la terre de Beaulieu en comté (1467), sa mise en *commende* (1507), jusqu'à sa réforme, en 1610. A partir de cette époque, en effet, le couvent ne fut plus gouverné par des chefs librement élus, il devint une sorte d'apanage réservé par la faveur du souverain à quelque puissant prince de l'Eglise.

Pendant les luttes religieuses qui désolèrent la France, Beaulieu essaya en vain de se défendre, il fut pris deux fois et saccagé (1569-1591). Les moines chassés de leur retraite, et privés de leurs ressources temporelles, trouvèrent un asile chez le curé de Fleury; mais regrettant bientôt leur ancien séjour, et

désirant s'en rapprocher, ils vinrent se loger dans une ancienne ferme du monastère, nommée *la cour de Brizeaux*, et située au pied de la montagne, objet de leur désir. C'est là qu'ils languirent durant deux années, vivant à l'aventure, sans règle, sans discipline, dans tout le scandale d'une institution dégénérée, qu'une réforme radicale pouvait seule sauver.

Un édit du roi (1594) ayant rendu à Erric de Lorraine, évêque de Verdun, nommé, en 1590, abbé de Beaulieu, la paisible jouissance de son abbaye, le premier fruit de son administration fut d'y introduire une notable réforme. Aidé d'un bref de Paul V, il confia à Dom Claude Richquechier, ancien prieur de Saint-Epvre-lez-Toul, savant docteur de Sorbonne, le soin de régénérer Beaulieu.

La réforme morale une fois introduite, il aida puissamment, par ses dons, à la reconstruction de l'édifice qui ne fut complètement relevé que vers 1650 (60 ans après sa ruine), et rendu à son ancienne splendeur.

Pour effacer la dernière trace des anciens désastres, il ne restait plus qu'à élever, pour les abbés, une demeure digne de leurs fonctions et de leur naissanse. Le titre d'*abbé* venait de sortir de la maison de Lorraine (1672) et était dévolu à un jeune ecclésiastique, encore sous la tutelle de son père, M. de Rommécourt, seigneur de Suzemont, premier lieutenant des gardes du corps du roi. C'était le temps où l'exemple de Louis XIV donnait l'impulsion aux dépenses de luxe dans la construction des édifices. Le jeune comte de Rommecourt ne trouvant point dans le monastère d'emplacement convenable, fixa son choix sur un terrain situé à l'orient de Triaucourt, dans un lieu planté d'arbres, arrosé par deux sources d'eau vive, sur un plateau d'où la vue s'étendait au loin, dans la plaine, en face des coteaux de Beaulieu : c'est là qu'il établit sa maison abbatiale (1686), et ne négligea rien pour l'embellissement de ce séjour,

Tous les historiens s'accordent à vanter l'éclat de cette maison aux premières années du XVIIIe siècle. L'habitation était vaste, les jardins bien cultivés, les rentes et revenus en bon état; la communauté se composait de vingt-trois religieux; elle possédait

une bonne bibliothèque de livres choisis. Depuis cent années que la réforme y avait été introduite, l'observance de la règle s'y maintenait fidèlement. La présence de l'abbé de Rommecourt, ainsi que l'exemple de ses vertus, était favorable au maintien de l'ordre et des bonnes mœurs. Quand les moines, de leur terrasse, apercevaient la demeure de leur chef, ils se sentaient sous le regard d'un homme vénéré, qui, d'un signe, stimulait ou récompensait leur zèle.

Sa mort, en 1728, ne fut pas un événement sans importance pour le couvent de Beaulieu. Il passa alors sous la tutelle d'un puissant prince de l'Eglise, le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, dont l'éloignement empêchait la surveillance. Il était à craindre que l'ardeur, moins excitée, ne finît par se ralentir, et que les cœurs amollis ne tombassent bientôt dans l'engourdissement du bien-être. Une autre cause extérieure sapait en même temps les bases de la discipline. A la cour dévote et rigide de Louis XIV, avait succédé la Régence, sans croyance et sans frein; une révolution soudaine avait altéré profondément les mœurs publiques, et les bruits du monde avaient de l'écho jusqu'au fond des cellules.

Le souffle puissant des idées qui allaient bientôt secouer les vieux fondements de la société française, avait pénétré par degrés dans la solitude de Beaulieu. Une certaine indépendance d'esprit inclinait à diminuer les ennuis d'une régularité trop austère. La discipline se détendait insensiblement, et les distractions affaiblissaient le recueillement du cloître. L'ancienne hospitalité, ouverte aux voyageurs, s'était changée en un commerce de bons rapports avec les habitants du voisinage.

Au lieu de pèlerins, qu'attirait jadis une pensée de pieuse retraite, les parents, les amis des religieux multipliaient leurs visites.

Le logement des hôtes était continuellement occupé. On passait d'agréables soirées dans le salon du prieur; on menait dans la maison une vie douce et sans bruit; les moines, oublieux des antiques défenses, allaient avec bonhomie s'asseoir à la table

du villageois : ils riaient avec lui sans façon, comme sans grossièreté.

On ne cite point de travaux littéraires, un peu remarquables, exécutés dans le couvent de Beaulieu. Les études semblent n'y avoir jamais été dirigées vers les recherches approfondies de la science. Cependant, plusieurs de ses religieux se sont fait distinguer par leur savoir et leurs lumières. Quelques-uns ont pris soin de rassembler des documents historiques, des notes fidèles sur le passé de leur couvent; entre autres, le Père Baillet.

Toutefois, à défaut de profondes études, la plupart avaient l'esprit cultivé. Les plus zélés se faisaient un devoir d'appeler autour d'eux les enfants pour les instruire.

C'est ainsi que l'un d'eux, rencontrant à Triaucourt, au foyer d'un simple laboureur, un enfant voué par sa naissance aux travaux des champs, mais dont l'heureuse physionomie annonçait l'intelligence, et dont l'esprit vif éclatait en promptes reparties, le fit entrer à Beaulieu, pour y commencer des études latines. Cet enfant était Nicolas-Eloi Lemaire, qui, bientôt après, à Paris, en 1787, remporta le prix d'honneur de l'Université et devint ensuite professeur de poésie latine, et doyen de la Faculté des Lettres. C'est lui qui, dans la *Collection des classiques latins*, publiée en 1822, éleva un vaste monument, où sont rassemblées toutes les richesses de l'érudition, pour servir aux travaux des professeurs, et aux recherches des hommes studieux.

L'heure était venue où les représentants de la France, proclamant les droits de l'homme et les principes de la Liberté, s'empressaient d'effacer jusqu'au dernier vestige des moindres servitudes. L'Assemblée constituante, après avoir mis les biens immenses des abbayes et des églises à la disposition de l'Etat, déclara que la loi ne reconnaissait plus les vœux monastiques ni les ordres religieux.

Aux derniers jours d'avril (1790), le maire, accompagné de deux officiers municipaux et du procureur de la commune, se présente au monastère, et convoque à l'instant les religieux dans la salle de leurs assemblées. Le procureur leur notifie alors le décret qui prononce l'abolition de leur société. Rien ne pouvait

retarder l'instant fatal, il fallut songer au départ. L'abbaye de Beaulieu, après onze siècles et demi d'existence, avait péri sans retour.

Les terres et les fermes furent vendues au profit des municipalités et des particuliers; les bois restèrent dans le domaine de l'Etat; mais les grands bâtiments, comme la maison abbatiale et le monastère, ne trouvant point d'acquéreurs, furent démolis, et leurs pierres dispersées; de chaque village, on accourut chercher les débris pour bâtir des maisons nouvelles. Le présent se hâtait d'anéantir le passé! A peine si, aujourd'hui, quelques rares vestiges parlent encore aux yeux.

Telle est, Messieurs, l'analyse de ce travail recommandable. C'est un des livres les plus complets qui aient encore été consacrés à l'histoire d'une petite localité. M. Lemaire, neveu de Nicolas-Eloi, originaire et habitant de Triaucourt, guidé par un honorable sentiment de gratitude pour les religieux, a traité ce sujet avec une affection toute filiale, et n'a rien négligé pour plaire à l'esprit du lecteur.

Plusieurs membres distingués de cette Société se sont déjà occupés avec succès de publications ayant trait à l'histoire locale, remercions-les des efforts qu'ils ont faits jusqu'à ce jour.

Si de nombreux travaux de cette nature étaient tentés, et renfermaient pour chaque localité des récits aussi complets, on pourrait dire que la veine historique de notre pays serait bientôt épuisée.



A PROPOS DU PATOIS MEUSIEN.

OBSERVATIONS

Présentées par M. E. BIRGLIN,

Membre de la Commission des publications.

Réunion du 3 Décembre 1873.

MESSIEURS,



ONORÉ de vos suffrages dans la précédente réunion, comme membre de la Commission des publications, j'ai été mis en devoir d'examiner l'*Essai sur le Patois meusien* de M. LABOURASSE, membre correspondant de notre Société. Quoique étranger à la philologie, j'ai senti s'éveiller en moi un vif intérêt à l'étude de cette question toute locale, et, en place d'un rapport, j'ai l'honneur de vous soumettre, en mon propre nom, les observations qu'elle m'a suggérées.

L'*Essai sur le Patois meusien* est divisé en quatre parties, dont les deux premières seulement ont été lues à la Société.

La première renferme les considérations générales; — la seconde traite des mots employés dans le patois meusien et de sa construction grammaticale; — la troisième, de la conjugaison; — la quatrième, de la prononciation, addition et substitution de sons et de lettres.

Avant d'entrer dans le sujet, je me suis reporté à l'excellente étude produite au tome II de nos *Mémoires*, par M. COLLIGNON,

notre secrétaire très-regretté. Lors de l'examen des *Coumédies* du docteur CORDIER, il a tracé, en quelques lignes et de main de maître, une appréciation du patois meusien, dont j'extrais les propositions décisives :

« Autant qu'on en peut juger par une simple lecture des *Coumédies* de M. CORDIER, le patois meusien contient d'abord des mots de formation récente qu'il a empruntés au langage des villes, et qu'il a altérés en suivant une loi d'analogie instinctive. Cette catégorie est, de beaucoup, la plus considérable, c'est du français corrompu. »

« Viennent ensuite les mots de l'ancien dialecte lorrain, de la langue d'oïl, conservés par le patois et disparus de la langue française. Une troisième classe comprend les mots et locutions spécialement usités dans la Meuse. C'est cette classe qui devrait faire la matière principale du vocabulaire dont nous avons regretté l'absence. — L'auteur nous dirait à quelles origines nous devons rattacher des mots tels que ceux-ci : *hodé*, fatigué ; *acaillon*, noix ; *tumer*, verser ; *quanse*, semblant ; etc., etc. »

Voici maintenant le but du travail de M. LABOURASSE, tel que le définit l'auteur dans l'Introduction :

« C'est à l'aide de ces simples règles (la patience, la persévérance, quelque connaissance de nos anciens auteurs, éviter les systèmes préconçus, les à peu près, avouer souvent son ignorance, — mais, avant tout, comprendre le patois, le parler au besoin.) C'est à l'aide de ces simples règles que nous avons entrepris de réhabiliter notre patois, qui ne mérite ni l'oubli ni le mépris dans lequel il est tombé. »

« Tout était à faire dans cette étude, où bien peu nous ont précédé. Vu dans son ensemble, ce patois est un informe chaos ; peu à peu notre esprit s'est habitué à ces ténèbres, et nous avons pu nous reconnaître dans un désordre qui, tout d'abord, nous avait paru inextricable. Nos modestes recherches aboutiront à un glossaire, incomplet sans doute, mais propre à faciliter de nouvelles investigations. Nous espérons aller plus loin que M. CORDIER, notre savant compatriote, à qui nous attribuerons, dans le cours de notre travail, tout ce que nous lui aurons emprunté. »

C'est donc le vide indiqué par M. COLLIGNON, que M. LABOU-

RASSE tente de combler, et son *Essai sur le Patois meusien* est une sorte de Préface au Glossaire qu'il prépare.

A la base même de ce projet, j'aperçois un défaut de stabilité qui influera nécessairement sur le reste. Il provient de l'étendue géographique dont on paraît vouloir unifier la langue. Qu'est-ce, en effet, qu'un patois meusien ? Existe-t-il ?....

M. LABOURASSE pose, en premier lieu, que la construction grammaticale du patois meusien et du français, sont identiques, trait essentiel qui enlève presque à une langue sa raison d'être distincte.

Ailleurs :

« *Le patois meusien*, dit-il, n'a pas, comme certains dialectes, de littérature qui lui soit propre. Le peu d'écrits composés dans ce langage populaire, l'ont été depuis qu'il a dû céder la place au français. »

Sur la question même de la substitution des sons, opérée dans les mots français, peut-on constater dans la Meuse une unité satisfaisante? Etranger à ce genre d'études, j'ai pu reconnaître, avec certitude cependant, en parcourant les différentes parties de notre département, des dissemblances si frappantes, et tellement multipliées, que si le Glossaire et la Grammaire de M. LABOURASSE conservaient le titre trop étendu de *Patois meusien,* il se trouverait un nombre de lecteurs beaucoup plus grand pour ne pas l'admettre qu'il n'y en aurait de satisfaits.

Mais si on n'admet pas le patois meusien comme une langue, du moins doit-on y voir un ensemble de modifications, de corruptions de la langue française, ayant gardé des traces de la langue-mère depuis les époques lointaines. Il y reste, comme l'a fait remarquer M. COLLIGNON, *des mots de l'ancien dialecte lorrain et des locutions spécialement usitées dans la Meuse.* Ces deux sources, analysées séparément, présenteraient seules un véritable intérêt, et, c'est en comparant les résultats ainsi obtenus avec d'autres patois, mieux étudiés, qu'on pourrait tirer des conclusions de quelque valeur.

M. LABOURASSE subdivise les huit mille mots de son patois en seize catégories :

1° Expressions autochtones.

2° Mots d'abord français, exclus de la langue.

3° Mots forgés à l'imitation du français.

4° Onomatopées.

5° Mots imitatifs de la forme des choses.

6° Mots français corrompus et rendus plus durs à l'oreille.

7° D'autres expressions françaises dénaturées dans leur forme, à cause de leur analogie avec de plus usités.

8° Mots français qui, tout en conservant dans le patois leur véritable acception, désignent plus particulièrement certaine action ou certaine chose.

9° Mots français qui ont en patois une acception toute différente.

10° Diminutifs à l'italienne.

11° Mots d'origine romane altérés.

12° Rares apocopes.

13° Noms de mesure.

14° Néologismes.

15° Mots communs au patois et au français.

16° Mots nouvellement créés en français.

On le voit, cette nomenclature pourrait être rendue plus simple, en la soumettant à une méthode caractéristique. Voici, du reste, une autre complication :

« Envisagé à part, *dit M. Labourasse*, le patois de la Meuse offre un mélange de mots d'origine et d'époques diverses, dont la prononciation et l'emploi, plus ou moins arbitraire, au premier coup d'œil, varient souvent d'une localité à l'autre. »

« Plus qu'aucun de nos patois, peut-être, il est intéressant à étudier. » — *Pourquoi?* — « Le tudesque y a laissé, surtout dans la prononciation, des traces évidentes et nombreuses; le roman, qui a latinisé pour l'usage du peuple conquis, quantité de termes de la langue vulgaire, y est largement représenté, tandis que les emprunts qu'il a faits à l'allemand et au latin classique sont assez rares. Quant à la langue de Démosthènes, il n'en est pas plus question, dans le patois meusien, que de *l'iroquois* et du *malgache*, et les radicaux

celtiques y sont moins nombreux que certains savants ne l'ont annoncé. »

Rapprochant l'appréciation de M. Collignon et celle de M. Labourasse, on arrive donc à condenser l'intérêt du patois meusien dans l'étude étymologique, dont les sources seraient :

1° La langue d'oïl, dont l'ancien dialecte lorrain a conservé des mots.

2° Les mots et locutions, spéciaux à la Meuse, qui, selon M. Labourasse, porteraient des traces évidentes et nombreuses du tudesque et du roman, et feraient au moins quelques emprunts à la langue celtique.

Or, je dois constater avec regret que les seize classes de mots qui ont été énumérées précédemment, restent à peu près en dehors de ces bases vraiment scientifiques, et ne sauraient que détourner l'étude du patois meusien de la seule direction utile qui puisse lui être donnée.

Les prémières considérations émises sur ce travail, ont fait pressentir ce qu'il y aurait d'erroné à vouloir constituer un véritable patois meusien; ce serait peut-être rentrer dans ces considérations mêmes, que d'appeler l'attention sur sa prononciation. Il y a peu de questions sur lesquelles il serait plus difficile de s'entendre, si ce n'est en ce point que la langue de chaque village altère à peu près les mêmes portions de mots. Mais avec quelle diversité de moyens !

Au lieu de faire une grammaire, *a priori*, ne serait-il pas plus pratique de réunir, en corps d'observations, tout ce que peut révéler le langage d'un pays relativement restreint, comme un plateau ou une vallée, puis de rapprocher ces groupes d'un autre, et ainsi de suite. C'est le seul moyen de faire l'inventaire de la langue traditionnelle de nos contrées. Mais, comme le dit M. Labourasse, ce travail ne saurait être fait que par une société et avec beaucoup de temps.

Rendons hommage toutefois aux premiers efforts de notre collègue, qui aura peut-être attiré l'attention sur une ligne d'études intéressantes, où les philologues meusiens pourront produire de

nouveaux travaux, cherchant, avec M. Labourasse, « des perles dans le fumier d'Ennius. »

Considéré comme œuvre de recherche, l'*Essai sur le Patois meusien* présente un vif intérêt pour les personnes qui ont déjà vécu au contact de la vieille langue française. La quatrième partie surtout, abonde en extraits d'auteurs de poésies, de comptes, lesquels, il est vrai, n'appartiennent pas à notre patois, mais indiquent les transformations que les différentes époques ont produites dans la constitution des mots, et surtout dans les sons. Enfin, dans la troisième partie, la conjugaison est traitée avec soin. Les auxiliaires *avoir* et *être* y ont un développement complet.

Il est certain que si, comme l'indique M. Labourasse, une société académique se proposait les mêmes recherches que celle à laquelle il s'est livré, et que chaque membre apportât à cette entreprise autant de zèle que notre collègue, on arriverait, sans un trop long temps, sinon à reconstituer un patois meusien, du moins à se faire une idée assez claire du langage de nos ancêtres.



NOTICE

SUR

M. ACHILLE COLSON,

DE COMMERCY,

ET SUR LE DON FAIT AU MUSÉE DE BAR-LE-DUC,

Par la veuve du docteur COLSON, de Commercy.

Présentée par M. BIRGLIN, architecte, conservateur du Musée.

Réunion du 8 Octobre 1873.

MESSIEURS,

Le nom de COLSON est maintenant célèbre à toujours et restera particulièrement cher à la Meuse. Le colonel de Saint-Cyr Nugues a brièvement raconté les mérites et la gloire du général Colson, tué à Freschwiller; je viens vous entretenir un instant du cousin-germain de ce dernier, COLSON, ACHILLE-LOUIS-AUGUSTE, né à Commercy, le 5 mai 1815.

Elève à l'Ecole spéciale militaire, le 20 novembre 1832, il parvint, dès 1854, au grade de chef de bataillon au 75e de ligne. L'année suivante, il était atteint d'une maladie grave, résultat d'une assiduité à l'étude qui avait usé ses forces. Le 1er octobre 1856, il mourait âgé de 41 ans.

Le commandant Colson était né avec la passion de l'étude : il y est resté fidèle et la carrière militaire, qui lui promettait ses faveurs, ne l'a jamais détourné de ses nobles penchants; au con-

traire, dans les changements de résidence, elle lui offrait de faciles occasions de les satisfaire.

Les premières amours du jeune Achille Colson, furent pour l'histoire naturelle.

Dès l'âge de 10 ou 12 ans, il collectionnait les papillons, les oiseaux. Plus tard, il herborisa. Arrivé à Saint-Cyr, il y conçut le goût de la géologie et de la minéralogie, et ne tarda pas à le satisfaire pleinement.

Au sortir de l'école, il demanda à être envoyé dans le Midi pour être à même d'explorer les richesses scientifiques d'une portion de la France qui ne lui était point encore connue. On le nomma alors sous-lieutenant au 67e de ligne, en garnison à Toulon. De là, il passa successivement à Perpignan, Nîmes, Montpellier et Lyon.

La vue d'antiquités, si nombreuses surtout à Nîmes, éveilla en lui des désirs d'études nouvelles. Il s'adonna à l'épigraphie, à la numismatique, à l'archéologie, à l'histoire. Comme membre de l'Académie de Nîmes, il a publié un *Essai sur une inscription celtique trouvée à la fontaine de Nismes et sur une inscription latine du Musée de cette ville* (Nîmes, imp. Ballivet et Vabre). (Extrait des procès-verbaux des séances de l'Académie du Gard.)

A titre d'accessoire à ce travail, il en a produit un autre, intitulé : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en* argues, *appartenant aux départements du Gard et de l'Hérault.* Enfin, en 1852, il publia, à Blois, *les Tableaux de Billets de confiance, émis dans les quatre-vingt-trois départements et qui ont eu cours de monnaie de* 1790 *à* 1793, *précédés d'une notice sur l'émission, la circulation et l'échange de ces billets.* Blois. 1855, in-8o. Ce sont les seuls travaux que je connaisse; je serais surpris qu'il n'y en eût pas d'autres. Le commandant Colson a évidemment eu de nombreuses occasions d'écrire, soit comme membre correspondant de l'Académie de Nîmes, ou comme membre de la Société numismatique de Tours ou de Bourges.

D'un semestre de congé à l'autre, M. Achille Colson faisait, dans toutes les branches auxquelles il s'était attaché, des collec-

tions aussi nombreuses que possible, les adressait à sa mère, à Commercy, et utilisait, sans en perdre un moment, les loisirs dont il lui était donné de jouir dans son pays natal. Il classait, organisait, se promettant, pour les jours de sa retraite, les joies multiples que donne la science à ses fidèles amants. Cette retraite, hélas! il ne put l'atteindre.

La mère de M. Achille Colson conserva comme des trésors tout ce que son fils avait amassé, et malheureusement, pendant l'invasion dernière, elle ne fut pas en situation de défendre, contre la rapine de ses hôtes, la collection numismatique à laquelle M. Achille Colson attachait un haut prix et dont la plupart des pièces en argent ont été volées.

La mère de M. Achille Colson, qui était aussi celle du célèbre et regretté docteur Colson, de Commercy, vint à mourir dans ces derniers temps. Dès lors la veuve du docteur, devenue l'héritière des collections de son beau-frère, songea à faire de la plus grande partie, un don au Musée de Bar, et j'ai été chargé de recueillir ce cadeau d'une importance exceptionnelle. Il a par lui-même, en effet, une grande valeur. Formé par un seul homme, et dans un temps relativement très-court, il acquiert encore plus de prix.

En faire le simple catalogue serait une œuvre trop insuffisante; aussi les personnes compétentes sont-elles dès aujourd'hui invitées à en relever les mérites. C'est d'ailleurs ce qui a été fait déjà, pour les parchemins, par M. Jacob, archiviste, adjoint de M. Marchal, notre collègue, avec la participation d'un membre de la Commission du Musée, et je me ferai un agréable devoir de vous communiquer cette analyse.

En attendant que le travail soit étendu aux diverses collections du *don Achille Colson*, je m'empresse de vous donner une idée sommaire de leur variété et de leur importance.

J'ai cité plus haut les trois brochures sur l'archéologie et l'histoire qui nous ont été remises. Viennent s'ajouter à ce groupe : vingt-huit chartes en parchemin de diverses grandeurs, remontant aux XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles.

Inscriptions monumentales reproduites par le frottage, prove-

nant en plus grand nombre des antiquités du département du Gard :

Les inscriptions annotées sont au nombre de	684
Celles non annotées au nombre de	387
Total	1071

Lettres autographes, circulaires et brochures relatives à la première révolution; bons d'échange des billets de confiance : *seize liasses*.

Histoire naturelle.

Un lot d'échantillons minéralogiques non classés.

Un lot d'échantillons géologiques non classés.

Un lot d'échantillons minéralogiques classés.

Un lot considérable de petits et moyens coquillages vivants et fossiles et déterminés pour la plupart.

Un herbier renfermant 139 cartons et liasses.

Trois groupes de peaux d'oiseaux conservés.

Un ouvrage sans titre représentant par la gravure un grand nombre de plantes.

Archéologie.

Antiquités Egyptiennes.

Douze statuettes momies en terre cuite.

Deux statuettes momies en bois peint.

Un fragment de statuette enveloppée de bandelettes en toile sur lesquelles se trouve de l'écriture hiéroglyphique.

Un poisson enveloppé de bandelettes.

Trente-huit scarabées de formes et de matières diverses

Onze figurines en métal.

Soixante-dix figurines et menus objets en terre cuite émaillée, avec un collier en grains et un fragment de peinture sur toile.

Une collection de petites empreintes en cire rouge, tirées d'amulettes et de scarabées.

Deux empreintes d'ornements en plomb.

Antiquités locales.

Huit haches en pierre polie.
Ustensile en bronze doré avec queue ouvragée.
Objets divers en bronze.
Deux statuettes de Mercure.
Une figurine, un âne, quatre fragments de figures.
Deux haches, dont l'une trouvée à Savigny en 1823.
Un étrier.
Trois clochettes.
Trois bracelets et une chaîne.
Un lot de boucles, épingles, fibules et fragments.
Deux boucles.
Quatre disques.
Huit cachets à empreintes.
Deux poids.
Treize fioles en verre.
Une anse et des fragments de verre.
Un lot de grains et boutons en terre cuite et des fragments en bois.
Styles et aiguilles en bois.
Matrices de médailles en grès.
Fragments de flûtes.

Terre cuite.

Vases en terre cuite de différentes formes et grandeurs au nombre de dix.
Petits vases au nombre de neuf.
Un petit plat.
Fragments de marbre ancien, de mosaïque et d'enduits colorés.

Objets en fer de diverses époques.

Trois pointes de lance et javelot.
Douze clefs, une lame de couteau, un manche.
Dix clous.
Une figurine provenant d'un heurtoir.
Deux ustensiles en fer.
Une fourchette avec manche en ivoire décoré en argent.
Quatre éperons de diverses époques.

Un mors de cheval.
Un fragment de batterie de fusil ancien.
Une petite poulie.

Objets en bronze des temps moins anciens.

Un lot de boucles.
Cinq dés à coudre.
Quatre cuillers.
Deux manches d'ustensiles.
Trois cachets, deux bracelets, deux croix.
Un bouton et une amulette.
Deux crucifix en bronze incomplets.
Fragments de statuettes en bronze doré.

Les hommes qui s'occupent de sciences et d'études en général ne ménageront point à la mémoire du commandant Achille Colson un tribut de louanges bien méritées. Nous nous joindrons à eux, et nous y ajouterons, à l'adresse de Mme veuve Colson, qui a consenti, en faveur du Musée, à se séparer de ces précieux souvenirs, l'hommage de notre reconnaissance.

Examen des chartes provenant du don de M. Achille COLSON *(fait au Musée de Bar-le-Duc), par M.* JACOB, *archiviste-adjoint.*

Ce lot se compose de vingt-huit chartes, pièces et actes divers, appartenant tous, sans exception, à l'histoire du Dauphiné, et, plus spécialement encore, d'une partie de cette province, l'Embrunois. Dans l'Embrunois se trouve, en effet, le mandement de Savine, sur lequel et sur les seigneurs duquel roule la plus grande partie des documents que nous venons d'étudier. C'est dire de suite, que ces

pièces ne présentent malheureusement point pour notre pays un intérêt immédiat; deux d'entre elles, toutefois, celles cotées 22° et 23°, ne peuvent manquer de nous intéresser d'une façon toute particulière : elles émanent d'un de nos princes les plus illustres, François de Lorraine, duc de Guise, celui qui, le 18 février 1563, devait tomber sous les coups d'un fanatique assassin. Bien que ces pièces soient exclusivement relatives au Dauphiné, dont ce prince était alors gouverneur, nous ne pouvons que nous féliciter de posséder quelques nouvelles pages se rattachant à sa glorieuse mémoire.

Ces vingt-huit chartes et actes divers se répartissent ainsi :

XII° siècle............	1	XVI° siècle...........	6
XIV°..................	13	XVII°................	2
XV°..................	5	XVIII°...............	1

Et tel est l'ordre que nous avons suivi pour en établir l'inventaire analytique.

XIII° Siècle.

1° Petit titre latin original, sur parchemin. — Fondation d'un cens de trois mesures de pur froment en faveur du monastère de Saint-Césaire, 1282.— « *Regnâte tunc Philipo rege Francor.* » Bien que le Dauphiné fût encore, à cette époque, un état indépendant, gouverné par Jean II, de la maison de Bourgogne, nous relevons ici qu'il est fait question, non du prince régnant sur cet état, mais du roi de France, Philippe III.

XIV° Siècle.

2° Titre latin, sur parchemin. — Vidimus d'une reconnaissance de biens en faveur de nobles hommes Pierre Cayre et Hugues Rosset. — Le 28° jour de novembre 1311.

3° Titre latin, sur parchemin. — Original sur feuille oblongue d'une charte, par laquelle noble Gui de Savines, donne à cens, tant en son nom qu'en celui de ses frères, certaines propriétés à Pierre Alard, et à Guillemette, sa femme, de Prunières. — Le 30° jour de juin 1314.

4° Titre latin, sur parchemin. — Acte de vente original de cens, maisons, prés et champs situés à Prunières, passé en faveur de noble homme, Guillaume de Savines, coseigneur dudit lieu. — Le 3° jour du mois de... 1328.

5° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu à noble Guillaume de Savines, par Jacques Arnulphe, Isrard Arnaud, Pierre, son fils, Marcellin, et autres habitants de Prunières. — Le 10° jour de novembre de l'an de l'Incarnation 1330.

6° Titre latin original, sur parchemin. — Reconnaissance en faveur de noble dame Alix, veuve de noble Gui de Savines, et tutrice de noble Guigonnet, son fils. — 1331, 15 novembre.

7° Titre latin, sur parchemin. — Extrait vidimus, par autorité de justice, de lettres patentes en faveur de noble Arnaud de......, vicomte de Rollard, contre le vice-bailli de Gap. — 1338, 8e jour de février.

8° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu par noble damoiseau Gui de Savines, fils de noble homme Gui de Savines, à illustre seigneur Humbert, prince Dauphin de Viennois, duc de Capançois, comte de Vienne et d'Albon, prince du Saint-Empire, etc. — L'an de la Nativité de Notre Seigneur, 1339, indiction 7, le premier jour du mois de mars.

Humbert fut le prince qui, en 1349, donna « pour vingt mille florins, » le Dauphiné à Philippe de Valois, à condition que les aînés des rois de France en porteraient le nom et les armes.

9° Titre latin, sur parchemin. — Acte original notarié, contenant mention de la vente de deux champs par Jean Bernard à Raymond, fils de Raymond d'Oulles, et de la contestation survenue à propos d'un de ses champs, sis sur le territoire de Savines, entre ledit Raymond et Roux d'Embrun, Gui de Savines, Pierre Chabassol, etc., dont les droits avaient été réservés. — 8 octobre 1341.

10° Titre latin original, sur parchemin; acte notarié. — Hommage rendu au premier dauphin (Charles V, roi de France, et dauphin de 1349 à 1368, sous le nom de Charles Ier), par Hugues Bérard de Châteauroux, pour les biens à lui, échus héréditairement de noble Nicolas de La Vallée de Saint-Martin, habitant de Savines. — L'an du Seigneur 1365, le 6e jour du mois de décembre, *pontificatus sanctissimi in xpo patris et dni nri dni Vrbani digna dei Providentia ppe quinti anno quinto.*

11° Titre latin original, sur parchemin. — Lettres de provision en faveur de Jean Garnier, fils de maître Pierre Garnier, notaire de Savines, de la chapelle de l'église Saint-Sauveur, en la paroisse des Crottes, diocèse d'Embrun. Cette chapelle avait été fondée par noble Boniface d'Embrun, et les lettres de provision sont précédées de la prise de possession par le nouveau bénéficiaire. — L'an de l'Incarnation 1379, 28e jour d'avril.

12° Cahier de vingt-quatre feuillets, dont un blanc, recouvert d'un titre latin sur parchemin, portant la date de 1335. Ce cahier, entièrement en latin, est un livre de cour de la juridiction de noble Antoine d'Embrun, coseigneur de Savines; il comprend l'année 1388.

13° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage rendu à noble Georges Ath, coseigneur des château et mandement de Savines, par Jean Marcellin, fils de Jean Marcellin, par Guillaume Humbert, fils de feu Pierre Humbert, surnommé la Chanal, par Anthoyne l'Ange, fils d'Etienne de Réalon, et par Pierre Chevalier, fils de Bertrand de Savines, « suivant la forme ancienne et nouvelle de leurs prédécesseurs. » — L'an de l'Incarnation 1390, le premier jour d'août.

14° Titre latin original, sur parchemin. — Reconnaissances passées en faveur de noble Roux de Lafont, coseigneur de tout le mandement de Savines, par Antoine Féart, Guillaume Salvat, et autres propriétaires des com-

munautés de Savines, Réalon, Prunières, Saint-Apollinaire. — 1391, le 7e jour du mois de janvier.

Ce titre, parfaitement écrit, très-bien conservé, *et formant un rouleau de 7m,36 de long, sur 0m,45 de large, est intitulé :*

Sequuntur recognitiones nobilis viri Rodulfi de Fonte.

XVe Siècle.

15° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage de Jean Broche de Brézières, habitant de Savines, à noble Antoine de La Villette, coseigneur des quatre châteaux dudit Savines. — L'an de l'Incarnation 1422, le 24e jour du mois d'avril.

16° Titre latin original, sur parchemin; acte notarié. — Serment de fidélité et d'hommage prêté par noble Antoine Rostaing, coseigneur de Saint-Crespin et de Savines, à Sérénissime prince et maître, notre seigneur Charles, roi des Français et dauphin du Viennois, en présence de magnifique et puissant seigneur Raoul de Gaucourt, conseiller, chambellan et gouverneur du Dauphiné. — L'an 1431, le 28e jour d'avril.

En 1430, le fils aîné du roi de France était Louis, né en 1423, un an après l'avénement de son père au trône. —Le Dauphin aurait donc dû être, d'après l'acte de *donation* d'Humbert, Louis (IIe du nom), plus tard, Louis XI, et non Charles (Ve du nom), alors Charles VII. Moréri, du reste, dans sa nomenclature des dauphins, paraît en complet accord avec cette opinion, puisque d'après lui, nous avons : Charles V, dauphin de 1416 à 1423, et Louis II, de 1423 à 1459.......?

17° Titre latin original, sur parchemin. — Arrêt de nos seigneurs de la cour du Parlement du Dauphiné, rendu à la suite d'un débat survenu entre noble Guillaume Abruat d'Embrun, coseigneur de Savines, et Antoine Abruat, son fils, d'une part, — et Michel Antoine Pédre et Marcellin Giraudez d'Oygoaves, forestier de Savines, d'autre part; — cette sentence condamne Michel Antoine et Marcellin à reconnaître leurs propriétés comme mouvantes du fief dudit noble Abruat, et à lui prêter hommage et serment de fidélité en la même forme et manière que leurs pères l'avaient fait jadis. — Publié le 19e jour de mai, l'an du Seigneur 1431.

18° Titre latin original, sur parchemin. — Hommage de Simon Fabre, habitant de Savines, à noble Antoine Abruat, coseigneur dudit lieu. En recevant cet hommage, noble Abruat quitte à Simon Fabre, héritier de Michel Giraudez d'Oygoaves, la somme de quarante mille florins à lui due par ce dernier, moyennant une redevance annuelle de treize sols, d'une émine d'avoine, etc.......

Cet acte notarié, passé le 24 juillet 1431, est en assez mauvais état, et écrit sur une longue feuille oblongue formée de deux morceaux de parchemin rapprochés et cousus ensemble.

19° Titre latin original, sur parchemin. — Pièce relative au paiement d'une somme de cent quatre-vingts florins, dont Guillaume Claude, Cautelme Mi-

chel et Fabre Espivant, étaient débiteurs à noble Martin de La Villette, coseigneur des Crottes et de Savines. — Le 15e jour d'octobre de l'an de l'Incarnation 1478.

XVIe Siècle.

20° Manuscrit latin original. — Cahier en parchemin, composé de quatorze feuillets, tous écrits, sauf les deux premiers et le dernier, et contenant diverses reconnaissances de la confrérie du Saint-Esprit, de Savines. La première pièce est de l'an du Seigneur 1510, le dernier jour de décembre; et quelques lignes en français, les seules du cahier, terminant le verso du douzième feuillet, portant la date du xxixe may 1588.

21° Titre latin original, sur parchemin. — Provision de la chapellenie Saint-Claude, fondée par Louis de Lafont, dans l'église paroissiale de Savines, en faveur de François de Gandelme, clerc de Gap. — L'an de la Nativité 1542, le 18 janvier.

22° Titre français original, sur parchemin, formant un cahier de 14 feuillets, y compris la couverture. — Requête en demande d'allégement sur le cens dû au roi ou bien à dame Diane de Poitiers, comme donataire de la duché de Valentinois et Dijois, pour des terres situées sur les territoire et mandement de Grave, en ladite duché.

Cet acte intéressant pour notre pays, en ce qu'il émane d'un de nos princes, François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, est daté du 19 février 1557.

23° Autre titre français original, sur parchemin, émanant comme le précédent du même François de Lorraine. — Lettre prescrivant au notaire royal et delphinal de ce gouvernement, de maintenir en tous leurs droits et qualités noble Benoît de Lafont, coseigneur du mandement de Savines, et noble damoiselle Catherine de La Villette, sa femme. Cet ordre, muni d'un sceau en cire rouge, sans armoiries, et signé par Besson, secrétaire du duc, est daté du 22e jour de février 1561, c'est-à-dire du mois même où, deux ans plus tard, le vainqueur de Dreux allait tomber sous la balle criminelle de Poltrot de Méré.

24° Titre latin original, sur parchemin. — Provision des prieuré et cure d'Aubenas, en faveur de frère Durand Baridon, moine de l'ordre de Saint-Benoît. — Le 3 juin 1568.

25° Titre latin original, sur parchemin. — Provision de la chapelle Saint-Claude, dans l'église de Savines, en faveur de Silvestre Signoret. — 15 juin 1591.

XVIIe Siècle.

26° Petit dossier comprenant dix pièces, dont six en papier; le tout en français. Cette affaire concerne le sieur Daniel Tolozan qui avait acheté de

noble Pierre de Colignon, les domaines de Saint-Michel et de Saint-Julien, situés au mandement de Savines. Les pièces les plus importantes de ce dossier sont écrites sur parchemin et au nombre de quatre, savoir : 1° une quittance du droit d'incapacité et des autres droits seigneuriaux, dus à cause de la vente du domaine de Saint-Michel ; le sieur Tolozan doit à ses services rendus cette quittance signée de la main même du roi, muni du grand sceau en cire rouge, et daté du 30 avril 1648 ; — 2° un extrait des registres de la Chambre des comptes et cour des finances du Dauphiné, 18 novembre 1648 ; — 3° l'acte d'investiture du 27 novembre 1648 ; — 4° enfin, le serment de foi et d'hommage prêté par ledit seigneur.

27° Titre français original, sur parchemin. — Subdélégation à la cour du Dauphiné pour recevoir le serment de Jean-Baptiste de Lafont, seigneur de Savines, comme gouverneur de la ville d'Embrun en remplacement du sieur de Martin de Champolcon. Cette lettre, signée de la main de Michel le Tellier, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, etc., porte la date du 9 juillet 1684.

XVIIIe Siècle.

28° Titre français original, sur parchemin. — Renouvellement par Louis XV, roi de France et de Navarre, dauphin du Viennois, comte de Valentinois et de Dijois, de la provision du gouverneur d'Embrun en faveur du comte Savines. Cette lettre, à laquelle Louis XV a apposé sa signature, est datée du 4 juin 1750 ; elle n'est plus munie du grand sceau en cire rouge qui devait se trouver suspendue à l'angle droit du parchemin, arraché du reste à cette place.



NOTICE

SUR

L'ABBÉ VICTOR-EMMANUEL TIHAY,

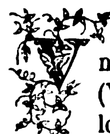
DOYEN DE CONDÉ-EN-BARROIS,

Membre correspondant de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc;

Par M. TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil des mines.

Réunion du 3 *Novembre* 1873.

MESSIEURS,



ICTOR-EMMANUEL TIHAY est le second collègue que nous perdons. Sa famille est originaire de Sainte-Hélène (Vosges); son père, honnête cultivateur, vint se fixer, lors de son mariage, dans la commune de Bru, canton de Rambervillers, et c'est là que naquit Emmanuel Tihay, le 2 mars 1812. Il commença ses études au collége de Rambervillers, et donna aussitôt de belles espérances. A l'âge de dix ans, son oncle, Charles-Gabriel Tihay, titulaire de la cure de Saint-Sauveur à Verdun, le fit venir près de lui et lui fit suivre les classes du collége de cette ville. Cela ne dura qu'une année; car, à la rentrée des cours, M. le Curé de Saint-Sauveur présenta son neveu au petit séminaire : l'enfant y fut admis comme externe, et il commença à se livrer sérieusement au travail. Ses études furent brillantes; il fut toujours l'un des premiers de son cours. Et cependant sa supériorité ne lui fit point d'envieux;

car ses condisciples parlent encore de lui avec éloge. Entré de bonne heure au grand séminaire, le jeune abbé Tihay avait terminé ses cours de théologie à vingt-deux ans. Son talent et son mérite le firent distinguer par Mgr Valayer, alors évêque de Verdun, et Sa Grandeur le nomma professeur au petit séminaire. Pendant quinze ans, l'abbé Tihay enseigna aux autres ce qu'il avait si bien appris lui-même, et il disait souvent : Ces quinze années sont les plus belles de ma vie.

En 1845, Mgr Rossat, alors évêque, le nomma à la cure de Bras. Il fut aussi bon curé qu'il avait été bon professeur. Il administra cette paroisse pendant quinze années consécutives, et conquit l'estime et l'affection de ses paroissiens. Comme il était à proximité de Verdun, il sut y entretenir de nombreuses et belles relations et devint membre de la Société Philomathique. En quittant sa paroisse, il y laissa les meilleurs souvenirs, aussi disait-il, vers la fin de sa vie : J'étais bien heureux à Bras !

Le 13 avril 1860, Mgr Rossat le désigna pour le doyenné de Condé-en-Barrois, vacant par le décès de son titulaire, M. l'abbé Sacquin. Il fallait à une cure aussi importante un homme de la trempe de l'abbé Tihay.

Pendant les douze ans qu'il dirigea cette paroisse, il s'efforça de faire le bien, et il y réussit. Il lui fallut souvent lutter; mais malaisément on le déconcertait; car son grand tact, son esprit sûr et fin le servaient toujours dans les difficultés. Pendant les dix premières années de son ministère à Condé, l'abbé Tihay s'occupa de la restauration de son église, édifice de la transition, l'un des plus beaux du diocèse, et dont le caractère laisse pressentir la légèreté et l'élancement de l'époque gothique. Aidé de conseils éclairés, il mena à bien cette entreprise difficile. Pendant deux ans, il put jouir de son œuvre. Il mourut le 13 avril dernier, à l'âge de soixante et un ans.

L'abbé Tihay était un esprit supérieur; il avait la conception facile, le travail aisé. Sa mémoire un peu lente était d'une

sûreté parfaite. Sans être orateur, il portait bien la parole; et si son débit manquait quelquefois de chaleur, le charme de sa diction y suppléait amplement; ses discours étaient toujours goûtés. Il excellait dans le style épistolaire; ses lettres de politesse étaient des plus exquises et celles d'affaires d'une lucidité et d'une logique surprenantes. Son abord était un peu froid; cependant, une fois les relations ouvertes, il devenait confiant : la douceur et la simplicité de son âme reprenaient le dessus.

Ses goûts préférés étaient l'étude de la nature. Que de choses charmantes il écrivit sur les oiseaux ! Les quelques pages de ses *Esquisses ornithologiques* qui vous ont été lues, Messieurs, vous donnent un avant-goût de cet ouvrage en cours de publication. Ce qu'il dit des oiseaux chanteurs est ravissant. Le chant mélodieux et puissant du rossignol, le gazouillement accentué de la fauvette, le doux ramage de la mésange, et la plainte harmonieuse de l'hirondelle, y sont décrits avec un accent qui va au cœur. C'est que notre regretté collègue était un vrai peintre de la nature, que son âme était pleine de poésie, et que ses connaissances en histoire naturelle étaient profondes.

En outre de ses *Esquisses ornithologiques* que nous possédons heureusement, l'abbé Tihay a composé d'autres ouvrages. Dès 1836, il écrivit son opuscule sur les *Oiseaux chanteurs*, refondu plus tard dans ses *Esquisses*. En 1865, il publia une *Vie des Saints de Lorraine*, et plusieurs traductions de légendes tirées du Bréviaire romain. Dans les *Mémoires* de la Société Philomathique de Verdun, on trouve de lui un aperçu historique sur les oiseaux réduits en domesticité chez les peuples anciens, 32 pages, 1840, tome Ier; un fragment sur les *Destinées de l'homme*, même année; une *Notice sur le maréchal de Marillac, gouverneur de Verdun*, 1630 à 1632, 56 pages, 1863, tome VI.

Je ne vous parlerai pas de la délégation spéciale qu'il reçut de Monseigneur pour le représenter au Conseil départemental de l'instruction publique, marque de confiance à laquelle il répondit dignement. Mais je vous dirai qu'il créa une collection d'oiseaux du pays des plus remarquables et des plus complètes,

collection léguée à M. le Curé d'Issoncourt; et vous me permettrez, en finissant, Messieurs, de déplorer avec vous la mort prématurée d'un collègue qui nous promettait d'apporter encore, par ses gracieuses compositions, un délassement heureux aux travaux parfois très-sérieux, mais toujours si utiles, que plusieurs de nos collègues mènent constamment à bonne fin.



RECHERCHES

SUR

PLUSIEURS VOIES ROMAINES

PARTANT DE NASIUM,

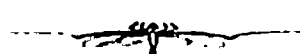
ANTIQUE VILLE GALLO-ROMAINE DÉTRUITE,

AUJOURD'HUI NAIX,

Village du département de la Meuse,

Avec l'indication des antiquités découvertes sur leur parcours, ou à leur proximité, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy;

Par M. le comte Hippolyte DE WIDRANGES.



Voie consulaire, désignée A L sur la carte ci-annexée, de **Nasium** à **Durocortorum**, par Caturices, mentionnée dans les *Itinéraires* d'Antonin et de Peutinger.

Naix (*Nasium*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ναστον (IIe siècle. Ptolémée); — *Nasie* (IIIe siècle, Table Théodosienne); — *Nasium* (IVe siècle, *Itinéraire* d'Antonin; VIIe siècle, donation de Bodo, évêque de Toul; 870, diplôme de Charles-le-Chauve; 936, charte de saint Gauzelin; 948, confirmation du roi Othon; 1033, diplôme de Conrad; 1675, A. de Valois; 1707, le P. Benoît; 1711, 1749, Pouillé; 1756, D. Calmet); — *Nasio vico* (époque mérovingienne, tiers de sou d'or frappé à *Nasium*); — *Nasium castrum* (VIIe siècle, Frédégaire); — *Nais* (1060, Confirmation de la fondation du prieuré d'Apre-

mont; 1756, D. Calmet); — *Naisil* (1148, Hugues Metellus, roman de *Garin le Lohérain*); — *Naz* (1579, Procès-verbal des coutumes); — *Nays* (1700, carte des Etats); — *Nas* (1707, carte du Toulois; 1711, 1749, Pouillé); — *Naix aux-Forges* (Tableau des communes, 1873).

Parmi les localités du département de la Meuse qui recèlent le plus d'antiquités, figure le village de Naix, construit sur l'emplacement de la ville gallo-romaine de *Nasium*, dont il a tiré son nom.

Les Romains s'étant rendus maîtres de la cité Gauloise de *Kaltu*, dont nous parlerons à l'article de Boviolles, et qui dominait toute la vallée, la détruisirent et se servirent de son emplacement comme d'un camp ou fort, pour protéger la nouvelle ville de *Nasium*, qu'ils avaient fondée dans la vallée, sur les bords de l'Ornain, 50 ans environ avant la naissance de Jésus-Christ. *Nasium* devint une cité considérable, qu'ils se plurent à embellir d'établissements magnifiques, tels que bains, salles de spectacles, amphithéâtres, mosaïques remarquables, etc., et qu'ils érigèrent en place forte, en établissant, sur les plateaux des collines qui la cernent, plusieurs ouvrages de défense, parmi lesquels on distingue principalement le camp qui se trouvait en face de la ville, sur la hauteur, entre Menaucourt et Boviolles, dont les vestiges sont encore très-apparents de nos jours, et que l'on désigne sous le nom de *Plain*.

Ptolémée, l'*Itinéraire* d'Antonin, les *Tables Théodosiennes* ou de Peutinger, font mention de *Nasium*, cité Leukoise, qui appartenait à la première Belgique. Par *cité*, on entendait alors une province; celle des Leukois avait la même étendue que l'ancien évêché de Toul (*Tullum Leucorum*), avant l'érection des siéges épiscopaux de Nancy et de Saint-Dié. La circonscription civile fut assez généralement admise pour celle de la juridiction ecclésiastique, à la naissance du christianisme; cela est prouvé par le témoignage de Strabon et de Ptolémée, qui assignent aux Leukois, pour voisins immédiats, les Médiomatrices, Virduni, Catalauni, Lingones, Vesontii, Rauraci et Triboci, peuples qui avaient pour villes principales celles que l'on nomme aujour-

d'hui Metz, Verdun, Châlons, Langres, Besançon, Bâle et Strasbourg.

De *Nasium* partaient beaucoup de routes, communiquant à des villes limitrophes d'une certaine importance, telles que *Virodunum*, *Tullum*, *Scarpona*, *Mediomatricum*, *Andemantunno*, *Perthus*, *Durocortorum*, *Granum*, etc.

D'après l'inspection du terrain, faite lors des fouilles pratiquées à diverses époques, on est fondé à penser que cette ville a été détruite et rétablie plusieurs fois; mais je crois que l'on doit attribuer sa dernière destruction au corps d'armée d'Attila, commandé par Wolomir, qui, après le partage que ce Fléau de Dieu fit de son armée, vers le 20 avril 451, aux environs de Metz, qu'il venait de prendre et de saccager, remonta la Moselle jusqu'à Toul, dont il s'empara, et s'avança de là vers *Nasium*, qu'il pilla et réduisit en cendres, comme les autres localités qu'il rencontra sur sa route.

La quantité de monnaies d'or, d'argent, de bronze, et d'objets divers à l'usage des Gallo-Romains, que l'on a exhumés, de temps immémorial, des ruines de cette antique localité, est incalculable. L'une des plus intéressantes de ces découvertes, est celle d'environ 200 pièces d'or du Haut-Empire, faite en 1802; mais la plus riche de toutes est, sans contredit, celle qui eut lieu le 15 février 1809, d'un petit coffret de 18 pouces cubes. Ce coffret était en bois tout à fait pourri, mais sa garniture intérieure, en lames de cuivre, avait résisté en majeure partie aux ravages du temps; il contenait les objets antiques suivants : Neuf colliers en or, cinq bagues en or et sept en argent, ornées de pierres précieuses intailles; un lingot d'argent pesant quatre onces, et une demi-livre d'or en plusieurs gros fils tournés en cercles; enfin, 1450 monnaies neuves d'argent du Bas-Empire, et quelques grands bronzes du Haut-Empire. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale possède les colliers et les bagues; des numismatistes ont acquis les médailles. Enfin, la trouvaille de la plus haute importance, sous le rapport artistique, est, sans contredit, celle qui a été faite, en 1847, lors des travaux exécutés pour la construction du canal de la Marne au Rhin, d'un *Præ-*

fericulum, en bronze, de la plus belle facture, qui se voit au Musée de notre ville.

Ce vase, recouvert très-uniformément d'une magnifique patine verte, a, de hauteur, 27 centimètres. Les reliefs du cou de l'anse sont rehaussés par des damasquinures en argent, que l'oxide a plutôt cachées qu'altérées. On remarque dans la bouche de la belle tête de Faune, sur laquelle repose l'anse à sa base, malgré la petitesse du module, le blanc émaillé des yeux; mais les diamants, ou pierres précieuses, qui formaient les yeux, ont disparu.

Le jeune aigle, armé de la foudre, qui surmonte l'ouverture du vase, de même que les ornements du pied, ceux du cou, ainsi que la tête de Faune, dont nous venons de parler, et qui sont en argent incrusté dans le bronze, sont d'une composition et d'une facture exquises; ces ciselures ont réellement la grâce et la finesse des ornements sortis de la main des plus habiles ciseleurs grecs.

Il est à remarquer que, dans la grande quantité de monnaies romaines découvertes à *Nasium*, il ne s'en est trouvé aucune postérieure au règne d'Honorius.

Le Père Benoît, dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Toul*, page 13, chapitre X, émet l'opinion, d'après Salvien et saint Jérôme, qu'il paraîtrait naturel d'attribuer la ruine de Trèves, de Metz, Scarpone, Solimariaca, Toul, *Nas* et autres localités de nos contrées, aux Vandales ou aux *Huns*, qui ravagèrent les Gaules dans le Ve siècle.

M. Denis, de Commercy, rédacteur du *Narrateur de la Meuse* et auteur d'un *Essai archéologique sur Nasium*, édité le 1er juillet 1818, page 1, émet l'opinion que cette ville a été détruite sous Cl. Fl. Julien, encore césar, vers l'an 358 (ce qui est en contradiction avec ce que je viens de citer du P. Benoît); plus loin, page 16, il ajoute que les fouilles de *Nasium* lui ont procuré environ 200 monnaies consulaires et impériales, tant en argent qu'en grand, moyen et petit bronze, parmi lesquelles il s'en est trouvé à l'effigie de la plupart des empereurs qui ont régné avant Julien II, et qu'il ne lui en est parvenu aucune ap-

partenant au règne de cet empereur ni de ses successeurs; mais que, cependant, on en a trouvé quelquefois de Julien II.

Je ne partage pas l'opinion de M. Denis, qui se contredit lui-même ici, en ce qui concerne la découverte de monnaies de Julien II à *Nasium;* car, moi qui ne me suis occupé de recueillir des monnaies que bien longtemps après M. Denis, j'en possède, en argent et petit bronze, de ce prince et de sa femme Hélène, que j'ai rencontrées à *Nasium*, ainsi que des petits bronzes de Valentinien I[er], de Valens, de Gratien, de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius; mais je n'en ai jamais rencontré de postérieures au règne de ce dernier empereur.

Givrauval (*Givrandis vallis* ou *Givraudis vallis*, en 992; — *Gyrovallis*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village est situé dans une anse de la vallée, à quelques centaines de mètres au sud de la voie consulaire.

J'ai découvert, en 1841, des traces de substructions antiques dans la contrée du *Halquin*, située entre Menaucourt et le moulin de Givrauval. On remarque dans le sol de la vigne du sieur Thiriot (Pierre), section A du plan cadastral, des fragments de grosses tuiles plates à rebords et des briques, ainsi que des tessons de vases; le propriétaire y avait trouvé, en 1828, une pièce romaine en or.

Dans la même section A, n[os] 166 et 722 du plan cadastral, on remarque également des vestiges de substructions antiques; on en a extrait, en 1841, beaucoup de pièces romaines en grand et moyen bronze.

Au moyen âge, le comte de Ligny a possédé une habitation construite sur cet emplacement, désigné sous le nom de *Château de Renoy*, avec un moulin situé à côté sur la rivière d'Ornain; plus tard, les seigneurs du même lieu y avaient établi une forge, qui n'existe plus depuis environ 250 ans. On désigne encore aujourd'hui ce lieu sous le nom de la *Vieille-Forge*.

Ligny (*Lineium*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette jolie petite ville ne paraît pas avoir existé sous l'occupation romaine. Je n'ai rencontré, sur son territoire, malgré mes recherches, aucune trace d'antiques constructions; seulement, en 1840, on a trouvé, au lieu dit *Queue-de-Serpent*, où passait la voie consulaire qui nous occupe, une monnaie d'argent à l'effigie de l'empereur Trajan, qui fait partie de ma collection.

Velaines (*Invallum* et *Villena*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située à 600 mètres environ à l'ouest de la voie consulaire, renferme sur son territoire des vestiges de substructions antiques.

On a découvert, en 1841, dans la contrée d'Inval, à quelques centaines de mètres à l'ouest du village, en même temps que l'emplacement de l'antique *vicus d'Invallum*, une grande quantité de monnaies romaines en argent, en bronze saussé et en bronze, aux effigies de Lucius Verus, Geta, Gallien, Postume, Claude le Gothique, Probus, Theodora, Galère-Maxime, Licinius père, Constantin le Grand, Crispus, Constantin le Jeune, et Flavia Helena.

La contrée de Vaucelles, située à l'est de Velaines, de l'autre côté de la rivière, a offert depuis longtemps des traces de substructions antiques; mais je n'ai pas ouï dire que l'on en ait extrait quelques monnaies anciennes.

Silmont (*Sallanus mons*, 1135; *Onera abbatum; — Solimons*, XIIe siècle. — *Solini mons*, donation de 1142), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village est bâti sur un site élevé, à droite de la rivière d'Ornain, entre Bar-le-Duc et Ligny. L'histoire, la tradition, et les vestiges de substructions antiques, enfouies dans le sol de l'ancien prieuré, annoncent que Silmont se trouvait sur l'embranchement de deux voies romaines, l'une consulaire, de *Nasium* à *Durocortorum*, par *Caturices*, indiquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin; l'autre, d'un ordre inférieur, conduisant du camp antique de Saint-Mihiel à Perthes et à Châlons-sur-Marne, en pas-

sant par Tannois; on aperçoit encore au fond de l'Ornain, qui coule au bas du village, lorsque les eaux sont basses, les pierres de fondations de l'antique pont, sur lequel passait cette voie, ainsi que les pilotis qui le soutenaient.

On peut présumer, avec quelque apparence de raison, que Silmont posséda, à l'époque gallo-romaine, un édifice religieux, un temple dédié au Soleil, qui, plus tard, fut remplacé par un prieuré, qui a subsisté jusqu'à la Révolution. C'est sur l'emplacement de cet édifice que l'on rencontre des vestiges de constructions primitives. Lorsque M. Bouillard, ancien maire de Bar-le-Duc, fit creuser les fondations des murs d'enceinte de la maison de campagne qu'il possédait à Silmont, il en retira de petits vases en poterie commune, ainsi que plusieurs monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze, qu'il me fit voir chez lui; plus tard encore, lorsqu'il fit construire une écurie près de l'ancienne chapelle du prieuré, il exhuma plusieurs tombeaux en pierre de Savonnières, renfermant des ossements près desquels gisaient de petits vases en terre cuite de fabrique antique, enfin, lors de l'exécution des travaux du chemin de fer de l'Est, dans la traversée du village, M. Roussel, ancien adjoint au maire de Bar, devenu, depuis la mort de M. Bouillard, propriétaire d'une partie de sa maison de campagne, ayant entrepris quelques fouilles dans son jardin, découvrit un cimetière qui excita vivement sa curiosité. Des sépultures de diverses formes furent mises à jour, on en extraya dix nouveaux tombeaux en pierre de Savonnières : plusieurs vases en terre cuite commune accompagnaient ces sarcophages.

Longeville (*Longavilla*, 992, *ex æde divi Maximi Barrensis*), canton et arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, situé à environ 400 mètres au sud de la voie consulaire A L, présente sur son territoire des traces d'antiquité; on remarque des vestiges de substructions gallo-romaines, dans la contrée dite *Sous la Côte-Robert*, section C du plan cadastral, en allant vers Savonnières, et lors de l'établissement du canal de la Marne au Rhin, il a été trouvé, près de ce lieu, une sta-

tuette en bronze représentant Mercure, ainsi que plusieurs monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze.

Popey (*Popina*). Ferme sur le territoire de Bar-le-Duc, à un kilomètre environ à l'est de cette ville, était, lors de l'occupation romaine, une *popina* ou halte, sur le bord de la voie consulaire qui nous occupe, où on hébergeait les voyageurs.

Outre des substructions antiques que l'on a trouvées dans son voisinage, on y a découvert, à diverses époques, plusieurs monnaies romaines.

Dans le moyen âge, ce fut un établissement religieux; le 16 des calendes de septembre 1171, Falco, prêtre de Popey, figura comme témoin de la donation d'une terre faite par Renaud, comte de Monçon, aux religieux de Notre-Dame de Trois-Fontaines.

En 1179, il fut converti en léproserie et desservi par un maître et des frères qui traitaient et soignaient les lépreux *de la nation de Bar*.

Dix ans plus tard, son oratoire, consacré sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, avait pour chapelain un prêtre nommé Hugo.

Le duc René en fit don, en 1434, au chapitre de la collégiale de Saint-Maxe. Enfin, ayant été vendu par la nation le 1er février 1791, il rentra dans le domaine privé et devint une ferme, comme nous l'avons dit plus haut.

Bar-le-Duc (*Caturigas* et *Caturices*, époque gallo-romaine; *Barri villa ad Ornam*, en 932), chef-lieu du département de la Meuse.

Cette localité, devenue aujourd'hui chef-lieu du département de la Meuse, se trouve mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, sous le nom de *Caturigas*, et dans la *Table Théodosienne* ou de Peutinger, sous celui de *Caturices*, avec la mention, *alias Caturigæ*.

Il y a lieu de croire que *Caturices* existait à l'époque gauloise, car lors des fouilles faites pour la construction du canal de la

Marne au Rhin, du chemin de fer et du nouveau bâtiment de l'hospice de Bar-le-Duc, on a exhumé dans le parcours du quartier de Couchot, beaucoup de monnaies gauloises en argent, en bronze, en potin, et même, m'a-t-on dit, quelques-unes en or.

Quant à l'existence de cette station sous l'occupation romaine, elle est évidente actuellement; l'*Itinéraire* d'Antonin la marque ainsi :

A Durocortoro Divodurum usque. .	M. P. LXXXVII.
Fanum Minervæ	M. P. XIV.
Ariolam	M. P. XVI.
Caturigas	M. P. IX.
Nasium	M. P. IX.
Tullum.	M. P. XVI.
Scarponam.	M. P. X.
Divodurum.	M. P. XII.

Et la *Table Théodosienne* ou de Peutinger, de la manière suivante :

A Durocortoro.	
Fanomia ou *Tanomia*	M. P. XIV.
Caturices.	M. P. XXV.
Nasie	M. P. IX.
Ad Fines.	M. P. XIIII.
Tullio	M. P. V.
Scarpona.	M. P. X.
Divodurum Mediomatricum	M. P. XIIII.

Son étendue à cette époque n'était pas bien grande; la voie que nous venons d'indiquer la traversait du nord au sud; ses limites, d'après les fouilles qui ont été faites de temps immémorial et jusqu'à nos jours, soit pour des fondations de bâtiments, constructions de puits, soit pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, ont

constamment révélé l'existence de substructions antiques détruites par le feu, s'étendant du nord au sud, depuis le bas de la côte de Behonne jusqu'au Pont-Triby, et de l'est à l'ouest, depuis le pied de la montagne jusqu'au bord de la rivière d'Ornain.

A l'époque des deux grands établissements du canal et du chemin de fer, on a exhumé, dans leur traversée sur cette partie qui comprenait la station de *Caturices*, une grande quantité de monnaies en argent, en bronze et en potin, tant gaulòises que romaines, des tronçons et des chapiteaux de colonnes en pierre de Savonnières, des tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), des grosses tuiles creuses (*imbrices*), des fragments de vases de toute espèce, des débris de meules de moulins à bras (*molæ trusatiles*) et des ustensiles en bronze et en fer destinés à divers usages; une grande partie de ces objets ont été déposés au Musée de Bar.

Outre la voie consulaire qui traversait *Caturices*, on remarque encore les vestiges de deux voies d'un ordre inférieur : celle qui conduisait au *Castellione*, camp de Saint-Mihiel, en passant par Naives-devant-Bar, Lavallée, etc., désignée O P; et celle marquée O Z qui, partant de la même station, passait à Fains, à Vassincourt, à Andernay, près du petit camp antique à l'extrémité de ce village, et se rendait à Sermaize, où existe une fontaine d'eau ferrugineuse, déjà en usage à l'époque gallo-romaine. On a trouvé à Sermaize des traces de substructions antiques, beaucoup de monnaies romaines en grand, moyen et petit bronze, ainsi que des *ex voto*, qui sont conservés à la mairie de cette ville.

De même que pour d'autres localités de nos pays, j'attribue la ruine de *Caturices* à l'armée d'Attila. Les monnaies romaines, trouvées dans ses ruines, ne vont pas au delà du règne d'Honorius.

Varney (*Vernisi*, en 1148; Hugues Metellus, roman de *Garin le Lohérain; — Varncium*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On a rencontré, de tout temps, sur le territoire de ce petit village, des vestiges de substructions antiques.

Au mois d'août 1840, en creusant un nouveau lit du ruisseau de Fossé-Bas, entre la route et le canal du moulin, vis-à-vis l'auberge dite *de Venise*, et près de l'antique voie consulaire, les ouvriers rencontrèrent les fondations d'une antique habitation détruite par le feu. Parmi les fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie de diverses couleurs, ils trouvèrent plusieurs objets antiques, ainsi que des monnaies de grands, moyens et petits bronzes, aux effigies d'Hadrien, de Faustine jeune, de Lucille et de Caracalla.

Quelque temps auparavant, le propriétaire de l'auberge, en défonçant son jardin, situé en partie sous les ruines de la maison gallo-romaine dont nous venons de parler, avait mis au jour des objets antiques curieux, tels qu'un cadran solaire en ardoise avec son style, des éperons, des fourchettes en fer, et autres ustensiles, qui ont été brisés par les charretiers qui s'arrêtaient à l'auberge, en les maniant trop rudement.

Précédemment encore, on avait trouvé dans les vignes, près du sentier qui monte derrière la maison du maître de la scierie, et où passait la voie romaine, deux petits bronzes aux effigies de Constantin le Grand et de son fils Constantin le Jeune.

Sur le sommet de la côte qui se trouve derrière l'auberge précitée, et tout contre la voie romaine, on a découvert, en 1843, à trente centimètres seulement de profondeur dans le sol, et sur une superficie de quinze ares, deux cents squelettes de guerriers et trois cercueils en pierre de Savonnières, sur l'un desquels était gravée en creux, dans toute la longueur, le dessin grossier d'une francisque à un seul tranchant, accompagnée des initiales J. D. F. P., de même que des lames de sabres (*Scramasaxes*) et des poignards, des fers de lance, des boucles de ceinturons, en acier très-oxidé, profondément incrustées en argent, des vases en poterie grossière, des grains de colliers en verre et en émail, ainsi que trois monnaies, dont une gauloise très-bien conservée, et deux moyens bronzes frustes du Haut-Empire.

Au mois d'août 1846, de l'autre côté de la vallée, au lieudit *le Placis*, on a découvert, à l'occasion de fouilles pratiquées au-dessus des carrières en exploitation, trois squelettes de guerriers qui avaient près d'eux plusieurs objets semblables à ceux que nous venons de décrire, tels que lames de sabres et de poignards, boucles de ceinturons, et plusieurs monnaies gallo-romaines.

Neuville-sur-Orne (*Nova villa ad Ornam*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, qui se trouve dans la vallée de l'Ornain, à un kilomètre environ au sud de la voie consulaire A L, entre cette voie et la voie d'un ordre inférieur O Z, renferme sur son territoire des vestiges de constructions antiques.

Au Pré-Brûlé, on remarque une place que les habitants nomment le *Château-des-Dames*, où existent dans le sol des traces de substructions antiques. Dans la contrée voisine, dite *Haut-de-Fraicul*, où se trouve la fontaine du Diable, on a découvert des vestiges de constructions d'où on a tiré d'énormes blocs de pierre de taille, qu'on a employés à la bâtisse dans l'intérieur du village; et en creusant le canal de la Marne au Rhin, au bas de ces contrées, on a exhumé plusieurs monnaies romaines en bronze, parmi lesquelles un moyen bronze de l'empereur Aurélien.

Laimont et **Laymont** (*Leonis mons*, *Latus mons* et *Lœtus mons*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

La voie consulaire qui nous occupe passait, à l'époque gallo-romaine, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le village de Laimont, qui n'existait vraisemblablement pas alors, puisqu'on n'y a trouvé aucun indice de construction antique. Mais dans la contrée dite *la Sarrasinière*, à deux kilomètres de Laimont, et à quelques mètres à droite de la voie A L, qui se dirigeait sur Reims (*Durocortorum*), on a découvert des vestiges de substructions antiques.

Un habitant de Laimont fouillant, en 1830, dans son champ

situé à la Sarrasinière, rencontra des vestiges de constructions détruites par le feu; il retira, des fondations, beaucoup de belles pierres de taille, dont il se servit pour bâtir, et, en même temps, quatorze pièces romaines, moyens bronzes, savoir : quatre d'Auguste, dont deux contremarquées; une d'Agrippa, également contremarquée; une de Germanicus, cinq de Néron, une de Titus, une de Trajan et une d'Hadrien.

Villers-aux-Vents (*Villare ad Ventos*, ou *ad Vannos*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

A un kilomètre à l'est de la voie consulaire, se trouve le village de Villers-aux-Vents, qui ne paraît pas avoir jamais présenté de vestiges de constructions antiques sur son emplacement actuel. Mais dans la contrée nommée *la Maise*, à peu de distance à l'est du village, on rencontre des vestiges de substructions antiques, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et des débris de poterie, on y a aussi découvert quelques monnaies romaines en bronze.

Brabant-le-Roi (*Brabantiæ*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, distante d'environ 1,500 mètres à l'ouest de la grande voie antique A L, a dû exister sous l'occupation romaine, car son territoire renferme des vestiges évidents de substructions antiques, notamment dans les contrées du Plumard, de Robert-Croué et de Piroye.

Revigny (*Revigneyum*, *Reviniacum*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce bourg important, situé à trois kilomètres à l'ouest de la voie consulaire, n'existait probablement pas sous l'occupation romaine, puisqu'on n'a jamais remarqué sur son emplacement des traces d'habitations antiques; mais cette belle et fertile vallée n'a point pour cela échappé à l'exploration de ces fiers vainqueurs des Gaules, car, lors des travaux du canal de la Marne au Rhin, on a découvert des vestiges de substructions antiques

dans la contrée du Bas-Jardin. Un propriétaire, quelques années auparavant, avait déjà exhumé de ce même lieu plusieurs tombeaux en pierre et de vieilles armures.

Villotte-devant-Louppy (*Villeta*, en 992; — *Villula*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située à six kilomètres au sud de la voie A L, présente sur son territoire des vestiges du séjour des Romains dans nos contrées.

Des excavations faites à diverses époques dans l'intérieur du village, pour des fondations de bâtiments, ont révélé l'existence de constructions antiques qui paraissaient avoir été détruites par le feu; on a trouvé, dans les décombres, des débris de grosses tuiles plates à rebords, des tessons de poterie de diverses couleurs, des clés, des serrures, des vases en terre, et une lame de poignard.

J'ai aussi découvert, en 1838, dans la contrée dite l'*Etrie de Dignée* (1), à droite du chemin qui conduit à Vaubecourt, des traces d'habitations gallo-romaines; j'en ai rapporté des fragments de vases antiques en terre rouge, sur lesquels on apercevait en relief des empreintes représentant divers animaux. Vers 1808, on avait exhumé de ce lieu un tombeau en pierre, et en 1840, on y a trouvé un petit bronze à l'effigie de Constantin le Grand, avec quelques autres frustes.

Voie consulaire désignée A B, connue dans le pays sous le nom de *Chemin de la Pucelle,* allant de **Nasium** à **Tullum**.

Boviolles (*Bovium olla*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce nom de *Bovium olla* (chaudière des bœufs) lui venait, dit-on, de ce qu'en ce lieu était une boucherie de *Nasium*, à l'époque de l'occupation romaine.

On remarque sur le territoire de Boviolles, qui était traversé

(1) En latin *Atrium*. En patois *l'aitrie*, signifie un cimetière qui était, pour l'ordinaire, près de l'église. Voir D. Calmet, *Notice de Lorraine*, édition 1840, tome II, page 166.

par la voie consulaire A B, les traces de cette voie qui conduisait de *Nasium* à *Tullum*, à *Scarpona* et à *Divodurum*, ainsi que les vestiges très-apparents d'un vaste camp, qui, à l'époque de l'occupation romaine, servait à la défense de la ville de *Nasium*, ainsi qu'aux vallées où coulent l'Ornain et la Barboure.

Ce camp avait été une place forte des Gaulois, avant l'invasion des Romains; ces derniers en étant devenus maîtres, la détruisirent et se servirent de son emplacement comme d'un camp ou fort, pour protéger la nouvelle ville de *Nasium*, qu'ils avaient fondée dans la vallée, sur les bords de l'Ornain, cinquante ans environ avant la naissance de Jésus-Christ.

Cet emplacement, de près de trois kilomètres de développement, couronne la côte qui domine immédiatement au sud le village de Boviolles, sur le territoire duquel il est situé, et porte aujourd'hui les noms de *Châté*, *Châtel* ou *Châtelet*.

De temps immémorial, on a exhumé de cette enceinte, qui offre encore des traces de substructions antiques, des monnaies gauloises en or, en argent et en bronze, ainsi que des anneaux de bronze de divers poids et diamètres, et des rouelles à jours à plusieurs rayons, en tous métaux, dont la fabrication appartient incontestablement à cette antique localité.

Parmi ces pièces, on remarque principalement des monnaies de bronze sans légendes (nommées dans le pays *Mahoumets* ou *Chèvres de Moïse*), ayant au droit une tête barbare, avec bandeau et grosses mèches de cheveux, et au revers, un sanglier enseigne, portant divers signes entre les jambes. On a découvert, sur le même emplacement, des moules en terre cuite, ayant servi à les couler.

On a exhumé aussi de petites monnaies d'argent, présentant au droit une tête casquée anépigraphe, et au revers, un cheval libre en course, à gauche avec la légende **ΚΑΛ-ΚΑΛΤΥ** et **ΚΑΛΘΥ**. **ΚΑΛ**, en gaulois, veut dire rondeur, *calotte*; **ΤΥ** ou **ΘΥ**, *montagne;* ces mots avaient donc leur source dans la situation de la localité, et signifiaient : « Lieu sur la calotte de la montagne » qui, suivant mon opinion, désigne le nom antique de la localité, ainsi qu'il était d'ailleurs en usage dans les

Gaules, comme pour *Solima* ou *Colima* (Soulosse); — *Virodu* (Verdun), — *Medioma* (Metz), — *Remo* (Reims), — *Turones* (Tours), etc. Mais aucun auteur n'a porté son attention à reconnaître qu'il y eut là, dans un âge reculé et éloigné de nous, une ville du nom de KAATY.

Tout indique que le camp ou cité de KALTV (qui se voit encore dessiné par un fossé, des pomérions, des épaulements et des portes (dont l'une a retenu de nos jours le nom de *Porte Hacquin*), a dû être un des derniers boulevards, où la liberté gauloise expira sous le génie de Rome : car les fossés et parapets sont remplis de javelots, de fer de lances, et le sol environnant recèle beaucoup de monnaies gauloises et de débris humains.

Marson (*Martis sonus*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Je n'ai remarqué, sur le territoire de ce village, d'autre antiquité que la trace de la voie consulaire qui passe tout à proximité au sud; cependant on y a trouvé, de temps immémorial, et d'espace à autre, quelques monnaies romaines, mais en petit nombre.

Reffroy (*Refrigerium*, *Refredum*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité touche à la voie consulaire de *Nasium* à *Tullum* et *Divodurum*. En juin 1815, un cultivateur de la commune, en labourant son champ, éloigné de vingt-cinq pas de la voie antique, découvrit un bâtiment souterrain, d'environ trois mètres dans œuvre. Après avoir déblayé le terrain, on reconnut que c'était un tombeau antique, dans lequel on rencontra, pêle-mêle, les ossements d'un jeune homme et ceux d'un sanglier, plusieurs vases d'argile fine et de formes différentes, une anse de cuivre oxidée, la pointe d'une javeline rongée par la rouille, des cendres et des charbons, mais aucune pièce de monnaie pouvant renseigner sur l'époque de l'enfouissement de ces objets.

Bovée (*Bauviacum*, en 870 ; — *Boveium*). Canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce village, situé à 600 mètres environ, au nord de la voie consulaire qui nous occupe, recèle sur son territoire des traces de substructions antiques. Dans la contrée dite du *Berceau*, section A, et dans la parcelle N° 1650 du plan cadastral, il a existé, depuis les temps celtiques jusqu'en 1838, une pierre debout, dite la *Haute-Borne*, ayant 2 m. 50 c. de hauteur au-dessus du sol, et un mètre dans le sol. Ce monolithe était en pierre brute, de même nature que celles des carrières de Reffroy. Le propriétaire du champ, croyant qu'il existait un trésor caché sous cette pierre, l'enleva en 1838, et la débita pour l'employer à son usage; il fut bien trompé dans son attente, car il ne trouva absolument rien dessous. Mais malheureusement le monument fut détruit.

Dans la contrée des *Crottées* (1), on remarque encore aujourd'hui des vestiges de constructions antiques; on voit sur le sol et aux environs, des débris de grosses tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*) et de poterie rouge ; j'y ai rencontré, en 1846, plusieurs fragments de meules de moulins à bras (*molæ trusatiles*) en pierre volcanique d'Auvergne.

Le diverticulum D E, qui conduisait au camp de *Sauriciacum* (Sorcy), s'embranchait un peu au-dessus de *Boveium*, sur la voie consulaire A B. La haute borne, dont nous avons parlé ci-dessus, se trouvait placée à l'embranchement de ces deux voies.

Broussey-en-Blois (*Bruceium in Blesis ; — Brosseium in Blesensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Sur le sommet de la côte qui domine Broussey, à environ un kilomètre au nord de ce village, et sur le bord de la voie consu-

(1) Voir à l'article de Troussey (*Troceium*), page 260, l'analogie du nom des *Crottées*, avec celui d'une contrée de ce village, nommée *les Crottes*, où l'on remarque également des vestiges de substructions antiques.

laire, j'ai découvert, en 1846, dans la contrée dite de *Tramatin*, section D, N° 169 du plan cadastral, des vestiges de constructions gallo-romaines; en 1821, on avait déjà exhumé de ce lieu trois cercueils en pierre, renfermant des squelettes humains. Ces substructions m'ont paru être celles d'une *popina*, qui aurait existé sur le bord de la voie romaine.

Dans le lieu dit *Monfontaine*, j'ai également découvert à la même époque, dans les parcelles Nos 557 et 572 de la section C, des traces de substructions antiques, le sol était couvert de fragments de pierre de taille de Savonnières-en-Perthois, sciées très-minces, ayant servi à couvrir des murailles, de débris de grosses tuiles plates à rebords, et de poterie.

Dans l'intérieur du village, situé à un kilomètre au sud de la même voie consulaire, il existe également des vestiges de constructions gallo-romaines. En la même année 1846, un propriétaire, en faisant des fouilles pour les fondations d'un bâtiment, rencontra, à 1 m. 50 environ de profondeur, des traces d'habitations antiques, détruites par le feu. On trouva beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de poteries diverses, ainsi que deux monnaies romaines, un moyen et un petit bronze à l'effigie de l'empereur Gratien, et une grande quantité d'écailles d'huîtres.

Sauvoy (*Salviaco*, *Silviago*, tiers de sou d'or; *Silviacus*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce petit village est situé à 1,200 mètres environ au sud de la voie A B qui nous occupe.

En 1839, en creusant un nouveau lit à la petite rivière de la Méholle, pour faciliter l'irrigation d'un grand pré, qu'un propriétaire venait de créer, on découvrit, dans la vallée, les vestiges de constructions antiques, et l'emplacement d'une forge ou fonderie gallo-romaine, qui étaient traversés par la voie consulaire. On y trouva des ustensiles en fer et en fonte, ainsi que beaucoup de monnaies en argent et en bronze, aux effigies des empereurs Tibère, Vespasien, Trajan, Hadrien, Postume, Constantin le Grand et Maximien-Hercule. J'ai acquis, du maré-

chal-ferrant de la localité, une grosse romaine en fer à trois crochets, parfaitement conservée, à laquelle il ne manquait que le peson; elle avait été trouvée sur l'emplacement de la fonderie, d'où l'on a tiré aussi plusieurs barres de fer, une grande quantité de crassin et beaucoup de cendres. J'ai encore ramassé, sur le même emplacement, des briques et des tuiles plates romaines à rebords, ainsi que des tessons de vases en belle terre rouge; sur l'un d'eux, qui est un fond de vase, se trouvait empreint le nom du potier SECCO. F.

En 1838, lorsqu'on défricha le bois dit de *Bermont*, situé sur la côte, au nord de Sauvoy, on découvrit les substructions d'une habitation antique, ou maison-forte, qui paraissait, par sa position, avoir été destinée à défendre la station et la fonderie qui se trouvait dans la vallée, et dont il vient d'être question. On y a trouvé une grande quantité de fragments de grandes tuiles plates à rebords, et de grosses tuiles creuses, ainsi qu'un fer de cheval antique, qui figure dans ma collection avec la romaine en fer.

Sauvoy fut, au moyen âge, une maison de chasse des rois d'Austrasie, et ils y ont, paraît-il, frappé monnaie.

Voie romaine A C de **Nasium** à **Treviris**, passant par *Pons ad Mosam*, où existait un *Diverticulum* C P conduisant au *Castellione* de Saint-Mihiel.

Vaux-la-Petite (*Valles minores*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

En sortant de *Nasium*, la voie dont je parle ne faisait qu'un seul et même tronçon avec la voie consulaire A B, jusqu'à Boviolles. A la sortie du village, bifurquant avec celle passant par *Tullum* et *Divodurum*, elle se dirigeait sur Vaux-la-Petite, passait entre les villages de Saulx-en-Barrois et de Saint-Aubin, dont elle sépare les territoires; on la distingue encore parfaitement dans les bois communaux de Saint-Aubin.

On remarque, sur le territoire de Vaux-la-Petite, des traces bien évidentes du séjour des Romains dans nos contrées.

En 1835, en creusant les fossés délimitatifs du bois Laval,

appartenant à la commune, on trouva à l'angle de ce bois, sur lequel aboutissent les parcelles de terre de la section E, Nos 365, 366, 367, 368, etc., du plan cadastral, à l'endroit où la voie romaine, qui nous occupe, entre dans le bois, on trouva, dis-je, sur une surface de 12 à 15 ares, des restes de constructions antiques. La pioche mit à découvert deux tombes sépulcrales remplies d'ossements, de cornes de béliers et de boucs, ainsi que des vases en terre cuite de plusieurs dimensions, avec des médailles romaines. Ces restes de constructions semblent être ceux d'un *taurobole*. Il a été trouvé, en même temps, sur cet emplacement, une sculpture en pierre dure et en relief, représentant, dans une espèce de niche, un Mercure grossièrement exécuté, de 50 centimètres de hauteur. Ce dieu porte deux petites ailes à la tête, de la main droite il tient une bourse et de la gauche un caducée : cet objet antique a été déposé au Musée de Bar-le-Duc.

Saulx-en-Barrois (*Saltus in Barrensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

De temps immémorial on a découvert, sur le territoire de ce petit village, des monnaies antiques en or, en argent et en bronze; des tessons de poterie romaine, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, des meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne, ainsi que des débris d'ustensiles à l'usage des peuples de cette époque.

Ces trouvailles ont particulièrement lieu dans les substructions antiques, détruites par le feu, que l'on rencontre dans les contrées du Rondée ou Rondeau, du Carré-Notre-Dame, de la Moraire, du Blossier et de Morépré, ainsi que dans les jardins existant derrière les maisons de la rue principale, qui sont situées au sud.

J'ai dans ma collection de monnaies la moitié d'une pièce moyen bronze de la colonie de Nismes, trouvée, en 1856, dans l'un de ces jardins, et un grand bronze à l'effigie de Faustine jeune, dont le revers est entièrement fruste, trouvé, en 1854, à Morépré.

Je possède également une monnaie d'argent de Gordien Pie,

parfaitement conservée, trouvée, en 1857, dans un champ de la contrée du Rondée. On a exhumé de cet endroit, à diverses époques, d'autres monnaies frustes en bronze, dont plusieurs de Constantin le Grand; et M. Vannières-Aubry, cultivateur et ancien maire de Saulx, a trouvé, il y a environ quarante ans, une monnaie romaine en or, en labourant un de ses champs à Morépré.

Pont-sur-Meuse (*Pons ad Mosam*), canton et arrondissement de Commercy.

Ce village est situé au bas d'une colline, sur la rive droite de la Meuse et à peu de distance de ce fleuve.

A l'époque gallo-romaine, une localité qui subsistait, sans aucun doute, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Pont, était traversée par la voie antique A C, dont les traces sont encore visibles, de nos jours, dans les bois de Saint-Aubin; cette voie, qui partait de *Nasium*, bifurquait, à la sortie de Boviolles, avec la voie consulaire conduisant à Metz, par Toul et Scarpone, mentionnée dans l'*Itinéraire* d'Antonin; elle gravissait la côte en sortant de Vaux-la-Petite, passait entre Saint-Aubin et Saulx-en-Barrois, descendait la vallée de Chonville, traversait la vallée de la Meuse, et franchissait ce fleuve sur un pont, dont M. Vériot, agent-voyer en chef du département, a reconnu les antiques fondations, en 1865, pour de là se diriger par la Woëvre, vers la ville de Trèves, sans passer par Metz. C'est de ce pont que le village a retenu le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

En 1865, en pratiquant les fouilles de la seconde pile, rive droite, du nouveau pont de ce village, pour le passage du chemin de grande communication N° 12, les ouvriers découvrirent, à trois mètres de profondeur environ, au-dessous du fond du lit de la Meuse, les objets antiques suivants :

1° Un *batillum* ou *batillus*, espèce de pelle ou brasier, servant de réchaud, sur lequel on mettait des cendres rouges ou du charbon bien allumé pour brûler des parfums, de l'encens, des herbes odoriférantes, etc.;

2° Trois moyens bronzes romains du Haut-Empire, d'Auguste, de Néron et d'Hadrien;

3° Les débris d'un squelette de cheval;

4° Et les restes des fondations d'un pont, composées d'une forêt de pieux enchevêtrés de moëllons et de blocs de pierre d'un volume considérable.

Au-dessus du village de Pont, se trouvait le *diverticulum* C P, conduisant au *castellione* de Saint-Mihiel.

(Voir, pour plus amples renseignements, le *Bulletin de la Société du Musée de Bar-le-Duc*, tome unique, année 1847, page 48.)

Ménil-la-Horgne (*Mansile* ou *Manile ad Horniam*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Des vestiges nombreux de substructions antiques existent sur le territoire de Ménil-la-Horgne, qui se trouve à égale distance de la voie antique A C et du *diverticulum* D E (environ cinq kilomètres), ne laissent aucun doute sur son existence à l'époque gallo-romaine.

Dans la contrée de Sorbey, située à 300 mètres au sud de Ménil-la-Horgne, on a découvert, de temps immémorial, sur une superficie d'environ 20 hectares, des tombeaux en pierre de Savonnières et des vestiges de substructions antiques, parmi lesquels on rencontre des débris de tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de poterie commune.

Le 25 avril 1869, le maire de cette localité m'ayant signalé une nouvelle découverte de cercueils en pierre, j'écrivis à ce fonctionnaire de ne point les laisser ouvrir avant mon arrivée toute prochaine. En conséquence, je me rendis à Ménil-la-Horgne le 1er mai, et, accompagné du maire et de plusieurs curieux que ces choses intéressaient, nous fûmes à Sorbey, où je vis à découvert douze nouveaux cercueils, dont quelques-uns avaient été retirés du sol et les autres y étaient encore enfouis, mais débarrassés des terres et prêts à être ouverts; trois seulement étaient composés d'une seule pierre et les autres formés de deux parties rapprochées et sans aucune orientation. Les opercules avaient été dès longtemps brisés en morceaux, mais rapprochés pour

fermer les tombeaux, qui n'offraient aucune inscription ni trace de sculpture.

Le premier que l'on ouvrit renfermait quatre corps, celui du fond était seul entier couché sur le dos, les bras placés le long du corps; les ossements des trois autres avaient été replacés sans ordre par-dessus; aucun objet n'accompagnait ces débris humains.

Le second contenait six cadavres, dont les ossements se trouvaient pêle-mêle, à l'exception de celui du fond, qui était également entier et dans la même position que le précédent. Les autres cercueils offrirent les mêmes particularités. Dans l'un d'eux seulement on trouva une fibule gallo-romaine en bronze, et près de là on découvrit un moyen bronze à l'effigie de l'empereur Auguste. Depuis, on a trouvé, sur l'emplacement de Sorbey, un autre moyen bronze d'une très-belle conservation, avec les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, au revers le crocodile enchaîné à un palmier, de la colonie de Nismes : le lieu où l'on trouve habituellement ces cercueils, est l'ancien cimetière de Sorbey.

Le hameau de *Horna*, d'où dérive le nom de La Horgne, et dont on remarque visiblement l'emplacement dans la contrée des Mazures., à un kilomètre au nord du village actuel, occupait une étendue d'environ sept hectares. La minutieuse exploration que nous en avons faite, le 26 septembre 1869, nous a éclairé sur l'époque présumée de l'existence de cette localité, qui nous paraît remonter à la fin de l'occupation romaine. La grande quantité de débris de tuiles, parmi lesquels figuraient des fragments de grosses tuiles plates à rebords, et de meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne, qui ont subi, de même qu'une notable partie des pierres ayant servi à la bâtisse, l'action du feu, ne laissent aucun doute sur les causes de la ruine de ce hameau, qui a été la proie des flammes.

Diverticulum antique, désigné D E.

Naives-en-Blois (*Neiva*, en 982; — *Navia in Blesensi Pago*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité, située à 1,300 mètres au nord de la voie consulaire A B, et à proximité du *diverticulum* D E, recèle sur son territoire des vestiges de constructions gallo-romaines.

Dans la contrée dite *Navernemont*, à la jonction du chemin de Broussey avec la voie romaine A B, j'ai découvert, en 1846, dans les parcelles Nos 542, 543, 544 de la section C du plan cadastral, des traces de constructions antiques détruites par le feu; le sol était couvert de débris de grosses tuiles plates à rebords, et de tessons de poterie.

J'ai rencontré, à la contrée de Nandelin, dans la parcelle No 1334 de la section B, des vestiges d'une habitation antique; on remarquait sur le sol les mêmes indices que ci-dessus, et j'en ai rapporté un fragment de meule de moulin à bras, en pierre volcanique d'Auvergne.

Dans les parcelles Nos 972, 973 et 974 de la section D, et dans presque toute la contrée des Briques, j'ai aussi découvert des traces de constructions antiques, dont l'étendue donnerait lieu de supposer que cet endroit pouvait être l'emplacement d'un *vicus* ou d'une *mansio*. Le sol était jonché de fragments de grandes tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), de grosses tuiles creuses (*imbrices*), et de débris de poterie; ce qui, sans aucun doute, a contribué à faire donner à cette contrée le nom de *Briques*.

A la Sarrasinière, section D, parcelle No 650, on remarque aussi les vestiges d'une habitation antique.

Voie présumée antique, et désignée A G.

Rosières-en-Blois (*Roseriæ in Blesensi Pago*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Sur le territoire et dans l'intérieur de ce petit village, on remarque des vestiges de constructions gallo-romaines.

En 1838, j'ai découvert, dans la contrée de la Sarrasinière, à un kilomètre au sud de Rosières, et à quelques mètres de la voie antique A G, les substructions de plusieurs habitations gallo-romaines détruites par le feu; j'en ai rapporté des armures de flèches en fer, ainsi que des monnaies gauloises et romaines en bronze, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, des débris de ciment romain provenant de l'aire d'une chambre, et de meules de moulins à bras en pierre volcanique d'Auvergne. Près de là, dans le lieu dit en *Camp*, on remarque les vestiges d'un camp antique, très-effacé par la culture.

Dans cette même année, il a été trouvé sur le sol, par le berger du lieu, deux pointes de flèches en silex transparent, et une hache celtique en silex opaque bleuâtre.

En 1839, en creusant un égoût dans l'intérieur du village, on a découvert, à un mètre de profondeur, des traces de constructions antiques détruites par le feu, et un petit bronze à l'effigie de Constantin le Grand.

En 1840, non loin de là, et aussi dans l'intérieur du village, on a exhumé une petite figurine en bronze, bien conservée, représentant, je crois, la déesse Hygiée; cet objet antique fait partie de mon cabinet.

En 1842, j'ai ramassé sur le sol une pointe de flèche en silex opaque blanc, un grain de collier en émail verdâtre grossier, orné de dents de loup de couleur jaune, deux monnaies gauloises muettes en bronze, une petite fibule en laiton, et une belle hache celtique en silex blanc veiné de rouge.

En 1843, on a exhumé un fer de lance très-oxidé, des bouts de chaînes, une lame de serpette, une grande et une petite clé en fer et une autre en cuivre; une monnaie en argent d'Alexandre Sévère, des moyens bronzes de Claude Ier, de Néron, de Faustine jeune, de Trajan, d'Hadrien, d'Alexandre Sévère, de Constant Ier, et des petits bronzes d'Auguste, de Maximien d'Aza et de Constantin le Grand.

Void (*Noviento Vico*, époque mérovingienne, tiers de sou frappé à Void; — *Noviantum*, en 627; — *Noniante*, en 884;

— *Viddiocum*, en 971; — *Vodium*), chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy.

Cet antique bourg, où les rois d'Austrasie de la première race avaient un palais, est situé dans une vallée arrosée par le ruisseau de la *Méholle* ou de *Void*, qui traverse la localité, et débouche dans celle de la Meuse, à trois kilomètres environ au sud du camp de Sorcy, et à un kilomètre à l'est de la voie antique D E.

Il n'est pas douteux qu'il a existé sous l'occupation romaine, puisqu'on rencontre des traces assez étendues d'habitations antiques dans la contrée où se trouvent les chènevières en sortant de Void, à main gauche de la grande route conduisant à Toul. Le sol laisse apercevoir à la surface des fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, et des débris de poterie de diverses couleurs. Aucune fouille n'a encore été opérée jusqu'à présent sur cet emplacement.

Sorcy (*Sauriciaco*, tiers de sou d'or mérovingien; — *Castrum Sorciacum*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Ce bourg, situé dans la vallée de la Meuse, sur la rive droite de ce fleuve et au pied du mont Saint-Jean de Châtel, sur lequel on voit encore les restes bien remarquables d'un camp romain, d'une grande étendue, recèle dans son territoire des vestiges indubitables du séjour des Romains dans nos contrées.

Lorsque l'occupation des Gaules eut cessé, le camp de Châtel fut détruit, et, comme tous les autres, abandonné. On a découvert, à diverses époques, sur son emplacement, des objets antiques, ainsi qu'une grande quantité de monnaies romaines de tous métaux.

Gérauvilliers (*Gerardivillare*, *Gyrovillare*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Il existe, sur le territoire de cette localité, qui se trouve à environ deux kilomètres au sud de la voie A G, beaucoup de vestiges d'habitations gallo-romaines.

Dans le cours des années 1849 et 1852, on a découvert, à peu de distance du village, sur le chemin qui conduit à Amanty, dans la vallée de la Croix-Caillot, section G, Nos 618 et 619 du plan cadastral, les substructions antiques d'une villa considérable. On y a trouvé quantité de monnaies romaines en argent et en bronze, entre autres, un très-beau et très-rare grand bronze de Pertinax, qui fait partie de ma collection, et une monnaie en argent de l'impératrice Orbiana, femme de l'empereur Alexandre Sévère. On a exhumé de ces ruines, beaucoup de clés et autres objets en bronze, ayant subi l'action d'un feu très-violent.

Les pierres des antiques murailles qui entouraient cette villa ou métairie, et en marquaient le pourtour, gisent encore sur le sol; à l'extrémité sud de l'un des grands côtés de cette enceinte, on remarque l'emplacement d'une tour carrée affaissée sur elle-même et dont les ruines, comme celles des autres murailles, sont recouvertes par la mousse. Ces tas de pierres sont restés sur place, tels qu'ils se sont trouvés au moment de la chute des murailles de la villa.

On présume, avec quelque vraisemblance, que le village doit son nom à l'existence de cette villa, car *Gyro*, signifie enceinte de murs, et *Weiller* ou *Villers*, métairie; c'est comme si l'on disait : Village de la métairie, enceinte de murs.

Amanty (*Amantius*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Ce village, assis dans une petite vallée à quatre kilomètres au sud-ouest de Maxey-sur-Vaise, et à trois kilomètres au sud de la voie antique A G, recèle dans son territoire des vestiges de constructions antiques.

J'ai remarqué, en 1840, dans la contrée dite le *Château-des-Sarrasins*, des fragments de grandes tuiles plates à rebords, et des débris de poterie commune, qui indiquent le séjour des Romains dans notre pays.

Badonvilliers (*Bodonis villare*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

En faisant les fondations d'une maison dans la partie basse de ce village, qui se trouve construite à l'est de la voie A G, on a découvert des vestiges de bains gallo-romains.

Epiez (*Epicium*), canton de Vaucouleurs, arrondissement de Commercy.

On voyait, sur le territoire de ce petit village, situé à peu de distance de la voie A G, des vestiges remarquables d'antiquités.

En 1840, j'ai découvert, sur le revers du coteau allant à Burey-en-Vaux, des traces de substructions antiques, ainsi que dans la partie au-dessous du village, sur le chemin de Maxey-sur-Vaise.

En 1810, une femme d'Epiez, en cultivant sa vigne, a trouvé un petit vase en terre, rempli de pièces d'argent aux effigies de plusieurs empereurs romains.

A un kilomètre et demi du village, sur le bord de la voie qui nous occupe et tout près du bois, se voit encore debout une énorme pierre. Autrefois, il y en avait une douzaine qui, au dire des anciens habitants, formaient une enceinte circulaire. En 1830, j'en ai encore compté trois; mais les particuliers, dans la propriété desquels elles se trouvaient, les ont enlevées pour les employer à leur service. Quelques années avant 1830, en les déblayant pour les enlever, on avait trouvé, près de l'une d'elles, trois cercueils en pierre de taille. Ce monument druidique se nommait dans le pays la *Roche des Poirons*.

Relativement à cette dénomination des *Poirons*, je trouve dans la *France pittoresque*, par A. Hugo, Paris, 1835, tome 3e, page 73, le passage suivant, en parlant des antiquités du département de la Sarthe : « Depuis peu d'années, une singulière réunion de *Peulwans*, appelé le *Cimetière des sorciers*, a disparu. C'était un carrefour triangulaire, situé près de la commune de Bouloire, hérissé de gros blocs de grès, que les gens du lieu nommaient *Perrons* (1), et sur l'un desquels on montrait le pas de la Fée.

(1) Ce mot *Perrons* a une grande analogie avec celui de *Poirons*, dont nous venons de parler; il se rapporte à des monuments de même date et de même nature.

Ces monuments gaulois ont été exploités comme carrière pour le passage d'une route royale. »

Maxey-sur-Vaise (*Marceium*, X[e] siècle; — *Maxeium supra Vesiam*), canton de Vaucouleurs, arrondissement de Commercy.

Dans la partie du territoire de Maxey-sur-Vaise, nommée Maizières ou Mézières, où aboutit la voie A G, j'ai découvert, en 1840, des vestiges très-étendus de substructions antiques, enfouïes à trente centimètres de profondeur sous le sol : tout le terrain était couvert de débris de grandes tuiles plates à rebords (*hamatæ tegulæ*), de grosses tuiles creuses (*imbrices*), et de tessons de poterie. Je pense que cet emplacement a pu être celui d'une localité sous l'occupation romaine, et que des fouilles faites sur ces lieux, qui n'ont jamais été explorés, procureraient la découverte de monnaies et d'objets antiques propres à justifier cette opinion.

On remarque sur ce territoire, et partant de Maizières, le chemin antique G M, dit *des Armées*, qui traverse le bois des Blusses, se dirigeant vers *Andemantunno* (Langres), ou *Granum* (Grand), ainsi que deux autres voies, l'une dite *des Francs* et l'autre *des Gens d'armes*, laquelle nous occupe et qui se dirigeait vers *Bodonis villare* (Badonvilliers), en passant au-dessus d'*Epieium* (Epiez).

Voie que je présume antique, désignée G M, nommée dans le pays *Chemin des Armées*.

Comme on l'a vu à l'article qui précède, la voie dont nous suivons ici le tracé, porte le nom de *Chemin des Armées ;* je suis allé, en 1852, en faire la reconnaissance dans le bois des Blusses, qu'elle traverse, et je me suis assuré que, sous une couche végétale de vingt à trente centimètres, elle avait été empierrée. En quittant le bois, elle paraît prendre sa direction vers *Granum* (Grand), en passant près des villages des Vouthons.

Voie romaine de **Nasium** à **Granum** (*Grand*) et à **Andemantunno** (*Langres*), désignée A H.

Saint-Amand (*Sanctus Amantius; — Sanctus Amandus*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Il m'a été rapporté qu'on rencontrait des traces de substructions antiques sur le territoire de ce village, situé à quinze cents mètres de la voie antique, mais je n'ai pas eu occasion de vérifier ce fait; cependant, comme il occupe une partie des environs de *Nasium*, cela ne serait pas surprenant. J'ai vu, d'ailleurs plusieurs monnaies romaines trouvées sur le territoire de Saint-Amand.

Tréveray (*Trevereium*), canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy.

Ce gros village, situé à trois kilomètres de la voie A H, recèle sur son territoire des vestiges de constructions gallo-romaines, que l'on rencontré dans les prés attenant au château, au-dessous des jardins situés derrière l'ancien pressoir. En 1852, on en a exhumé beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords, des tessons de poterie rouge et d'autres couleurs, et quelques monnaies romaines en bronze.

Voie antique de **Nasium** au **Castrum** situé au-dessus de *Fontaines* (Haute-Marne), désignée A I, bien visible encore de nos jours.

Nantois (*Nantoya, Nannetum*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

L'origine de Nantois, ainsi que celle de la plupart de nos anciennes communes, se perd dans l'obscurité des temps; mais il est bien certain que cette localité existait sous l'occupation romaine, puisqu'on y remarque des traces non équivoques du long séjour des Romains.

La voie romaine de *Nasium* au *Châtelet*, ville et camp antiques au-dessus du village de Fontaines (Haute-Marne), passait au-

dessus du bois La Rave, à sept cents mètres à l'est de Nantois, et se dirigeait vers Villers-le-Sec.et Dammarie; elle est encore très-visible, de nos jours, dans les bois de Dammarie et de Brauvilliers.

Au sud de Nantois, on remarque encore aujourd'hui les chaussées ou digues de trois étangs qui existaient anciennement dans la vallée; la source qui alimentait ces étangs et qui fournissait de l'eau à la ville de *Nasium*, se trouvait au-dessus des trois étangs, à 60 mètres à l'est des bois de la Ronde-Haye, et à 1,200 mètres au sud du village. Les eaux arrivaient à la cité gallo-romaine au moyen de conduits en pierre de taille de Savonnières, creusés en forme d'auges et recouverts par une dalle plate; ils contournaient à mi-côte la colline d'Œideuil; je les ai vu retirer du sol, en 1821, 1824 et 1825.

Les étangs dont nous venons de parler n'existent plus aujourd'hui, ayant été convertis en prairies, et la source, dite *du Noyer*, ne déverse plus ses eaux dans la prairie formée du troisième étang, qu'après de très-grandes pluies ou de fortes fontes de neige; elle sort à 300 mètres plus bas, en sorte qu'elle n'est plus distante de Nantois que de 900 mètres.

Sur la hauteur, entre Naix et Nantois, on a trouvé des tombeaux en pierre, ayant servi de sépulture aux habitants de l'antique *Nasium*.

Ce village communiquait à *Nasium* au moyen d'un *diverticulum*, ou embranchement, sur la grande voie de *Nasium* au Châtelet.

Tous les noms de lieux où se trouve le mot Nant, comme Nantois, Nant-le-Grand, Nant-le-Petit, Nantillois, etc., etc., dérivent de l'ancien gaulois ou celtique *Nant*, qui signifie *eau*, *ruisseau*, *mare*, *vallée*.

Dammarie (*Donna Maria*, en 968), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village se trouvait sur la voie romaine A I, encore très-apparente dans les bois de la commune, à peu de distance de laquelle existe un lieu nommé *Possesse* ou *Possé*, où l'on remar-

que les traces d'un antique *vicus* ou d'une *mansio;* on a exhumé de ces ruines beaucoup d'objets antiques et une grande quantité de monnaies romaines en argent et en bronze : la majeure partie de ces antiquités avaient été recueillies par feu le docteur Humbert, de Morley, qui en avait composé un cabinet; la veuve de son fils en a donné quelques parties au Musée de Bar-le-Duc.

La Malmaison, ferme située sur le territoire de Montiers-sur-Saulx.

En remontant le cours de la rivière de Saulx, à cinq kilomètres au sud de Dammarie, on rencontre la ferme de la Malmaison, territoire de Montiers-sur-Saulx, qui recèle dans son périmètre des substructions antiques assez étendues.

En 18.., on a retiré d'un puits antique, découvert au lieu dit le *Roncher,* situé sur la colline au-dessus de la ferme, un cippe, ou plutôt un pilastre quadrangulaire en pierre de taille, qui fut recueilli par le docteur Humbert, de Morley, et donné par lui au Musée de Bar. Des substructions, qui se trouvent près de ce puits, on a exhumé plusieurs monnaies romaines.

Ce poste, qui a pu être une métairie, ou plutôt une *mansio*, car son nom actuel de Malmaison semble bien en dériver, n'était distant que d'un kilomètre au plus du point d'intersection des voies antiques de *Nasium* au Châtelet et de *Caturĭces* à Mosa.

Le pilastre, donné au Musée de Bar par M. Humbert, a d'élévation un peu moins de deux mètres; sa largeur, sur chaque face, est de trois décimètres. Deux des côtés adjacents sont ornés de sculptures; le chapiteau offre des feuilles d'acanthe. Evidemment, ce monolithe a servi d'encoignure; l'angle droit, opposé à celui des faces sculptées, remplissait le coin formé par la rencontre des deux murs; les faces chargées de sculptures restaient seules visibles. Celle des deux qui offre une inscription est la mieux conservée, l'autre est fort dégradée à la droite du spectateur.

Le côté du pilastre où se voit l'inscription offre deux tableaux. Le premier représente deux personnages de différents sexes, en regard l'un de l'autre et debout dans une espèce de niche;

l'homme paraît imberbe, il est couvert du *pallium*, ses cheveux sont courts, et il touche amicalement de la main droite le menton de la femme. Celle-ci est enceinte, vêtue de la *stola*, et, pardessus, du manteau dit *palla;* elle porte sur la tête une coiffure qui vient en pointe sur le front; c'est le *flammeum* ou voile du mariage.

Le deuxième tableau, placé au-dessous du précédent, mais un peu plus large, offre une femme coiffée comme celle dont on vient de parler, qui semble assise au bord d'un berceau où l'on voit couché un enfant nouveau-né; un autre enfant plus âgé paraît être sur les genoux de la mère. Vient ensuite un adulte debout, dont les jambes apparaissent sous le berceau, ainsi que le bas de sa robe. Ce dernier personnage est probablement le mari, ce qui formerait un groupe de famille.

Voici l'inscription gravée dans le cavet ou apophyge, qui remplace l'astragale :

L M Ⓐ | GOVNVS INVC. III MVS

M. Denis, de Commercy, lisait cette inscription ainsi qu'il suit :

« *Lucinæ*, *Mater ob adjutorium*, GOVNVS IN V, CENTVRIO III, *Monumento*, ou *Merito, Votum Solvit;* » c'est-à-dire : « *A Lucine, une mère reconnaissante de son secours*, GOUNUS, *centurion de triaires dans la* 5e *Légion, a rempli un vœu par l'érection de ce monument.* »

Le pilastre, sur la seconde face visible, semble ne présenter que des sujets allégoriques. Les emblèmes de la Vertu morale, de la Vertu physique et des Jeux innocents de l'enfance, y signalent la famille de Gounus.

Premier tableau. — La Vertu morale, fille de la Vérité, était représentée dans l'antiquité, sous la forme d'une femme vêtue de blanc, dans une attitude modeste, assise sur une pierre carrée. Or, dans ce tableau, on voit une femme assise, elle est vêtue d'une longue robe qui monte jusqu'au cou; point de collier ni de pendants d'oreilles; coiffure sans recherche; elle tient de sa main droite, sur le genou, un disque qui, en cette occasion, doit représenter la terre; le bras gauche a disparu depuis l'épaule. Un enfant monté sur un tertre,

gambade, les bras étendus, à la droite et derrière sa mère; expression de la joie pure et de la franche liberté qui accompagnent la Vérité morale.

Deuxième tableau. — La Vertu physique considérée comme la Force. Ce dessin, dont le sujet a beaucoup souffert, paraît montrer Hercule ayant à ses pieds l'hydre de Lerne, qu'il vient de détruire. Les têtes du monstre, excepté une, sont abattues; on voit son corps partagé en plusieurs tronçons; l'un de ceux-ci, plus long que les autres, semble se mouvoir encore et bondir près du vainqueur. Le Héros-Dieu, fortement dégradé sur le monument, y est acéphale, privé de la main droite qu'il baissait, et du bras gauche qu'il tendait en l'air.

Troisième tableau. — Au bas du pilastre, un lièvre ou un lapin est posé sur une tablette. Un enfant, qui lui tient levées les pattes de devant, le met presque debout sur celles de derrière.

On a vu plus haut que l'enfant au berceau avait un frère aîné: ne serait-ce pas lui qui, à ce troisième tableau, s'amuse à dresser un lièvre, après avoir folâtré à côté de sa mère, au premier?

Troussey-sur-Meuse (*Truciacum*, VIIIe siècle; — *Trociacum*, 884; — *Troceium*), canton de Void, arrondissement de Commercy.

Cette localité, assise dans la vallée de la Meuse, sur la rive gauche de cette rivière, et à cinq kilomètres à l'est du camp de Sorcy, recèle, sur son territoire, des traces non équivoques du séjour des Romains.

Dans la contrée de Thibeaunot, au-dessus de la prairie, près du canal de la Marne au Rhin, j'ai découvert, en 1845, dans la parcelle N° 849 de la section E, du plan cadastral, des vestiges d'habitations antiques. On apercevait sur le sol une quantité de débris de tuiles plates à rebords, de briques, de tessons de poterie, ainsi que des fragments de pavé en ciment rouge et blanc. L'un de ces pavés, entre autres, gisant sur le sol, mesurait 1^m,10 de longueur, sur 0^m,50 de largeur et 0^m,16 d'épaisseur. Une partie de Thibeaunot, en remontant sur les plates-terres, ainsi qu'une partie de la contrée *des Crottes*, sont couvertes de débris de constructions antiques. On a trouvé, dit-on, sur cet emplacement, une auge en pierre de taille enterrée dans le sol (c'était

peut-être un tombeau que les habitants ont pris pour une auge); ainsi que deux éperons antiques et quelques bronzes frustes.

La tradition locale veut qu'un couvent ou une maison de Templiers ait existé dans ce lieu; mais cette opinion n'a aucun fondement, car, par l'inspection des débris qui couvrent le sol, et de ceux que l'on rencontrera quand on voudra opérer la moindre fouille, on sera convaincu que les substructions que l'on y remarque proviennent d'une localité gallo-romaine composée de plusieurs habitations.

Le Bouchon (*Bouchim*, en 1163; — *Bouchonium*), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Le territoire de ce petit village, situé à deux kilomètres au nord de la voie A I passant à Dammarie, présente quelques traces de l'occupation romaine.

J'ai découvert, en 1845, des vestiges de substructions antiques dans les champs voisins du clos de la chapelle; on y voyait sur le sol beaucoup de fragments de poterie, et de grandes tuiles plates à rebords, et on y a ramassé quelques monnaies romaines en bronze. Les cultivateurs m'ont assuré qu'il existait, dans ce terrain, beaucoup de fondations de vieilles murailles.

Brauvilliers (*Brauvillare*), canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située tout près de la voie romaine dont il s'agit, recèle dans son territoire plusieurs vestiges de substructions antiques.

En 1845, j'ai rencontré dans la parcelle N° 849 de la section C du plan cadastral, lieu dit *Vallée Mageron;* dans les parcelles Nos 1450 et 1451 de la même section, lieu dit *Haut de Vaux-Renard*, et dans la section B, au bas de la Jayotte, une grande quantité de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie, ainsi que quelques monnaies romaines en bronze.

Entre les parcelles Nos 764 et 896 de la section C, existait en-

core à cette même époque, une grosse pierre brute, debout, nommée la *Haute-Borne*, profondément fixée dans le sol; la partie supérieure avait été brisée depuis plusieurs années, elle gisait à terre près de la base qui avait encore $1^m,50$ de hauteur.

A trois kilomètres environ de Brauvilliers, en suivant la voie romaine, et après avoir franchi la limite qui sépare le département de la Meuse de celui de la Haute-Marne, on aperçoit, sur le territoire de Fontaines-sur-Marne, à quelques mètres à gauche de la voie antique A I, un énorme *menhir* en pierre brute, connu sous le nom de la *Haute-Borne*, ayant $6^m,56$ de hauteur depuis sa base jusqu'à son sommet qui se termine en pointe, et $2^m,24$ dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur moyenne de $0^m,45$ à $0^m,60$. A $3^m,40$ de hauteur, on y remarque l'inscription suivante en caractères romains, écrite sur deux lignes :

VIROMARVS

ISTATILIE

Presque en face de ce monument, mais un peu plus bas, à droite et à quelques mètres de la même voie antique, entre la première et la deuxième parcelle de terre, existe à $0^m,83$ de la superficie du sol, un hypogée construit en moëllons bruts et grossièrement assemblés, de forme circulaire ayant $3^m,65$ de diamètre et $3^m,35$ de hauteur, dont la voûte est formée par d'énormes pierres de $4^m,35$ de longueur sur $1^m,66$ de largeur; rien n'indique ce monument à la surface du sol qui est cultivé comme les champs voisins.

En continuant à suivre la voie romaine pendant environ quinze minutes, on gravit péniblement la montagne du Châtelet, et, arrivé à son sommet, on se trouve sur un vaste plateau dominant la vallée, où coule la Marne, et tout le pays d'alentour. Ce plateau, après avoir été l'emplacement d'une ville gauloise, tombée sous les efforts des armées romaines, a servi pendant plusieurs siècles de camp à ces vainqueurs des Gaules.

Voie que je considère comme antique, désignée A K,
de **Nasium** à **Partensis** (ou **Pertensis** et **Perthus**, *Perthes*),
et de là à **Catalaunum** (*Châlons*).

Nant-le-Petit (*Nantum Parvum*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

J'ai découvert, en 1840, sur le territoire de cette localité, dans la contrée de *Marmont*, les vestiges d'une voie antique qui sortait de *Nasium* pour aller à *Perthus* (Perthes) ou à Châlons, et que l'on nomme dans le pays, *Chemin Charrey* ou *des Romains*. Cette voie passait dans la forêt de Ligny, près de la ferme de La Borde, et, se dirigeant sur Stainville, traversait le finage de Nant-le-Petit, à un kilomètre environ au sud du village, et à quelques mètres au-dessus de la route N° 4.

A diverses époques on a découvert, aux abords de ce chemin, des traces de constructions et d'objets antiques. En 1838, un propriétaire de Ménil-sur-Saulx a trouvé dans son champ, situé à Marmont, trois grands bronzes romains, et en juin 1840, il en a exhumé une grosse sonnette en fer battu, qui fait partie de ma collection, remplie de grands et moyens bronzes, et tout à côté un autre moyen bronze à l'effigie de l'empereur Hadrien.

En avril 1840, me trouvant sur les lieux, il a été découvert en ma présence, des vestiges de plusieurs habitations gallo-romaines détruites par le feu, desquelles on a extrait des fragments de grosses tuiles plates à rebords, des briques, des morceaux de dalles en pierre de taille sciées très-minces, ayant servi à couvrir des murailles, et un puits bien maçonné, mais entièrement comblé. On rencontre aussi aux alentours d'autres vestiges de constructions antiques.

Du 5 au 10 février 1871, M. Thevenin, maire de Nant-le-Petit, exhuma d'un de ses champs, situé à Marmont, une pierre carrée de $0^m,17$ de hauteur, sur une largeur, en haut, de $0^m,15$, et en bas de $0^m,12$.

C'est un Hermès, ayant dû servir de séparation de propriété, à l'époque gallo-romaine, et portant une tête grossièrement

sculptée sur deux de ses faces adjacentes; les deux autres faces brutes, ayant dû se trouver dans une encoignure.

Précédemment il avait découvert, dans la même propriété, le bas de la jambe d'une statue de grandeur naturelle : on voyait parfaitement le pied avec la sandale dont il était chaussé, mais il l'a jetée dans un pierrier au bout de son champ; il espère cependant le retrouver et en faire don au Musée de Bar, avec l'Hermès précité.

Ménil-sur-Saulx (*Mansile* ou *Manile supra Saltum*), canton de Montiers sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

On peut dire, avec quelqu'apparence de certitude, que cette localité, qui se trouve à environ deux kilomètres au sud de la voie A K, remonte jusqu'à l'époque gallo-romaine : car, outre que son nom originaire de Manile (*Mansile*) l'indique, on rencontre dans plusieurs parties de son territoire des traces évidentes du long séjour des Romains.

En effet, en parcourant le finage de Ménil, au mois de mai 1845, j'ai eu lieu de remarquer que dans la contrée dite à *la Croisette* ou *Vieux-Puits*, dans la parcelle N° 992 de la section C du plan cadastral, faisant tournière, il existe un puits antique bien conservé, mais comblé, ainsi que des vestiges d'antiques constructions. Dans la parcelle N° 1696 de la même section, lieu dit à *Bouche-Avoine*, le propriétaire a retiré des fondations qui s'y trouvent beaucoup de pierres de taille ayant servi à divers usages. Dans la contrée du *Fond doliée*, près du bois, également section C, on remarque, dans la parcelle N° 1997, des vestiges de plusieurs bâtiments antiques, desquels on a extrait quantité de moëllons et de belles pierres de taille, ainsi qu'un grand bronze romain et un cuvier ou petite cuve en pierre de taille. Enfin, dans la même section et à un kilomètre environ du village, au lieu dit le *Puits-de-Marche*, parcelle N° 2122; on remarque encore de nos jours un puits isolé, parfaitement conservé, dont on ne fait usage que dans les années de grande sécheresse, à cause de son éloignement du village; l'autorité

communale en a fait fermer l'ouverture par un couvercle en chêne scellé par un cadenas, dans la crainte d'accidents et aussi pour qu'on n'y jette pas de pierres.

Ce puits, de construction gallo-romaine, est formé par un aqueduc souterrain légèrement courbé, taillé dans le roc et voûté en anse de panier, ayant 16^{m} de longueur et 1^{m},50 de hauteur, sur 0^{m},80 de largeur. Cet aqueduc amène les eaux d'une source à une cuvette, ou récipient, qui a 1^{m},80 de profondeur et 1^{m},50 de diamètre; au-dessus de la cuvette existe une margelle saillante d'un mètre au-dessus du sol. La profondeur du puits, à partir de cette margelle jusqu'au niveau de la cuvette, est de 10^{m},66.

Dans le travail que la commune a fait exécuter, en 1842, pour enlever le sable qui obstruait le canal, on n'a opéré que sur une longueur de 13 mètres en amont du récipient; on s'est arrêté à cette distance sans avoir atteint la source, qui se trouve plus haut.

Voie antique désignée O P, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) au **Castellione de Saint-Mihiel.**

Cette voie, ainsi qu'il est indiqué dans notre légende des voies antiques, est désignée et connue à Bar-le-Duc comme voie romaine conduisant de *Caturices* au camp de Saint-Mihiel. Il est difficile d'en suivre la trace au delà de Naives-devant-Bar, parce qu'elle a été cultivée depuis ce village jusqu'à Saint-Mihiel; cependant, il serait possible d'en rencontrer des traces dans les bois qu'elle traverse.

Naives-devant-Bar (*Navia propе Barrum*), canton de Vavincourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, situé sur la voie O P, recèle sur son territoire des vestiges d'antiques constructions; on y a trouvé, à diverses époques, des monnaies aux effigies de plusieurs empereurs du Haut et du Bas-Empire, entre autres, un Domitien en argent.

Voie désignée N R, que je considère comme antique, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) à **Virodunum** (*Verdun*).

Cette voie, dont j'ai retrouvé un tronçon sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, sous le nom de *Haut-Chemin*, *Chemin de Brunehaut*, et à Amblaincourt sous le nom de *Vieux-Chemin de Bar à Verdun*, s'embranchait, selon mon opinion, sur la voie consulaire A L, de *Nasium* à *Durocortorum*, vis-à-vis Varney, passait à Chardogne, au-dessus de Condé et de Rembercourt-aux-Pots, traversait la riviève d'Aire, en face d'Amblaincourt, passait entre Seraucourt et Deuxnouds et se dirigeait par Mondrecourt vers Souilly, pour de là se rendre à Verdun. On m'a assuré à Amblaincourt que, par les eaux basses, on apercevait encore, dans le fond de la rivière d'Aire, les pilotis qui soutenaient le pont sur lequel passait cette voie.

Amblaincourt (*Amblaincuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située sur la voie N R, dont nous venons de parler, présente des traces évidentes de constructions antiques. En traversant, en 1840, ce territoire, j'ai remarqué à l'entrée du village, au sud, dans la contrée de la *Maise*, des débris de grosses tuiles plates à rebords, et de briques de fabrique romaine. Après avoir examiné le sol avec attention, j'ai été convaincu que, dans l'antiquité, cette portion de terrain, d'une certaine étendue, avait été couverte d'habitations, dont les fondations gisent à 40 centimètres sous le sol. Un tronçon de la voie ferrée traversait ces ruines. On y a trouvé quelques bronzes romains.

Souilly (*Sauliaco Vico*, tiers de sou d'or; — *Soliolum*), chef-lieu de canton, arrondissement de Verdun.

Dans des carrières à proximité de ce bourg, situé à trois kilomètres environ à l'ouest de la voie N R, des ouvriers ont découvert, en 1839, des vestiges de construotions antiques, beaucoup

de fragments de grandes tuiles plates à rebords, des tessons de poterie et plusieurs monnaies romaines en bronze, dont l'une à l'effigie de l'empereur Aurélien.

Récourt (*Arecuria*), canton de Souilly, arrondissement de Verdun.

Ce village, situé à environ neuf kilomètres à l'est de la voie antique N R, recèle sur son territoire des vestiges d'habitations antiques.

En parcourant, en 1830, le finage de Récourt, j'ai rencontré sur le sol, parmi des débris de constructions ayant subi l'action du feu, le couvercle, en terre cuite rouge, d'un petit monument funèbre ayant dû renfermer les cendres d'un jeune enfant; mais malgré mes recherches, je n'ai pu retrouver les restes du cénotaphe.

Ce couvercle mesure, en longueur, 75 millimètres; en largeur à la tête, 33 millimètres, et aux pieds, 22 millimètres. Dessus cet opercule est moulé en relief un tout jeune enfant nu, étendu sur une espèce de coussin, ayant les mains jointes sur la poitrine, et les jambes croisées.

Un cultivateur de cette commune, auquel j'ai demandé s'il n'avait jamais rencontré quelques monnaies en labourant la terre, m'apporta plusieurs monnaies gauloises, en bronze, anépigraphes, connues dans le pays sous le nom de *Chivres* ou *Chèvres de Moïse*, ainsi que deux petites rouelles, en bronze, à quatre rayons, antique monnaie des Gaulois.

Voie désignée O Z, que je considère comme antique, de **Caturices** (*Bar-le-Duc*) à **Victriacum** (*Vitry-le-Brûlé*).

Fains (*Fangia*, en 965; — *Fanum*), canton et arrondissement de Bar-le-Duc.

Il existe, sur le sommet de la côte qui domine ce village, un camp antique bien conservé, mais qui a été planté en bois depuis quelques années. De temps immémorial on y a trouvé des monnaies romaines en argent et en bronze. On l'attribue, d'a-

près une traduction de l'inscription rapportée plus bas, à l'empereur Septime-Sévère.

On rencontre dans ce village, et aux environs, des vestiges de constructions antiques; on y a découvert des urnes cinéraires en verre, des cippes de monuments funèbres, et, en tout temps, des monnaies romaines et même gauloises, ainsi que beaucoup d'objets, tels que fragments de patères, d'amphores, de briques et tombeaux en pierre. C'est de ce lieu qu'a été exhumée la première rouelle gauloise en argent à quatre rayons, qui a fait pendant longtemps partie du cabinet de M. de Fiennes, de Bar-le-Duc.

Pour avoir de plus amples renseignements sur ces sortes de monnaies gauloises, consulter l'article de M. de Saulcy, dans la *Revue numismatique*, 1re année, tome Ier, page 171, et ma brochure sur *les Anneaux et Rouelles*, *antique monnaie des Gaulois*, imprimée à Bar-le-Duc en 1861, page 12.

On voit encore aujourd'hui, dans l'angle du mur d'une maison de Fains, une pierre de taille de 0m,90 de long sur 0m,48 de large, portant l'inscription suivante, en caractères romains, de 27 millimètres de hauteur, formant quatre lignes :

CHIFFSE
SACRAE
CASSIVS
MONIME

que M. Denis, savant archéologue de Commercy, a ainsi traduite :

COHORTI HASTATÆ IMPERANTIBVS FILIIS DVOBVS SEVERI,
SACRUM ÆDIFICAVIT CASSIVS MONIMENTVM

Fains se trouvait sur la voie antique O Z.

Vassincourt (*Vacencurtis*, *Vassincuria*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On rencontre sur son territoire, qui se trouvait près de la voie

O Z, dans la contrée dite la *Côte-Martin*, des vestiges assez étendus de constructions détruites par le feu, qui seraient, d'après la tradition, celles d'une antique localité gallo-romaine, nommée *Reviacum*.

On y a découvert beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, des tessons de poterie, des débris d'amphores, des sarcophages, et une assez grande quantité de monnaies romaines en argent et en bronze.

Andernay (*Andernacum*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village se trouvait sur la voie romaine, dont nous nous occupons, et à cinq cents mètres de la sortie, en allant à Sermaize, se remarque un petit camp bien conservé, nommé *le Châtelet*.

Tout en quittant le Châtelet, et en se rapprochant d'Andernay, se trouvent les deux lieux dits *le Jardin-Picquant* et *le Jardin-Lacroix*. Ces deux contrées renferment dans leur surface des traces d'habitations antiques; on y a trouvé, à diverses époques, des monnaies romaines en bronze, et d'autres objets antiques, et, en 1840, un grand bronze de Claude Ier, un autre de Trajan, et un petit bronze de Constantin le Grand. M. Rousselot, ancien curé d'Andernay, en avait recueilli une certaine quantité.

On prétend que le chemin d'Andernay, qui conduit à Cheminon, est une ancienne voie romaine, dont la construction est très-visible à vingt-cinq centimètres de profondeur, sous la grève qui le recouvre aujourd'hui.

Sermaize, département de la Marne.

Ce bourg, situé sur la voie romaine O Z, présente des vestiges indubitables du séjour des Romains dans les Gaules.

A un kilomètre au sud de Sermaize existe une fontaine d'eau minérale, connue autrefois sous le nom de *Fontaine* ou *Puits des Sarrasins*, sans doute, parce qu'elle avait été établie, fréquentée et reconnue dès l'antiquité par les païens.

En 1851, en nivelant le terrain qui entoure la source ferrugineuse, pour y construire les bâtiments que l'on remarque au-

jourd'hui, on découvrit les fondations de ceux de l'époque gallo-romaine, qui avaient été détruits par le feu.

On a exhumé de ces ruines des *ex voto* en bronze, représentant des phallus, une grande quantité de monnaies romaines en bronze, des débris de poterie, des fioles en verre, des haches en fer, des sonnettes en bronze, des fibules et des figurines, ainsi que divers ustensiles; le sol était jonché de fragments de poterie de diverses couleurs, de débris de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses; on en a extrait des meules de moulins à bras en pierre volcanique : les environs de la fontaine sont également couverts de substructions et de débris antiques.

Une chose à constater, c'est qu'il n'a été, jusqu'à présent, trouvé aucune monnaie gauloise sur l'emplacement de la fontaine ou dans ses environs; ce qui donne lieu de supposer que les Gaulois n'avaient point su apprécier l'efficacité des eaux de cette source, et que c'est aux Romains qu'on doit attribuer l'honneur d'en avoir les premiers reconnu le mérite.

Les monnaies et objets divers recueillis sur l'emplacement de la fontaine et aux environs, se voient à la mairie de Sermaize, où ils sont conservés. Les monnaies sont aux effigies des empereurs Néron, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Lucille, Commode, Licinius père et Constantin le Grand.

Mognéville (*Magnavilla*, en 884; — *Moniacavilla*), canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, assis dans la vallée de la Saulx et sur la rive gauche de cette rivière, à quatre kilomètres de la voie antique O Z, recèle dans son territoire des traces de l'occupation romaine.

Dans la contrée des Chènevières, à gauche en sortant de Mognéville, par la rue d'Outre-Saulx, pour aller à Contrisson, on remarque sur le sol des vestiges d'habitations antiques, tels que fragments de grandes tuiles plates à rebords et de tessons de poterie. En 1841, on a trouvé sur cet emplacement quelques monnaies romaines, entre autres, un très-beau grand bronze à l'effigie de l'empereur Marc-Aurèle.

Tronçon de voie que je considère comme antique et désigné S T.

Béthelainville (*Betelanivilla*), canton de Charny, arrondissement de Verdun.

J'ai découvert, en 1843, dans la partie basse du village de Béthelainville, derrière et à côté de la maison du sieur Robinet (Nicolas), lieudit *Fontaine-de-Woé*, où se trouvent les jardins et les chènevières, les traces d'un *vicus*, ou plutôt d'une *mansio*. Le sol offre, à vingt centimètres environ de profondeur, des substructions antiques, des fragments de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses, ainsi que des débris de poterie noire et rouge. J'ai aussi reconnu, sur la côte qui domine le village, lieudit *Haut-de-Saulcy*, dans un champ du sieur Grandpierre (Antoine), les vestiges d'une habitation gallo-romaine : on aperçoit sur le sol beaucoup de débris de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses. Cet édifice pouvait être une maison-forte située sur cette éminence, en face de la *mansio*, servant à sa protection.

A peu de distance de la ferme de Vignéville ou Lavignéville, située sur le territoire de Béthelainville, on rencontre la trace de la voie antique, connue dans le pays sous le nom de *Chemin des Rouilleux* ou *des Romains*.

Montzéville (*Amonzeivilla*, en 952; — *Monzevilla*), canton de Charny, arrondissement de Verdun.

Le territoire de ce village, distant d'environ deux kilomètres de la voie S T, offre des traces bien visibles d'habitations antiques.

En 1843, j'ai eu occasion de remarquer, dans les bois qui existent sur la côte de Montzéville, des enfoncements circulaires de forme conique et de dimensions diverses : leurs diamètres varient de quatre à dix mètres, sur une profondeur de deux à quatre mètres; les habitants m'ont assuré que l'eau n'y séjournait jamais.

Aucune fouille n'a encore été opérée dans ces cavités; on ignore, par conséquent, ce qui peut se rencontrer dans le fond, que la terre des bords a, sans aucun doute, comblé en partie.

Des explorations faites dans le fond de cavités semblables, sur le territoire de Loisey (Meuse), ont donné pour résultat la découverte d'un amas de cendres et de charbons.

Les excavations dont nous parlons sont posées sur une ligne droite, à une distance qui varie de trois à quinze mètres les unes des autres; j'en ai compté une douzaine à cette époque, et j'ai présumé, d'après toutes ces observations, qu'elles avaient pu servir de retraite aux Celtes ou Gaulois. Elles devaient être recouvertes par des perches de bois inclinées, arc-boutées les unes contre les autres et chargées de chaume, de feuillages ou de gazon, de manière à former un toit conique, pour en abriter les habitants.

L'aire de ces demeures, semblables à celles de certaines peuplades sauvages pour se mettre davantage à l'abri du froid, se trouvait enfoncée plus bas que le sol. Elle était séparée du fond par un plancher ou terrier, sous lequel pouvait exister un cellier. Elles étaient entourées, à la hauteur du sol, d'une rigole destinée à recevoir les eaux pluviales et à les empêcher de pénétrer dans l'habitation.

Lorsque deux cavités se trouvaient à côté l'une de l'autre, je présume que l'une d'elles était destinée à servir d'étable, ou d'écurie, pour abriter les chevaux et le bétail, ainsi que pour serrer les récoltes et les provisions.

Tronçon de voie que je considère comme antique, désigné V.

Montfaucon (*Monsfalconis*), chef-lieu de canton, arrondissement de Montmédy.

J'ai découvert, en 1844, au bas de Montfaucon, dans un bois récemment défriché, dit *la Pièce-des-Moines*, section B, N° 578 du plan cadastral, des substructions de maisons gallo-romaines, sur le bord de la voie antique V; on apercevait sur le sol, noirci par l'incendie, beaucoup de fragments de tuiles plates à rebords; on m'a assuré y avoir rencontré des monnaies romaines en bronze.

Dans la contrée de Milebeau, section C, N° 756; dans la con-

trée des Sicherons, section C, N° 1013; dans celle des Allieux, section D, N° 527, et dans celle de la Pierreuse, même section, N° 1092, on rencontre des débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, ainsi que des vestiges de constructions antiques détruites par le feu. C'était, je pense, les emplacements de métairies destinées à l'exploitation du sol.

Ce tronçon de voie V, que l'on remarquait dans le bois défriché de la Pièce-des-Moines, était parfaitement conservé et bien empierré.

Romagne-sous-Montfaucon (*Romaneis*, *Romaniæ*), canton de Montfaucon, arrondissement de Montmédy.

Ce village, situé à sept kilomètres au nord de Montfaucon et de la voie V, recèle sur son territoire des vestiges de constructions antiques.

Dans le courant de l'année 1844, j'ai découvert dans la contrée du Bouchelet, des emplacements noircis par l'incendie, offrant des traces de substructions antiques; le sol était couvert de fragments de grosses tuiles plates à rebords, et de tessons de poterie. Un propriétaire du lieu m'a dit qu'on y avait trouvé des monnaies romaines en bronze.

Tronçon de voie antique, désigné X.

Silmont (*Sallanus mons*, 1135, *onera abbatum*; — *Solimons*, *Solininons*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

(Voir, page 232, ce qui a été dit de ce petit village, bâti sur un site élevé, à droite de la rivière d'Ornain, à la rencontre de deux voies romaines, l'une consulaire *A L*, de *Nasium* à *Durocortorum*, et l'autre d'un ordre inférieur X conduisant du camp de Saint-Mihiel à Perthes et à Châlons-sur-Marne, en passant par Silmont, Tannois, etc.).

Culey (*Quala*, en 709; — *Culeium*), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

On prétend qu'il existe sur le territoire de Culey, qui n'est éloigné de la voie A L que de trois kilomètres à l'est, et qui devait se trouver sur la voie X, ou tout à proximité, des vestiges de substructions antiques; il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, d'en avoir des preuves évidentes.

Loisey (*Lauziacus*, en 875, diplôme de Louis le Débonnaire; — *Loseyum*, en 1402, Registr. Tull.), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, situé à la distance de cinq kilomètres au nord de la voie consulaire A L, devait se trouver sur ou tout à proximité de la voie X qui nous occupe.

Son nom semble tirer son origine du celtique *Louxey* (car, en patois, on dit toujours *Lousey*), composé des deux mots celtiques *LOTZA* ou *LOVXA*, pierre carrée, et *EY*, lieu sur l'eau, au-dessus de l'eau; c'est-à-dire, *pierre carrée au-dessus de l'eau*.

Vraisemblablement, à l'époque gauloise, se dressait à l'endroit, ou tout près de l'endroit qu'occupe le village de Loisey, un *mallus*, c'est-à-dire un autel, ou une pierre carrée, où les habitants offraient leurs sacrifices aux divinités tutélaires de la contrée. La situation de la localité, dans une petite vallée, traversée par un ruisseau qui porte le nom de Loisey, semble venir à l'appui de cette étymologie, que je donne du reste sans en garantir l'exactitude. Mais ce qui pourrait fortifier cette assertion, ce sont les traces, encore apparentes aujourd'hui, d'habitations gauloises, dans les contrées dites *le Haut-de-Cromchot* et *Côte Wardrins*. Sur le revers, toujours en friche, d'un coteau adossé à l'ouest, on remarque une espèce de platebande ou de chemin taillé dans la pente, au bord duquel existent des vestiges de cavités presque comblées, à distance les unes des autres de 2 à 3 mètres, qui ont dû être des demeures gauloises, comme nous l'avons dit à l'article *Montzéville*. On a fait creuser quelques-unes de ces excavations, et, après avoir enlevé la terre végétale que le temps et la pluie avaient amassée, on a rencontré, dans le fond, une couche de cendres et de charbons, seuls restes de ces habitations qui auront été livrées

aux flammes par leurs habitants, en les abandonnant, ou par les conquérants du pays.

Voie romaine, dite des **Ardennes**, désignée Y P, se dirigeant vers le **Castellione de Saint-Mihiel**, et traversant la localité antique d'**Autrium**, située sur les territoires d'*Autrécourt* et de *Lavoye*.

Autrécourt (*Autraüdi curtis, Austresii curia*); **Lavoye** (*Lawa , Lauva*), communes du canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ces deux villages, situés à un kilomètre à l'ouest de la voie antique Y P, recèlent sur leurs territoires contigus, des vestiges très-apparents et d'une vaste étendue, de substructions antiques.

Dès l'année 1828, j'ai découvert, sur leurs territoires, les substructions antiques d'une localité assez considérable, qui, d'après la tradition, aurait porté le nom d'*Autrium*. Ces ruines, qui occupent en longueur 900 mètres, s'étendent dans les contrées de la Grande et de la Petite-Vérine, des Rougettes, des Noires-Terres, du Chaufour, etc.

A la Grande-Vérine existait, dans l'antiquité, plusieurs fabriques considérables de belle poterie rouge. En 1838, on a mis à découvert un four de ces usines, ainsi qu'un puits adjacent. En cet endroit, le sol est littéralement jonché de débris de beaux vases rouges et d'autres couleurs, sur lesquels on remarque, en relief, des chasses à divers animaux, des combats de gladiateurs, des enroulements, des tiges de plantes, etc.

En 1843, il a été trouvé un buste de Minerve casquée, en bronze, haut de six centimètres, d'un beau travail et d'une parfaite conservation, ainsi que des fibules et autres objets; et précédemment, en 1820, une très-belle statuette en bronze de dix-sept centimètres de hauteur, chargée d'une belle patine verte, représentant, peut-être, Vertumne, tout nu et n'ayant sur le corps que l'écharpe de sa pannetière; ce qu'il tenait à la main a été perdu : c'était probablement l'attribut distinctif de cette divinité.

On a également extrait de ces ruines des tronçons de colonnes

et beaucoup d'objets à l'usage des anciens, ainsi qu'une quantité considérable de monnaies romaines en argent et en bronze, dont la série, qui commence par les consulaires, s'étend jusqu'au règne d'Honorius inclusivement. Plusieurs de ces monnaies, des fibules et le buste de Minerve font partie de ma collection.

En octobre 1832, des habitants firent des fouilles dans les chènevières du Chaufour, dans les jardins derrière les maisons de Lavoye. Averti de leur travail, je me rendis sur les lieux, et j'y vis des vestiges d'habitations gallo-romaines à découvert; on distinguait facilement une rue et les traces des maisons qui avaient existé, de chaque côté. Des fondations de l'une d'elles on a retiré six énormes blocs de pierre de taille, sur lesquels étaient sculptés, en demi-relief, plusieurs sujets différents.

(Voir, pour plus amples détails, les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 2e série, 4e volume, année 1862).

Fleury-sur-Aire (*Fleuracum*, *Fleureium*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Sur le territoire de cette localité, située à un kilomètre à l'est de la voie antique, on remarque, dans la contrée des *Meurtriers*, distante d'un kilomètre et demi à l'est du village, près de l'ancien chemin des Saulniers, un emplacement sur lequel on trouve des vestiges de constructions. On aperçoit sur le terrain des débris de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, ainsi que des tessons de poterie : ce qui porte à penser qu'elles remontent à une haute antiquité.

Nubécourt (*Nubecuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, assis à un kilomètre environ, à l'est de la voie antique Y P, présente des traces de l'occupation romaine.

Dans les contrées de Fusée, Sous-le-Bois, au Prix-Lacroix, ainsi que dans le village et les jardins, on rencontre des vestiges de constructions antiques. A quelques centimètres dans le sol, on trouve des débris de murailles, des fragments de grosses tuiles plates à rebords, et des tessons de poterie.

Dans le courant de septembre 1867, il a été découvert des sépultures antiques au lieu dit *la Quemine*, à 500 mètres environ au-dessous de la voie romaine, par des ouvriers occupés à ouvrir une carrière, pour se procurer de la pierre destinée à la construction des culées du nouveau pont qui franchit la rivière d'Aire, entre Nubécourt et Bulainville.

A environ quatre-vingts mètres de profondeur dans le sol, ces ouvriers mirent à jour, avec des débris humains, une épée franque ou mérovingienne, à double tranchant, deux lames de scramasaxes assez bien conservées; une lame de poignard, six grosses boucles de ceinturon en acier oxidé, un petit vase en terre cuite, une bague en rosette, sur le châton de laquelle figure un oiseau fantastique; un bracelet uni en bronze, et dix-sept grains de collier, dont un en verre grossier de couleur verdâtre, deux en grès grisâtre, ornés de bandes en émail jaune et blanc, deux en émail bleu foncé, trois en émail vert pâle, sept en émail jaune et deux en ambre ou succin.

Ces objets, recueillis par notre collègue, M. Paulin Gillon, député à l'Assemblée nationale, ancien maire de Bar, ont été déposés par lui au Musée de Bar-le-Duc.

Bulainville (*Buslanivilla*, en 962; — *Bullenvilla*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village, bâti sur la pente d'une colline, près de la rivière d'Aire, à environ trois kilomètres à l'est de la voie antique qui nous occupe, recèle sur son territoire des indices d'antiquités.

Dans la contrée des Faux-Ouillons, on rencontre des vestiges de constructions antiques : le sol est couvert de fragments de grosses tuiles plates à rebords.

En 1840, dans la contrée des Crouées, on a exhumé un cercueil en pierre de taille avec d'autres squelettes enterrés à côté; on a trouvé dans ce sarcophage, avec les ossements d'une personne, une lame de sabre oxidée et un grand collier ou chaîne, formée d'anneaux de laiton en forme de mailles, malheureusement tout a été détruit sur-le-champ.

On remarque encore aujourd'hui, dans la prairie de Bulain-

ville, à peu de distance de la rivière d'Aire, une butte en terre rapportée, qui n'a plus, actuellement, que trois mètres environ d'élévation, trente mètres de circuit, et dix mètres de diamètre. Elle a été plus élevée et plus étendue autrefois; mais la culture en a constamment diminué les proportions. Cette élévation, connue de temps immémorial, a dû servir, sous l'occupation romaine, de petit fort destiné à défendre le passage de la rivière. On en voit une, beaucoup mieux conservée, dans la prairie des Anglecourts, territoire de Courcelles-sur-Aire, à six kilomètres au-dessus. Une troisième existait aussi dans la prairie de Pierrefitte, en face du moulin, distante de onze kilomètres de Bulainville, en remontant le cours de la rivière; mais elle a été détruite, il y a environ quarante ans.

Ippécourt (*Epponiscurtis*, en 709; — *Ippecuria*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village, assis sur une colline au-dessus du ruisseau de la Cousance, à trois kilomètres environ à l'est de la voie romaine Y P, présente sur son territoire des traces évidentes du séjour des Romains dans notre pays.

En 1837, en parcourant le finage d'Ippécourt, j'ai découvert, dans la contrée du Grand-Pré, section A, parcelle N° 444, des vestiges de constructions antiques; on rencontrait sur le sol beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, de briques et de tessons de poterie.

J'ai rencontré les mêmes indices dans un lieu nommé *Gauda*, N° 523 de la section A, près du moulin. On m'a assuré dans le village qu'on avait trouvé, sur cet emplacement, quelques monnaies romaines en bronze.

Deuxnouds (*De Binodis*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce petit village, situé dans une gorge étroite formée par la réunion de deux *noues* ou vallées, à trois kilomètres à l'est de Beauzée et de la voie antique Y P, renferme sur son territoire des vestiges d'antiquités.

On remarque, le long de la côte qui domine Deuxnouds, au nord-ouest, plusieurs cavités antiques de forme conique, que l'on présume avoir dû servir de retraites ou de points d'observations aux Gaulois; on les nomme dans le pays *Malières* ou *Marlières*. Nous ne pensons pas que ces cavités aient été explorées.

Dans la contrée dite *du Cercueil*, qui se trouve au-dessus de la prairie de l'Etang, un habitant du village, en labourant un de ses champs, découvrit, en 1813, un cercueil en pierre de taille, renfermant des ossements, un petit vase en verre et une espèce de sabre.

Evres (*Villa Eversa*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

A quatre kilomètres environ à l'ouest de la voie antique qui nous occupe, se trouve le village d'Evres.

En 1843, en parcourant le territoire, j'ai découvert, dans la contrée des Perchiers, des traces non équivoques de constructions gallo-romaines; on remarquait, sur un espace de terrain assez étendu, beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de briques, ainsi que des tessons de poterie de diverses couleurs; j'en ai rapporté une belle tuile plate à rebords parfaitement conservée. Un habitant d'Evres m'a dit avoir trouvé là plusieurs moyens bronzes romains.

Pretz (*Preus*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

On remarque sur le territoire de cette petite localité, distante de trois kilomètres et demi à l'ouest de la voie romaine, à droite du chemin qui conduit à Sommaisne, à deux cents mètres du village de Pretz, les vestiges d'une ancienne chapelle dédiée à saint Martin. On ignore l'époque de sa destruction, qui remonte, à ce qu'il paraît, à un temps assez reculé; mais la contrée a retenu le nom de ce patron. On rencontre sur le sol des vestiges d'anciennes constructions. A diverses époques, on a trouvé, près de l'emplacement d'un étang converti en prairie, de temps im-

mémorial, des tombeaux en pierre de taille, et assez souvent des monnaies gauloises.

Erize-la-Grande (*Erisia Magna*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce village est assis sur la pente d'une colline, au-dessus du ruisseau de l'Ezerule, et à quatre kilomètres environ, au sud-ouest de la voie.

En 1841, visitant la contrée des Varnettes, à peu de distance à l'est d'Erize, sur le bord du chemin qui conduit à Rosnes, j'ai rencontré des vestiges d'habitations détruites par le feu; le sol était couvert, à la surface, de fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses, de poterie de diverses couleurs et de morceaux de pierre de taille sciés très-minces qui avaient servi à couvrir des murailles.

Quelques années avant, il avait été trouvé un sarcophage en pierre de taille, dans la contrée du Cercueil.

Longchamps (*Longus campus*), canton de Pierrefitte, arrondissement de Commercy.

Longchamps est situé sur la voie antique Y P, à une faible distance à l'est de la rivière d'Aire.

J'ai découvert, en 1842, dans la contrée du Coulmier, des vestiges de constructions antiques détruites par le feu, occupant un assez grand espace; le sol était jonché de débris de grandes tuiles plates à rebords, de tuiles creuses, de briques, et de fragments de poterie de diverses couleurs.

On remarque les mêmes indices d'antiques substructions, mais en plus grande quantité, dans la contrée de la Sarrasinière, à environ trois cents mètres du village, et j'y ai moi-même trouvé, à cette époque, une armure ou pointe de flèche en silex.

Pierrefitte (*Petraficta*, en 827), chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy.

Ce bourg, situé dans la vallée de l'Aire et près de cette rivière,

porte, comme on le voit, un nom celtique; mais on ne remarque aujourd'hui aucun monument ni trace du séjour de ces antiques possesseurs du sol. Sans doute il a existé, à une époque fort reculée, quelque *menhir* ou *peulvan*, qui aura motivé le nom de *Petraficta*, donné à cette localité. Il n'en est pas de même de l'occupation romaine; car en 1843, en explorant son territoire, j'ai rencontré des indices de constructions antiques, révélés par de nombreux fragments de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de tessons de poterie dans la contrée de la Maise, tout à proximité du bourg.

J'ai remarqué aussi, en face du moulin, sur le bord de la rivière, l'emplacement d'une butte de terre rapportée de main d'homme, semblable à celles que j'ai décrites aux articles de BULAINVILLE et des ANGLECOURTS. A cette époque, elle était déjà en grande partie rasée; mais il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui.

Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir, sur le territoire de ce bourg, les vestiges de la voie antique Y P, qui devait cependant le traverser: la culture en a effacé tous les indices; mais sur celui de Nicey, situé à un kilomètre et demi au-dessus de Pierrefitte, j'ai retrouvé les traces d'une voie ferrée, qui appartenaient, sans aucun doute, à celle qui nous occupe.

Triaucourt (*Trialdicurtis*), chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc.

Le sol de ce bourg, assis dans une vallée, sur le bord du ruisseau de Marque, et assez éloigné de la voie Y P, recèle sur son territoire des traces de constructions gallo-romaines. Dans la contrée de la Côte-du-Four, j'ai rencontré des vestiges d'habitations antiques; on aperçoit sur le sol beaucoup de fragments de grandes tuiles plates à rebords et de grosses tuiles creuses, ainsi que des tessons de poterie, occupant un espace assez étendu. Cette partie du finage commençant à être plantée en bois, il sera très-difficile plus tard de retrouver ces vestiges; quelques monnaies romaines y ont été trouvées à diverses époques.

Beauzée (*Badernaca*, en 709; — *Bauzeis* et *Bellositu*), canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Ce gros village, situé tout près et à l'est de la voie romaine, présente sur son territoire des vestiges de l'occupation des Romains.

Suivant une tradition locale, il aurait existé, derrière la Papeterie, dans un lieu nommé *Pétoncourt*, à un kilomètre au nord de Beauzée, un monastère de filles, qui aurait eu le même sort que les Bénédictines de Saint-Georges de l'Ile de Nubécourt, qui furent dispersées par les abbés de Saint-Vanne et de Beaulieu, dans divers monastères.

D'après ces indications, je visitai ces lieux en avril 1838, et je ne fus pas peu surpris, lorsque j'examinai les débris qui couvraient le sol de l'emplacement du soi-disant monastère, de rencontrer de nombreux fragments de tuiles plates à rebords, de briques, et des tessons de vases de fabrique romaine, comme on en trouve partout où il a existé des habitations de ces anciens conquérants des Gaules; j'interrogeai les propriétaires de ces champs pour savoir s'ils n'avaient pas trouvé quelques monnaies ou objets antiques, et l'un d'eux me remit quelques pièces de bronze, qu'il avait trouvées en labourant, et dans lesquelles je reconnus des petits bronzes aux effigies des empereurs Gallien, Victorin père, et Constantin le Grand.

Il existe aussi, au-dessus de Beauzée, près du chemin qui conduit à Sommaisne, un coteau nommé *le Châtelet*, qui domine la vallée. On a découvert sur le sommet à diverses époques, des vestiges de constructions antiques, ce qui annoncerait que, dans l'antiquité, un camp a dû être élevé sur cet emplacement; mais la culture de la vigne l'a beaucoup défiguré.

Courcelles-sur-Aire (*Cellaricuria*, *Corcellæ*, *Curticula*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

On rencontre sur plusieurs points du territoire de Courcelles-sur-Aire, situé à quatre kilomètres environ à l'est de la voie antique, des traces évidentes du séjour des Romains dans nos contrées.

J'ai découvert, en 1833, dans la contrée de Marchéville, sur le chemin qui conduit à Neuville-en-Verdunois, à un kilomètre de Courcelles, des vestiges de substructions antiques. Le sol était couvert de débris de poterie romaine de diverses couleurs, de fragments de grandes tuiles plates à rebords *(hamatæ tegulæ)*, et de briques. Les fondations, qui gisaient à 0^m,65 dans le sol, attestent qu'il y a eu des bâtiments occupant un espace assez étendu. Lorsque le sieur Petit (Sylvestre), a fouillé cette propriété, quelques années avant 1833, il y a rencontré une grande quantité de cendres mêlées de charbons, ainsi que beaucoup de cornes de cerf, des ossements d'animaux, quelques fourchettes en fer oxidé, et une grande quantité d'épingles en laiton. Il a extrait de ces fouilles : deux meules entières de moulin à bras, en pierre volcanique d'Auvergne; la poignée en bronze d'un *batillum* ou brasier à brûler des parfums ou de l'encens, représentant une tête d'aigle d'une belle exécution et parfaitement conservée, tout à fait semblable à celle du *batillum* complet trouvé, en 1866, à Pont-sur-Meuse (voir page 247); une belle patère en bronze saussé, ainsi qu'une monnaie d'argent à l'effigie de l'empereur Antonin le Pieux. Ces objets font partie de mon cabinet.

Aux *Anglecourts*, fermes et maisons d'habitation, situées sur le territoire de Courcelles, on remarque dans un pré, derrière l'une des maisons et à peu de distance de la rivière d'Aire, une butte en terre de quatre mètres d'élévation, de trente mètres de tour, et de dix mètres de diamètre, construite de main d'homme, Cette élévation antique a pu être établie par les Romains, pour servir de petit fort, destiné à la défense du passage de la rivière.

J'ai encore découvert, en 1841, dans la contrée *des Couriettes*, tout contre le chemin de Courcelles à Amblaincourt, des vestiges de constructions antiques. Le sol laisse apercevoir, à la surface, des fragments nombreux de grandes tuiles plates à rebords, de grosses tuiles creuses et de briques, ainsi que des tessons de poterie.

Chaumont-sur-Aire (*Calvusmons*), canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc.

Cette localité, située sur la rivière d'Aire et à deux kilomètres à l'est de la voie Y P, recèle des traces de l'occupation romaine dans la contrée des Longs-Champs, au-dessus du Moulin-Haut.

En 1842, en travaillant au chemin de grande vicinalité de Chaumont à Saint-Mihiel, les ouvriers rencontrèrent, en traversant cette contrée, les substructions d'une habitation antique, desquelles ils ont extrait une lame de sabre très-oxidée, avec quelques grands et moyens bronzes romains, qui ont été déposés, par l'agent-voyer, à la sous-préfecture de Commercy.



CAMPS ANTIQUES

qui ont été établis dans le rayon du département de la Meuse.



Sur la Meuse.

Camp de Saint-Mihiel.

Sur la montagne qui domine la Meuse, au sud de la ville de Saint-Mihiel, on remarque les restes d'un ancien camp romain, d'où la vue s'étend au loin. On y a trouvé, à diverses époques, beaucoup de monnaies romaines. Aujourd'hui, une enceinte de terrassements très-visibles, où l'on pénètre par deux ouvertures, qui étaient les emplacements des portes du camp, sont les seuls vestiges de l'antique et incontestable destination de ce lieu fortifié par la nature, et défriché avec soin par la main de l'homme, pour la surveillance du pays.

Camp de Sorcy.

Sur la montagne qui domine, au sud, le bourg de Sorcy, et la vallée où coule la Meuse qui vient baigner le pied de cette montagne, on aperçoit les vestiges bien visibles d'un camp romain.

De temps immémorial, on y a trouvé un grand nombre de monnaies romaines de tous métaux, ainsi que beaucoup d'objets antiques. Ce camp se trouve à sept kilomètres et demi de la voie A B.

Sur l'Ornain ou à proximité.

Camp sur le territoire de Rosières-en-Blois.

Dans la contrée dite *en Camp*, au sud du village de Rosières, entre Gérauvilliers et Delouze, on rencontre les vestiges d'un camp antique, mais très-effacé par la culture, ayant occupé un espace peu étendu.

Camp de la Neuville-aux-Forges.

Sur la côte de Châtillon, qui domine le hameau de la Neuville-aux-Forges, dépendant de la commune de Saint-Joire, et la vallée de l'Ornain, j'ai découvert, en 1845, les restes très-apparents d'un camp romain, de forme triangulaire et de peu d'étendue, dont je n'ai trouvé encore aucune mention. J'ai mesuré les côtés sur le terrain; deux m'ont donné 160 mètres chacun, et le troisième 190 mètres. Le fossé creusé tout le long de celui des deux petits côtés qui tient aux terres, et dont les déblais ont servi à établir le rempart, est encore visible aujourd'hui, quoiqu'en grande partie comblé par la culture. On distingue facilement aussi l'ouverture qui servait d'entrée à ce camp, dont la surface intérieure est entièrement impropre à la culture, par suite du nivellement opéré pour l'établir.

Camp de Boviolles.

Sur le sommet de la côte de Châté ou Châtel, qui domine à l'est le village de Boviolles, et d'où l'on plane sur toutes les collines d'alentour et sur la vallée où coule l'Ornain, on remarque les vestiges d'un camp antique d'une vaste étendue, sur l'emplacement duquel on a trouvé, de temps immémorial, des traces de

constructions antiques; une grande quantité de monnaies gauloises de divers types et métaux, qui y ont été fabriquées, et beaucoup d'autres objets antiques. (Voir ce qui a été dit sur ce camp, à l'article Boviolles, page 240).

Camp de Naix, dit le Plain.

Sur la côte qui domine la vallée de l'Ornain, au nord-est de l'antique *Nasium*, on aperçoit les restes bien visibles d'un camp romain, séparé seulement de celui de Boviolles, dont nous venons de parler, par la petite vallée où est situé ce dernier village, mais qui est d'une étendue bien moins considérable. Il avait été destiné, sans aucun doute, à contenir des troupes pour la défense de la ville de *Nasium*.

Camp de Fains.

A trois kilomètres de Bar-le-Duc et sur la rive gauche de l'Ornain, on remarque, sur le sommet de la côte qui domine le village de Fains, les vestiges d'un camp romain bien conservé : le rempart subsiste encore dans son entier, depuis l'angle droit jusqu'à la porte pratiquée à l'angle gauche; il s'élève de trois mètres au-dessus du sol du camp, et de cinq mètres à partir du fond du fossé extérieur; la largeur du fossé est de cinq mètres. Dans tous les temps, on y a trouvé un grand nombre de monnaies, soit gauloises, soit romaines. On a commencé à planter en bois une grande partie du sommet de la côte, y compris l'emplacement du camp; plus tard il sera difficile de le voir et de le reconnaître (Voir ce qui a été dit sur ce camp, à l'article Fains, page 267, et dans l'*Annuaire de la Meuse*, année 1825, pag. 288 et suiv.).

Sur la Saulx.

Camp d'Andernay.

A 500 mètres, à l'ouest du village d'Andernay, près de l'antique voie O Z, qui se dirigeait sur Sermaize, on aperçoit le

Châtelet dominant la rivière de Saulx qui baigne le pied du coteau sur lequel il est situé. Ce petit camp, qui pouvait contenir une petite cohorte, paraît avoir été destiné à empêcher le passage de la rivière, et à observer au loin la marche de l'ennemi. On voit encore parfaitement la tranchée, ou fossé creusé de main d'homme, qui isolait le camp des terrains adjacents (Voir l'article ANDERNAY, page 269).

Sur l'Aire.

CAMP DE BEAUZÉE.

On remarque à l'ouest, au-dessus de Beauzée, près de l'antique voie Y P, et du chemin qui conduit à Sommaisne, un coteau nommé *le Châtelet*, qui domine la vallée où coule la rivière d'Aire. De temps immémorial, on a découvert sur ce sommet des vestiges d'antiques constructions : ce qui donne lieu de supposer qu'une ancienne forteresse, ou plutôt un camp, a dû exister sur cet emplacement; mais la culture de la vigne et les défrichements l'ont beaucoup défiguré.



MONUMENTS CELTIQUES.

Un monument celtique, dit *les Poirons*, ou *Roche des Poirons*, formé de douze grosses pierres levées, affectant une forme circulaire, était situé contre l'antique voie A G, à l'ouest, au-dessus du village d'Epiez, en allant à Badonvilliers. Ce monument n'existe plus depuis environ quarante ans; en 1830, il ne restait déjà plus qu'une seule pierre levée (Voir ci-devant, l'article EPIEZ).

Un autre monument celtique, dit la *Haute-Borne*, est situé sur le territoire de Brauvilliers, près de la voie antique A I, entre les parcelles Nos 764 et 896 de la section C (Voir ci-devant, l'article BRAUVILLIERS).

LÉGENDE DES VOIES ANTIQUES

figurées sur la Carte archéologique.

A L Voie consulaire de *Nasium* à *Durocortorum*, par *Caturices*, mentionnée dans les *Itinéraires* d'Antonin ou de Peutinger, et les *Tables Théodosiennes.*

A B Voie consulaire de *Nasium* à *Tullum*, appelée dans le pays, *Chemin de la Pucelle*, et mentionnée dans les mêmes *Itinéraires.*

A C Voie Romaine de *Nasium* à *Treviris*, passant par *Pons ad Mosam*, où existait un *Diverticulum* C P, conduisant au *Castellione* de Saint-Mihiel.

D E *Diverticulum* ayant son embranchement sur la voie consulaire A B, au point D, au-dessus de *Boveium*, et conduisant au camp de *Sauriciacum.*

A G Voie présumée antique, de *Nasium* à *Maxeium supra Vesiam.*

G M Voie présumée antique, dite dans le pays, *Voie des Armées,* paraissant se diriger de *Marceium* sur *Granum* ou *Andemantunno.*

A H Voie antique de *Nasium* à *Granum* et à *Andemantunno.*

A I Voie antique de *Nasium* au *Castrum*, près Fontaines (Haute-Marne).

(Voir les notes archéologiques sur les fouilles faites sur la montagne du Châtelet, près de Fontaines, par M. l'abbé PHULPIN, curé de ce village, 1840.)

A K Voie antique de *Nasium* à *Partensis*, *Pertensis* ou *Pertus*, et à *Catalaunum.*

O P Voie antique de *Caturices* au *Castellione* de Saint-Mihiel; à sa sortie de *Caturices* pour se diriger sur Naives, on la nomme encore *Voie Romaine.*

N R Voie présumée antique, de *Caturices* à *Virodunum;* sur le territoire de Rembercourt-aux-Pots, où elle passe, on la désigne sous le nom de *Chemin de Brunehaut.*

O Z Voie présumée antique, de *Caturices* à *Victriacum* (Vitry-le-Brûlé); on la désigne encore sous le nom d'*ancien Chemin de Vitry.*

S T Tronçon de voie que je présume antique. On la désigne dans le pays, sous le nom de *Chemin des Rouilleux* ou *des Romains.*

V Tronçon de voie antique que j'ai trouvé, en 1844, dans le bois défriché dit la *Pièce des Moines,* au bas de *Mons Falconis.*

X Tronçon de voie antique, que l'on remarque encore aujourd'hui de l'autre côté de l'Ornain, entre *Sallanus mons* (Silmont), et *Tannetum* (Tannois).

Y P Voie antique venant des Ardennes et se dirigeant vers le *Castellione* de Saint-Mihiel; elle traversait la localité antique d'*Autrium*, située sur les territoires d'*Autrodicurtis* et de *Lawa* (Autrécourt et Lavoye).

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour l'année 1874.

Président :	M. POINCARÉ ;
Vice-présidents	M. SERVAIS ; M. BAILLOT ;
Secrétaire quinquennal ..	M. Ch. BONNE ;
Secrétaire annuel	M. NICOLAS ;
Trésorier	M. FLORENTIN.

Fondateurs.

(Les noms des Fondateurs décédés sont suivis du signe †.)

BAILLOT, docteur en médecine, rue du Bourg.

BALA, pharmacien, rue Entre-deux-Ponts.

BIRGLIN, architecte, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, conservateur du Musée, au Musée (ville haute).

BOMPARD (Henry), chevalier de la Légion d'honneur, député à l'Assemblée Nationale, maire de la ville de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle.

BONNABELLE, typographe, rue des Tanneurs.

BONNE, officier de l'Instruction publique, docteur en droit, avoué, rue du Bourg.

CARRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie, à Rennes (Isère), (reste *membre honoraire*).

CAVÉNEGET (Eugène), sculpteur (*démissionnaire ; passé membre correspondant*).

CHARAUX, docteur ès-lettres, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (reste *membre honoraire*).

COLLIGNON, professeur de rhétorique au Lycée de Lille (reste *membre correspondant*).

COLLIN, fils, ingénieur civil, fabricant, rue de la Rochelle.

CONNESSON, ingénieur des ponts et chaussées (*démissionnaire*).

DAMOURETTE, officier d'Académie, professeur d'histoire au Lycée, †.

DEMOGET, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte, rue des Tanneurs.

FLORENTIN, ancien professeur, receveur des établissements de bienfaisance, rue de la Rochelle.

GELLY, docteur en médecine, rue de la Rochelle.

GILLON (Paulin), député à l'Assemblée Nationale, ancien maire, rue de la Rochelle.

GODART, vétérinaire (*démissionnaire*).

GUIOT, architecte du département, rue Lapique.

HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros.

JEANJEAN, professeur de sciences physiques, chimiques et naturelles, au Lycée, rue de la Gare.

MARCHAL, archiviste de la Meuse, ville haute.

MAXE, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, architecte diocésain, rue Saint-Antoine.

MENNEHAND, officier d'Académie, professeur de troisième au Lycée, rue des Tanneurs.

MICAULT, architecte, place de la Couronne.

PÉRONNE, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées (*démissionnaire ; membre correspondant*).

POINCARÉ, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur ordinaire du service hydraulique, rue des Tanneurs.

RICHARD, piqueur au chemin de fer, †.

SERVAIS, ancien chef du cabinet du Préfet, en retraite, rue des Ducs-de-Bar.

TASSY DE MONTLUC, ingénieur civil, rue des Tanneurs.

VÉRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, agent-voyer en chef du département, rue de la Gare.

WAYER, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, peintre, professeur de dessin, rue des Foulans.

WIDRANGES (le comte Hipp. DE), rue de la Rochelle.

ADMIS DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires.

	Date de l'admission.
YUNG (Alfred), professeur de musique, rue du Tribel.	6 avril 1870.
DEVELLE (Edmond), ancien adjoint au maire, avoué, rue de la Rochelle	4 mai 1870.
HANNION (l'abbé), officier d'Académie, aumônier du Lycée, au Lycée	5 juin 1872.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin à Bar-le-Duc, rue Gilles-de-Trèves	*id.*
MASURE, inspecteur d'Académie en résidence à Bar-le-Duc, place Samaritaine	7 août 1872.
LE BAS, garde-mines, rue du Coq, 12	5 mars 1873.
MARÉCHAL, officier de la Légion d'honneur, peintre-verrier, rue Chavée	*id.*
NICOLAS, bibliothécaire de la ville de Bar, rue du Cygne	*id.*
BAUDOT (Jules), manufacturier, rue de la Couronne	*id.*

Membres honoraires.

CARRIOT, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur d'Académie à Rennes (Ile-et-Vilaine).

CHARAUX, officier d'Académie, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère).

Membres correspondants.

JEANNIN (Alphonse), curé de Vassincourt	6 avril 1870.
MAUPOIL (Henri), lieutenant au 32e de ligne	4 mai 1870.
CAVÉNEGET (Eugène), sculpteur, à Bar-le-Duc	1er juin 1870.
DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)	*id.*
PIROUX, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'institution des sourds et muets, à Nancy	6 juillet 1870.

	Date de l'admission.
LABOURASSE, inspecteur de l'enseignement primaire, à Arcis-sur-Aube (Aube)	6 juillet 1870.
DUMONT, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président honoraire du Tribunal, à Saint-Mihiel	*id.*
THOMAS (l'abbé), membre de la Société Philomathique de Verdun, vicaire général du diocèse	3 août 1870.
PORTIER (Eugène), homme de lettres, rue de Rivoli, 144, à Paris	*id.*
REMY (Charles), ancien notaire à Châlons-sur-Marne, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce Sciences et Arts de la Marne	2 août 1871.
LEMAIRE (Auguste), chevalier de la Légion d'honneur, ancien professeur de rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt (Meuse)	*id.*
LEMOINE, de la Société de Langres, à Joinville	6 sept. 1871.
GAUDÉ, instituteur à Sauvigny (Meuse)	4 oct. 1871.
THEURIET (André), à Paris	*id.*
BRAVE, chevalier de la Légion d'honneur, professeur de rhétorique honoraire au collége de Lunéville	*id.*
LOMBARD, professeur de la Faculté de Droit de Nancy.	*id.*
MOREL (Léon), percepteur à Courtisols, en résidence à Châlons (Marne)	8 nov. 1871.
MOREL (Emile), curé de Sampigny	*id.*
PIERROT (Philogène), rédacteur du *Journal de Montmédy*, à Montmédy	6 déc. 1871.
PÉRONNE, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bar-le-Duc	1872.
DE SAILLY (le chevalier), lieutenant-colonel d'artillerie, membre de la Société d'Archéologie de la Moselle, à Montois-la-Montagne (Moselle)	6 mars 1872.
DE LAHAUT, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun	7 août 1872.
LANDMANN, curé de Naives-devant-Bar	*id.*
CLESSE, notaire honoraire, à Conflans (Moselle)	6 nov. 1872.
BRASSEUR, instituteur à Grand (Vosges)	2 avril 1873.
FOUROT (l'abbé A.), professeur de rhétorique au collége de Saint-Dizier (Haute-Marne)	7 mai 1873.
LOUIS, baron D'HAMONVILLE, membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, à Hamonville	4 juin 1873.

	Date de l'admission.
Plauche (Paulin), juge suppléant au Tribunal civil de Bar-le-Duc	4 juin 1873.
Becquart, substitut du procureur de la République près le Tribunal civil de Bar-le-Duc	*id.*
Péroche, directeur des contributions indirectes, à Bar-le-Duc	2 juillet 1873.
Bardot, avocat, à Bar-le-Duc	*id.*
Cordier, docteur en médecine, à Paris	8 oct. 1873.
François, de Neuville-sur-Orne, sculpteur, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts du Chili, rue Notre-Dame des Champs, 34, Paris	3 déc. 1873.

La Société a perdu en 1873 :

M. l'abbé **Tihay**, curé-doyen de Condé, membre correspondant, décédé à Condé le 13 avril.

M. **Damourette**, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, l'un des fondateurs de la Société, décédé à Sermaize le 28 novembre.

Sociétés savantes

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

1. Académie de Stanislas, à Nancy.
2. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
3. Société Philomathique de Verdun, à Verdun.
4. Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
5. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
6. Société Historique et Archéologique de Langres.
7. Société Académique du Var, à Toulon.
8. Société des Sciences et Arts, de Vitry-le-François (Marne).
9. Académie de Metz.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

IV. — Les Merles et les Grives.

V. — Le Loriot, l'Etourneau et le Jaseur.

VI. — Le Coucou, le Torcol et la Huppe.

VII. — Les Pipits et les Alouettes.

VIII. — Les Hochequeues et les Traquets.

IX. — Les Fauvettes et les Pouillots.

XIII. — Les Gros-becs ou Fringilles.

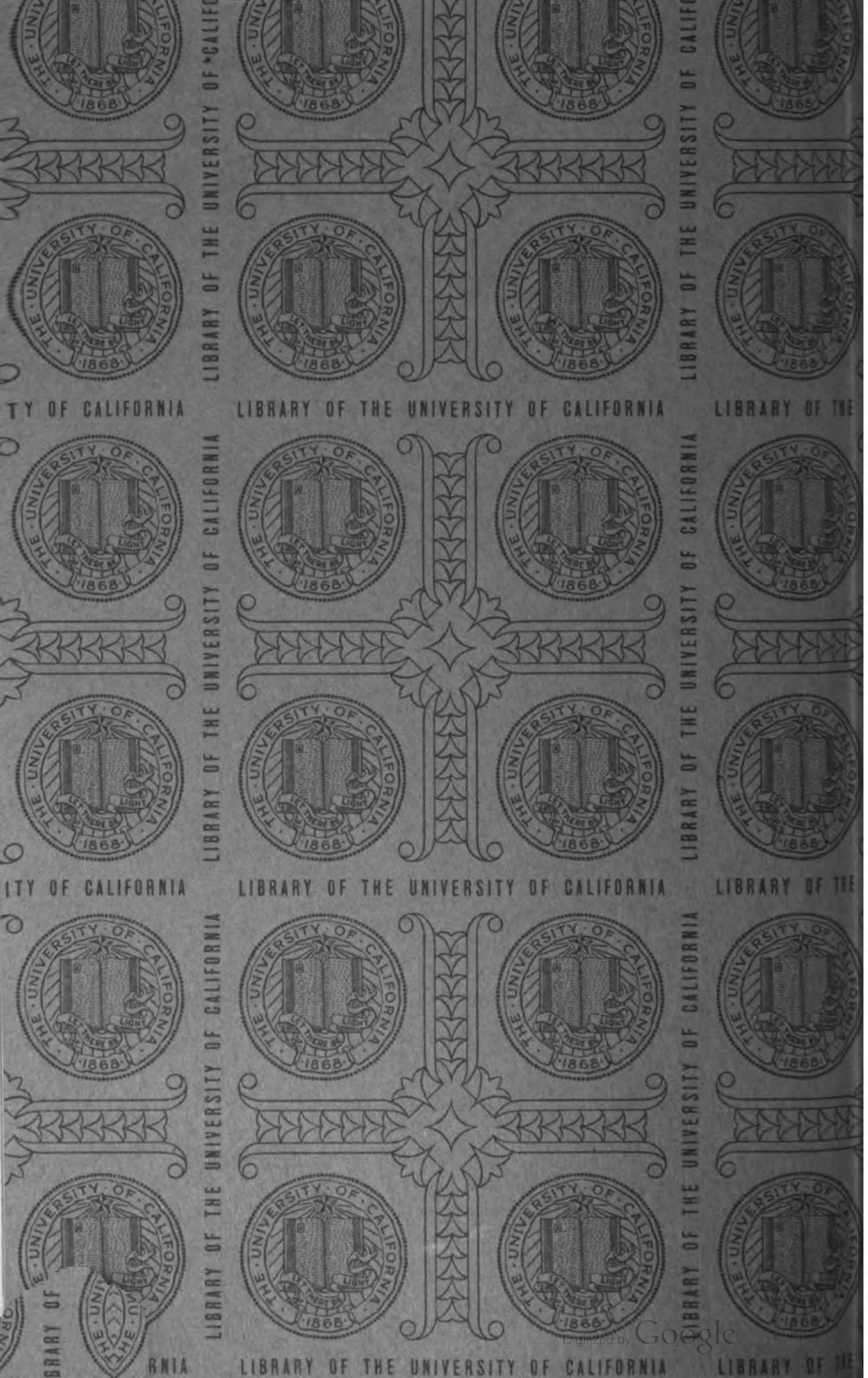
XIV. — Les Martins pêcheurs.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

III.

On peut se procurer les deux premiers Volumes des Mémoires à l'Hôtel-de-Ville, salle de la Bibliothèque municipale, près de M. NICOLAS, bibliothécaire, au prix de SIX Francs les deux Volumes.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868